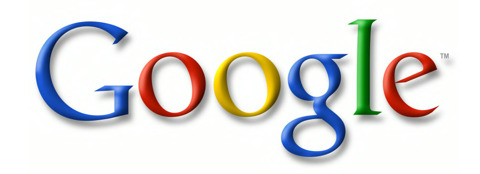
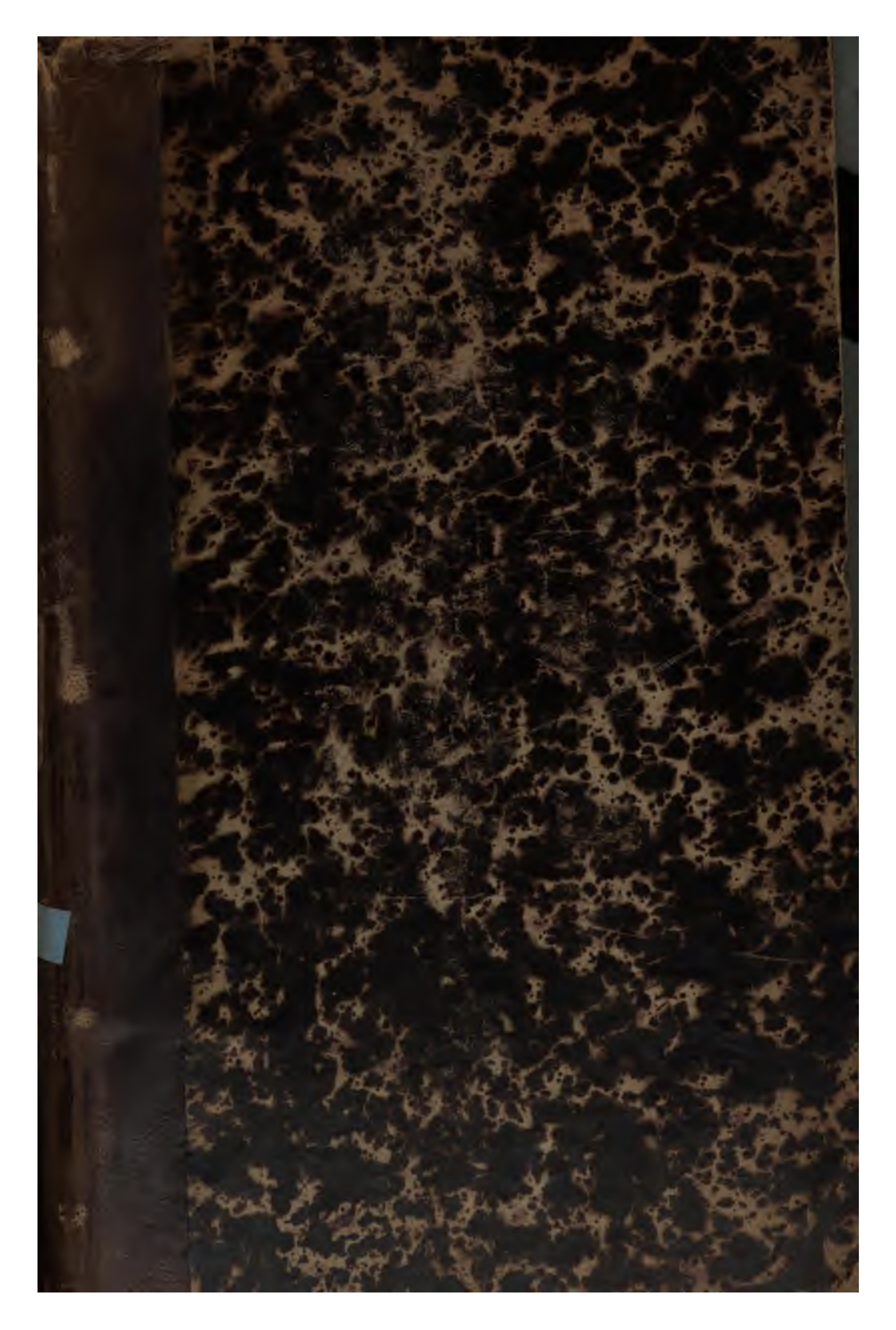
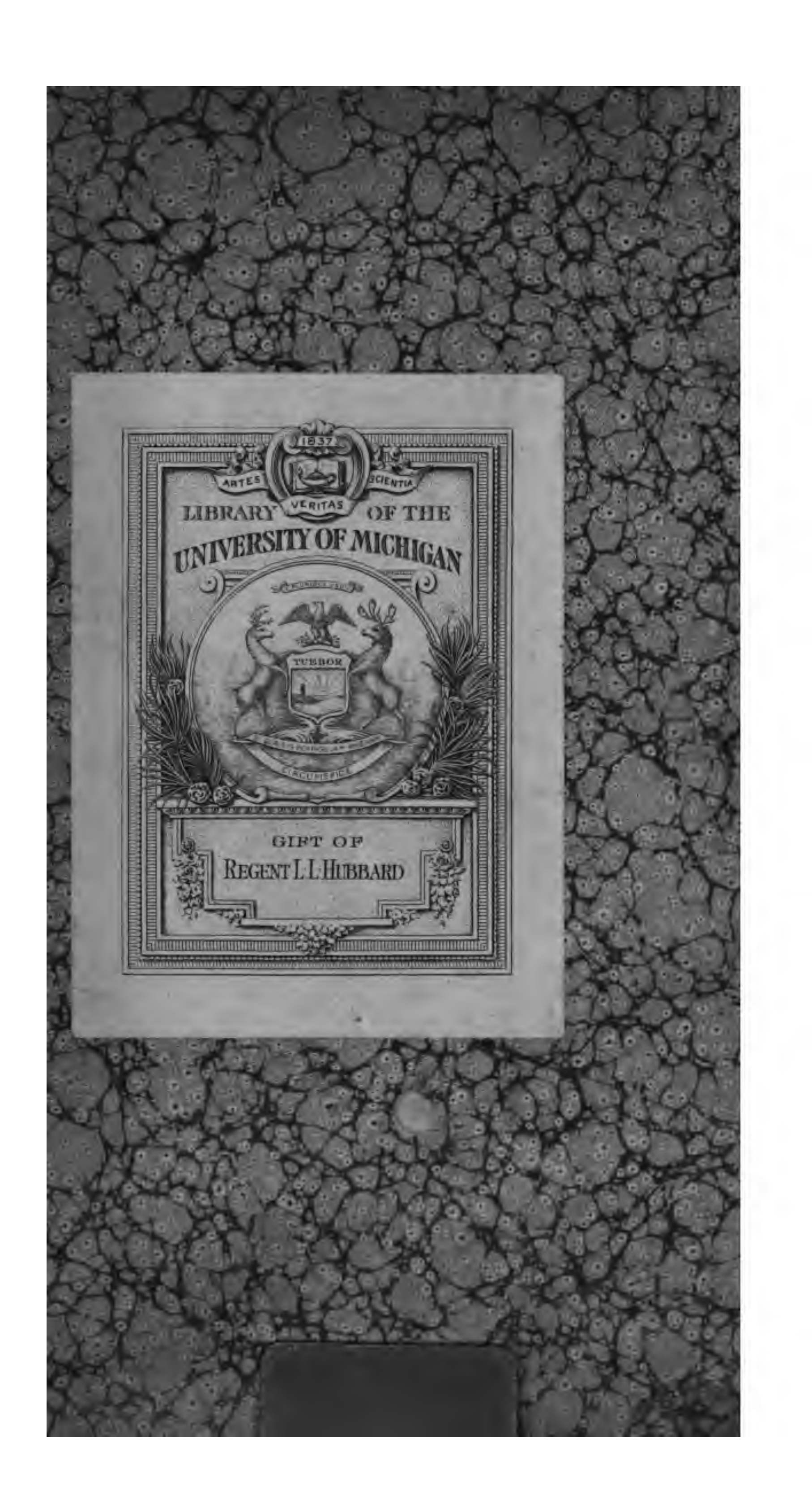
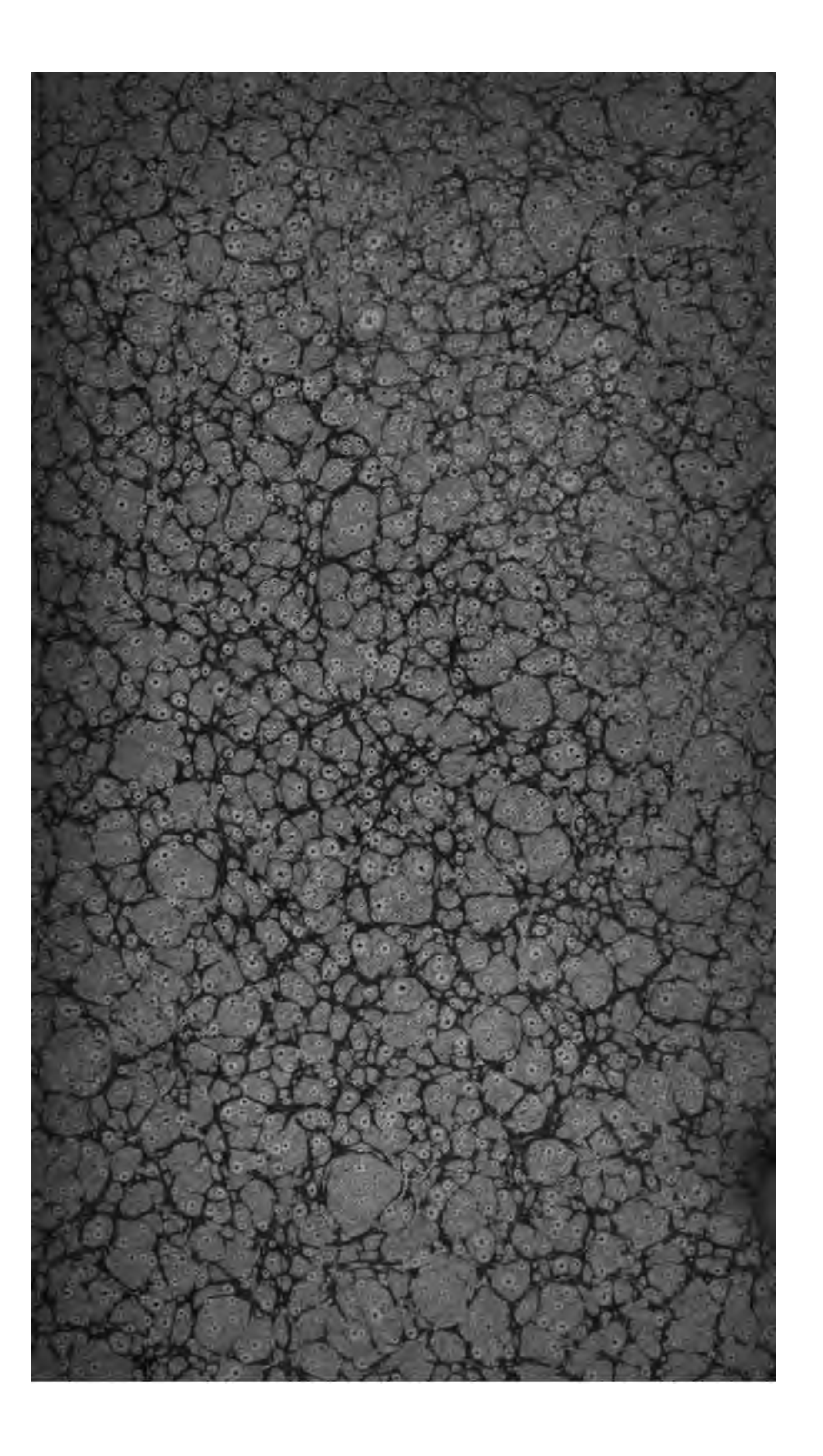





1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
GIFT OF
REGENT L. L. HUBBARD



LETTRES

SUR LES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

TOME II.

LETTRES

SUR LES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

ÉCRITES EN 1832 ET 1833,

ET ADRESSÉES

A M. LE COMTE O'MAHONY.

PAR J. M. B. DE ******

Saint-Victor, Jacques Benjamin Maximilien Bins, comte de

> On avait mis des gens au guet,
> Qui, voyant sur les eaux de loin certain objet,
> Ne purent s'empêcher de dire
> Que c'était un puissant navire.
> Quelques momens après, l'objet devint brûlot,
> Et puis nacelle, et puis ballot,
> Enfin bâtons flottant sur l'onde.
> (LA FONTAINE, Liv. IV, Fable X.)

TOME SECOND.



PARIS,
AU DÉPOT CENTRAL DE LIBRAIRIE,
RUE DU POT-DE-FER-ST-SULPICE, N.° 8.
LYON,
CHEZ PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE MERCIÈRE, N.° 33.

MDCCCXXXV.

LETTRES

SUR LES ÉTATS-UNIS.

LETTRE XI.

Washington, 20. Novembre et 10. Décembre 1832.

Marche astucieuse des *Jacksoniens* dans le Congrès. — Veto *silencieux* du président. — Affaire des *Cherokees*. — Affaire du tarif. —Tarif révisé et protecteur des manufactures ;— hautement rejeté par la Caroline du sud. — Parti des Nullifiers. — Projet des Jacksoniens de détruire la banque des Etats-Unis. — Leur but. — Soulèvement dans toute l'*Union* contre ce projet. — Cris furieux contre Jackson. — Turpitudes de sa vie publique et privée dévoilées. — Sa nouvelle candidature assurée par la prépondérance de la populace. — Position des républicains devenue la même que celle des fédéralistes. — Milice nationale. — Armée de terre presque nulle et composée du rebut de la nation. — Marine. — Sous ce rapport, les Etats-Unis puissance du sixième ordre. — Faiblesse de la république américaine. — Sa politique extérieure forcément pacifique. — Législatures particulières des Etats. — Ce qu'elles sont. — — *Circulation* des emplois. — Séances du Congrès. — Ouverture de la nouvelle session. — Message du président. — Il dénonce la Caroline du sud. — Actes contradictoires de ce premier magistrat et de sa faction. — Sa proclamation.

Mon cher Ami,

Inhabiles à profiter des leçons du passé, plus inhabiles encore à prévoir l'avenir, les révolutionnaires savent mieux que personne s'emparer du

présent dès qu'il leur offre quelque prise, et en faire une proie qu'ils dévorent avec une inconcevable avidité. C'est l'instinct de la bête féroce; et il ne leur a pas été donné de s'élever au-dessus: comme elle, ils emploient, selon l'occurrence, la ruse ou la force pour vaincre; comme elle, ils sont cruels et impitoyables dans la victoire.

La nouvelle administration avait commencé par un acte de despotisme et d'iniquité inouï dans les fastes de la république américaine; mais aussi elle s'était rendue maîtresse absolue des affaires; la partie prépondérante de la presse politique lui était vendue (1); et si sa majorité était encore flottante dans le Congrès, la populace lui donnait partout ailleurs une majorité plus décisive. Jetant alors un coup d'œil perçant sur tout ce qui l'environnait, elle reconnut que la division qui régnait dans les intérêts des Etats particuliers, lui permettait de se jouer impunément du gouvernement général; et que plus elle envahirait de ses pouvoirs au profit des mécontens, plus elle se rendrait populaire. C'est sur ce plan qu'elle n'a cessé d'agir depuis quatre ans, et avec une audace et un bonheur qui frappent d'étonnement, et montrent, plus que tout autre peinture qu'on

(1) « Des places importantes et lucratives dans l'administration furent distribuées à plus de cinquante éditeurs de journaux. » (*M. Webster's Speech at the national republican convention, in Worcester* (Massachusetts).

en pourrait faire, à quel degré d'abaissement et de corruption tout est tombé dans ce pays-ci.

Je viens de vous dire qué le nouveau président et ses ministres n'avaient qu'une majorité encore incertaine dans le Congrès, et cependant vous avez vu, dans ma lettre précédente, qu'ils avaient pu, avec son secours, frapper le coup hardi de leurs premières destitutions. Mais, soit qu'effrayés ou révoltés de leurs excès, quelques-uns des partisans forcés, que leur avait fait le tumulte des élections, se fussent séparés d'eux ; soit qu'ils eussent été poussés à cette séparation par le dépit d'en avoir été dédaignés après la victoire (1); soit par tout autre motif que je n'ai pu pénétrer, il est hors de doute que si le parti vainqueur avait à craindre quelques obstacles capables d'embarrasser sa marche, c'était dans le Congrès seul qu'il pouvait maintenant les rencontrer.

Les hommes de l'administration s'en inquiétèrent peu : quelque chose qui pût arriver de cette majorité, leur parti était pris. Dans toutes les affaires de peu d'importance, ils marchèrent d'accord avec le Congrès : dès que se présentèrent les grandes questions qui divisent entr'eux les

(1) Il y a lieu de croire que c'est là ce qui a fait de M. Calhoun l'ennemi le plus ardent et le plus implacable des Jacksonistes. Lui et les hommes de son parti sont comptés au nombre des plus habiles parmi ceux qui, depuis plusieurs années, ont pris part aux affaires ; et ils sont occupés maintenant à créer à leurs ennemis des embarras dont il leur sera peut-être difficile de sortir.

États, ils manœuvrèrent autrement, et il faut en convenir, avec beaucoup d'adresse et de perspicacité.

Vous avez vu que le *veto* du président arrêtait l'effet des décisions prises par le Congrès, lesquelles remises ensuite en délibération, ne pouvaient alors être emportées que par les deux tiers des suffrages. Jusqu'à la présidence de Jackson, ce droit d'opposition avait été considéré comme un pouvoir extraordinaire, dont ce magistrat suprême n'aurait pu, sans imprudence et sous peine de se rendre odieux, faire un fréquent usage ; et en effet, rien de plus rare, sous les administrations précédentes, que l'exercice du *veto*, rien de plus solennel que la manière dont il était exercé, le président se croyant alors obligé de plaider en quelque sorte sa cause devant tout un peuple ombrageux et jaloux, et d'expliquer avec des raisonnemens et des détails, même surabondans, les motifs qui le déterminaient à user ainsi, dans l'intérêt public, de ce droit presque souverain.

Les Jacksonistes, dans l'emploi fréquent qu'ils en voulaient faire, n'avaient garde de prendre un parti si dangereux, et de mettre ainsi à découvert la marche tyrannique de leur administration. Entre leurs mains, le *veto* prit un autre caractère, et même un caractère entièrement opposé ; il devint *silencieux*, c'est-à-dire que, sur toutes les questions qui étaient de nature à blesser

les droits de quelque Etat particulier, le président laissa sans réponse les résolutions qui lui étaient adressées par le Congrès, n'approuvant ni ne blâmant ce qui avait été fait, mais aussi ne donnant pas, par sa signature, force de loi à ce qui pouvait lui attirer l'animadversion de tel ou tel Etat, flottant ainsi, en apparence, entre les intérêts opposés de ces diverses fractions de la république, et en réalité favorisant celles dont l'influence pouvait mieux servir les vues ambitieuses de son parti.

Or, ces grandes questions se présentèrent successivement pendant les quatre années de son administration : c'était vainement que le Congrès écoutait des rapports sur des projets de *travaux publics et d'amélioration intérieure*, qu'il en discutait les plans et qu'il les adoptait : le président en arrêtait l'exécution par son silence, à la grande satisfaction des Etats qui contestaient au gouvernement général le droit de les imposer au profit des autres. Une tribu indienne (*les Cherokees*), établie dans la Géorgie, est excitée par des missionnaires presbytériens à se soustraire à la juridiction oppressive à laquelle cet Etat prétendait la soumettre, et à réclamer l'exécution des traités qu'elle a faits avec la république : la législature de la Géorgie fait arrêter les missionnaires, et ordonne qu'ils soient mis en jugement comme prévenus de haute trahison ; ils sont jugés, condam-

nés aux travaux forcés dans une prison d'Etat, et le jugement est mis à exécution. A l'instant même, le parti presbytérien se soulève : dans le Congrès et dans tous les Etats où il est dominant, on soutient que ces missionnaires ont été jugés et condamnés contre toutes les lois qui protégent la liberté des opinions religieuses ; et l'on en appelle à *la Cour suprême* des Etats-Unis, qui constitutionnellement avait en effet le droit incontestable de décider la question. Elle prononce en faveur des condamnés et ordonne qu'ils soient mis en liberté. La Géorgie se rit de son jugement, et maintient celui qu'elle a rendu. On s'adresse au président pour qu'il ait à faire exécuter les lois, et surtout dans une occasion où elles sont si ouvertement outragées : il fait attendre sa réponse, et dans cette réponse évasive, il reconnaît implicitement le droit qu'avait la Géorgie d'en agir comme elle a fait. Nouveau triomphe pour ceux à qui la *Cour suprême* est un objet de haine et de mépris ; et c'est le plus grand nombre. On réclame du moins la foi des traités violés à l'égard des *Chérokees :* cette question, plus grave que l'autre, reste également indécise ; et libre de continuer contre eux le cours de ses vexations, la législature de cet Etat ne laisse à ces malheureux d'autre alternative, que de se soumettre aux conditions intolérables qu'elle prétend leur imposer,

ou d'aller rejoindre leurs frères au delà du Missisipi (1).

Mais une question plus grave encore vient occuper tous les esprits : c'est celle du *Tarif*. Le conserver tel qu'il était et mettre en pièces toute l'*Union*, c'était une seule et même chose ; le supprimer entièrement, c'était à la fois détruire l'industrie des Etats du nord et le gouvernement lui-même, en tarissant la principale source de ses finances (2). Après de longs débats, le Congrès essaie de résoudre ce problème presque insoluble, en présentant un nouveau projet de Tarif, modifié, selon lui, de manière à concilier tous les intérêts : le parti jacksoniste, dont le coup d'œil est plus sûr, reconnaît d'abord que ce projet, loin de tout concilier, accroîtra les divisions ;

(1) Les Français et les Espagnols confiaient aux prêtres catholiques le soin de civiliser ces pauvres Indiens : les Américains ne savent que les chasser ; et les *Cherokees*, qui résistent encore, seront très-probablement forcés de céder à cette proscription barbare dont toute leur race est frappée par les avares et impitoyables usurpateurs de leur territoire. Leur départ, ou plutôt leur exil, soulèvera peut-être une question nouvelle qui fermente sourdement dans les esprits, et qui porte en elle-même un nouveau principe de division : c'est celle de la *propriété des terres*. Jusqu'ici, elles ont appartenu sans contestation au gouvernement général, et leur vente annuelle forme une portion de son revenu. On commence à insinuer que chaque Etat est naturellement propriétaire de celles qui sont situées dans ses limites. Si un semblable débat s'engage, il peut mener loin.

(2) Elles se composent de ce tarif, ou droits de douanes sur les marchandises étrangères importées, du revenu des postes et de la vente des terres incultes dans tous les Etats.

et, docile à ses inspirations, le pouvoir exécutif donne à la vérité son assentiment, mais un assentiment conditionnel, déclarant en même temps « tout tarif protecteur des manufactures, une loi impolitique et inconstitutionnelle, » c'est-à-dire qu'il n'approuve ni ne rejète, et attend les événemens. Ils sont tels qu'il les avait prévus : tous les Etats du sud (et ce sont les plus nombreux) demandent à grands cris une révision nouvelle de ce Tarif révisé. La Caroline du sud fait plus : elle pose en principe « qu'en vertu » de son droit de souveraineté, elle a celui *d'an-* » *nuler*, dans les limites de sa juridiction, toute » loi du Congrès qui lui semblerait *oppressive* » pour les membres de sa communauté. » En conséquence, sa législature déclare *nulle* la loi du Tarif, défend, sous peine de trahison, qu'aucun droit d'entrée soit perçu dans ses ports, ordonne l'armement de sa milice, pour opposer la force à la force, si l'on prétend l'employer contre elle, et demande en même temps à ses concitoyens qu'il leur plaise d'assembler une *Convention*, dont le pouvoir extraordinaire et souverain décidera avec une plus grande autorité du parti définitif à prendre dans d'aussi graves circonstances. Voilà ce qui se passe au moment même où je vous écris ; voilà où en sont les Etats-*Unis*. Pensez-vous que du moins le pouvoir exécutif s'élèvera, au nom de la constitu-

tion, au nom de la confédération entière, contre cet acte, inouï jusqu'à ce jour, d'un seul Etat refusant d'obéir aux lois générales du pays? Non, il reste dans son indécision accoutumée; et sa conduite, dans une circonstance si nouvelle et si extraordinaire, est si équivoque, si tortueuse, qu'on a pu l'accuser, avec quelque vraisemblance, d'être plutôt pour que contre la *nullification* et les *nullifiers* ([1]). Je pense, moi, qu'il n'est ni pour ni contre; et qu'incertain s'il n'y avait pas, sur ce point où leurs intérêts sont communs, quelque coalition secrète entre la Caroline et les autres Etats du sud, il a jugé prudent de ne pas se prononcer et d'attendre encore les événemens.

Mais c'est principalement lorsqu'il a été question de renouveler le privilége de la banque des Etats-Unis, privilége qui expire en 1836, que, forcé de parler, parce qu'en cette circonstance une résolution du Congrès lui a rendu impossible la manœuvre si commode de son *silent-veto*, Jackson, ou plutôt le parti dont il est l'organe, a laissé tomber son masque et mis sa politique à découvert.

Le Congrès ayant donc décidé que ce privilége serait renouvelé, et déclaré qu'il ne s'ajourne-

(1) Tels sont les noms que l'on donne à la loi rendue par la législature de la Caroline du sud, et à ses fauteurs. MM. Calhoun, Hugue et Hamilton sont à la tête de ce parti.

rait pas avant d'avoir eu la réponse du président sur cette question (1), ce mot fatal de *veto* est enfin sorti de la bouche du magistrat suprême ; et le message dont ce *veto* était accompagné, est, selon moi, la pièce la plus curieuse qu'ait offerte, jusqu'à ce jour, l'histoire constitutionnelle des Etats-Unis.

Le pouvoir exécutif y passe en revue les grandes questions qui divisent les Etats ; et maintenant que quatre années d'expérience lui ont appris de quel côté penchait la balance, et, dans ce conflit à forces inégales, quels intérêts devaient l'emporter, il laisse enfin les vains ménagemens, et soutient hautement, contre la lettre expresse de la constitution, contre son esprit, contre cette foule d'antécédens qui portent avec eux témoignage et conviction, « que le Congrès » n'a pas le droit d'imposer un Tarif, par consé- » quent de lever des impôts ; qu'il n'a pas le » droit d'ordonner des travaux publics dans l'inté- » rêt de tel ou tel Etat, et sans avantage pour les » autres Etats ; qu'il n'a pas eu le droit de créer » une banque nationale, et que par conséquent » il n'a pas celui d'en renouveler le privilége » inconstitutionnellement donné, etc (2). » Il

(1) Ce fut principalement pour empêcher l'effet de cette décision, et intimider les membres les plus ardens à la soutenir, que furent organisés les guet-à-pens dont je vous ai parlé dans ma VIIIe lettre.

(2) Il est à remarquer que ceux qui soutiennent aujourd'hui la

finit, après avoir apposé son *veto* à la résolution du Congrès, par *conseiller* d'établir une *banque du trésor*, c'est-à-dire de mettre toutes les valeurs appartenant à l'Etat, et presque toute la circulation de fonds qui se fait dans le pays, entre les mains du pouvoir exécutif, ce qui sans doute est *beaucoup plus constitutionnel* (1). Puis le Congrès s'ajourne; et les quatre années de la présidence de Jackson étant expirées, la question qui

constitutionnalité de cet établissement, sont ces mêmes *républicains* qui le déclaraient *inconstitutionnel* dans le premier Congrès, lorsque le plan en fut présenté par Hamilton, et que la loi qui l'autorisa ne fut votée qu'au milieu de leurs protestations et de leurs vociférations (Voyez ma Lettre IXe).

(1) La faction jacksonienne, en cherchant à s'emparer ainsi de toutes les ressources financières du pays, n'a d'autre but (et les plus simples l'ont clairement aperçu) que de se perpétuer au pouvoir, en achetant les votes de la canaille, qui maîtrise tout dans les élections. Cette faction essaie ainsi d'obtenir, par cette populace toujours croissante d'émigrans, ce que l'aristocratie anglaise s'était procuré, jusqu'à ces derniers temps, par ses *bourgs-pourris*, ce qu'on se procurera toujours, par un moyen quelconque, dans le gouvernement dit *représentatif*, une MAJORITÉ dite *parlementaire*, c'est-à-dire une *abstraction* politique, au moyen de laquelle on opprime légalement les peuples par de prétendues lois que l'on fabrique à volonté, on les vole en créant des dettes nationales dont on se partage impunément les immenses profits, on les ruine et on les déshonore par des banqueroutes, on se joue en un mot de leur existence entière, sans aucun risque personnel pour les voleurs et pour les tyrans. Partout, sous des formes différentes, les mêmes déceptions de jour en jour plus grossières, partout les mêmes farces de jour en jour plus ignobles : espérons que cet épouvantable fléau touche à sa fin; autrement c'en serait fait bientôt de la société humaine.

occupe alors tous les esprits, c'est la nomination d'un nouveau président.

Il me serait difficile de vous peindre l'effet que produisit ce message dans toute l'*Union* : ce fut comme un trait de lumière qui ouvrit les yeux à beaucoup de gens sur la marche de l'administration, et sur le but que voulait atteindre un parti auquel ils s'étaient ralliés sans trop savoir pourquoi; et tant d'intérêts se trouvaient lésés par les suites probables de cet acte d'hostilité contre la banque, que d'innombrables auxiliaires accoururent fortifier l'opposition. Alors, de toutes parts, s'élevèrent contre Jackson et ses partisans, des cris furieux, des accusations formidables : le nombre des déserteurs de son parti sembla s'accroître d'heure en heure; parmi les organes de la presse, la banque sut gagner, avec ces argumens irrésistibles que l'on tire d'un coffre-fort, les plus habiles et les plus influens, que l'on vit passer à l'instant, et avec une aisance que la *Gazette de France* et le *Journal des Débats* pourraient à peine surpasser, de l'éloge et de l'admiration pour le héros *des balles de coton*, au sarcasme, à l'insulte, à la dénonciation. Je suis forcé d'avouer que, pour le rendre odieux et méprisable, soit dans sa vie privée, soit dans sa vie publique, ses ennemis n'avaient véritablement que l'embarras du choix. Ce même Jackson qui se présentait, une se-

conde fois, comme candidat à la présidence, avait publiquement et solennellement déclaré, dans plusieurs circonstances, qu'il jugeait nécessaire à la tranquillité publique qu'après ses quatre années de magistrature, un président des Etats-Unis ne pût être réélu. Selon lui, maintenant, le Tarif protecteur est inconstitutionnel; et lorsqu'il n'était que simple sénateur (en 1824), non-seulement il avait voté en faveur de cette loi, comme loi de salut pour le gouvernement, mais on rappelait que plusieurs de ses clauses, et de celles qu'il attaque maintenant avec le plus de violence, n'eussent point été adoptées si son propre vote n'eût rompu l'égalité des suffrages qui les auraient fait rejeter. Cette banque qu'il veut détruire aujourd'hui, et dont sa conscience *timorée* craint l'inconstitutionnalité, dès 1829, et pendant les deux années suivantes de sa présidence, il n'avait cessé, dans ses divers messages au Congrès, de la présenter comme un des objets les plus dignes de son attention, comme une institution à laquelle était attachée la prospérité du pays. Après avoir accusé l'administration précédente de mesures arbitraires et de corruption, c'était en balayant des emplois publics tous ceux qui n'étaient pas attachés à son parti, pour partager leurs dépouilles entre ses sicaires, qu'il avait débuté dans la sienne; et ces destitutions iniques, barbares,

sans exemple, commencées avec l'aveu du sénat, il les avait ensuite continuées, non-seulement sans daigner le consulter, mais même contre sa volonté déclarée ([1]). Par une violation peut-être encore plus insolente du pacte constitutionnel, il avait usurpé en plusieurs circonstances le pouvoir de la Cour suprême, en donnant, comme pouvoir exécutif, des interprétations judiciaires aux lois de la république ([2]). Il était

(1) D'après un calcul présenté par M. *Webster*, déjà cité, il n'a pas été fait moins de DEUX MILLE destitutions pendant les quatre années de la présidence du général Jackson.

(2) Par exemple, dans l'affaire des *Cherokees* : au lieu de la porter devant la Cour suprême, à qui il appartenait de prononcer entre eux et l'Etat de la Géorgie, le président avait pris sur lui de prévenir à la fois les Indiens et la législature de cet Etat, que le gouvernement des Etats-Unis n'interviendrait pas dans leurs différends; ce qui était annuler, de sa propre autorité, des traités faits au nom de la nation, et, jusqu'à lui, fidèlement exécutés.

Au reste, de tels actes ne peuvent surprendre de la part d'un homme qui, dans son *veto-message*, n'a pas craint de prononcer les paroles suivantes, les plus étonnantes, sans doute, qui soient sorties de la bouche d'un magistrat : « Tout fonctionnaire public qui » prête serment de faire exécuter la constitution, jure qu'il la fera » exécuter *comme il l'entend*, et non *camme elle est entendue par les* » *autres*. »

Il me semble que c'est la première fois que la formule religieuse du protestantisme a été aussi crûment appliquée à ses doctrines politiques. Mais si l'on s'en étonne, il faut s'étonner encore davantage des réflexions que ces paroles ont provoquées de la part d'un *protestant*.

« Une adoption générale, dit-il, des sentimens exprimés dans » cette maxime, serait l'entière dissolution de notre gouvernement; » il en résulterait que les opinions particulières d'un homme de- » viendraient la seule règle de sa conduite; et certainement il

le premier président des Etats-Unis qui eût eu l'audace de signer un acte du Congrès *avec une approbation* CONDITIONNELLE. On rappelait ensuite les guet-à-pens préparés, les violences exercées avec son approbation et sa protection, contre des membres du Congrès, soit pour enchaîner par la terreur la liberté de leurs suffrages, soit pour les empêcher de dévoiler l'iniquité de ces actes et l'infamie de ses agens; les expressions outrageantes dont il n'avait cessé de se servir en parlant de la représentation nationale ou de la Cour suprême, et son *veto* SILENCIEUX plus outrageant encore; ses brutalités, ses insolences, ses dénis de justice à l'égard de tous ceux qui n'étaient pas dévoués, corps et ame, à ses moindres volontés, etc., etc. Les turpitudes extraordinaires de sa vie privée n'étaient point non plus oubliées.

Enfin s'éleva un homme, long-temps son ami

» n'existe, ni ne peut exister aucun gouvernement où un particulier
» puisse se faire lui-même juge de ses droits et de ses devoirs. Là
» où chacun est son propre arbitre, c'est la force et non la loi
» qui gouverne. Qui juge pour soi-même et décide pour soi-même,
» a le droit d'exécuter ses propres décisions; et c'est là ce qu'on
» appelle la loi du plus fort... Les lois sont faites pour être exé-
» cutées et obéies, non *selon l'interprétation de tel ou tel individu*,
» mais *conformément à l'interprétation et à la décision de l'autorité*
» *publique*. » (*Webster's Speech, etc.*)

Ainsi, suivant cet honnête homme, ce qui détruit la société politique, conserve et fait fleurir la société religieuse; et tout cela s'arrange dans une tête protestante!

et son partisan, ministre d'Etat sous son administration, reconnu par tous les partis comme un citoyen honorable, et retiré des emplois publics avec la ferme résolution, hautement manifestée, de n'y jamais rentrer (1), qui, cédant au cri de sa conscience long-temps étouffé, et pressé par le danger qui menaçait son pays, déclara (et cette déclaration a été répandue dans toutes les parties de l'*Union*) « qu'ayant été, plus que » personne, à même de connaître à fond le gé- » néral Jackson, il était forcé de dire qu'il n'y » avait dans ses principes politiques rien de po- » pulaire, et d'avouer, avec douleur, que c'é- » tait un CŒUR CORROMPU ET UN MALHONNÊTE » HOMME (2). »

Tout semblait accablant pour le jacksonisme: et la vérité des accusations, et l'autorité de la plupart de ceux qui les présentaient, et tant d'intérêts menacés, et cette puissance financière de la banque qui dirigeait les mouvemens d'une opposition en apparence si formidable. Les forces des deux partis parurent d'abord se balancer, et des paris considérables, ouverts en fa-

(1) M. Ingham. Jackson l'avait lui-même nommé, et comme homme *de son choix*, ministre des finances, lors de la première composition de son cabinet.

(2) *The lights wich J. have had, compel me to know that he has no vestige of democratic principles in his constitution, and lamentable to relate that he is in heart* A DISHONEST AND CORRUPT MAN. (Letter of Samuel D. Ingham to James Gowen; oct. 23, 1832.)

veur des anti-jacksonistes, ne furent acceptés qu'avec hésitation par leurs adversaires. Un moment même, on crut que les premiers allaient l'emporter, et déjà ils chantaient victoire; mais les démagogues se montraient tranquilles, sûrs qu'ils étaient de recueillir le fruit de ce machiavélisme avec lequel ils avaient soutenu la souveraineté des Etats les plus nombreux aux dépens de la souveraineté de l'Etat en général, et de cette organisation secrète de la canaille qui maintenant agissait partout pour eux comme un seul homme (1), et plus particulièrement encore dans les Etats où l'opposition pouvait leur être plus redoutable.

Enfin les *Polls* (salles d'élection) sont ouverts: il s'y passe des scènes hideuses à voir, dégoûtantes à décrire (2); et la canaille met dans la ba-

(1) « Quand je considère, dit ce même M. Ingham et dans la » même lettre, avec quelle force le parti est organisé et discipliné, » à l'effet de garder, soit pour le bien, soit pour le mal, toute » position qui lui a été assignée par le petit nombre de ceux qui » y sont intéressés, je me crois obligé à beaucoup de charité pour » la faiblesse aveugle qui porte à favoriser encore le jacksonisme. »

(2) Dans l'Etat de New-York, des hommes ramassés dans la lie des émigrans les plus récemment arrivés, ont été naturalisés à dix heures du matin, pour voter à midi, la naturalisation se faisant au moyen de deux faux témoins, et le vote s'obtenant ensuite pour deux schellings (vingt-cinq sous) et un verre de wiskey. Il y a eu des coups donnés, reçus et rendus dans les *Polls*; les meneurs jacksonistes avaient imaginé, à l'effet de reconnaître leurs hommes, le moyen assez ingénieux d'une lettre brisée à dessein sur le *Ticket*

lance un poids qui emporte tout. La réélection de Jackson est assurée ; et Van-Buren, tout nouvel-

imprimé qu'on distribue à tous les votans; ils manœuvraient de même partout, plus ou moins heureusement.

Novembre 1834.

Depuis que ces lettres sont écrites, les méthodes d'élection se sont extrêmement perfectionnées aux Etats-Unis. Il ne s'agit plus, dans les *Polls*, de quelques coups de pieds et coups de poings, donnés par la populace *jacksonienne*, et rendus par le peuple, un peu moins canaille, qui manœuvre pour les chefs républicains, mais de batailles rangées qu'on se livre dans les rues, et non pas seulement pour la grande élection *présidentielle*, mais pour de simples élections municipales; car tout s'enchaîne dans le système électoral; et qui est maître de l'autorité dans la cité, y devient presque indubitablement l'arbitre du *Ticket*, tant pour le Congrès que pour les législatures particulières des Etats.

Des masses de population se sont donc battues, cette année même, dans les rues de New-York, pour l'élection d'un maire, et l'on s'y est assommé à coups de projectiles de toute espèce. Toutefois, la mêlée n'a pas été très-sanglante, et on l'a dû à la supériorité numérique des *Jacksoniens*, qui, s'étant comptés, ont quitté le champ de bataille pour retourner dans les *Polls*, où ils l'ont emporté d'un petit nombre de voix. S'ils eussent été les moins nombreux, il est probable que les choses se seraient passées autrement; car, par l'effet de cette organisation secrète qui dirige tous leurs mouvemens, ils ont un grand avantage sur leurs adversaires, même à nombre inégal; et d'ailleurs, cette milice populacière se compose d'hommes qui n'ont rien à perdre et qui, par conséquent, sont prêts à tout.

C'est là un premier *progrès :* en voici un second dont la nouvelle nous est parvenue par les paquebots arrivés dans le courant de ce mois. La chose est racontée comme suit par le *Globe*, journal officiel de Washington :

« Dans le district de Southwark, à Philadelphie, il est arrivé de terribles événemens. Des voyageurs racontent qu'il y avait des rassemblemens de 5000 individus au moins ; plusieurs étaient armés de pistolets; le sang avait coulé avec abondance, trois maisons avaient été rasées et plusieurs autres incendiées. On dit que dix personnes ont reçu des coups de feu et ont succombé à leurs

lement flétri par le Congrès d'une note infamante, sera vice-président.

blessures. Les scènes les plus fâcheuses ont signalé les élections; le feu a commencé par quelques coups de fusil tirés sur la foule, d'une maison où les *Wighs* s'étaient réunis en force. Les *Tories*, c'est-à-dire les Jackson-men, furieux à la vue des blessés, et ayant reçu des renforts de Kensington, ont fait le siége de la maison et l'ont brûlée. On dit que dix-huit personnes ont été tuées; les meubles des maisons démolies ont été dispersés dans les rues; partout on voit des décombres; on croit que les habitans des maisons brûlées, prévenus à temps, avaient pu s'évader. Cinq maisons de trois étages, construites en briques, ont été entièrement rasées. »

D'autres troubles, et à l'occasion des mêmes élections, éclataient en même temps à Moyamensing, et voici comment ils sont racontés par la Gazette de Philadelphie.

« A neuf heures du soir, on vit des *Jacksoniens* qui distribuaient avec beaucoup d'empressement de gros bâtons et d'abondantes libations de wiskey à leurs adhérens. Ceci fut presque immédiatement suivi d'une attaque faite par un certain nombre d'entre eux sur les quartiers wighs, en jetant des grêles de pierres et tirant des coups de fusil sur ceux qui s'y rendaient. Cette attaque durait depuis quelques minutes, lorsqu'une troupe de wighs la repoussa avec une telle violence, que les Jacksoniens furent forcés de battre en retraite. Mais des renforts leur étant arrivés, ils recommencèrent l'attaque, firent le siége des quartiers wighs, arrachèrent les portes, les volets des fenêtres, et de leurs débris allumèrent un grand feu autour du *Pole*-liberté (*), qui sert d'étendard au parti opposé. Pendant ces scènes de violence, la foule des *Jacksoniens* augmentant sans cesse, et avec elle les menaces de vengeance et de destruction contre les wighs, ceux-ci se déterminèrent à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et, à cet effet, se procurèrent des armes à feu. Une attaque nouvelle ayant eu lieu, ils firent feu de l'intérieur de la maison, et dix-huit *Jacksoniens* furent atteints. Alors tout le parti se

(*) On appelle ainsi le drapeau ou symbole adopté par un parti, et qu'il place à l'entrée du local où s'assemblent ses membres, et où ils se comptent entre eux avant de se rendre au *Poll*, ou salle d'élection, parce que ce drapeau, ou symbole, est ordinairement placé au bout d'une perche (*Pole*).

Voilà ce qui vient de se passer presque sous mes yeux, car je vous raconte ici l'histoire de quelques mois, et en y comprenant les derniers jours du mois de novembre dernier, je vous ai conduit jusqu'au point où sont parvenues les affaires de la *belle* et *heureuse* république : le reste appartient à l'avenir. Toutefois cet avenir, de même que celui de tous les gouvernemens révolutionnaires et constitutionnels, va, dans la crise actuelle, et de semaine en semaine, de jour en jour, d'heure en heure peut-être, amener de nouveaux événemens ; et avant que j'aie terminé cette lettre, la position des choses aura probablement changé.

Il est curieux d'entendre les lamentations des républicains : « Tout est perdu, s'écrient-ils ;

précipita sur leur quartier, les força à faire retraite, et mit le feu à la maison. »

Ces scènes sont arrivées dans les premiers jours du mois d'octobre dernier.

Le siècle marche, comme on voit, dans la république-modèle ; et quand les prolétaires, dont le nombre va toujours croissant, auront ainsi essayé leurs forces et reconnu leur immense supériorité sur ceux qui possèdent quelque chose, on en verra bien d'autres : ce n'est là qu'un léger prélude. Toutefois, au milieu du récit de ces scènes effroyables, il est vraiment comique d'entendre les journalistes appeler *wigh* le parti qui défend aujourd'hui l'ordre et la propriété, et *tory* la canaille déguenillée que déchaîne le parti Jackson pour se maintenir violemment au pouvoir. La langue se ressent, là comme chez nous, du désordre des idées sociales : et cette confusion arrivera bientôt à ce point, que le langage d'un parti deviendra inintelligible à l'autre.

» l'*Union* est menacée d'une entière dissolution ;
» la pire des tyrannies, celle qui se fonde sur la
» corruption du pouvoir, menace de s'établir et
» de détruire à la fois nos vertus publiques et
» nos libertés ; l'honnête homme est réduit au-
» jourd'hui à se faire témoin passif des calami-
» tés que les plus méchans des hommes vont ac-
» cumuler sur la patrie. Qu'espérer, en effet,
» lorsque c'est *l'opposition* qui cherche à sauver
» le gouvernement, tandis que ceux qui adminis-
» trent, travaillent à le détruire ? etc. etc. (1) »

(1) Je vous ai déjà parlé de l'emphase américaine et de l'admiration dont ce peuple est pénétré pour lui-même et pour ses *incomparables* institutions. J'aurai occasion de vous en offrir plus d'une fois des exemples qui, j'espère, vous paraîtront divertissans, et je vais commencer.

Jusqu'ici, l'on avait cru partout, et dans tous les temps, que la première condition d'un bon gouvernement était d'avoir en lui-même un principe de durée ; qu'un gouvernement était mauvais lorsqu'il n'était pas durable, et que le pire de tous était celui qui durait le moins. Jusqu'ici, le monde entier a été dans une grande erreur : pourvu que les peuples *soient libres*, peu importe que les gouvernemens *durent*. Les Américains ont, sur ce point, une manière tout-à-fait intrépide de raisonner ; et les gémissemens que leur arrache la crise actuelle vont m'en fournir quelques échantillons assez curieux.

« Les Etats-Unis sont nés d'une question de timbre : périront-ils » d'une question de douanes ? ..... » (Pourquoi pas ? la chute en serait aussi noble que l'origine.) « Les admirateurs de ce que l'on » appelle les gouvernemens forts, se réjouissent de cette perspective » qu'offrent nos dissensions, d'amener la destruction de ce MODÈLE » que les peuples de l'ancien monde considèrent comme un objet » *d'étude et d'admiration.* » (*Courier and Enquirer.*)

« Si nous donnons follement la conduite de notre grand et ad- » mirable *Steamboat* politique et de ses rouages si compliqués, à

Ah ! si les *Fédéralistes* du premier âge de la république pouvaient sortir de cette tombe où ils dorment leur sommeil, qu'ils auraient beau jeu à

» une troupe de mariniers ignorans, emportés, négligens, dont tout » le mérite est une aptitude particulière à vomir des injures et à » proférer des juremens, nous pourrons peut-être faire encore *un* » ou *deux* voyages sans accident ; mais avant peu se fera l'explosion. » Les misérables, dont la folie et la présomption en auront été la » cause, seront sans doute réduits en poudre les premiers ; mais, » avec eux, périra aussi ce magnifique vaisseau, la troupe im» mense de ses passagers. et ces hautes espérances de *progrès po-* » *litiques dans le monde entier*, qui ont été si long-temps attachés » à la fortune et à la bannière étoilée des Etats-Unis. »

(*Boston daily Advertiser and Patriot.*)

« C'est ici (Massachusetts), que le premier sang de la révolution » a coulé ; que ce soit ici que se fasse le plus grand effort pour » conserver le grand et inappréciable bienfait qu'il nous a obtenu : » un gouvernement libre et *uni.* En nous efforçant de maintenir » notre forme de gouvernement, ce n'est pas pour nous seuls que » nous aurons travaillé, mais pour la sainte cause *de la liberté* » *constitutionnelle dans le monde entier.* Nous avons été établis les » gardiens d'un trésor auquel ont droit tous les amans de la li» berté. Non pas seulement dans la France *si heureusement révo-* » *lutionnée*, non pas seulement dans l'Angleterre *réformée*, où nos » principes et nos institutions sont, tous les jours, *cités et offerts* » *comme modèles*, mais jusque dans les profondeurs de la Germanie » et dans les champs désolés et encore fumans de la Pologne, des » vœux sont formés pour la conservation *de notre union et de notre* » *bonheur*. Nous sommes entourés d'une nuée de témoins ; les » regards des *enfans de la liberté* sont de toutes parts fixés sur » nous avec attention et anxiété : si nous devons succomber dans » cette lutte pour notre constitution et notre gouvernement, que » le ciel du moins nous préserve de succomber lâchement. »

(*M. Webster's Speech*, etc.)

Voici quelque chose de plus mélancolique encore, à l'occasion de la mort récente de M. *Carroll de Carrolton*, le dernier signataire de la déclaration de l'Indépendance.

« Le dernier des signataires de notre indépendance, celui qui,

leur répondre ! « Imprudens, leur diraient-ils, » ce qui existe maintenant, ce que vous déplorez » si amèrement, c'est vous qui l'avez fait. Lors-

» il y a cinquante-sept ans, engagea sa vie, ses biens, son honneur, » à la cause de notre affranchissement national, est maintenant » réuni à cette troupe de héros qui tous, à l'exception de lui seul, » sont allés depuis long-temps chercher leur récompense. Heureux » mortels, dont une nation reconnaissante, et sa dernière postérité, » et les amans de la liberté dans tous les lieux et dans tous les » temps, conserveront le souvenir, et qu'ils honoreront comme les » premiers et heureux défenseurs de ce droit *inhérent* et *inaliénable*, et de cette *capacité* qu'a l'homme de *se gouverner lui-même!* Plus heureux peut-être encore, de ce qu'il n'a été donné » à aucun d'eux de *survivre à la constitution et à la liberté* de ce » pays qu'ils ont aimé et servi avec tant de dévouement! .... Qu'un » court, peut-être très-court moment, ajouté à la vie de celui que » nous pleurons, l'eût rendu *témoin de ce fatal événement*, c'est ce » que nous n'osons nous avouer à nous-mêmes; mais dans la *possibilité* d'une semblable calamité, nous trouvons des raisons suffisantes pour ne pas nous affliger de ce que le dernier de cette » noble race ait terminé sa carrière. » (*New-York american.*)

« *Les premiers jours* de l'Union en étaient *l'âge d'or*, dit M. de » Wirtt (un des principaux candidats présentés pour la présidence, » en concurrence avec Jackson), et je ne forme pas l'espérance *romanesque* de les voir renaître. » (*Letter of M. de Wirtt to the Editor of the Providence american. November, 17.*) Ainsi, il y a *quarante* ans que cela a commencé, et nous voilà déjà arrivés à l'âge de fer! Et la statue aux pieds d'argile est menacée de tomber au moindre choc!

Mais ne voilà-t-il pas que, de l'autre monde, notre *fellow citizen* Lafayette vient aussi mêler ses douleurs à celles de sa patrie adoptive? S'il est *populacier* en France, il n'est que *républicain* aux Etats-Unis. Il ne les verra pas en danger de périr sans leur faire entendre, pour leur salut, cette voix qui leur fut si chère; et il va sans dire, qu'à lui seul, et quoiqu'en peu de paroles, il accumulera plus de niaiseries que tous les autres ensemble. Voici donc ce qu'il leur écrit de *La Grange*, à la date du 27 septembre 1832.

« J'ai trop de confiance dans le patriotisme et *le bon sens* des

» que vous étiez les maîtres, nous étions, nous
» aussi, *cette opposition* qui cherchait à sauver
» le gouvernement, dont vous commenciez la
» destruction que d'autres achèvent aujourd'hui.
» Les institutions que vous proclamez maintenant
» légales et salutaires, vous les disiez alors illé-
» gales et oppressives; et par un juste retour des
» choses d'ici-bas, ce nom de *fédéralistes*, au
» moyen duquel vous nous avez rendus méprisa-
» bles et odieux, est l'arme dont se servent vos

» diverses parties des Etats-Unis, pour craindre que de telles di-
» visions se terminent par une dissolution fatale de l'*Union*. Toute-
» fois, si malgré les derniers vœux, les vœux si ardens de ceux
» des fondateurs de votre république qui ont cessé de vivre, un tel
» événement devait quelque jour avoir lieu, CHARITABLEMENT, *il*
» *conviendrait de le retarder jusqu'au moment* (désormais peu éloi-
» gné) *où le dernier de ceux qui ont combattu et versé leur sang*
» *pour cette cause, aura rejoint ses contemporains.*

J'ai l'honneur d'être, etc.

Or, M. le marquis de Lafayette a aussi versé son sang pour cette noble cause; et l'on n'a point oublié qu'il a reçu une blessure à la jambe dans *une déroute*, sorte de manœuvre militaire, où cette partie du corps est la plus active et la plus exposée. Ne faut-il pas aussi *charitablement* l'attendre, lui qui n'est pas pressé de *rejoindre* (*)? Il est remarquable que tous les grands constitutionnels, hommes d'Etat, veulent et même exigent que les révolutions *les attendent*, par la raison sans réplique, selon eux, que *tout vient à point qui peut attendre*.

Quant à moi, pauvre esprit du quatorzième siècle, ce qui se passe sous mes yeux depuis quarante ans m'a prouvé que c'était la devise la plus follement orgueilleuse que pût prendre une créature aussi faible et aussi passagère que l'homme, et qu'à vrai dire, elle ne convient qu'à Dieu: *patiens quia æternus!*

(*) Depuis il a *rejoint*; devant Dieu soit son ame.

» ennemis pour faire de vous-mêmes des objets de
» haine et de mépris. Subissez donc la peine que
» vous avez méritée ; et si, dans votre humilia-
» tion, quelque chose peut vous consoler, c'est
» qu'inévitablement, ceux qui aujourd'hui triom-
» phent de vous si insolemment, ne tarderont pas
» à prendre votre place, pour être à leur tour in-
» sultés et moqués par plus méchans qu'eux,
» s'il est possible. Ainsi vont les révolutions,
» telles que nous et nos pareils les avons faites,
» marchant toujours en avant, renversant tout
» devant elles à mesure qu'elles avancent, ne
» s'arrêtant que lorsque Dieu frappe ceux qui
» croient les conduire et qu'elles emportent avec
» elles ; et que la société étant devenue impossi-
» ble entre leurs mains, elle s'éteint au sein de
» l'anarchie, ou reprend une sorte de vie maté-
» rielle sous la verge du despotisme. »

En effet, je le répète, il n'y a point d'avenir pour ces systèmes de mort ; et ce parti Jackson qui vient de renverser ses adversaires avec tant de promptitude et de dextérité, ne vit lui-même que dans le présent, ainsi qu'ils ont eux-mêmes vécu. Les intérêts du moment sont sa seule doctrine. Or, on a vu que cette doctrine effrontée changeait avec ses intérêts, à ce point, que ce qu'il blâmait hier, ce parti l'approuve aujourd'hui. Il continuera de la sorte, et peut-être avec encore plus d'effronterie, jusqu'à ce que les di-

visions, qui font sa force éphémère, l'aient entraîné avec elles et fait disparaître dans cette tempête d'événemens qui menace de toutes parts et semble prête à éclater. En attendant, il fait sa pâture de ce présent qui lui appartient; et vainqueur, comme il l'a dit lui-même, *il se partage les dépouilles des vaincus.*

Mais il est difficile, pour qui connaît bien l'état militaire, c'est-à-dire les forces de terre et de mer des Etats-Unis, de ne pas éprouver un mouvement d'hilarité, lorsqu'au milieu de leurs doléances sur la position critique des affaires, les adversaires du parti Jackson, invoquant le témoignage de l'histoire, s'efforcent d'appeler l'attention de leurs concitoyens sur le danger imminent qu'il y a pour *leurs libertés* de confier à un *homme de guerre* la suprême magistrature. « Cette faute a été fatale et sans exception, disent-ils, à tous les Etats libres où elle a été commise; et si nous n'avons pas encore trouvé notre Cromwel, nous le devons à cet hiver des ans qui blanchit la tête du général Jackson, plus qu'à sa modération et à notre propre prudence [1]. »

J'ai peine à me persuader que de semblables craintes soient présentées sérieusement. On peut croire à la dislocation des Etats confédérés, peut-

(1) *Letter of M. Clay to judge Brooke* (*The Boston daily Advertiser and Patriot*).

être à quelque conflit entre tel ou tel Etat avant que ce grand démembrement soit totalement consommé, quoiqu'une telle manière d'en finir semble encore peu probable; mais que dans l'état actuel du pays, tant physique que moral, on ait à redouter l'usurpation du pouvoir absolu par un chef militaire, et qu'une couronne américaine puisse être solennellement posée sur la tête d'un *Yankee* du nord ou d'un *Planteur* du sud, c'est là une de ces imaginatives grotesques, que le plus simple exposé des faits va faire évanouir.

Vous avez vu dans le tableau analytique que je vous ai présenté de la constitution, que chaque citoyen est, de droit et d'obligation, membre de la milice de l'Etat auquel il appartient : c'est là le type de cette *garde nationale* qui, pendant quarante ans, n'a cessé d'être l'idée fixe du *héros des deux mondes* (1). Cette milice est l'unique force armée qui soit à la disposition des Etats particuliers, chacun d'eux pouvant employer la sienne dans ses limites, pour tout ce qui intéresse l'ordre et la sûreté publique. Lorsque la confédération entière est menacée, ou qu'il y a résistance à l'exécution des lois du gouvernement général,

(1) Pendant ces quarante ans, on n'a vu nulle part éclore une pensée révolutionnaire, prêcher une doctrine révolutionnaire, établir une institution révolutionnaire, sans que cet homme s'en soit emparé à l'instant même comme de chose dépendante de son domaine, comme de son propre bien. C'est le marquis de Carabas des révolutions.

le président a le droit de requérir des Etats le contingent de milices nationales qu'il juge nécessaire ; et vous avez vu encore que, lorsqu'ils ne le trouvaient pas bon, ils étaient à peu près libres de refuser ([1]).

Mais, dira-t-on, il y a une armée de ligne, et celle-là est entièrement à la disposition du pouvoir exécutif. Oui, sans doute, et même elle est pour le nombre, sinon pour la tenue, au dessus de celle des mélodrames à grand spectacle des frères *Franconi*. Elle se compose, au grand complet, y compris le corps d'officiers, de *six mille* hommes, répartis à de grandes distances et à petites stations, sur les bords du Mississipi pour y surveiller les mouvemens des Indiens, ou employés à la garde des forts qui défendent l'entrée des ports de la république ; et comme je tiens, surtout dans ce qui pourrait sembler trop extraordinaire, à n'être point soupçonné d'exagération, je laisserai à un Américain le soin de vous donner une juste idée de ce qu'est cette armée. « Nous » parlons avec connaissance de cause et d'après » notre propre expérience, dit le *Courier and* » *Enquirer*, lorsque nous disons, qu'en temps » de paix, et vu cette facilité extrême qu'a tout » homme dans notre pays de se procurer une sub- » sistance assurée, notre armée est nécessaire-

(1) Voyez ma lettre IX.

» ment, et jusqu'à un certain point, composée
» de ce qu'il y a de plus abandonnés et dépravés
» vagabonds, pris parmi ceux qui volent dans
» les rues et infestent les divers réceptacles de
» débauche qui abondent dans les grandes villes;
» espèces d'hommes qui ne peuvent être gouvernés et contenus que par une prompte application de châtimens corporels (1). »

(1) Ces châtimens corporels consistaient en coups de fouet qui s'appliquaient sur-le-champ; et c'était là sans doute une bonne institution, puisqu'elle maintenait, parmi ces misérables, une sorte de discipline. Ces coups de fouet, *si dégradans* pour l'humanité BLANCHE, (car pour *la noire*, on ne les lui épargne pas), ne tardèrent pas à fournir un texte de déclamations sentimentales aux charlatans philantropes du pays (*quack philanthropists*, comme les appelle le même journaliste), et ils crièrent si haut, qu'ils parvinrent à les faire abolir.

Le désordre commença à l'instant même à se manifester; puis, quelque temps après, comme si on l'eût fait exprès pour achever de détruire toute subordination et mettre les officiers à la merci de leurs soldats, on ôta aux cours martiales le droit de condamner à la peine de mort. Je citerai quelques faits parmi ceux que j'ai recueillis: ils vous donneront une idée de l'état prodigieux de cette armée.

En 1821, le capitaine Mason, du 3e régiment d'infanterie, est tué d'un coup de fusil par un soldat: l'assassin est condamné à être fusillé; mais la sentence n'est pas confirmée, et au bout de six mois de prison, il obtient sa grâce: seulement on le chasse du régiment. Vers ce même temps, le major Donaho est tué de sang-froid par un autre soldat: même résultat. En 1830, un troisième soldat tire, à bout portant, deux coups de fusil sur le colonel Twiggs pendant qu'il dormait; et celui-ci échappe miraculeusement à cette tentative d'assassinat; la cour martiale, qui alors ne pouvait plus prononcer la peine de mort, condamne le coupable à cinq ans de prison: deux ans sont à peine écoulés, et le pouvoir exécutif, sur la demande de quelques citoyens de Green Bay, lieu où l'attentat

Ainsi, l'on suppose qu'avec une force armée composée de ce faible ramas de bandits (qu'il serait d'ailleurs difficile, sinon impossible, de rassembler en un seul corps), un président des Etats-Unis qui voudrait singer Buonaparte, étant sous le rapport des talens militaires, même au-dessous de Christophe et d'Iturbide, serait en mesure de forcer un certain nombre d'Etats à lui livrer une partie de leurs citoyens, qu'ils arracheraient de même forcément à leurs familles et à leurs travaux, pour l'aider, contre leurs opi-

avait été commis, ordonne qu'il soit mis en liberté. Le 7 février de l'année 1832, un lieutenant du 5e d'infanterie, M. A. B. Foster, est frappé de deux balles par un soldat ivre qu'il avait fait mettre à la salle de discipline, et meurt sur le coup ; or, je n'ai pas entendu dire que le meurtrier ait été sérieusement puni. Dans une grande manœuvre (quelque temps auparavant), un soldat sort des rangs, décharge son fusil sur son colonel, le tue, et du même coup frappe mortellement un officier qui se trouvait auprès de la victime ; j'ai oublié les noms de l'un et de l'autre ; mais à moins qu'il ne soit mort de maladie, leur assassin vit encore. « Je pourrais citer, dit » le *Courier and Enquirer*, un grand nombre d'autres tentatives faites » par des soldats sur la vie de leurs officiers, et qui sont demeurées » impunies. »

Des soldats qui tuent si lestement leurs officiers, doivent déserter plus lestement encore lorsque la fantaisie leur en prend. Le terme moyen de la désertion, dans cette armée de six mille hommes, est de cinq à six cents hommes par an ; et je n'ai pas entendu dire que le code militaire eût établi aucune punition pour ce genre de délit.

J'ignore aussi si c'est là un *essai* fait dans l'intention de créer une *armée-modèle*, afin de l'offrir à son tour comme objet *d'étude et d'admiration* aux peuples de l'ancien monde ; mais la chose est ainsi ; et par cela seul qu'elle se passe dans leur pays, on trouverait des milliers d'Américains *qui auraient le front de trouver cela beau.*

nions et leurs sentimens, contre les préjugés les plus enracinés qui aient jamais pénétré des cœurs d'hommes, à subjuguer d'autres Etats où ils auraient à combattre des populations entières armées comme eux, ayant la même tactique, supérieures par le nombre, et encore supérieures par l'avantage de se défendre ou d'attaquer sur leur propre terrain ! Mais il faudrait payer cette armée ; et pour y parvenir, ce général-président devrait, de sa propre autorité, créer d'énormes impôts dans un pays, où l'apparence du moindre impôt, illégalement levé, n'a cessé d'enfanter des révoltes, ou bien émettre un papier-monnaie, seul signe représentatif qu'on y connaisse, et qui n'ayant d'autre garantie que la puissance du sabre, tomberait à l'instant même au-dessous de nos assignats ! Il faudrait aussi la nourrir, cette armée, et transporter son matériel à travers les immenses déserts qu'elle aurait à parcourir en sortant d'un Etat subjugué pour aller en conquérir un autre ; or, à moins que, sur ce point, vainqueurs, vaincus, et aussi ceux qui seraient à vaincre, ne fussent parfaitement d'accord, un pouvoir surnaturel pourrait seul lui en fournir les moyens. Ce n'est pas tout : si, par impossible, la conquête se faisait, on devrait songer à garder le pays conquis ; dans ce cas, il y aurait nécessité de transformer en troupes régulières et de soumettre à la sévérité de leur discipline, ces milices

plus ou moins insubordonnées, après leur avoir persuadé, pour l'amour de M. Andrew Jackson ou de tout autre individu qu'ils sont accoutumés à considérer comme leur *égal* (1), (quelle que

(1) Les jours de fête des présidens des Etats-Unis sont passés : *ils sont passés*, dit la chanson, *ils ne reviendront plus*. Je vous ai représenté Washington reçu au son des cloches et au bruit de l'artillerie, dans sa marche triomphale à travers les Etats-Unis. Le fracas et les démonstrations de respect avaient considérablement diminué lorsque Monroe imagina de faire un voyage à peu près semblable dans les Etats de l'est et du nord; mais enfin on lui fit partout une réception honorable. Je vous donnerai maintenant, d'après un témoin oculaire, une petite esquisse de la réception faite à Andrew Jackson, beaucoup plus populaire que Monroe, dans une relâche de quelques heures qu'il fit à Cincinnati, capitale de l'Ohio, dont il avait été le candidat, et où, par conséquent, il jouissait de la plus grande faveur.

« A la descente du *Steamboat*, il partit de l'équipage un faible » *Huzza*, auquel personne ne répondit; toutefois, la foule rassem» blée sur le port se rangea pour le laisser passer. Tous avaient leur » chapeau sur la tête; seul il marcha, le chapeau bas, jusqu'à l'hô» tel où il devait descendre, au milieu d'un silence glacé, qui ne » fut interrompu que par un cri d'*Adams for ever* (vive Adams!) et » par ces paroles qu'une voix aigre fit entendre à peu de distance » de lui : Voilà Jackson, où donc est sa femme? — Il venait de » la perdre et était encore en grand deuil; et, comme il lui avait » été, dit-on, fort attaché, ces paroles indiscrètes parurent l'affec» ter. Quelques heures après, et au moment du départ, elles lui » furent répétées, et d'une manière encore plus désagréable, par » un homme de la dernière classe du peuple et de la plus dégoûtante » malpropreté, dont il fut brusquement accosté; et voici le petit » colloque qui s'établit entre eux. — Vous êtes le général Jackson, » j'imagine? — (Le général affirme par un signe de tête.) — Bah! » on m'avait dit que vous étiez mort. — Non, jusqu'à ce jour, la » Providence m'a conservé la vie. — Et votre femme est-elle aussi » en vie? — (Signe négatif du général.) — J'avais bien l'idée que » l'un de vous deux était mort, dit le *fellow* en s'en allant. — Le » témoin de cette scène ajoute qu'on lui présenta jusqu'au dernier

puisse être l'importance de ses fonctions publiques), après, dis-je, leur avoir persuadé de s'exiler pour toujours de leur pays, de ne plus jamais revoir leurs femmes et leurs enfans, etc. Ajoutez, en outre, que cette armée devrait être immense, ou plutôt qu'il faudrait autant d'armées qu'il y aurait d'Etats conquis, tous isolés les uns des autres, tous impatiens du joug, et n'attendant que le moment *de le briser sur la tête de leurs ennemis*, ce qui leur serait sans doute plus facile qu'à MM. de l'*Avenir*. Les contes de fées sont moins absurdes. L'établissement du despotisme militaire est impossible aux Etats-Unis : il n'y a de possible, et même de probable, que la dissolution et l'anarchie, autrement dit le despotisme de la canaille.

La marine des Etats-Unis est loin d'être aussi méprisable que son armée de terre : ils ont des marins expérimentés, d'excellens matelots ; et c'est sur leurs vaisseaux, et seulement là, que l'on retrouve, dans toute sa vigueur, l'imitation de la discipline européenne. Toutefois, ils sont

» mousse des petites embarcations qui remplissaient le port, et que » ceux qu'on avait oubliés se présentaient eux-mêmes et faisaient le » *skake-hands* avec lui (lui donnaient une *poignée de main*). » (*Domestic manners of the Américans, by M.rs Trollope.*

Telle est la considération dont jouit, tels sont les honneurs auxquels a le droit de prétendre ce président des Etats-Unis, qui paraît inspirer je ne sais quelle admiration mêlée de respect et de crainte à M. Cormenin, *tout court* depuis les glorieuses, et VICOMTE DE CORMENIN auparavant.

faibles encore sous ce rapport, et, de leur propre aveu, ne peuvent être considérés que comme la cinquième ou sixième puissance maritime du monde civilisé (1). Impuissante à attaquer, cette marine n'a été créée que pour la défense en cas de quelque guerre, qu'ils mettront désormais tous leurs soins à éviter, ou pour la protection de leur commerce contre la piraterie.

La faiblesse, une extrême faiblesse, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est donc le trait caractéristique le plus marqué de ce gouvernement. Or, les Américains veulent qu'il soit faible et triomphent de cette faiblesse qui, dans leurs préjugés, fait la force de chacun d'eux. La ruse est par conséquent la seule arme que leurs hom-

(1) Cet aveu a été expressément fait par le secrétaire d'Etat au département de la marine, dans le rapport qu'il vient d'adresser au Congrès.

La marine américaine se compose, d'après les documens présentés par ce ministre, de 12 vaisseaux de 74, — 17 frégates de 1re et 2me classe, — 15 sloops de guerre, — 7 shooners id. — Sur les 12 vaisseaux, 6 sont encore sur les chantiers; — sur les 17 frégates, 6 id.; — sur les sloops et les shooners, 6 id. — Et vu l'état des finances de la république, il lui serait probablement impossible d'armer à la fois ce petit nombre de vaisseaux.

Ses hommes d'Etat se souviennent, et se souviendront long-temps, que trois années de guerre avec l'Angleterre lui ont fait contracter une dette de plus de sept cent millions de francs, qui l'a ébranlée jusque dans ses fondemens, et ils sont convaincus que, non-seulement elle ne pourrait résister une seconde fois à une semblable épreuve, mais que même il lui serait impossible de le tenter. Ce qu'ils craignent donc par-dessus tout, c'est la guerre; et le ton fanfaron de leurs assemblées diffère beaucoup de celui de leurs notes diplomatiques.

mes d'Etat puissent employer, tant dans l'administration du pays que dans ses relations diplomatiques ; et la longue habitude qu'ils en ont les y a rendus habiles, si l'on en juge, d'une part, par les concessions étonnantes que viennent de leur faire les cabinets étrangers et par le rang honorable qu'ils veulent bien accorder à leurs envoyés (1); et de l'autre, par l'emploi qu'ils

(1) Les yeux toujours fixés sur l'Europe, ils ont su et savent encore, très-bien tirer parti des embarras où se trouve tel ou tel cabinet, pour entamer avec lui des négociations avantageuses. Il est probable que, sous Charles X, ils n'eussent point obtenu ce que Louis-Philippe consent à leur accorder (*); que, si le roi de Portugal ne se fût trouvé dans une position difficile, il eût contesté la justice des indemnités qu'ils réclamaient, et qui en effet étaient très-contestables. On en peut dire autant du roi des Deux-Siciles, que

Août 1834.

(*) Il s'agit ici des vingt-cinq millions d'indemnités qu'ils réclamaient avec une inconcevable impudence, et qu'un ignoble tripotage ministériel leur avait fait d'abord accorder, dans la ferme persuasion que la chambre des députés sanctionnerait cette prodigieuse iniquité. D'avance on se partageait le butin, et les journaux américains en faisaient des gorges-chaudes. « Que la dette soit légitime ou non, disait impudemment le *New-York Courier and Enquirer*, le traité est signé, il n'y a » plus à y revenir. »

Cependant on y est revenu, et la servilité même la plus abandonnée a des bornes; puisque la chambre de 1830 n'a pas voulu se faire solidaire d'une aussi scandaleuse infamie. Dans la discussion élevée à ce sujet, les ministres de Sa Majesté-bourgeoise ont été vraiment amusans, lorsqu'ils ont menacé la France de la *colère* des Etats-Unis. — « Le Congrès, s'écriaient-ils, va élever des tarifs! ceci est la mort de nos manufactures, etc. etc. » — Les habiles gens que ces ministres qui s'épouvantent ainsi de ces braves Américains (à moins qu'ils n'aient fait semblant de s'en épouvanter), au point de leur jeter des vingt-cinq millions à la tête pour en obtenir des accommodemens! Pauvre Congrès! hélas! il s'estimerait trois fois heureux, s'il pouvait seulement les soutenir au taux où ils sont maintenant, ces malencontreux tarifs. C'est là le grand objet de ses sollicitudes; mais il s'y consume vainement. Je ne sais, si comme le disent nos libéraux et même les libéraux américains, les rois s'en vont; ce dont je suis bien sûr, c'est que le tarif *s'en va*; et que, quelque chose qui puisse arriver, il ne cessera de s'en aller, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien ou à peu près.

ont su faire jusqu'à ce jour du seul moyen qui fût de nature à les maintenir au pouvoir, attentifs qu'ils sont à cette division qui règne entre les Etats, et se rangeant constamment du côté du plus fort.

Vous parlerai-je maintenant des législatures particulières de ces Etats souverains? Modelées sur le Congrès, soumises comme lui au choix de la faction démocratique et au *Ticket général*, elles offrent, et toutefois à un degré au-dessous, les mêmes résultats. Parmi les favoris de la canaille, ce sont ceux qui n'ont pu s'élever jusqu'à la grande représentation nationale, qui entrent pêle-mêle dans ces *augustes* assemblées, composées maintenant, dans leur grande majorité, d'artisans, de petits boutiquiers, de fermiers, c'est-à-dire de paysans qui conduisent la charrue ou manient la hache, car les grands fermiers, tels que ceux d'Europe, ne sont pas connus en ce pays-ci. Aussi, rien de plus rare que d'y rencontrer un homme capable de bien entendre une question, de la résumer et de la présenter sous un point de vue d'intérêt général. Tout en effet s'y oppose, et les préjugés politiques de ceux qui élisent, et la fausse position de ceux

l'état actuel de l'Europe isole de ses alliés naturels. De telles concessions portent jusqu'au délire l'orgueil stupide du peuple américain; mais ses hommes d'Etat savent à quoi s'en tenir.

qui sont élus, et la grande concurrence de ceux qui prétendent à l'élection.

Je vous l'ai déjà dit plus d'une fois, le trait le plus marqué du caractère américain est la haine du pouvoir et une méfiance ombrageuse et farouche de ceux qui en sont revêtus. C'est une opinion généralement reçue parmi ces républicains, que, pour qu'il ne devienne pas abusif, ce pouvoir, qu'ils sont dans la nécessité de déléguer, doit changer de mains continuellement : c'est ce qu'ils appellent, et je vous en ai aussi parlé, *the rotation in office* (la circulation des emplois). De toutes leurs maximes de gouvernement, c'est celle-là qu'ils considèrent par-dessus tout comme conservatrice de leurs libertés, et il n'en est point dont ils fassent une application plus fréquente et plus scrupuleuse. Dans des élections qui se renouvellent chaque année, des hommes nouveaux succèdent donc sans cesse à des hommes qui le sont encore, et qui sont forcés de leur céder la place au moment où quelques-uns d'entre eux peut-être commençaient à acquérir quelque expérience des affaires.

Non-seulement les députés élus ne représentent que l'endroit où ils ont été nommés, mais ils doivent y avoir établi leur résidence depuis un certain temps que la loi a fixé : et elle est positive sur ce point, nul individu ne pouvant être élu dans un lieu dont il n'est pas habitant. Il en

résulte que de tels représentans, quoiqu'ils n'y soient forcés par aucun mandat impératif, n'ont devant les yeux, et comme règle invariable de leur conduite et de leurs opinions, que les intérêts particuliers de la petite communauté dont ils ont reçu leurs pouvoirs, sûrs qu'ils sont (fussent-ils assez habiles pour concevoir des idées d'intérêt général) que, si elles ne s'accordaient pas, de tous points, avec ces intérêts particuliers, il leur suffirait de les avoir énoncées, pour devenir à l'instant même, aux yeux de leurs concitoyens, des objets d'animadversion, et se voir à jamais exclus de toutes fonctions publiques, de quelque nature qu'elles pussent être. Ils se renferment donc dans ce cercle étroit de mandataires passifs de ceux qui les ont envoyés, et se gardent bien d'en jamais sortir.

Néanmoins la plus stricte observance de cette loi tacite qui leur est imposée offre rarement, même aux plus adroits et aux plus ambitieux, la chance d'une réélection. Parmi les meneurs, chacun veut arriver à son tour, les concurrens se pressent sur les concurrens; et la maxime favorite du peuple souverain le rend presque toujours favorable aux nouveaux candidats.

D'après ce même principe désastreux de la circulation des emplois, et par l'effet de cette méfiance qu'inspire ici un homme dès qu'il a entre les mains la plus petite parcelle du pou-

voir, tout fonctionnaire public, quoiqu'il ait déjà la perspective assurée que la place qu'il occupe lui sera bientôt enlevée, est encore, en attendant sa destitution, très-rigoureusement exclu, tant du Congrès que des législatures des Etats, ce qui est sans doute le moyen le plus ingénieux qu'il fût possible d'imaginer pour frapper d'ostracisme toutes les personnes que leur éducation, l'habitude des affaires, et des connaissances plus étendues en matière d'administration, rendraient propres à figurer dans les assemblées nationales. Dans cette classe peu nombreuse de gens instruits et bien élevés, ceux dont la fortune est indépendante (sauf quelques ambitieux qui aspirent à briller au Congrès et à prendre part au gouvernement général), s'éloignent d'eux-mêmes avec le plus grand soin, et de toutes fonctions publiques, et de ces cohues que l'on appelle législatures, se renfermant dans les occupations de la vie privée, où ils trouvent à la fois plus de repos et de considération. Ainsi, ne cessent de tomber les affaires dans des mains ignorantes et inexpérimentées.

Reste donc, pour dominer ces réunions ineptes et tumultueuses, pour diriger les délibérations et résumer les questions, reste donc, dis-je, la peste des avocats. Elle fait ici, s'il est possible, encore plus de ravages que dans la malheureuse

France. Ce ne sont pas seulement les villes grandes et petites qui en envoient : il en vient des bourgs et des villages ; et jamais on ne vit, dans aucun lieu ni dans aucun temps, une nuée de parleurs plus ignares, plus absurdes et plus impudens. Cependant, comme ils ont affaire à gens encore au-dessous d'eux, il ne leur est pas très-difficile, dès que l'objet mis en délibération ne blesse pas les intérêts de la majorité, de la diriger vers le but qu'il est de leur propre intérêt d'atteindre. Aussi peut-on considérer ces assemblées comme des réceptacles d'intrigues et de corruption. Les meneurs sont d'autant plus avides de profiter de leur position, qu'elle est plus passagère, et que la probité et le désintéressement ne leur offriraient aucune chance de la prolonger.

D'après cette peinture très-véritable que je viens de vous faire des capacités et des orateurs dont se composent les *quarante-huit* assemblées qui, tous les ans, font des lois pour les vingt-quatre Etats confédérés, vous pouvez vous faire quelque idée de ce qui s'y passe et de ce qui s'y dit. Mais il est bon que vous sachiez que chacun y parle de sa place, comme il veut, aussi longtemps qu'il veut, sans être jamais interrompu par le moindre signe d'approbation ou d'improbation, soit qu'il assomme son auditoire, soit qu'il l'électrise : c'est là une règle qu'on n'enfreint jamais, et dont l'effet nécessaire serait

de glacer l'éloquence même, si, par impossible, elle se rencontrait au milieu de semblables multitudes ; mais, en revanche, elle a cet autre effet non moins inévitable, et qui se renouvelle tous les jours, de favoriser le verbiage odieux des plus stupides et plus boursoufflés parleurs que les gouvernemens représentatifs les plus populaciers aient jamais enfantés. C'est dans les législatures américaines qu'il faut aller chercher des modèles de déclamations, de divagations, de non-sens, de locutions triviales et barbares, d'objections niaises, de conclusions qui ne concluent rien, le tout accompagné, entremêlé, à propos et hors de propos, d'éloges des *admirables* institutions, de la constitution-*modèle*, et surtout des *héroïques* ancêtres (*the ancestors*) du premier peuple du monde, « lesquels sont » sortis, couverts de gloire et de cicatrices, de » la lutte qu'ils ont engagée pour conquérir leurs » libertés et celles de leurs descendans, le bruit » du tambour, le cliquetis des armes, et le cri » des batailles retentissant sans cesse à leurs » oreilles, » et autres semblables sottises, d'autant plus ridicules que plusieurs de cette race de héros, dits *ancestors*, sont encore vivans, et qu'il en est quelquefois de présens à la séance. Il n'est pas besoin de dire que le tout est noyé dans une effroyable perte de temps.

Je n'ai point été témoin de ce spectacle gro-

tesque ; mais je crois pouvoir vous déclarer exacte de tous points l'esquisse que j'essaie de vous en tracer d'après les récits qui m'en ont été faits, ayant sous les yeux les séances du Congrès dont je n'aurai presque pas autre chose à vous dire ; cependant, vous le savez,

Segniùs irritant animos demissa per aurem,
Quàm quæ sub oculis subjecta fidelibus.

J'ai donc ici plutôt à ajouter qu'à retrancher; et les yeux vont me fournir quelques détails qui compléteront cette peinture.

Les deux chambres du Congrès ressemblent beaucoup, pour la forme et la distribution intérieures, à notre ancienne chambre des députés. L'enceinte en est de même semi-circulaire ; au centre de ce demi-cercle et en face des banquettes sur lesquelles sont assis les députés, s'élève la chaire du *Speaker* (orateur ou président); des colonnes de marbre, au nombre de quatorze, en soutiennent la voûte qui a quarante pieds d'élévation ; et la galerie destinée au public règne autour et en dedans de ces colonnes, à peu près à moitié de leur hauteur. Devant chaque membre de la chambre, est placé un petit bureau garni de tout ce qui est nécessaire pour écrire. La salle des représentans a quatre-vingt seize pieds de diamètre, et celle des sénateurs soixante-quinze.

Dans ces deux assemblées, on parle également de sa place et aussi long-temps qu'on veut; mais, à moins que ce ne soit le tour de quelque orateur renommé et dont le talent commande le silence, il est à peu près impossible d'entendre ce qui s'y dit, au milieu du bruit qui s'y fait, bruit le plus étrange et le plus impatientant dont j'aie jamais été assourdi dans aucune assemblée de ce genre. Au lieu d'écouter le membre qui parle, les uns causent à haute voix, d'autres écrivent des lettres, ouvrent et ferment avec fracas les tiroirs de leurs bureaux, ou remuent avec un froissement continuel les feuilles colossales des innombrables journaux dont la chambre est inondée. On en voit un grand nombre monter et descendre sans interruption les passages pratiqués entre chaque rangée de gradins, repoussant brusquement avec le pied, et à chaque pas qu'ils font, les rapports imprimés, les adresses de lettres, et autres paperasses dont le parquet est jonché. A travers cette mêlée, circulent sans cesse avec beaucoup d'activité deux jeunes garçons exercés à ce manége, les bras chargés de feuilles imprimées qu'ils distribuent, puis portant des notes écrites à la main, de tel ou tel député au *Speaker*, ou d'un député à un autre. Ajoutez à cela que, par leur construction, ces chambres sont peu favorables à la voix; et vous pourrez vous faire une idée de la

situation embarrassante et pénible du pauvre parleur qui s'égosille presque toujours en pure perte, au milieu d'un semblable brouhaha.

C'est la même perte de temps, ce sont les mêmes amplifications de collége, et, dans un grand nombre de ces législateurs, c'est la même bassesse de langage que dans les membres des législatures particulières des Etats. Les Etats de l'ouest surtout y envoient des députés, tant pour le sénat (1) que pour la chambre des représentans,

(1) Cette institution du sénat (y compris celle du Congrès), vingt-cinq fois répétée dans les Etats-Unis, a été assez long-temps le grand argument des Américains en réponse aux observations critiques qu'on se hasardait de faire sur leur *admirable* constitution. « C'est là une
» institution qui nous appartient exclusivement, disaient-ils; elle
» réunit le double avantage de nous sauver les inconvéniens de l'ina-
» movibilité et de l'hérédité, et par la gradation habile que nous avons
» su mettre dans la durée des fonctions d'un sénateur et dans le re-
» nouvellement partiel des membres de ce corps *auguste*, de con-
» server constamment dans nos législatures des hommes habiles,
» exercés aux affaires, et dont la sagesse et la prudence opposent
» sans cesse une digue salutaire aux passions et à l'inexpérience de
» l'autre chambre (*). »

Or, ceci n'a été vrai dans aucun temps : lorsque ce sénat présentait en effet, par son mode d'élection et par sa composition, quelque ombre d'un pouvoir aristocratique, il était, par cela même, impopulaire au point de n'oser, sans péril, résister dans aucune question décisive et vitale, aux emportemens de l'autre chambre; et je ne vois pas qu'il ait un seul instant, et pas plus que notre chambre des pairs, retardé la marche du parti révolutionnaire, jusqu'à

(*) Le *servum pecus* des faiseurs de constitutions à l'usage des monarchies européennes, s'était encore emparé de cette idée lumineuse; toutefois, comme il avait emprunté à l'Angleterre sa chambre des pairs héréditaire, il n'avait pu appliquer le plagiat fait à l'Amérique qu'à la seconde chambre. Mais aussi, quels députés, quels administrateurs, quels hommes d'État produisait le renouvellement *partiel* !!

qui ne sont ni moins ignares, ni moins grossiers, que les plus grossiers et les plus ignares de ceux que je vous ai déjà signalés. Le principal objet de ces hommes, ainsi assemblés, semble être de se contrecarrer par toute espèce de moyens, de se pousser à bout les uns les autres par la ténacité de leur opposition, non-seulement sur les grandes questions déjà indiquées qui, dès qu'elles reparaissent, ne sont jamais accueillies qu'avec des trépignemens et des vociférations, mais souvent sur les questions les plus futiles, chacun

ce qu'il fût arrivé à cette démocratie pure qui règne maintenant, et qui en est la dernière expression. Maintenant, que toutes les élections se font par le *Ticket général*, il n'y a plus la moindre différence entre un représentant et un sénateur : élus par le même parti, ils lui appartiennent également, et partout, corps et ame; et il n'y a plus de raison pour que ces délégués du peuple souverain, si semblables en tous points, siégent désormais dans deux chambres.

Et quant à la prétendue expérience des affaires, que donne à ces sénateurs la *longue* durée de leurs fonctions, voici un tableau très-exact de ce qu'était, sous ce rapport, le sénat du Congrès en 1828 : il vous prouvera combien alors, et même long-temps auparavant, cette prétention était illusoire :

Sur les quarante-huit membres dont il se compose,

2	avaient	siégé	13	ans.	3	avaient	siégé	5	ans.
3	»	»	11	»	4	»	»	4	»
1	»	»	10	»	11	»	»	3	»
2	»	»	9	»	4	»	»	2	»
1	»	»	8	»	1	»	»	1	»
6	»	»	7	»	9	nouveaux membres.			
1	»	»	6	»					

Ainsi la *majorité* était formée par des sénateurs, dont *les plus anciens* avaient *trois ans* de fonctions, et le terme moyen de la durée de ces fonctions, calculé sur la totalité des membres, était 5 ans 6 mois et 15 jours.

d'eux y portant, pour les intérêts de l'Etat qu'il représente, la même susceptibilité ombrageuse, que tel de ces législateurs d'un ordre inférieur, pour son bourg ou pour son village. Il n'existe là aucun règlement d'ordre pour la discussion des affaires, de manière que chaque membre émettant, selon son caprice, une proposition sur le sujet qui l'occupe spécialement, ou qui intéresse plus particulièrement ses commettans, il en résulte une succession continuelle de propositions nouvelles dont on accable la chambre, ou la reproduction plus fastidieuse encore de propositions mille fois discutées dans les Congrès précédens. Quelquefois à dessein, le plus souvent par sottise et par inexpérience, c'est plaisir de voir les orateurs s'écarter à tout moment du vrai point de la question, soit qu'ils présentent des kyrielles d'amendemens qui la dénaturent, soit qu'ils la fassent entièrement disparaître dans un déluge de phrases pompeuses, chargées de toutes les fleurs de la rhétorique américaine, et d'où sort péniblement pour dernière conclusion, quelque maxime commune et niaise, aussi vieille que le monde, et dont la vérité reçue par le consentement unanime, n'est jamais rappelée et mise en question, même dans les rapports les plus ordinaires de la vie. Enfin c'est une irritation, une divagation, une cacophonie qui me donnent quelque idée (pardonnez-moi la trivialité de la com-

paraison en faveur de sa justesse) de ce qui se passait à la cour du roi Pétau.

Ce désordre, ainsi poussé à l'extrême, choque le plus grand nombre : on serait bien aise de le voir cesser; mais il ne semble pas qu'il soit possible d'y parvenir au milieu de cette nation toujours affairée, toujours agitée, et qui n'est pas moins divisée dans ses doctrines et ses intérêts politiques, que dans ses croyances religieuses.

Adieu.

P. S. Ce qui vient de se passer aux Etats-Unis depuis que ma lettre est terminée, quoique conséquence naturelle du principe sur lequel a été fondé leur système politique, y est sans exemple jusqu'à nos jours, et y remue tous les esprits. J'y trouve, moi, une preuve de plus des folies et des misères de cet absurde gouvernement, une preuve que je n'espérais ni ne désirais obtenir, et cependant une de ces preuves de fait qui suffisent pour accabler l'antagoniste le plus entêté et le plus récalcitrant.

Les événemens se pressent donc ici sur les événemens. Je vous en offrirai, depuis le commencement de décembre jusqu'à ce jour, le tableau le plus exact et le plus précis qu'il me sera possible de vous en tracer.

Le Congrès s'est ouvert comme à l'ordinaire le premier jour de décembre. Dans le *message*

accoutumé que le président lui a adressé, on a retrouvé et remarqué les mêmes doctrines incertaines et équivoques, qui depuis si long-temps dirigent la marche tortueuse et machiavélique du parti dont il est l'instrument. Il y passe de nouveau en revue toutes les grandes questions qui agitent et divisent les Etats, le tarif *protecteur*, les travaux d'utilité publique, l'*expulsion* totale des Indiens, qu'il appelle une émigration *volontaire;* et après avoir traité la première question dans l'intérêt des Etats du sud qui sont les plus nombreux, la seconde dans celui de tous les Etats qui repoussent, chacun à part soi, toute contribution à de semblables travaux lorsqu'ils ne sont pas faits dans leur intérêt propre, la troisième en faveur de la Géorgie contre les *Cherokees*, par conséquent contre un jugement rendu par la Cour suprême et contre la constitution elle-même, il soulève une quatrième question, qui, avant lui, n'avait pas même été abordée, et sur laquelle prenant ainsi l'initiative, il est sûr de se rendre agréable à un grand nombre d'Etats: celle des *terres publiques*, jusqu'à ce jour la propriété exclusive du gouvernement général. Il conseille de les rendre aux Etats particuliers, dans les limites desquels elles sont situées, exprimant la crainte, si l'on ne prend un tel parti, qu'il n'en résulte des mécontentemens dont il

y a déjà des indices, et qui seraient de nature à troubler l'heureuse harmonie dont jouit la république américaine. Il ne peut s'empêcher de parler de la Caroline du sud et de ce qui s'y passe en ce moment ; mais il en parle modérément, espérant, dit-il, que cette exaspération des esprits qu'y a produite la nouvelle loi du tarif, loi dont il sollicite lui-même la révision, n'aura pas de suite fâcheuse, et que tout pourra se terminer par un arrangement à l'amiable. Que si toutefois l'exécution des lois de la république y devenait tout-à-fait impraticable, il en référerait au Congrès, à qui il appartiendrait de prendre à cet égard les mesures qu'il jugerait nécessaires. Humiliant enfin le gouvernement général au delà de ce qu'auraient pu demander même les plus exigeans, il déclare que, *constitutionnellement*, ce gouvernement ne doit être « qu'une *simple machine*, sans autre action » sur les Etats particuliers que celle d'en ré» gulariser les intérêts communs, les droits sou» verains de chacun de ces Etats devant être » respectés et au besoin protégés ; » réduisant enfin ce gouvernement à une si complète nullité, qu'un journaliste n'a pu s'empêcher de faire observer « que s'il en était ainsi, cette » existence purement *machinale* le rendait, à » la fois, impuissant à faire le bien, et beaucoup

» trop dispendieux pour être conservé comme
» une vaine représentation. »

(*New-York American.*)

Quoi qu'il en puisse être, ce message a été reçu favorablement dans la plus grande partie de l'*Union*, chacun, sauf quelques Etats où dominent les manufacturiers, y trouvant l'expression de ses propres doctrines relativement à la souveraineté des Etats (1); et la popularité du parti-jackson a semblé, s'il est possible, s'en accroître encore, ses adversaires n'ayant point d'objections plausibles à présenter contre les principes et les maximes qui y étaient professés,

(1) Il y a des manufactures dans douze Etats : la Virginie, le Maryland, le Maine, Vermont, New-Hampshire, Connecticut, Massachusetts, Rhode-Island, New-York, New-Jersey, Pensylvanie et Delaware. Mais dans plusieurs des plus considérables, tels que la Virginie, la Pensylvanie, l'Etat de New-York, ces sortes d'établissemens ne sont pas d'une importance comparable à celle du commerce et de l'agriculture.

On a calculé que ces douze Etats contenaient sept-cent-cinquante-cinq manufactures, formant ensemble un capital de 40,616,984 piastres (deux cents et quelques millions de francs), et employant environ 60,000 individus, dont les salaires en faisaient vivre environ 120,000. Certes, c'est là une poignée d'hommes comparés à la population entière du pays; et il est prouvé que rien ne serait plus facile que de leur procurer d'autres moyens d'existence. Ce n'est donc pas l'intérêt de la population manufacturière qui complique la grande question du tarif, cette source principale de la fermentation qui menace la tranquillité et l'existence même de l'Union : c'est l'intérêt de quelques grands propriétaires de manufactures qui intriguent dans le Congrès.

à moins de se déclarer hautement *fédéralistes*. Au moment où ce message était adressé au Congrès, la Convention de la Caroline du sud, qui, d'après le vœu de sa législature, venait de s'assembler, n'avait point encore prononcé sur la question qui lui avait été soumise. Peu de jours après, son décret est rendu : non-seulement elle y approuve toutes les décisions prises par sa législature à l'égard du tarif ; mais en vertu de son droit souverain, elle déclare « que l'Etat, » dont elle est l'organe, se considérera comme » séparé de l'*Union*, » si le Congrès persiste à maintenir cette loi oppressive et inconstitutionnelle ; provoquant toutefois, avant d'en venir à ces dernières extrémités, « une Convention *géné-* » *rale* des Etats, nécessairement supérieure à » tous les pouvoirs établis, et par laquelle se- » rait irrévocablement décidé ce qui convient, » ou ne convient pas, au bien de tous. »

Je vous ai déjà dit que le parti-jackson, dont toute la politique consiste à examiner attentivement ce qui se passe dans l'*Union*, pour ne rien conclure, soit dans ses doctrines, soit dans ses actes, qui ne soit d'accord avec ce que pense et ce que veut la majorité des Etats, s'était donné de garde de sortir de cette indécision calculée, en ce qui concernait les déclarations et les prétentions de la Caroline, incertain qu'il était encore si cette doctrine de la *nullification* ne serait pas

adoptée par les autres Etats du sud, qui déjà réclamaient avec violence contre le tarif *protecteur;* et même, dans son dernier message, on voit que le président semble craindre de se prononcer sur ce point délicat, déclarant « qu'il en référerait au Congrès sur les mesures à prendre, en cas d'urgence. » Mais il était arrivé, dans ce court intervalle, que le principe de la *nullification* et de la *séparation* avait été hautement rejeté, et sans exception, dans tous les Etats; les plus opposés au nouveau tarif ne demandant que sa révision, et une révision qui fût de nature à concilier tous les intérêts.

Cette opposition unanime aux décisions prises par la Caroline du sud, et cet accueil favorable qui venait d'être fait au message du président, produisirent une sorte d'enivrement dans le parti-jackson. Dès ce moment, il a cru qu'il pouvait tout oser; l'adresse et la sagacité, dont il avait fait preuve jusqu'alors, l'ont tout-à-coup abandonné; et il vient de se compromettre, peut-être sans retour, par une fausse démarche qui prouve qu'il ne connaît que très-imparfaitement le peuple qu'il a prétendu conduire, et dont, jusqu'à ce jour, il a exploité l'ignorance et les passions à son profit.

On a donc vu, peu de jours après, inopinément, sans que le Congrès ait été consulté, ni même averti, sortir du cabinet du pouvoir exé-

eutif une proclamation menaçante contre la Caroline du sud.

Il y est dit (écoutez ces détails : ils sont essentiels à connaître), « que la Constitution, l'*heu-*
» *reuse* Constitution de la république américai-
» ne, n'ayant eu d'autre objet que de former une
» union encore plus intime et plus parfaite entre
» les divers Etats dont elle se compose, lesquels,
» avant la déclaration de l'*Indépendance*, for-
» maient une confédération sous le nom de *Co-*
» *lonies unies*, la *suprématie* des lois du gouver-
» nement général des Etats-Unis sur celle des
» lois des Etats particuliers, devenait une con-
» dition *nécessaire* de cette union, quand bien
» même elle n'eût pas été aussi explicitement
» établie qu'elle l'est en effet dans ce pacte so-
» cial ; que, par conséquent, le droit que s'ar-
» rogerait tel ou tel Etat d'annuler les lois du
» gouvernement général, au gré de son intérêt
» particulier ou de la faction qui y serait domi-
» nante, était incompatible avec l'existence de
» l'*Union*, en contradiction avec la lettre et l'es-
» prit de la Constitution, opposé à tous les prin-
» cipes sur lesquels elle a été fondée, et présen-
» tait une théorie absurde et impraticable. »

Il convient « que la Caroline du sud se plaint
» avec juste raison de ce que la loi du tarif n'est
» pas égale pour tous ; mais, dans une loi de ce
» genre, la sagesse humaine ne saurait arriver à

» un résultat complet ; et où tous les intérêts » soient également ménagés. Est-ce une raison » pour déclarer inconstitutionnelle une loi cons- » titutionnellement rendue ? Dans ce cas, c'en » est fait de l'*Union*, si un Etat particulier peut » s'arroger un tel droit, et la confédération ne » vaut pas la peine qu'on fasse le moindre effort » pour la maintenir. Mais le Congrès ne peut-il » pas abuser du droit qui lui a été accordé de le- » ver des impôts ? Et dans ce cas, où est le moyen » de résistance à l'oppression ? Il n'en est qu'un » qui soit légal et que puissent employer les Etats » opprimés : c'est de nommer d'autres députés à » la place de ceux qui auront abusé (1). »

Mais la Caroline du sud menace de *se séparer* de l'*Union* en vertu de son droit de souveraineté, tout souverain ne reconnaissant aucun pou-

(1) Mais si ceux-ci abusent encore ? C'est là une objection qui se présente si naturellement, que M. Jackson, ne pouvant l'éviter, a cru devoir la prévenir : « Dans ce cas, dit-il, resterait la ressource, » d'après le vœu constitutionnellement exprimé par les deux tiers » des Etats, de convoquer une *Convention générale*, dont le pou- » voir suprême prononcerait sur tout et remédierait à tout. Toute- » fois, ajoute-t-il, il n'est pas probable qu'elle accordât jamais à » aucun Etat particulier le droit d'opposition à ce pouvoir *discrétion-* » *naire* dont je suis forcé d'avouer que le Congrès est revêtu. » D'où il résulte que la *Convention*, devant se séparer tôt ou tard, dès le lendemain le Congrès pourrait *abuser* de nouveau, et avec une entière impunité, et ce, jusqu'à la convocation d'une nouvelle Convention générale, etc., etc. C'est dans ce cercle que tournent les *admirables* institutions de la constitution-modèle, sans qu'il soit possible de les en faire sortir.

voir qui soit au-dessus de lui. — « A la vérité, dit
» le publiciste-président, les divers Etats, en
» vertu de cette souveraineté *qui leur appartient*
» *très-légitimement*, ont discuté, dans leurs lé-
» gislatures particulières, la constitution que
» tous ensuite ont adoptée comme une loi com-
» mune ; mais, par cette adoption même, ils sont
» devenus un *seul grand peuple*, gouverné par
» les mêmes lois générales. Le président et le vi-
» ce-président n'appartiennent à aucun d'eux,
» mais à tous ; les représentans qu'ils ont choisis,
» sont devenus les représentans de la nation, et
» ne peuvent plus être considérés comme leurs
» propres représentans. — Certes, ajoute-t-il,
» personne, plus que lui, ne respecte les droits
» particuliers des Etats ; personne ne serait dis-
» posé à faire plus d'efforts et de sacrifices pour
» les défendre ; mais les droits dont ils ont revê-
» tu *la nation elle-même* ne méritent-ils pas la
» même sollicitude ? » A la vérité, il se voit en-
core contraint d'avouer « que la ligne qui exista
» entre ces droits opposés, *n'est pas très-distinc-*
» *tement tracée*, et que, sur plusieurs points,
» elle pourrait être *sujette à contestations* (1) ;
» mais enfin le droit de se *séparer* n'existe pas,

(1) De leur propre aveu, c'est donc encore là un des avantages de la constitution-MODÈLE, d'être *constitutionnellement* une règle incertaine, et un sujet de disputes et de contestations pour ses heureux possesseurs et admirateurs !

» ne peut pas exister ; les Etats, en s'unissant, » n'ont pu retenir *toute leur souveraineté;* car » dans cette confédération, leur intention était » de former une *nation* et non une *ligue.* » C'est ce qu'il essaie de prouver par un grand nombre d'argumens aussi subtils et plus ou moins pathétiques, dont la dernière conclusion est qu'en effet *ils sont souverains, et ne sont pas souverains.*

Ces beaux raisonnemens sont couronnés par une espèce de péroraison, dans laquelle s'adressant à ses *fellow-citizens* de cette Caroline du sud, qu'il aime par-dessus tous les autres Etats, puisque c'est là qu'il a reçu le jour, et leur parlant *comme un père pourrait parler à ses enfans* (ce sont ses propres expressions), il les invite, par l'amour de la commune patrie, par le tableau de cette paix et de cette prospérité dont les bénédictions de la Providence l'ont comblée ([1]), par

(1) Il est remarquable que, dans tous les discours du président, des Etats-Unis, et depuis l'origine de la république jusqu'à nos jours, il y a toujours un petit passage spécialement consacré à *Dieu*, à sa *providence* et aux *bénédictions* dont elle ne cesse de combler cette heureuse contrée, laquelle, ne reconnaissant *politiquement* ni Dieu ni Providence, possède *religieusement* de 180 à 200 dieux (car, non compris les athées, le nombre des sectes s'élève au moins à ce chiffre), et par conséquent autant de providences ! Or, ce qui a eu lieu cette année rend cette contradiction encore plus frappante. Dans la législature de New-York, la prière que l'on avait coutume de faire au commencement de chaque séance, par le ministère d'un chapelain, était depuis plusieurs années, et à l'ouverture de chaque session, le sujet d'un débat passablement scandaleux entre le parti athée et le parti religieux, ou soi-disant tel. Cette année, le parti athée l'a enfin emporté; et la prière, ainsi que le chapelain, ont été supprimés.

les malheurs que pourrait attirer sur elle leur obstination dans leur *révolte*, à attendre de la sagesse du Congrès l'amélioration d'une loi *constitutionnellement*, quoique *imprudemment* rendue, et dont il ne peut s'empêcher d'avouer encore « *qu'ils ont touché le point défectueux*. » Cependant ce bon père, s'échauffant par degrés et finissant par le prendre sur un ton aigre-doux, leur insinue assez clairement « que s'ils s'obstinent » dans leur rébellion, il n'y a pour eux aucune » chance de succès : les lois des Etats-Unis doi» vent être exécutées ; ce n'est pas un pouvoir » *discrétionnaire* qu'il a reçu à cet effet : ce pou» voir est écrit dans la Constitution. *Désunion* » et *trahison* sont ici une seule et même chose : » sont-ils préparés à en subir les conséquences ? » Que la honte et le châtiment en retombent sur » la tête de leurs instigateurs, etc. etc. ; » le tout finissant par la ritournelle *obligée* de tout discours américain : « que, de la continuation de » leur union et de leur prospérité sans exemple, » dépend non-seulement leur propre existence, » mais peut-être celle de tous les gouvernemens » libres ; que les ennemis de la liberté, *dans le* » *monde entier*, considèrent cette prospérité » avec un dépit qu'ils ne peuvent dissimuler, vu » qu'elle est une réfutation vivante de leurs doc» trines serviles ; et qu'ils ne manqueraient pas » de signaler, avec le triomphe d'une maligne

» joie, les discordes intestines du plus heureux,
» du plus libre et du plus sage des peuples. »

Que pensez-vous de la logique de M. le président Andrew-Jackson? D'après son message, le gouvernement général *ne doit être qu'*UNE SIMPLE MACHINE, sans autre action sur les Etats particuliers et souverains, que d'en régulariser les intérêts communs; c'est-à-dire, comme l'observe le *New-York American*, « que c'est une ombre, un rien; et que ce rien ne vaut pas la peine » d'être conservé. » Dans la proclamation, au contraire et peu de jours après, ce gouvernement est TOUT; car, au milieu des sophismes dont s'enveloppent les intrigans politiques qui ont fait de ce soldat brutal leur stupide écho, il est évident que le pouvoir *discrétionnaire* qu'ils attribuent au Congrès, et les moyens illusoires de résistance qu'ils veulent bien accorder aux Etats[1], constituent d'une part l'obéissance passive, de l'autre, un bel et bon despotisme, aussi bien conditionné qu'il est possible de le rencontrer et même de l'imaginer. Il est curieux de voir comment ces dernières doctrines, beaucoup plus claires et plus positives que les autres, ont été reçues au milieu de cette *désunion* qui règne aujourd'hui dans l'*Union*. C'est par où je commencerai ma prochaine lettre.

LETTRE XII.

Washington, le 15. Février 1833.

Réunion des débris du vieux parti fédéraliste avec la faction jacksonienne. — Déclaration solennelle de la Caroline du sud comme état souverain. — Son adresse aux peuples des Etats-Unis, document curieux et important. — La tyrannie monstrueuse des *majorités* dans le système représentatif y est dévoilée. — Jackson bafoué et brûlé en effigie à Richmond. — Bassesse et servilisme des vieux fédéralistes. — La nature du gouvernement américain mise en question dans le Congrès même. — La question reste indécise. — Sympathie des Etats du sud pour la Caroline. — Frayeur subite du parti jacksonien. — Tarif réformé proposé par M. Clay pour calmer les esprits. — *Enforcing Bill* impolitiquement donné.

Mon cher Ami,

Je vous ai dit le profond étonnement que me causaient les révolutionnaires, se succédant les uns aux autres pour tomber et disparaître les uns après les autres. Il est une race de royalistes qui m'étonne peut-être encore davantage : c'est celle qui s'attache, ou plutôt qui se cramponne aux chartes constitutionnelles, qui s'entête à vouloir ce qu'on l'a persuadée être les *besoins du siècle*, c'est-à-dire *un roi légitime et une représentation nationale*, et qui s'y entête tellement, qu'elle en fait une espèce d'*ultimatum* de sa pro-

fession de foi monarchique ; et que, si ces deux points ne lui sont à la fois accordés, elle préfère laisser aller les choses comme elles sont, et même n'être point gouvernée du tout. Cependant le gouvernement représentatif opère devant ces honnêtes royalistes depuis plus d'années qu'il n'en faudrait à un petit enfant pour devenir homme fait, pour entendre et parler raison : ils le voient de leurs yeux, ils le touchent, pour ainsi parler, de leurs mains, et après une si longue et si palpable expérience, il semble qu'un petit enfant pourrait lui-même parvenir à le comprendre.

Il y a des momens où je suis tenté de croire qu'enfin ils l'ont compris ; qu'ils n'ont point oublié que, lorsque la révolution l'introduisit en France, il y fut présenté comme une imitation du gouvernement d'un pays qu'on appelait, depuis plus d'un siècle, *la terre classique de la liberté ;* que nos faiseurs les plus habiles et les plus profonds ne semblaient possédés que d'une seule pensée, qui était d'arriver, tôt ou tard, à la hauteur de cet admirable modèle ; qu'ils n'ont cessé d'y travailler pendant quarante ans, et qu'ils y travailleraient sans doute encore, si tout-à-coup, et au moment où ils s'y attendaient le moins, un cri terrible, parti des quatre coins de cette terre *classique*, ne leur eût appris, et à leur grande confusion, que le plus libre et le

plus parfait des gouvernemens qu'eût jamais éclairé le soleil, n'était, pour la forme, qu'une farce politique ; pour le fond, que la plus dure et la plus hypocrite des tyrannies. Alors ils ont cherché à dénaturer la copie qu'ils avaient essayé d'en faire, et jusqu'à un certain point ils y ont réussi.

Mais cette copie, ainsi dénaturée, est-elle donc devenue meilleure que l'original? Au contraire : nos royalistes *constitutionnels* conviennent avec nous qu'elle a toujours été, et que surtout à présent elle est pire encore ; ils conviennent que c'est encore une plus odieuse et plus misérable jonglerie, dans laquelle une fraction de la nation (et quelle fraction!) étant *seule* représentée par des élus *sans mandat*, qui par conséquent *ne la représentent pas*, il y a d'abord oppression de la nation presque entière au profit de cette petite fraction, oppression ensuite de la fraction elle-même par ses représentans *non responsables*, oppression enfin de la *minorité* numérique des susdits représentans par le chiffre de leur *majorité* ; le tout composant, au profit d'un roi constitutionnel, d'une oligarchie de ministres, et de l'armée d'intrigans et de suppôts qui les environne, le despotisme le plus lâche, le plus dégradant, le plus insupportable, qui ait jamais pesé, dans aucun temps, sur aucune société civilisée.

Ils conviennent donc de tout cela ; et le journal royaliste par excellence (*la Gazette de France*) se plaît, depuis 1830, à tracer le hideux tableau de la dernière transmutation de ce gouvernement dit *représentatif*, nous montrant la France dépouillée, avilie, déchirée, mise en lambeaux par *le mouvement*, *la résistance*, *la bascule*, *le programme de l'Hôtel-de-ville*, *l'école anglaise*, *l'école américaine*, etc., etc., etc.

On doit naturellement penser que, d'après de telles peintures, ce journal va conclure contre le gouvernement *représentatif ;* mais, pour conclure de la sorte, il sait trop bien son métier ; et il a si grand'peur qu'on ne s'y trompe, qu'il répète trois cent soixante-cinq fois par an, qu'il y a une *école française*, que cette école est aussi *représentative*, et qu'il est, lui, de cette école-là. Puis, pour amuser ses abonnés, qui veulent absolument être *représentés*, il leur fait savoir, avec un sérieux à faire mourir de rire, que ses études infatigables l'ont amené à découvrir le véritable gouvernement *représentatif* dans les entrailles mêmes de la monarchie, telle que les rois chevelus l'ont faite, et telle qu'elle s'est continuée jusque sous les derniers des rois capétiens. A la vérité, ce gouvernement y est profondément caché ; mais, moyennant qu'on lui paie ses soins et peines, il saura l'en

tirer; et en effet il ne manque pas de l'en faire sortir petit à petit, et à mesure qu'il renouvelle et augmente le nombre de ses abonnemens.

Jusqu'à ces derniers temps, tout allait bien : ces étonnans royalistes se pâmaient d'aise sur les *quarante mille communes*, les *Etats généraux*, le *vote universel*, le *congrès national*, la *chambre des notabilités*, etc., et y trouvaient la véritable solution du problème assez compliqué des *besoins du siècle* et de la légitimité; lorsque surgit, très-mal à propos, un nouveau journal (*le Courrier de l'Europe*, depuis *le Rénovateur*) qui prétend à un royalisme au moins aussi pur, et, selon lui, plus éclairé que celui de la *Gazette de France*, et qui commence par soutenir, je dirai plus, par prouver assez bien que ce journal se moque de ses lecteurs avec ses *antiquités gauloises;* que ses plans de *nation représentée depuis le premier jusqu'au dernier*, sont des imaginations ridicules, et qu'il y a contradiction dans les termes entre *la légitimité* et *ce vote universel* dont il nous assourdit. A le voir battre ainsi en ruine l'ancien favori des légitimistes, puis nous offrir, dans *le* 13 *mars Dupin* et *le* 13 *mars doctrinaire*, dans *la royauté du* 7 *août*, *différente de la royauté du* 9, dans *les classes moyennes*, *le compte rendu*, *le concours dynastique*, *le quoique Bourbon*, etc., puis dans M. Thiers, l'apologiste de la Convention et le

traqueur de la duchesse de Berry, M. Barthe le *carbonaro*, M. Guizot le protestant et *quasi*-légitimiste, et autres gens de cette espèce disposant arbitrairement des destinées de la France, un tableau plus dégoûtant encore, s'il est possible, de la dégradation sociale où est tombée cette malheureuse nation, des opprobres dont elle est couverte; il y avait lieu de s'attendre que ce nouveau journal, ne fût-ce que par esprit de contradiction, conclurait contre le gouvernement représentatif. Point du tout: ses conclusions lui sont favorables, et la charte *octroyée* est son point de départ (1). C'est que le *Courrier de l'Europe* connaît son monde aussi-bien que la *Gazette de France:* et que, sans le gouvernement *représentatif*, il n'aurait eu aucune chance de lui enlever, ou du moins de partager avec elle ses abonnés.

Cependant, tandis que l'on raisonne ainsi de ce côté, de l'autre, Louis-Philippe, aidé de la majorité qui *représente*, ou ne *représente pas*, et ce qui vaut mieux encore, d'une belle et bonne armée que lui a silencieusement levée et

(1) « Quinze ans de bonheur et de paix, dit-il, assurent à cette » charte le privilége *incontestable* de représenter aux souvenirs *po-* » *pulaires*, l'image la plus sensible de la liberté associée *à toutes les* » *garanties de l'ordre et de la félicité publique.* »

Août 1834.

Voilà ce que voulait ce journal en 1832; maintenant il ne sait ce qu'il veut.

organisée le maréchal Soult, homme beaucoup plus *positif* que *représentatif*, Louis-Philippe, dis-je, a maintenant la minorité du *compte rendu* à sa discrétion ; puis, il prend dans les poches de la nation représentée et non représentée un milliard et demi de francs, plus ou moins, selon sa fantaisie, pour se payer d'abord lui-même, ensuite l'armée au moyen de laquelle il prend cet argent sans qu'on ose souffler, puis enfin cette autre armée de sangsues publiques dont j'ai déjà parlé, et qui, moyennant qu'il les gorge de places, d'honneurs et d'honoraires, lui resteront dévouées, corps et ames, jusqu'à la plus prochaine révolution.

Voilà, n'en déplaise à ces bons royalistes de la *Gazette* et du *Courrier de l'Europe*, ce que c'est que le gouvernement *représentatif;* et sauf la légitimité et quelques apparences plus honnêtes, au fond, il ne différait pas, sous M. de Villèle, de ce qu'il a été sous Casimir Périer, de ce qu'il est sous MM. Thiers, Barthe et Guizot, puisqu'il faut, une seconde fois, les appeler par leurs noms.

Ce beau gouvernement n'a pas dégénéré dans le nouveau monde ; et s'il y éprouve quelques modifications qui, jusqu'à ce jour, en ont rendu le joug moins pesant aux gouvernés, il le doit à certaines circonstances toutes particulières au pays, et qui en font ici un système politique

beaucoup plus compliqué qu'il ne l'est dans la vieille Europe. Dans les vingt-quatre législatures, où se font représenter les vingt-quatre États souverains dont se compose l'*Union*, il va sans dire que les majorités oppriment les minorités, toutefois avec cette différence, qu'ici du moins chacune de ces majorités représente réellement le parti qui lui a délégué ses pouvoirs; mais, représentées elles-mêmes au Congrès comme simples fractions de la représentation générale, ces majorités, après avoir triomphé dans les limites de leurs souverainetés respectives, peuvent devenir *minorité* au milieu de ce concours de tous les Etats, et être opprimées à leur tour; car il se forme là aussi, et nécessairement, une majorité et une minorité.

Tout irait donc bien, si le Congrès, et le pouvoir exécutif qui en est l'expression, avaient des finances suffisantes pour lever et entretenir une belle et bonne armée, au moyen de laquelle ils pussent se procurer d'autre argent, qui, au besoin, leur procurerait encore d'autres soldats. Alors la majorité y pourrait faire à peu près ce qu'elle voudrait de la minorité; et c'était à ce but qu'avaient essayé de parvenir les vieux fédéralistes. Mais il en est arrivé autrement. Le gouvernement général n'a que juste ce qu'il faut de finances pour ne pouvoir organiser cette armée qui lui fait faute, et la faire telle qu'il la lui fau-

drait ; tandis que chaque Etat a la sienne, c'est-à-dire sa milice, laquelle se compose de tous ses citoyens en âge de porter les armes. Or, avec de telles conditions d'existence, on conçoit que, dans ce conflit de vingt-quatre Etats, où les questions qui s'élèvent entre eux sont décidées par des boules noires et des boules blanches, les minorités, lorsqu'elles prennent de l'humeur, peuvent furieusement embarrasser les majorités.

Voilà justement ce qui vient d'arriver dans l'affaire de la Caroline du sud, événement que je considère comme le plus remarquable de tous ceux dont se compose, jusqu'à ce jour, l'histoire de la république des Etats-Unis. Cette affaire est une bonne fortune pour nous ; suivons-la dans tout son cours ; elle nous expliquera bien des choses.

Nous en sommes restés à la proclamation du président : elle était à peine publiée, que les débris du parti fédéral, que l'on croyait n'être plus, depuis long-temps, qu'une poussière insensible, se sont tout-à-coup ranimés comme les ossemens de la Vision d'Ezéchiel. On a vu les Webster, les Harrison, les Otis, les Perkins, les Dexter, tous ces hommes qui, quelques jours auparavant, ne trouvaient pas, dans l'énergie de la langue anglaise, d'expressions assez outrageantes pour flétrir le choix que l'*Union* s'ap-

prêtait à faire, pour la seconde fois, d'Andrew Jackson, qui considéraient la réélection de cet homme à la magistrature suprême comme une calamité et un opprobre pour le pays, chercher maintenant ce que son dictionnaire présente d'expressions plus emphatiques, pour exalter la profondeur de vues, la solidité de principes, la sagesse et la fermeté qui éclataient dans cette admirable et sublime proclamation. « C'étaient là, disaient-» ils, les vraies doctrines constitutionnelles, tel-» les qu'ils les avaient toujours comprises ; » et dès ce moment (chose inouïe !), *fédéralistes* et *jacksonistes* n'ont plus formé qu'un seul corps, ont marché et marchent encore en phalange serrée sous la même bannière.

S'ils s'étaient flattés d'intimider les habitans de la Caroline du sud avec ces manières d'agir de leur capitaine Matamore, ils s'étaient fort trompés. Sa proclamation n'excita parmi eux que deux sentimens : l'indignation pour les menaces qu'elle contenait, une risée générale sur cette *paternité* dont le vieux Jackson offrait de leur faire goûter les douceurs. La Convention s'étant dissoute immédiatement après avoir pris les résolutions dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, le gouverneur de l'Etat (le colonel Hayne), devenu ainsi le seul organe public des sentimens et des volontés de son pays, se hâta de répondre à la pièce officielle qui venait de lui être adressée, par

une contre-proclamation dont il est essentiel que je vous offre la substance.

Il y est dit : « que la Caroline du sud s'est placée dans une position que justifie toute l'histoire politique du pays. Elle prétend que la constitution des Etats-Unis est un contrat passé entre des *Etats souverains*, en vertu duquel existe une république fédérale qui n'a *aucun trait de nationalité* dans sa création ; que le peuple des divers Etats n'a ratifié la constitution qu'en qualité de *communauté politique indépendante dans chacun de ses membres*, chaque Etat agissant *pour lui seul* et engageant seulement *ses propres citoyens ;* que les Etats sont les *vrais auteurs* de la constitution créée par leur pouvoir, et qui tient *d'eux seuls* son autorité ; que le gouvernement formé par cette union est composé de *leurs agens*, et que cette union qui les lie n'est que l'union des Etats et *non des individus ;* que, pour ce qui concerne ses attributions et son pouvoir, le gouvernement des Etats-Unis est strictement, de fait comme de nom, un gouvernement fédéral ; que les Etats *sont aussi souverains maintenant qu'ils l'étaient avant d'être entrés dans le contrat*, la constitution n'étant autre chose qu'un acte de fédération qui tient de la nature d'un traité, une alliance, en vertu de laquelle les Etats sont convenus *d'exercer ensemble et de concert leurs pouvoirs sou-*

» *verains* pour certains objets d'un intérêt com-
» mun, tels que la guerre, la paix, le commer-
» ce, les négociations avec l'étranger; se réser-
» vant, sur tous autres objets, à l'intérieur,
» *l'exercice de leur souveraineté*.

» Qu'afin de pouvoir exercer en commun cette
» souveraineté, les Etats ont dû nécessairement
» s'en remettre à un agent ou fonctionnaire. Ce
» fonctionnaire est le gouvernement général: il
» représente les Etats confédérés et exécute leur
» volonté commune, exprimée dans le contrat.
» Ses pouvoirs ne sont qu'une *concession;* il ne
» possède pas de souveraineté indépendante *qui*
» *lui soit propre;* ce n'est qu'une corporation
» politique, qui reçoit ses pouvoirs d'une source
» plus élevée: cette source, *ce sont les Etats*.»

La Caroline du sud soutient donc, d'après les principes ci-dessus exposés, «qu'elle est et a tou-
» jours été un Etat libre, souverain, indépen-
» dant, ayant le droit de commettre tous actes
» *que la loi des nations autorise dans un prince*
» *ou potentat*, et ne connaissant de bornes à
» ses volontés souveraines que *ces hautes obliga-*
» *tions morales également imposées à tous les*
» *princes par le Tout-Puissant*. Or, de même
» que, dans le cas de contrats entre souverains
» indépendans, lorsqu'ils sont tels qu'un juge-
» ment par arbitres y devient impossible, cha-
» que partie contractante a le droit de juger elle-

» même des infractions et des moyens de redres-
» sement ; ainsi, dans le débat survenu entre
» elle et le gouvernement fédéral, il n'appartient
» qu'à *elle seule* de décider par la voix de ses dé-
» légués, solennellement assemblés en *Conven-*
» *tion*, si le contrat fédéral a été violé, et quelle
» réparation elle a le droit d'exiger.

» Telle est la doctrine professée par la Caro-
» line du sud ; tels ont été les principes promul-
» gués en 1798 par la Virginie, et sanctionnés
» par les plus grands hommes d'Etat de la répu-
» blique américaine ; et c'est sur ces vérités es-
» sentielles qu'elle a basé ses actes. Jugeant en
» *Etat souverain*, elle a prononcé que le systè-
» me de *protection* (des manufactures) était une
» violation évidente et préméditée du pacte cons-
» titutionnel : après avoir épuisé tous les moyens
» d'obtenir justice, elle a eu recours à l'exercice
» de ses droits souverains comme *partie contrac-*
» *tante* dans le pacte ; et intervenant pour arrê-
» ter les effets funestes de cette usurpation dans
» ses propres limites, elle a déclaré ces actes du
» Congrès *nuls et non avenus*, et est résolue d'em-
» pêcher, par tous les moyens qui sont en son
» pouvoir, qu'ils soient mis à exécution dans son
» territoire, tous les citoyens étant prêts à repous-
» ser la force par la force, si, par une violation
» manifeste de la constitution et de leurs droits
» les plus sacrés, le président osait l'employer

» contre eux ; et à maintenir l'autorité souveraine
» de leur patrie ou à s'ensevelir sous ses ruines.»

Et pour prouver que ce n'étaient pas là de vaines paroles, les autorités de l'Etat, en vertu de la décision suprême de la Convention, ont pris les mesures les plus actives et les plus énergiques pour organiser une force militaire ; des magasins de munitions et d'approvisionnemens ont été formés ; des ordres émanés du quartier-général ont appelé les volontaires à la défense de la patrie menacée ; dans la ville de Charleston, un bureau d'enrôlemens a été ouvert ; tout a été préparé pour que les troupes pussent entrer en campagne au premier appel ; et partout la population a manifesté le plus grand enthousiasme.

En même temps, d'une extrémité à l'autre de l'*Union*, se répandait l'adresse de la Convention de la Caroline du sud au peuple des Etats-Unis. Dans cette pièce, peut-être encore plus curieuse que celle dont je viens de vous donner l'analyse, après avoir prouvé, (et ce me semble, vu la position particulière du pays, avec des argumens qu'il serait difficile de rétorquer,) qu'il n'y eut jamais rien de plus injuste, de plus oppressif, de plus outrageant, qu'un système d'impôts combiné de manière à assurer la prospérité des uns en amenant et consommant la ruine des autres ; que tels sont les effets du tarif *protecteur* des manufactures, non-seulement à l'égard de la Caroline

du sud, mais encore de tous les Etats dont les productions ne peuvent avoir de cours que sur les marchés étrangers ; que le gouvernement fédéral, tel qu'il est maintenant administré, les réduit à un vasselage colonial, sous tous les rapports, plus intolérable que celui dont leurs ancêtres avaient su secouer le joug par la guerre de la révolution : « C'est en vain, y est-il dit, que nous essayons » de reprendre courage, et de fonder quelque » espoir sur cette *farce dérisoire* de notre propre » représentation au Congrès [1] : elle ne sert » qu'à jeter un voile sur les fers dont on enchaî- » ne nos libertés, au moyen de cette forme *chi-* » *mérique et décevante* d'un gouvernement re- » présentatif. Dans l'établissement du système » *protecteur*, que sont, à proprement parler, » les décisions de la *majorité* du Congrès, sinon » *de purs actes de despotisme*, *dégagés de toute* » *espèce de responsabilité* [2] ? Un court exposé » rendra ceci évident à toute intelligence : dans » toute imposition de charges publiques, que » renferme en elle-même l'idée de *responsabilité* ? » C'est sans doute que ceux qui imposent les

(1) « It is in vain that we attempt to console ourselves by *the empty and unreal Mockery* of our representation in Congress. »
(*Adress to the people of the United States by South-Carolina.*)

(2) « In the enactment of the protecting system, the majority of » Congress, is, in strict propriety of speech, *an irresponsible des-* » *potism.* » (*Ibid.*)

» charges en sont responsables envers ceux qui
» les supportent. Chaque représentant au Con-
» grès devrait donc être responsable, non-seule-
» ment envers ses propres commettans, mais en-
» core, en vertu de leur participation commune
» aux charges imposées, envers les commettans
» de toutes les autres députations. S'il en était
» ainsi, si dans l'établissement du tarif *protec-*
» *teur*, la majorité du Congrès imposait sur les
» Etats qui l'ont constituée, le même fardeau
» d'impôts dont elle trouve bon de charger le
» peuple de la Caroline du sud, cette majorité
» agirait selon toutes les conditions d'une vraie
» responsabilité législative, et nous aurions ainsi
» toutes les garanties que la sagesse humaine a
» jamais pu établir contre une législation oppres-
» sive.

» Mais c'est précisément le contraire qui arri-
» ve : la majorité du Congrès, en sanctionnant
» un tarif de tous points funeste aux intérêts de
» la Caroline du sud, non-seulement ne charge
» ses commettans d'aucun impôt, mais accroît
» au contraire leurs richesses et leur prospérité,
» et les accroît d'autant plus, que le fardeau
» qu'elle nous impose est plus accablant. Les cho-
» ses étant ainsi, il en résulte que le principe de
» la *responsabilité représentative* est changé en
» un principe de *despotisme absolu*, *etc.* (1). »

(1) « Under these circumstances, the principle of representative

Il est curieux de voir des Américains présenter une semblable définition du gouvernement représentatif, c'est-à-dire, en parler comme nous en parlons nous-mêmes, dans les momens où il excite en nous le plus de mépris et de colère.

Ces divers actes de la Caroline du sud sont devenus l'objet d'un message du président au Congrès, dans lequel, exposant la situation nouvelle des choses, et établissant avec des développemens nouveaux et encore plus positifs, les doctrines *de suprématie du gouvernement général* déjà exprimées dans sa proclamation, il lui demande « de l'autoriser à employer tous les moyens » que la constitution a déjà mis à sa disposition, » et de lui en fournir de plus grands encore, » s'il est nécessaire, pour assurer l'exécution des » lois et l'indissolubilité de l'*Union;* » ce qui ne va pas moins qu'à faire remettre entre les mains de M. Andrew Jackson, *Esquire* (1), toutes les forces militaires de terre et de mer des Etats-Unis, et à lui accorder la liberté de requérir des divers Etats tel nombre de leurs milices qu'il jugera convenable, à l'effet de forcer la Caroline

» responsibility is perverted into a principle *of absolute despotism.* » (*Ibid.*)

(1) Telle est la qualification dérisoire qui lui a été donnée dans un *Meeting* tenu à Richmond, capitale de la Virginie, à l'occasion de l'ambassade que la législature de cet Etat a jugé à propos d'envoyer à la Caroline du sud. J'aurai tout-à-l'heure occasion d'en parler.

du sud à jouir des bienfaits de la constitution fédérale, et à demeurer, malgré elle, *heureuse et prospère*, selon les conditions de bonheur et de prospérité que jugera à propos de lui imposer la *majorité du Congrès*.

Les choses en étant arrivées à ce point, à l'instant même a commencé, et dans les journaux et dans les nombreux *meetings* qui se sont formés d'un bout à l'autre de l'*Union*, une guerre d'opinions, la plus animée dont il y ait eu d'exemple depuis long-temps.

Du côté des fédéralistes, on n'a fait autre chose que répéter, commenter, et même exagérer les doctrines de despotisme contenues dans la proclamation. Selon eux, « aucune oppression, soit » supposée, soit *réelle*, et de *quelque nature* » *qu'elle puisse être*, n'établit pour un des Etats » confédérés le droit de se séparer de l'*Union*. » *Séparation* est synonyme de *Trahison ;* l'o- » béissance passive à la *majorité*, décidant sans » appel des biens, de la liberté, de l'existence » même de la *minorité*, est, à leur avis, le prin- » cipe vital de leur *admirable* constitution ; » et je ne sais si, dans aucun pachalik de l'empire ottoman, il a jamais été exprimé, en fait de servilisme, quelque chose d'aussi fort que cette opinion de M. Otis du Massachusetts, laquelle peut être considérée comme résumant et formulant toutes les doctrines du parti fédéral : « s'il plai-

» sait, dit-il, à notre législature d'imposer sur la
» *seule* ville de Boston, *toutes* les taxes qui sont
» prélevées sur l'Etat entier, cette ville *n'aurait*
» *pas le droit de déclarer nulle la loi qui l'au-*
» *rait ainsi imposée.* » Ce qui revient à ceci :
« si ceux qui nous gouvernent étaient fous, nous
» serions tenus de nous soumettre à leur fo-
» lie [1]. »

Quoiqu'il soit vrai de dire, avec le poète latin, dès qu'il s'élève quelque controverse politique dans ce pays où toutes les conditions sociales reposent, en théorie comme en pratique, sur le principe monstrueux de la souveraineté du peuple :

Iliadum intra muros peccatur et extra ;

cependant, ce principe étant posé et également accepté par les deux parties contendantes, tout l'avantage du bon sens et de la logique se trouve ici du côté des défenseurs des droits des Etats.

(1) Dans le même discours, ce M. Otis compare judicieusement les Etats-Unis à un vaisseau dont le président est le commodore. « Comment le vaisseau achèvera-t-il sa course, dit-il, et qui le » préservera du naufrage, si l'équipage refuse d'obéir aux ordres » de son commandant? » Ainsi ces malheureux constitutionnels passent leur vie à se débattre entre le despotisme et l'anarchie. Ils font de l'anarchie pour se soustraire au despotisme, et appellent ensuite à grands cris le despotisme, et même le despotisme *militaire*, pour les sauver de l'anarchie.

Et de mémorables exemples nous ont prouvé qu'en fait de bassesse et de lâcheté à l'égard des despotes, les révolutionnaires pouvaient se flatter d'avoir atteint le comble des turpitudes humaines, et défier l'histoire ancienne et moderne de rien offrir en ce genre qui pût leur être comparé.

Ils ont soutenu « qu'établir, ainsi que l'avait
» fait le président, dans sa proclamation, comme
» un principe constitutionnellement incontesta-
» ble, la *suprématie* du gouvernement général
» sur les souverainetés particulières des Etats,
» le droit de décider si tel ou tel Etat avait violé
» la constitution, et dans un semblable cas,
» d'agir à son égard comme un souverain à l'é-
» gard de son sujet, c'était supposer ce qui était
» en question, ce qui l'avait toujours été; qu'en
» effet cette question de donner une très-grande
» extension au pouvoir régulateur des intérêts
» communs de l'*Union*, ou de le renfermer dans
» les bornes les plus étroites, ayant été, dès l'o-
» rigine de la constitution, agitée et controver-
» sée par les hommes d'Etat les plus distingués
» de la république, elle avait été jugée alors
» presque insoluble, par la raison que les lois
» générales des Etats-Unis étant faites par un
» corps composé de membres respectivement
» choisis par des agrégations sociales dont les
» intérêts n'étaient pas les mêmes, la plus faible
» majorité, ne fût-elle que d'une voix, pouvait
» devenir hostile à la minorité et décider ainsi
» de ses destinées, ce qui était aujourd'hui
» prouvé par l'événement même de la Caroline
» du sud, et d'une manière péremptoire, dans
» l'exposé de ses griefs; qu'à mesure qu'on a
» vu les Etats numériquement s'accroître, et

» leurs intérêts se compliquer de jour en jour » davantage par les différences si tranchantes » du climat, des productions, des mœurs, de » l'industrie, la solution cherchée a semblé » moins embarrassante aux hommes d'Etat les » plus sensés de l'Amérique ; et que parmi ceux » à qui leur position permet une entière im- » partialité, il n'en est peut-être pas un seul » qui ne reconnaisse maintenant l'impossibilité » de préserver l'*Union*, si l'on ne réduit à la » plus faible expression possible le pouvoir du » gouvernement général, et si l'on ne recon- » naît à chaque Etat particulier le droit de sou- » veraineté, tel à peu près que le réclame la Ca- » roline du sud, *combinant toutefois ces divers » pouvoirs souverains, de manière à ce qu'ils » ne soient pas incompatibles avec la constitu- » tion des Etats-Unis* (1).

» Qu'il est permis de penser que, dans son » ordonnance de *nullification*, la Caroline du » sud a tiré des conséquences mal déduites des » doctrines de l'école de Jefferson à laquelle ap- » partiennent tous les Etats du sud, doctrines

(1) N'admirez-vous pas l'air de négligence avec lequel cette dernière phrase est jetée, comme s'il s'agissait de la chose la plus aisée du monde, d'une vraie bagatelle? « Que l'on combine entre eux, » dans un accord parfait, ces divers pouvoirs SOUVERAINS (*rien que » cela*), et le problème est résolu, et tout marche de lui-même. » Je n'y vois, moi, qu'une petite difficulté : c'est que la combinaison est impossible, et que, par conséquent, le problème est insoluble.

» qui établissent la souveraineté des Etats parti-
» culiers sur les bases rappelées dans les divers
» manifestes qu'elle a publiés à cette occasion ;
» mais que, de son côté, le pouvoir exécutif en
» essayant de proscrire la doctrine de la *nullifi-*
» *cation*, s'est imprudemment, témérairement,
» mis en opposition avec le principe démocrati-
» que qu'a sanctionné l'opinion générale du
» pays ; qu'il a non-seulement adopté, mais exa-
» géré les anciennes doctrines fédéralistes, de-
» puis trente ans repoussées et proscrites par
» le peuple américain ; que si ces doctrines,
» telles que les présente sa proclamation, sont
» le droit public de l'*Union*, on ne doit plus la
» considérer comme une confédération de vingt-
» quatre Etats indépendans ; qu'elle n'est plus
» réellement qu'un *grand* empire *bien consoli-*
» *dé*, et formé de vingt-quatre provinces.

» Qu'il n'y eut jamais une plus grande hérésie
» politique que de prétendre que tous les actes
» du Congrès sont *nécessairement* constitution-
» nels. Que dit la constitution, après avoir dé-
» fini les pouvoirs qu'elle lui accorde ? *Les pou-*
» *voirs qui n'auront pas été constitutionnelle-*
» *ment délégués aux Etats-Unis*, *ni formelle-*
» *ment ôtés aux Etats particuliers* (1), *sont*

(1) The powers not delegated to the United States by the Constitution, nor prohibited by it to the States respectively, or to the people. (*Amendments of the Constitution, etc. Art. XII.*)

» *respectivement conservés à ceux-ci*, ou *ap-*
» *partiennent au peuple*. Si un Etat se plaint de
» l'inconstitutionnalité d'une loi du Congrès,
» s'il l'accuse d'outrepasser les pouvoirs *qui lui*
» *ont été délégués*, celui-ci sera-t-il donc juge
» dans sa propre cause ? Lui sera-t-il permis, et
» peut-être à la majorité d'une seule voix, d'éta-
» blir cette constitutionnalité de ses actes qui lui
» aura été contestée, et de violer ainsi la cons-
» titution impunément et selon son bon plaisir?
» Dira-t-on qu'alors la question doit être portée
» devant la Cour suprême ? Sans discuter ici les
» avantages et les inconvéniens de cette institu-
» tion, on peut du moins affirmer, sans crainte
» d'être contredit, que la constitution ne lui
» donne d'autre pouvoir que de prononcer sur
» les cas *en loi et en équité* (1); et les questions
» *politiques* sont tellement hors de son domaine,
» que dernièrement encore, elle l'a expressé-

(1) Vous avez déjà vu à quel point cette Cour suprême est odieuse à tout le pays. Le pouvoir extraordinaire, et sans exemple chez aucun peuple, qui lui a été donné, n'a pas cessé un seul instant de lui être contesté, comme incompatible avec l'esprit et la lettre de la Constitution, et ce qu'il a d'excessif semble même avoir épouvanté ceux à qui il a été remis; car ils n'osent l'exercer que dans des causes subalternes, sur lesquelles les tribunaux ordinaires pourraient prononcer. C'est peut-être la seule de leurs institutions pour laquelle les Américains ne professent pas cette admiration *instinctive* dont ils sont pénétrés pour eux-mêmes, et dans tout ce qu'ils disent, et dans tout ce qu'ils font. On peut même dire qu'ils en sont honteux, tant elle est absurde et monstrueuse; et en effet, la réforme en est demandée de tous les côtés.

» ment reconnu par l'organe de son président.
» Or, la question à juger entre la Caroline du
» sud et le gouvernement général est évidem-
» ment *politique :* ce qu'elle affirme, c'est que
» *la loi du tarif est inconstitutionnelle*, *et viole*
» *les conditions du pacte consenti entre les*
» *Etats*. Il n'y a donc, aux termes de la consti-
» tution, qu'une *Convention générale* du peu-
» ple américain qui ait le pouvoir d'en décider.
» En s'élevant contre les actes du Congrès, la
» Caroline du sud a demandé cette Convention.

» Or, ce n'est pas là une doctrine purement
» spéculative, ainsi que l'ont prétendu quel-
» ques-uns de nos adversaires. Plusieurs antécé-
» dens, qu'aucun américain, instruit de l'his-
» toire parlementaire de son pays, ne peut avoir
» oubliés, en font un principe fondamental de
» l'*Union ;* le gouvernement général ayant été
» plusieurs fois arrêté dans sa marche par les
» Etats particuliers, lorsqu'il prétendait exercer,
» à leur égard, des pouvoirs *douteux*, c'est-à-
» dire, qui ne lui étaient pas évidemment et
» incontestablement accordés par la constitu-
» tion (1). »

Ils ajoutent « qu'il est également faux en prin-
» cipe, et historiquement faux que la confédé-

(1) Il en a été apporté des exemples concluans par M. Brown, sénateur de la Caroline du nord, dans la séance du 4 février dernier.

ration des Etats ait jamais formé et forme
» maintenant *une seule nation*; que c'est insul-
» ter les *grands et immortels génies* qui en ont
» posé les bases en 1776, que de dire qu'ils ont
» eu l'intention de créer *un grand Etat* CONSO-
» LIDÉ, et non une fédération d'Etats, libres, in-
» dépendans et souverains; qu'il est également
» faux de prétendre que la constitution de 89 a
» ratifié cette *consolidation* du gouvernement
» général, chaque Etat ayant accepté ou contri-
» bué à faire cette constitution, selon son pou-
» voir personnel et souverain, se réservant, tous
» ensemble et d'un consentement commun, tout
» ce qu'ils n'avaient pas accordé au pouvoir fé-
» déral; que ce mot CONSOLIDATION, cri de ral-
» liement des anciens fédéralistes, et par cela
» même devenu dès long-temps odieux au peuple
» américain, suffirait seul pour détruire tous les
» raisonnemens élevés contre la souveraineté des
» Etats.

» Et, disent-ils encore, ne vous faites pas il-
» lusion sur cette défaveur générale avec la-
» quelle, dans la surprise du premier moment,
» l'ordonnance de la Caroline sur la *nullifica-*
» *tion* a été reçue dans les autres Etats du sud.
» La grande faute de cet Etat est en effet d'avoir
» présenté trop brusquement et trop crûment
» une doctrine faite d'abord pour effrayer,
» lorsqu'on ne considère ni le principe d'où

» elle découle, ni ce que ce principe a de
» salutaire et de conservateur pour les droits
» des Etats; mais le président semble s'être
» chargé, par sa proclamation, de réparer cette
» faute que la Caroline avait commise; et les
» doctrines *ultra-fédéralistes* de cette pièce,
» les menaces insolentes qu'elle contient, sa pu-
» blication immédiate après celle d'une autre
» pièce officielle (le Message d'ouverture) éma-
» née de la même source, et qui, d'un bout à
» l'autre, présente des doctrines diamétrale-
» ment opposées, ont, tout à la fois, déconsi-
» déré le gouvernement, et produit justement
» ce qu'il voulait empêcher (1). L'ordonnance

(1) On n'a pas manqué, en effet, de mettre en opposition les doctrines du message avec celles de la proclamation, et de faire ressortir la honteuse contradiction de ces deux pièces, publiées à huit jours d'intervalle. On a fait plus : on a produit une lettre écrite par le président au colonel Hayne, à une époque où il approuvait et partageait les opinions des *nullifiers*. Dans cette lettre, dont l'objet est de le féliciter sur un discours qu'il avait prononcé en faveur de la *nullification*, Jackson lui dit en propres termes : « que ce discours » est le *meilleur*, ou l'un des *meilleurs* plaidoyers en faveur des » droits des Etats, qu'il ait jamais lus; qu'il le ferait relier magni- » fiquement, pour le placer au premier rang, dans sa bibliothèque, » à côté des ouvrages de Jefferson, parce qu'il était particulièrement » digne d'une place aussi distinguée.»

Ainsi sont faits les révolutionnaires, ici, chez nous et partout. Le mensonge est leur seconde nature, le mensonge est leur force, le mensonge est leur salut. « Il faut mentir comme un diable, disait » un de leurs docteurs (*), non pas timidement, non pas pour un » temps, mais hardiment et toujours. » Ils mentent donc à Dieu,

(*) Voltaire.

» de *nullification* n'a plus été considérée que
» comme une question accessoire : en l'atta-
» quant, le pouvoir exécutif avait posé des prin-
» cipes généraux applicables à tous les Etats,
» qui les menaçaient tous dans leur indépendance
» et dans leur souveraineté ; et il n'a fallu qu'un
» moment et de très-courtes réflexions pour faire
» naître en faveur de la Caroline les sympa-
» thies de cette nombreuse population des plan-
» teurs du sud, qui ne souffrent pas moins qu'elle
» du tarif protecteur ; qui, tout autant qu'elle,
» le considèrent comme oppresseur et incons-
» titutionnel ; qui reconnaissent que ce sont
» leurs propres intérêts qu'elle a défendus dans
» cette opposition qu'elle a eu, la première,
» le courage d'élever contre une majorité ty-
» rannique ; et qui feront cause commune avec
» elle, si l'on ose employer la force pour la ré-
» duire. Vous ne soumettrez point ainsi la Ca-
» roline du sud ; mais vous allumerez la guerre

aux hommes, à leur conscience, continuellement, effrontément, imperturbablement. Sûrs qu'ils sont d'être, tôt ou tard, mis en contradiction avec eux-mêmes (ce qui a toujours été considéré comme la plus grande confusion dont on puisse couvrir un homme, comme le signe le plus flétrissant de sa dégradation morale), ils en sont venus à mépriser de tels opprobres et n'en marchent que plus assurés dans leurs voies audacieuses,

« Et goûtant dans le crime une tranquille paix,
» Ont su se faire un front qui ne rougit jamais. »

» civile, et l'*Union* s'éteindra dans une mer de
» sang. »

La discussion n'a pas été moins vive dans le Congrès que dans les journaux et dans les *meetings ;* et M. Calhoun, l'un des principaux chefs du parti *nullifier*, s'y est particulièrement distingué. Laissant de côté, et avec beaucoup d'adresse et d'habileté, cette question de la *nullification*, c'est comme attentatoire aux droits souverains des Etats, comme créant pour l'*exécutif* un pouvoir dictatorial, qu'il a attaqué, dans le sénat, et la proclamation, et le bill favorable aux dernières demandes du président, que le comité, chargé d'y répondre, avait présenté à la discussion de cette assemblée. Comme c'est dans le sénat que les restes du parti fédéraliste sont plus nombreux, et que leur réunion momentanée avec les hommes du parti-jackson leur y donne, sur ce point, une majorité redoutable, c'est là principalement que les débats ont été plus animés, les argumens et les répliques plus vives et plus amères ;, et comme il est difficile de faire un raisonnement quelconque, vrai ou faux, sans l'appuyer sur quelque chose, laissant de côté tous ces interminables discours, qui du reste n'ont fait, de part et d'autre, que reproduire les raisonnemens de la proclamation, de l'ordonnance, des journaux, des *meetings*, il me suffira de faire re marquer (et

cette remarque est des plus importantes) que chaque parti prenait pour base de son argumentation un principe qu'il déclarait *fondamental*, et qui, de tous points, était en contradiction avec celui que mettaient en avant ses adversaires. « Les Etats-Unis forment une *seule* nation, » disaient les uns; et nous sommes *le peuple* » des Etats-Unis (1). » — « Nous *ne sommes* » *pas* une *seule* nation, répliquaient les autres; » mais une *association fédérale*, dont l'existence » dépend de la fidélité avec laquelle *chaque par-* » *tie contractante remplira ses engagemens* (2). » Et chacun tenait ferme sur son terrain, sans vouloir rien céder du principe qu'il soutenait, principe vital selon ceux-ci, mortel selon ceux-là (3). D'où il résulte que les heureux possesseurs des institutions politiques les plus parfai-

(1) The United States are a *single* nation, and we are *the people* of the United States.

(2) This is *not* the government of a *single* nation; it is nothing else but a *federal compact*, depending for its existence of the fidelity with which *the parties to it fulfill their obligations.*

(3) En effet toute la question est là. Il est évident que si les Etats-Unis ne forment pas un *seul* peuple, s'ils ne sont qu'une *association fédérale*, qu'un *pacte* entre des Etats souverains, toute loi générale qui *opprime* une des parties contractantes est inconstitutionnelle, aucun membre de la confédération n'ayant pu souscrire à un engagement *libre* et *mutuel*, pour être *opprimé ;* et l'oppression détruisant, par le droit et par le fait, toute transaction de ce genre, tant entre les nations qu'entre les particuliers.

tes, d'une forme de gouvernement incomparable, d'une constitution *modèle* qui est un objet d'étude et d'envie pour tous les peuples de l'univers, ne savent pas même *ce qu'ils sont*, et s'avouent incapables de *définir* entre eux ce modèle si excellent, dont ils voudraient que le monde entier prît des copies.

Cependant ce que les adversaires de la proclamation avaient prédit n'a pas tardé à se vérifier. Il n'a fallu en effet aux habitans du sud qu'un moment de réflexion pour s'apercevoir que la cause de la Caroline était la leur; et vu l'habileté et l'énergie reconnue des chefs des *nullifiers* dans cet Etat, il y a lieu de croire qu'ils ne sont pas restés inactifs au milieu de si graves circonstances; et que des négociations secrètes avec les meneurs des Etats circonvoisins ont contribué à accélérer les mouvemens qui n'ont pas tardé à s'y manifester. Quoi qu'il en puisse être, dans l'Alabama, dans le Mississipi, et même dans le Ténessée dont jusqu'alors Jackson avait été l'idole, les doctrines dictatoriales de ce grand candidat du parti démocratique, ont été reçues avec surprise et mécontentement; la Géorgie, qui, plus qu'aucun autre Etat du sud, s'était élevée contre la *nullification*, et, par une contradiction frappante, dans le moment même où elle comblait elle-même la mesure de ses insultes à l'é-

gard de la Cour suprême [1], a changé tout-à-coup de dispositions, ne voyant plus, dans la menace faite à ses frères, qu'une conspiration profondément ourdie contre les droits souverains des Etats. Dans le sénat de la Caroline du nord, un membre (le colonel *Speight*) a proposé que la Caroline du sud fût invitée à suspendre l'exécution de son ordonnance jusqu'au mois de septembre prochain, et qu'on promît de prendre fait et cause pour elle, si, d'ici là, justice ne lui était rendue [2]. La Virginie a fait plus : par délibération de sa législature, il a été arrêté qu'il lui serait envoyé un agent accrédité pour la supplier de ne point agir avant l'ouverture de la prochaine session du Congrès, cet intervalle pouvant suffire pour tenter les moyens de concilia-

(1) Vous avez vu, dans ma lettre précédente, que la Géorgie avait rejeté avec obstination et mépris les décisions de ce tribunal dans l'affaire des *Cherokees* et des missionnaires presbytériens : ces deux individus, qui se nomment *Samuel A. Worcester* et *Elizur Butler*, ayant fini, après dix-huit mois de vains efforts, et malgré les cris que faisaient retentir leurs partisans, d'un bout à l'autre de l'UNION, par se convaincre qu'ils n'obtiendraient rien, absolument rien, par les voies légales d'appel à la Cour suprême, ont pris le parti de demander merci au gouverneur de la Géorgie, et de s'en remettre sans réserve à sa clémence. Celui-ci les a fait relâcher aussitôt, moins par bienveillance pour eux, que pour narguer l'autorité supérieure dont ils avaient imploré l'inutile protection, et qui avait osé la leur accorder.

(2) Le 1er février 1833 était le jour fatal que la Caroline du sud avait fixé pour l'exécution de son ordonnance, si à cette époque la loi du tarif n'avait pas été révisée et modifiée.

tion ([1]). Quant aux Etats de l'ouest, ils restaient dans une espèce d'indécision qui n'était pas d'un bon augure pour la proclamation; et même dans le grand Etat de New-York, qui est à la fois commerçant, agriculteur et manufacturier, le message du gouverneur à la législature, à l'occasion de l'adresse de la Caroline du sud au peuple des Etats-Unis, message que ce corps a approuvé, a semblé, dans la modération affectée et dans l'ambiguité de ses expressions, improbateur des doctrines professées par le pouvoir exécutif, et de toute mesure violente que l'on prétendrait mettre à exécution contre la Caroline. Cependant l'exaspération allait toujours croissant dans l'Etat menacé, et s'y manifestait publiquement par les signes les plus violens et les plus hardis ([2]).

(1) Cet envoyé (M. *Leigh*) a rempli sa mission. Il a été reçu avec la plus grande faveur; et sur-le-champ, le président de la Convention (le général *Hamilton*) a convoqué de nouveau cette assemblée, pour qu'elle eût à prononcer sur le message adressé par la Virginie au peuple *souverain* de la Caroline.

Les fédéralistes ont poussé là-dessus de grands cris: ils ont soutenu, et avec des raisonnemens sans fin, qu'un Etat particulier n'avait pas *constitutionnellement* le droit d'établir des relations diplomatiques avec un autre Etat, et se sont beaucoup moqués de l'ambassade et de l'ambassadeur. Que ce droit existe ou n'existe pas, c'est ce qui, dans la circonstance présente, est d'une très-petite importance; mais que la Virginie se l'arroge, que la Caroline du sud l'approuve, et que personne ne puisse les en empêcher, voilà ce qui est vraiment important.

(2) Dans un *meeting* très-nombreux tenu à Charleston, dont le général Hamilton était président, il n'est point d'insultes, point de

Alors le trouble a été grand dans Washington; de toutes parts les journaux des Etats y apportaient de sinistres prédictions de la guerre civile prête à éclater, si l'on ne s'arrêtait dans les voies périlleuses où l'on s'était si imprudemment engagé. « Une goutte de sang, s'écriaient-ils, suf- » fira pour la rendre générale ; et les résultats,

sarcasmes, point de risées, dont on n'ait couvert, et la proclamation, et son auteur, et ses *paternelles* menaces. Un membre (le colonel *Preston*) a particulièrement égayé l'assemblée, en présentant dans le jour le plus plaisant l'histoire des *variations* d'Andrew Jackson *Esquire*, variations dont il donnait une part aux conseillers perfides qui l'entourent, l'autre à sa propre imbécillité. « Les femmes elles-mêmes, a-t-il dit, se sont moquées des me- » naces du tigre *édenté*. C'est déjà un grand honneur pour la Ca- » roline du sud de s'être élevée seule contre la proclamation, » d'avoir arraché le foudre des mains de ce *prétendu* Jupiter » (*would be Jupiter*) et de l'en avoir frappé à la face..... Sur- » veillons toutefois les mouvemens de la *bête sauvage*, qu'épouvantent » maintenant des regards d'hommes libres, mais qui ne manque- » rait pas de se jeter sur *ses maîtres*, si elle pouvait les prendre » en défaut, etc. »

Tout était dans ce goût; et à chaque injure nouvelle, la salle retentissait d'applaudissemens.

Le 1er février, les jeunes gens de la ville ont promené, dans les rues, le buste du président, avec cette inscription André Ier (*Andrew the first*) l'ont couvert de boue, et l'ont ensuite criblé de coups de fusil.

Dans un *meeting* tenu à Rochester (État de New-York), les habitans ayant résolu qu'il serait offert au président un régiment de leur milice pour marcher contre les *rebelles*, les jeunes gens de la Caroline du sud ont invité, par la voie des journaux, les officiers du régiment *projeté* à se trouver à New-York un certain jour, dont ils leur laissaient le choix, promettant de s'y rendre à nombre égal, et là, de *leur couper les oreilles*. Les *guerriers* de Rochester n'ont pas répondu.

» quelque soit le vainqueur, n'en seront pas
» moins la destruction totale et sans retour du
» *chef-d'œuvre* de l'UNION. Le gouvernement
» fédéral n'est pas un pouvoir créé pour agir par
» la force : c'est un gouvernement de *concilia-*
» *tion;* et il ne lui appartient pas d'employer
» d'autre moyen. Modifiez le tarif, et la Caroli-
» ne est prête à retirer son ordonnance (en ef-
» fet elle venait de déclarer que telle était son
» intention). Songez que ce tarif n'est pas moins
» odieux à tous les autres Etats du sud. Pensez-
» vous qu'ils vous fourniront leurs milices et se
» feront vos auxiliaires, pour aider les Etats du
» nord à river les fers dont vous prétendez les
» charger à leur profit ? Qu'ils se déclareront les
» protecteurs d'une loi dont ils nient eux-mêmes
» et la justice et la constitutionnalité ? Vous êtes
» absolument dans la même position que la mè-
» re-patrie, lorsqu'elle rejetait avec mépris les
» remontrances de ses colonies ; et la proclama-
» tion du président en réponse aux actes légis-
» latifs de la Caroline, ne diffère pas des procé-
» dés des généraux anglais à l'égard de nos as-
» semblées coloniales. Tremblez que le résultat
» n'en soit le même ! »

En effet, on a commencé à avoir peur tout de bon ; et la chose n'est devenue que trop sensible, par la précipitation avec laquelle le comité des *voies et moyens* a jeté sur le papier un nouveau

projet de tarif et est accouru le présenter à la discussion de la chambre des représentans. On a jugé à propos de le discuter, toutes affaires cessantes, tandis que continuant de faire bonne contenance dans le sénat, les fédéralistes et les hommes de Jackson (*Jackson-men*) délibéraient sur le message du président, exaltaient les doctrines de pouvoir absolu qui y étaient exprimées, et se montraient très-résolus d'y donner leur assentiment. Cependant, tout en jouant cette comédie, ils laissaient sur table, où il est encore, le bill de leur comité; et, dans l'autre chambre, le comité nommé pour faire un rapport sur ce même message, déclarait que, constitutionnellement, il ne pensait pas que de semblables pouvoirs *dussent être accordés à l'*EXÉCUTIF. Certes, la reculade pouvait passer pour assez complète; et rien n'y aurait manqué, si le nouveau tarif eût été de nature à satisfaire la Caroline du sud; mais la discussion a bientôt démontré que, mal digéré dans toutes ses parties, ce produit malheureux de la précipitation et de la peur n'était soutenable sur aucun point et n'aurait d'autre résultat que de mécontenter tout le monde. Alors ont recommencé les craintes, les anxiétés; et elles allaient toujours croissant, lorsque M. Clay, l'un des chefs du parti fédéraliste, mais homme plus modéré et mieux avisé que ses confrères, a compris qu'au point fatal où en étaient

les affaires, tout était perdu si l'on ne se hâtait de s'arranger à tout prix, et qu'il n'y avait d'autre moyen à employer que celui de la conciliation à l'égard d'un parti qui, tout en se montrant inébranlable dans sa résolution de résister à l'emploi de la force, désirait lui-même et avait manifesté le désir d'en finir par un arrangement. Il a donc d'abord négocié secrètement avec les chefs des *nullifiers* dans le Congrès; puis il a hautement annoncé qu'il présenterait, sous peu de jours, au sénat, un nouveau projet de tarif « dont les bases avaient semblé à M. Calhoun » de nature à *pouvoir être acceptées.* »

Rien n'a plus prouvé combien l'alarme était grande, que l'explosion de joie qu'a causée cette nouvelle dans toute l'UNION. Les journaux fédéralistes s'en sont montrés les plus joyeux, par cela même qu'ils avaient fait semblant d'être les moins effrayés, et il en est qui, dans leur ivresse, ont déclaré « que, si M. Clay réussissait dans un » dessein si généreux et si patriotique, il pour» rait être considéré comme le sauveur de son » pays. »

Ce nouveau projet de tarif a en effet été proposé, et on le discute en ce moment. Après les premiers élans d'approbation qui lui ont été prodigués, ainsi qu'à son auteur dans la séance solennelle où il a été présenté, la réflexion a fait reconnaître à beaucoup de gens qu'il était loin

de résoudre toutes les difficultés de la question, les manufacturiers trouvant qu'il accordait trop aux planteurs, les planteurs trop aux manufacturiers; et, suivant les apparences, il ne sera rien conclu sur cette grande affaire avant la prochaine session. Mais enfin il y a concession, il y a trève et même rapprochement, il y a espoir de conjurer la guerre civile et la dissolution de l'UNION; et, pour y parvenir, c'est quelque chose que d'avoir obtenu le bénéfice du temps.

Quoi qu'il en puisse arriver, qu'on se concilie, qu'on ne se concilie pas, le parti Jackson et son chef ont reçu un coup dont ils se releveront difficilement; et jamais événement n'a mis plus complètement à nu la faiblesse et les misères de ce gouvernement général, devant lequel sont en extase les libéraux niais de notre Europe, si tant est que ce *je ne sais quoi* puisse être appelé un gouvernement. Enivrés de leur dernier triomphe et des merveilles de leur influence populacière, les chefs de la faction démocratique (et l'histoire nous apprend que, partout et dans tous les temps, cette espèce d'hommes que l'on nomme *démagogues* est la plus propre à faire des tyrans) ont cru qu'à la faveur de l'oubli où étaient tombées les doctrines fédéralistes, et de cette haine qu'ils avaient si long-temps affecté de leur porter, il leur serait facile de les faire revivre à leur profit sous un autre nom et au moyen du pathos

patriotique qui, jusqu'à ce jour, leur a si bien réussi. On ne pouvait se tromper plus grossièrement ; et l'essai malheureux qu'ils viennent d'en faire, aura pour conséquence nécessaire, d'affaiblir encore davantage le lien si fragile qui unit entre eux les Etats confédérés, en leur apprenant, mieux qu'ils ne l'avaient su jusqu'alors, ce qu'ils sont en effet, ce qu'est ce gouvernement général qui a voulu se donner avec eux des airs de maître, et que l'événement a prouvé n'être que leur très-humble serviteur (1).

Quant à moi, je n'ai plus que faire ici, la grande bataille parlementaire étant maintenant

(1) Ils viennent en outre d'essuyer un échec non moins rude dans une seconde attaque contre la banque des Etats-Unis. Vous avez vu, dans ma précédente lettre, qu'une des parties principales de leur plan de despotisme et d'envahissement, était de la détruire pour créer à sa place *une banque du trésor*, espèce d'entrepôt dans lequel, au risque d'une banqueroute, dont ils auraient fait en sorte d'éviter la responsabilité, ils espéraient se procurer les moyens de finances qui leur manquent, et qui sont le principal embarras de leur situation. Il n'y avait peut-être au monde que Jackson qui fût capable d'accepter la sotte et déshonorante commission d'aller mentir devant le Congrès, en jetant des doutes sur la solvabilité de cette banque, avec la certitude de recevoir immédiatement un démenti fondé par la preuve sans réplique des chiffres, et par conséquent le plus honteux qu'il fût possible de recevoir. C'est ce qui est arrivé. Le Congrès a donc rejeté la proposition, faite par le président, de vendre les actions (*) que le gouvernement possède dans ce bel et utile établissement, assurément l'un des plus solides et des mieux conçus qui existent dans le monde financier; et cette nouvelle attaque, si maladroitement faite, lui offre une chance de plus d'être conservé. Trouvez-vous de telles turpitudes assez bien conditionnées?

(*) Ces actions forment un capital de 7,000,000 de piastres.

réduite, et probablement pour long-temps, à d'insignifiantes escarmouches. J'abandonne donc le terrain où l'on s'est si chaudement battu pendant plus de deux mois, après y avoir moi-même donné plus de preuves de courage que vous ne pourriez l'imaginer. Nos avocats députés de France et autres parleurs de tribune m'ont mille fois assommé de leur insupportable loquèle; mais je suis forcé d'avouer que ce sont des Démosthènes et des Cicéron auprès des foudres d'éloquence des Etats-Unis. Pour parvenir ici à la réputation de grand orateur, il ne s'agit pas de bien parler, mais de parler beaucoup; et, pour parler beaucoup, lorsqu'en définitive il ne s'agit que de droits d'entrée et de sortie, de cuivre, de fer, de thé, de sucre, de café, de coton en laine, ou de laine en tissu, il est de nécessité qu'on répète cent fois les mêmes argumens, qu'on représente cent fois les mêmes documens, qu'on redise cent fois ce qui a été dit sur le même sujet depuis une demi-douzaine d'années, pendant lesquelles l'affaire du tarif a toujours été la principale affaire. A la vérité, je me suis quelquefois permis de fausser compagnie à ces messieurs; mais enfin leurs premiers *hommes d'Etat* (1) avaient droit à mon atten-

(1) Il n'est point de titre que les Américains prodiguent avec plus de facilité que celui-ci, et leur pays fourmille d'*hommes d'Etat*. Or

tion ; et il m'est arrivé de livrer mes oreilles comme victimes à M. Calhoun pendant *trois heures*, à M. Webster pendant *quatre heures*, enfin (la chose, pour être vraie, n'en semblera pas moins incroyable) à M. Clay pendant *cinq heures*. Oui, M. Clay, en présentant son projet de tarif, a parlé pendant CINQ HEURES! J'ai cru un moment que j'allais me trouver mal.

C'est dans ce fatras de paroles, et dans le fatras plus épouvantable encore des écrivassiers du journalisme, qu'ensuite il m'a fallu chercher la question dans sa substance, et après l'en avoir dégagée, tâcher de la résumer le plus clairement possible. J'ignore si j'y ai réussi et si mes efforts sauront vous plaire ; mais que vous trouviez mon travail bon ou mauvais, accordez-moi du moins le mérite de la patience, parce qu'il m'appartient.

Adieu.

P. S. On m'apporte à l'instant quelques journaux libéraux français, où le président et son

ces prétendus hommes d'Etat sont, comme dans tous les gouvernemens *constitutionnels*, c'est-à-dire purement *matériels*, des *hommes d'affaires* et rien de plus. La portée de *l'homme d'Etat* de la *Gazette de France* ne s'est jamais étendue plus loin.

Natura semper sibi consona. Vous avez déjà pu remarquer, qu'ici comme partout, ces funestes assemblées se composent de quelques parleurs, et d'une espèce de bétail à la suite. *Cela fait mal au cœur*, comme a si bien dit notre petit échappé de collége, monsieur de Montalivet.

message d'ouverture au Congrès sont l'objet de l'étonnement et de l'admiration, où rien ne semble au-dessus de l'homme qui dit de si belles choses et de la nation qui mérite de les entendre. Ce que j'admire, moi, c'est la stupidité libérale, dans sa hauteur, dans sa largeur et dans sa profondeur.



LETTRE XIII.

New-York, le 20. Mars 1833.

Système judiciaire des Etats-Unis. — Organisation bizarre des tribunaux. — *Loi commune* de l'Angleterre rejetée par degrés de la législation américaine. — Codes particuliers des Etats. — Désordre et confusion qui en résultent. — Aveux de leurs jurisconsultes à ce sujet. — Le jury partout, dans les causes civiles comme dans les causes criminelles. — Nombre prodigieux de tribunaux dans tous les degrés de la juridiction. — Justice *à bon marché*, source de procès et ruine des plaideurs. — Armée innombrable d'avocats, l'un des plus grands fléaux du pays. — Mépris dans lequel leur grand nombre les a fait tomber. — Leurs extorsions. — Mauvaise composition des tribunaux. — Leur hiérarchie. — Cours supérieures et de révision. — Prisons et maisons de force. — Pénitentiaries. — *State-prisons*, avantages et inconvéniens de ce système. — La loi du tarif réformé et l'*enforcing-bill* passés ensemble dans le Congrès. — L'*enforcing-bill* accueilli avec dérision par les Etats menacés.

Mon cher Ami,

En vérité, je commence à croire que mes lettres pourraient bien ne pas être tout-à-fait inutiles; car voici ce que je lis dans un journal français (la *Gazette de Normandie*), dont les intentions m'ont semblé bonnes, les sentimens royalistes très-honnêtes, et les doctrines politiques fort innocentes.

« Le paquebot américain *Albany*, entré hier » au soir, venant de New-York, nous a ap-

» porté la nouvelle de la réélection, à une im-
» mense majorité, du général Jackson, comme
» président des Etats-Unis. Cet événement fait
» jeter les *hauts cris* aux feuilles *radicales* de
» l'Union, qui se flattaient que le système suivi
» par cet *homme d'Etat* serait blâmé par ses
» concitoyens, dont la majorité tend, au con-
» traire, bien davantage vers *le mode* MONAR-
» CHIQUE *qu'à la* DÉMOCRATIE, ainsi qu'elle
» vient de le *démontrer* en élisant pour son *chef*
» un homme qui est la *bête noire* des radicaux. »

Que pensez-vous de ce petit morceau ? Cela n'est-il pas admirable ? et n'entend-on pas merveilleusement en France les affaires des Etats-Unis ? Au reste, les Etats-Unis nous le rendent bien ; et l'on y raisonne, pour le moins, aussi pertinemment sur les affaires de France.

Est modus in rebus. Je suis décidé à ne plus vous dire un seul mot du système politique de cette nation-*modèle*, et je crains même d'en avoir déjà trop dit. En effet, ses plus profonds publicistes disputant entr'eux, depuis plus de deux mois, sur la question de savoir au juste *ce qu'ils sont*, et n'ayant pu parvenir encore à éclaircir ce point qui ne laisse pas d'être de quelque importance, vous conviendrez, qu'à cet égard, je ne suis pas obligé d'en savoir plus qu'eux, et que je n'ai pas mal agi de les abandonner presque au fort de cette étrange dispute. J'ai donc fait mon

paquet, au milieu de ces cris passablement discordans : — « Oui, nous sommes un seul peu-
» ple, une seule nation, etc., etc. » — « Point
» du tout, nous sommes vingt-quatre Etats sou-
» verains et indépendans, liés librement en-
» semble par un pacte fédératif, etc., etc. »
— Et me voilà revenu à New-York, la *grand' ville*, pour vous y parler d'autre chose.

Je me *suis laissé dire* que nous n'avions pas de bonnes lois en France : cela me semble plus que probable ; toutefois, nos législateurs peuvent s'en consoler dans le *for intérieur ;* car il leur faut rendre cette justice, qu'ils n'épargnent aucun soin pour nous procurer, en ce genre, ce qu'il y a de mieux et de plus solidement conditionné, et que, partout où ils croient voir briller la lumière, leurs regards se tournent de ce côté, avides qu'ils sont d'en dérober quelques rayons. De même que les législateurs de l'antique Grèce allaient s'instruire dans la sagesse des Egyptiens, et que Rome crut devoir députer solennellement vers Athènes, pour en obtenir le précieux trésor des lois de Solon ; de même le gouvernement constitutionnel français a, plus d'une fois, envoyé des sages vers les peuples créateurs de constitutions libérales, pour leur demander des conseils et tirer profit de leurs exemples. Sous la restauration, un magistrat, qui avait une manière de voir toute particulière sur

la monarchie et la charte *octroyée* (M. C.....), reçut mission d'aller dans la *terre classique de la liberté*, autrement dite l'Angleterre, pour s'y informer curieusement de tout ce qui concernait le *jury;* et ce voyage nous valut un gros livre, que je n'ai pas lu, Dieu merci. Or, depuis cette époque, le progrès des lumières a fait reconnaître que c'était rétrograder au douzième siècle, que de rien emprunter désormais à cette « terre d'esclavage, tout encroûtée de féodalité; » et c'est vers l'heureuse et indépendante Amérique, si grande par ses vertus, si admirable dans ses lois, que les auteurs du bonheur sans égal et de la liberté sans pareille dont on jouit en France depuis les *glorieuses*, ont porté leur attention et leurs patriotiques sollicitudes. Je vous apprendrai donc, si vous ne le savez pas, que le gouvernement de Louis-Philippe a jugé à propos, dès les premiers jours de cette ère nouvelle, d'envoyer aux Etats-Unis deux commissaires, lesquels se nomment MM. de Tocqueville et de Beaumont, avec la mission d'en rapporter les documens les plus exacts et les plus complets qu'ils auraient pu se procurer sur leur système de jurisprudence et sur leurs prisons et maisons de correction (*pénitentiaries*). Ayant à cœur, à leur retour, de prouver qu'ils avaient, tant bien que mal, gagné leurs honoraires et les frais probablement assez dispendieux de leur

voyage, ces Messieurs ont, dit-on, publié une relation officielle des recherches *très-étendues* auxquelles ils se sont livrés (*of their extensive inquiries*), relation que le ciel me préservera encore de lire, et que plusieurs journaux américains ont déjà signalée comme contenant de très-graves erreurs. J'espère être plus heureux en peu de paroles, qu'ils ne l'ont été dans leurs volumineuses écritures (1).

Je vous ai fait connaître les attributions exorbitantes, singulières, de ce tribunal *unique*, dont l'invention appartient aux profonds génies qui ont créé la constitution américaine, de ce tribunal qu'ils ont nommé *Cour suprême des Etats-Unis*, et auquel il me semble que rien ne manque en fait d'absurdité (2). Je ne dois

(1) Si ces Messieurs ont eu la prétention d'être exacts et positifs dans leurs recherches, ils ont dû faire, sur ces questions, *vingt-quatre* rapports numérotés Etat par Etat, attendu qu'il n'en est pas un seul dont le code ne présente des différences considérables avec ceux des autres Etats.

(2) Toutefois, je juge à propos de compléter l'idée que je vous en ai donnée, en vous faisant savoir que les hommes à qui la constitution accorde ainsi un pouvoir sans limites, un pouvoir au-dessus de toutes les lois, y compris les lois fondamentales en vertu desquelles cette constitution même existe, ne sont pas nommés autrement, ni avec plus de cérémonies, qu'un maître de postes ou un employé des douanes. C'est le président qui en dresse arbitrairement la liste; et la nomination en est bonne lorsque le Sénat l'a ratifiée par les deux tiers de ses suffrages. En toutes choses, tout passe ici la mesure du ridicule et de la folie.

Cependant, ainsi que vous l'avez pu voir, ce tribunal lui-même

donc plus vous en parler. Tous les cas étrangers à ceux qui ressortent de sa juridiction, tombent dans celle des tribunaux des Etats particuliers.

Chacun de ces Etats a son système judiciaire (il ne se croirait pas, sans cela, un Etat souverain), lequel se compose partout d'une cour supérieure et de divers tribunaux inférieurs. Dans quelques-uns, ces tribunaux inférieurs sont très-nombreux. La manière de procéder à la nomination des juges, offre, dans

recule épouvanté devant sa monstrueuse suprématie. Les Etats particuliers la battent en ruine de toutes parts, et les journaux semblent disposés à l'achever. « On doit convenir, dit, d'un ton moitié sé» rieux et moitié railleur, l'une des feuilles quotidiennes les plus » accréditées de l'Union (*The morning Courier and New-York En*» *quirer*), que c'est là un auguste tribunal, une espèce de conseil » d'Amphictyons; car il est dans l'indépendance la plus complète » des Etats; et, en même temps, son droit est de prononcer *sans* » *appel* sur les droits des Etats. » Ceci posé, l'écrivain examine ce qui pourrait advenir de l'omnipotence d'une semblable institution, si la corruption s'introduisait dans son sein; et il prouve très-bien que telle est l'organisation de ce tribunal, que, si on le laissait agir dans la plénitude des pouvoirs qui lui ont été concédés, il serait maître, selon son bon plaisir, ou de faire peser sur le pays le joug de la plus intolérable tyrannie, ou, brisant tous ses liens, de le livrer aux fléaux réunis de la guerre et de l'anarchie.

« Que l'on continue, ajoute-t-il, de lui laisser des pouvoirs si exor» bitans, et quelque jour nous offrirons le spectacle extraordinaire » et *ridicule* d'un peuple, persuadé qu'il est le *premier du monde* » en fait d'institutions politiques, *et en même temps paisiblement* » *soumis à un despotisme légal, agissant derrière le retranchement* » *inexpugnable et la majesté dérisoire d'une constitution qu'il aura* » *pu violer impunément*. (At the same time that they are quietly submitting to a legal despotism, impregnably intrenched behind the mock majesty of a violated constitution.)

tous, des différences bizarres que rien ne peut expliquer, sinon le caprice des vingt-quatre législatures qui font sans cesse des lois pour les vingt-quatre parcelles de l'Union (1).

Le caractère populaire de ces nominations, et tant d'autres circonstances inhérentes à ce système de pure démocratie qui enveloppe, de toutes parts, les Etats-Unis, ont nécessairement, sur l'indépendance du pouvoir judiciaire au milieu de cette étrange population, des effets qu'il importe de considérer attentivement.

Sans que je vous fisse un long discours, vous pourriez déjà comprendre, d'après ce court exposé et la *note* qui l'accompagne, qu'en Amé-

(1) Voici la manière dont se font maintenant ces élections; bien entendu que cela pourra changer au premier caprice du peuple et des législateurs.

Dans *quatre* Etats, ces juges sont nommés par le gouverneur et son conseil; dans *cinq*, par le gouverneur seul; dans *un*, par le gouverneur et le sénat; dans *huit*, par la législature. Dans ces dix-huit Etats, ils ne peuvent être destitués que pour fait de prévarication.

Dans les *six* autres Etats, on procède différemment; dans *deux*, ils sont élus annuellement par la législature; dans *deux* autres, également par la législature, mais pour le terme de sept ans; dans *un*, par le gouverneur, aussi pour sept ans; dans *un seul* Etat (la Géorgie), les juges de la cour supérieure sont élus par le *Ticket général*, pour trois ans, et ceux des cours inférieures pour un an. Dans quelques-uns de ces Etats, il suffit, pour leur destitution légale, que la législature, par le vote des deux tiers de ses membres, en fasse la demande au gouverneur. Dans *un* Etat, les juges ne peuvent siéger que jusqu'à soixante ans; dans *deux*, jusqu'à soixante-cinq; dans *trois*, jusqu'à soixante-dix. Il n'y a rien de fixé, sur ce point, dans les dix-huit autres.

rique, les fonctions de juge sont entourées de plus de difficultés qu'en aucun lieu du monde : en effet, ceux qui les remplissent ont à combattre des obstacles sans cesse renaissans, qui découlent, les uns de l'état incertain de la législation, les autres de la forme du gouvernement, quelques-uns des mœurs et coutumes particulières de la société au milieu de laquelle ils exercent ces fonctions épineuses.

Avant la déclaration de l'indépendance, c'était la *loi commune* d'Angleterre qui régnait dans les colonies, et qui, sauf quelques modifications nécessitées par la position différente des deux pays, y était la règle des tribunaux et la base de leurs décisions. Les Colons la considéraient comme leur sauve-garde contre les entreprises de la mère-patrie ; c'était cette *loi commune* qu'ils invoquaient chaque fois qu'ils se croyaient attaqués par elle dans leurs *franchises* et *libertés*. Après la séparation, ces impressions demeurèrent ; et dans les premiers momens de leur nouvelle existence politique, la *loi commune* fut unanimement réclamée par les Américains comme leur droit originaire, comme le seul code judiciaire auquel ils voulussent être soumis.

Un tel état de choses ne pouvait être de longue durée. En Angleterre, la législation des tribunaux prend sa source dans les entrailles mêmes

des lois politiques du pays; *constitution* et *loi commune* y sont des mots presque synonymes. Mais une foule de souverainetés particulières et de constitutions écrites étant sorties du sein de ces colonies, à la fois unies et divisées entre elles, ces lois politiques nouvelles, si différentes de celles de la mère-patrie, durent nécessairement affaiblir, sinon totalement anéantir l'autorité des anciennes traditions, coutumes et décisions du parlement anglais, dont l'ensemble et la combinaison formaient la loi, à la fois constitutionnelle et judiciaire, sous laquelle ces colonies avaient autrefois et si long-temps vécu. Un jurisconsulte américain qui jouit de beaucoup d'estime parmi ses compatriotes, va nous apprendre ce qui en est arrivé :

« Maintenant, dit M. Du Ponceau de Philadel-
» phie (1), la *loi commune* est considérée aux
» Etats-Unis comme un système de jurispruden-
» ce, vénérable, à la vérité, par son antiquité,
» digne d'estime pour les principes de liberté qui
» y sont consacrés, et qui nous est cher, à juste
» titre, en raison des avantages que jadis nous
» en avons tirés ; mais enfin, dans l'état *plus heu-*
» *reux* où la révolution nous a placés, c'est un
» système de jurisprudence et *rien de plus*. De-

(1) A Dissertation on the nature and extent of the jurisdiction of the courts of the United-States, by P. S. *Du Ponceau*, LL. D. Philadelphie, 1824 (Préface, *passim*).

» puis long-temps cette loi n'est plus la source du
» *pouvoir* et de la *juridiction ;* ce n'est plus qu'une
» espèce d'instrument, offrant une méthode et
» des formules au moyen desquelles l'un et l'au-
» tre sont exercés. Ainsi donc, quelque sens que
» l'on puisse donner en Angleterre aux mots *loi*
» *commune* et *juridiction*, ce sens a cessé d'exis-
» ter pour nous.

» Quelque temps après la révolution, ajoute-
» t-il, on remarquait encore, dans nos tribu-
» naux, un certain degré d'adhérence aux précé-
» dens de la loi anglaise ; et peut-être y avait-il
» là quelque *vaine* espérance d'introduire, dans
» les Etats-Unis, un code uniforme de procédu-
» re. Le peuple le sentit, *s'en plaignit vivement*,
» et il en résulta que, dans quelques Etats, tels
» que la Pensylvanie, l'Ohio et le New-Jersey,
» il fut *défendu* de citer les autorités de la *loi*
» *commune* d'Angleterre, postérieures à la révo-
» lution. On pensait porter ainsi la cognée à la
» racine de l'arbre ; cependant ce remède eût été
» mal imaginé et tout-à-fait insuffisant, si, dans
» le même moment, un serment solennel impo-
» sé aux juges, et une indication formelle de la
» manière dont le *peuple souverain* voulait que
» la loi fût administrée, ne leur eût donné à en-
» tendre que l'esprit de nos propres statuts, nos
» sentimens nationaux, nos mœurs, nos opi-
» nions, nos coutumes et nos usages devaient,

» dans leurs décisions, être d'un tout autre poids
» que la lettre de la loi anglaise.

» Cette doctrine, dit-il encore, posant en
» principe que ceux de nos statuts qui modifient
» la *loi commune*, doivent être interprétés *à la*
» *lettre*, a été, plus d'une fois, poussée assez loin
» dans ses conséquences, pour *contrarier* nos
» législateurs et le *principe même* qu'ils voulaient
» établir (1). »

Ainsi, en fait d'absurdités sociales, tout s'enchaîne ici et de conséquence en conséquence, presque aussi rigoureusement que des propositions de mathématiques. Un peuple qui a été assez fou pour rejeter l'expérience politique et religieuse de tous les peuples et de tous les siècles, et comme si le monde eût commencé en 1789,

(1) Dans le seul Etat de New-York, les nouveaux statuts forment déjà une masse de 1500 pages d'impression, divisée en deux volumes in-8°.

M. Félix de Beaujour, qui écrivait de 1800 à 1810 (époque à laquelle les nouvelles lois de la république américaine, beaucoup moins nombreuses et moins compliquées qu'elles ne le sont aujourd'hui, étaient loin encore de cet état de désordre et de confusion où elles sont tombées, et qui va toujours croissant), les caractérise, en deux mots, telles qu'elles étaient alors : « Elles semblent, dit-» il, n'avoir été faites que *pour les avocats et pour les banqueroutiers*. » — « Cela est vrai, répliquent les Américains, avec leur » cynisme commercial accoutumé; mais les désastres de nos banqueroutes tombant presque toujours sur les importeurs étrangers, » il en résulte, qu'en définitive, les lois qui les favorisent sont » plus utiles que nuisibles au pays. » Ceci posé, et le profit étant au bout, ils trouvent ces lois très-sages et très-bonnes.

pour créer, en politique et en religion, *ce que l'œil n'avait jamais vu, ce que l'oreille n'avait jamais entendu*, un tel peuple, dis-je, était presque nécessairement amené par sa folie, à détruire de même toutes les garanties de la vie civile, en renonçant encore, de gaîté de cœur et par cette haine invincible dont il est, en quelque sorte, imprégné pour tout ce qui a la moindre apparence d'autorité, à tout ce que la sagesse des âges précédens a su rassembler de juste, d'utile et de bon en faveur de l'individu et de la famille, partout où les hommes sont réunis en société. Ici, les jurisconsultes deviennent donc habiles à peu de frais : il leur est à peu près inutile d'étudier cette longue suite d'interprétations données aux lois, lesquelles composent en Europe presque toute la jurisprudence pratique. Le texte *pur et simple* de ces lois est tout ce qu'il leur est permis de faire valoir, les juges étant libres ensuite de les interpréter, selon leur *jugement particulier* et la *convenance* du moment ; et quoi qu'il en puisse résulter d'étrange, d'unique, et même de monstrueux dans leurs décisions, juges et légistes ne font que suivre en cela le sentiment général du pays. Il s'ensuit que le principe vital de la *loi commune*, ce principe qui en lie toutes les parties et en fait toute la force, c'est-à-dire les innombrables antécédens au moyen desquels, en Angleterre, cette loi est continuellement expliquée et appliquée, étant

tout-à-fait abandonné en Amérique, les élémens dont elle se compose ont dû se dissoudre et finir par s'évanouir entièrement. Ecoutons encore, sur ce point, le jurisconsulte déjà cité; sans s'en apercevoir, et ne voulant critiquer que la manière dont la justice est administrée dans son pays, il va faire la critique la plus sanglante de son système entier de politique et d'administration.

« Ceux, dit-il, qui désirent voir une jurisprudence uniforme s'établir dans la vaste étendue » des Etats-Unis, doivent se rappeler que rien » n'est *uniforme* que ce qui est *vrai et bon* en » principe; et que *les fausses théories et la mauvaise logique* conduisent nécessairement à des » conséquences *contradictoires*. En Angleterre, » il n'y a, par le fait, qu'une grande et suprême » Cour judiciaire, laquelle siége à Westminster-hall; quoique divisée en plusieurs tribunaux, elle » n'a qu'un même esprit : dans les cas graves, » les douze juges dont se composent ces tribunaux divers, se rassemblent pour donner une » commune décision; et près d'eux est la chambre des lords, à qui il appartient de rendre, » s'il est nécessaire, un dernier jugement, lequel devient définitif et sans appel. Ici, au contraire, nous avons vingt-quatre cours suprêmes de judicature, et en outre un nombre » infini de tribunaux inférieurs, dispersés sur » cette immense surface de notre territoire.

» Au-dessus de ces vingt-quatre systèmes judi-
» ciaires, *il n'est pas d'autorité qui puisse inter-
» venir*. La Cour suprême des Etats-Unis est
» limitée dans ses pouvoirs et dans sa juridiction;
» et sauf certaines matières qui sont d'un intérêt
» général et national, les tribunaux des différens
» Etats ne se considèrent pas comme tenus de se
» conformer à ses opinions. On peut donc dire
» qu'il n'existe pas pour eux d'étoile polaire, qui
» serve à diriger leur marche incertaine et vacil-
» lante. Quelle conclusion tirer de ceci? que nous
» devons nécessairement nous soumettre, ou à
» recevoir tacitement notre code de lois d'une
» nation étrangère, en adoptant les opinions des
» tribunaux anglais, quelque différentes qu'elles
» soient des nôtres, et même de celles qu'ils ont
» pu précédemment adopter; ou qu'il nous faut
» chercher quelque expédient propre à la fois à
» préserver notre indépendance nationale, et à
» empêcher notre code de lois de tomber dans
» l'état de *désordre et de confusion* qui doit iné-
» vitablement résulter de tant de *jugemens con-
» tradictoires* rendus par tant de tribunaux dont
» l'autorité est *la même*, et dont les jugemens
» sont également *sans appel*. Le mal (1) est dé-

(1) « Already, the evil is felt in a considerable degree; it wil be
» more so in process of time, and it is to be feared that in the
» course of *fifty* years, the chaos will become inextricable, unless a
» speady remedy is applied.... The only remedy I can think of, is to

» jà parvenu à un *très-haut degré :* il ne peut
» que s'accroître avec le temps ; et il est à crain-
» dre que, dans le cours de *cinquante ans*, ce
» chaos ne devienne *inextricable*, si l'on n'y ap-
» porte un prompt remède. Le seul que j'y voie
» maintenant, est d'*encourager l'étude de la ju-*
» *risprudence, et de l'éternel et immuable prin-*
» *cipe du bien et du mal.* »

N'y voir que ce remède, c'est n'en pas voir du tout; et n'est-on pas fondé à dire que c'est en désespoir de cause, et pour n'être pas forcé d'avouer que la plaie est incurable, que, tombant en contradiction avec lui-même, ce juriste propose d'y appliquer, comme topique, de semblables études, lorsqu'il est convenu, quelques pages auparavant, que « dans l'état plus HEU-
» REUX où la révolution a placé les Américains,
» la loi commune est *un système de jurispruden-*
» *ce, et rien de plus*; que, depuis long-temps,
» elle n'est plus *la source du pouvoir et de la*
» *juridiction ;* » par conséquent qu'elle ne peut être considérée que comme un objet d'études oiseuses et stériles, ou à peu près ? C'est l'état moral, politique et religieux de cette nation qu'il faudrait pouvoir changer; et jusqu'à ce que quelque grand et terrible événement lui ait appris ce qui arrive d'une société qui a la témérité de

» encourage the study of general jurisprudence, and of the eternel
» and immutable principles of right and wrong. » (*Ibid. p.* 127.)

mettre sa sagesse en opposition avec celle de tous les siècles, et de préférer ainsi sa raison particulière à celle du genre humain, tout, au milieu d'elle, continuera à se tourner en désordre et en confusion.

Ayant enfin fait l'effort de suivre, *en un seul point*, l'exemple des peuples civilisés, et de comprendre que l'indépendance des tribunaux était la seule garantie possible de l'équité de leurs arrêts, les fondateurs de la constitution américaine avaient réussi à établir cette indépendance de la cour fédérale, en assurant à ses membres l'inamovibilité de leurs fonctions, sauf le cas de prévarication. Nous venons de voir, qu'en cela, ils avaient été imités dans les constitutions du plus grand nombre des Etats particuliers (1) : mais avec un tel peuple, est-il un seul pouvoir qui puisse se flatter de conserver paisiblement une complète indépendance, de l'exercer longtemps sans exciter la méfiance ou la haine? Déjà, bon nombre de ces farouches républicains voient d'un mauvais œil la permanence de ces fonctions et les déclarent incompatibles avec des institutions politiques aussi populaires que celles de l'Amérique; d'un autre côté, par l'effet irrésistible de sa puissance, le peuple souverain semble se jouer de cette permanence, et selon son

(1) Voyez la note page 106.

caprice, réduit les fonctions judiciaires, de même que toute autre branche du pouvoir, soit exécutif, soit législatif, à suivre humblement la marche arbitraire de la faction dominante (1). C'est vainement, qu'à l'imitation de la Cour suprême des Etats-Unis, tous les Etats ont fait leurs cours supérieures interprètes de leurs constitutions écrites : si une de ces constitutions est violée par la majorité de la législature, laquelle représente la majorité du *Ticket général*, et par conséquent de la population entière dans son droit de souveraineté, quel tribunal osera faire son devoir, et s'opposant à cette violation, se mettre ainsi en

(1) Par exemple, vous saurez qu'en 1823, le peuple de l'Etat de New-York, agissant dans la plénitude de sa souveraineté, trouva bon de changer sa constitution, toute aussi *admirable* qu'aucune autre, sous laquelle il avait vécu *fier et libre* depuis 1777 (*). Or, il jugea, dans sa sagesse également souveraine, et *au profit* de ses meneurs, que c'était là une bonne occasion de se débarrasser des juges entachés de fédéralisme, dont ses tribunaux étaient remplis; et soudain, une loi rendue par sa législature, déclara que tous les fonctionnaires publics, *sans exception*, auraient, par l'établissement de la nouvelle constitution, à subir une nomination nouvelle. En conséquence de cette loi, on balaya des cours de justice à peu près tous les hommes qui avaient du savoir, du talent, de la considération; et les élus de la faction démocratique les remplacèrent. La magistrature de cet Etat ne semble pas pouvoir jamais se relever de ce coup mortel qui lui a été porté.

(*) C'est là un de ces caprices qui saisissent, de temps à autre, nos vingt-quatre États souverains. Le *New-Hampshire* est occupé, en ce moment, à se gratifier, à son tour, d'une nouvelle charte constitutionnelle. Dans la discussion entamée à ce sujet au sein de sa législature, un membre a prononcé, ces jours derniers, un discours à l'effet de prouver que, « pour bien faire, la constitution de l'État doit être changée » *tous les sept ans.* »

opposition avec le peuple lui-même, c'est-à-dire avec son légitime seigneur? Bien plus : si l'on considère que la nomination des membres des tribunaux ne s'opère pas par des voies moins populaires que celle de tout autre fonctionnaire public, les juges eux-mêmes comprennent-ils ce devoir, et en est-il un seul qui ne soit infecté des opinions à la faveur desquelles il a dû d'être nommé? Ainsi donc, tandis que, d'un côté, ils en sont venus à ce degré de faiblesse et de timidité, de n'oser aborder les questions constitutionnelles, et même, dans plusieurs Etats, de déclarer solennellement à leurs législatures que le pouvoir judiciaire était incompétent pour en juger; de l'autre, dans les causes particulières, l'obligation où ils sont de s'en tenir à la lettre de la loi, selon qu'ils la comprennent et sans qu'aucune autorité puisse être opposée à cet acte du jugement particulier, fait, de leurs arrêts, autant de décisions purement arbitraires dans ce qui touche de plus près aux intérêts les plus graves de chaque membre de la communauté. Ces arrêts sont, à la vérité, portés par voie d'appel, des tribunaux inférieurs aux cours supérieures : mais comme la position des juges y est absolument la même, leurs décisions n'ont pas un autre caractère; et c'est toujours leur interprétation particulière de la loi, consciencieuse ou non, qui décide de toute af-

faire contentieuse entre les membres du peuple souverain.

Il va sans dire que l'institution du jury, si judicieusement empruntée à l'Angleterre par les stupides imitateurs de ses formes constitutionnelles, que cette belle institution qui a pour principe et pour dernier résultat de soumettre aux plus bas degrés de l'intelligence ce qui avait paru jusqu'alors difficile et épineux, même pour les intelligences les plus élevées, fait partie du système judiciaire des Américains. Ils l'ont même perfectionnée, c'est-à-dire qu'ils en ont accru les inconvéniens et les absurdités, en la faisant également intervenir dans les causes civiles et dans les causes criminelles. Il y a donc ici un corps de jurés permanent attaché à chaque tribunal, lequel donne son verdict, soit qu'il s'agisse de quelques dollars en litige, soit qu'il y ait accusation de vol ou d'assassinat. Dans le dernier cas, ces jurés procèdent comme en France et en Angleterre; dans le premier, ils décident de la validité des pièces, de la vérité et de la suffisance des témoignages; dans l'un et l'autre, le juge applique la loi. Ce verdict d'un jury n'empêche pas, dans les causes civiles (et je viens de le dire), l'appel à un tribunal supérieur, où un autre jury et un autre verdict attendent les parties plaidantes et mettent fin au procès ([1]). C'est

(1) Si les envoyés du gouvernement de Louis-Philippe n'ont eu d'autre mission que d'examiner la jurisprudence criminelle des Etats-

là une des grandes plaies de la république américaine, que ce jury que l'on rencontre sans cesse et partout. Nécessairement composé d'hommes pris dans tous les degrés de l'échelle sociale, les uns (et c'est le plus grand nombre) imbus des doctrines ultra-démocratiques aujourd'hui prédominantes, les autres se laissant aller au torrent dans la crainte de se dépopulariser; tous ne semblent possédés, et les juges avec eux, que d'une seule pensée : c'est d'éviter, dans les cas

Unis, ils ont pu faire leur rapport en quatre paroles : elle est la même partout. Le jury, ainsi que je l'ai dit, prononce sur le fait de vol ou de meurtre, et les juges appliquent la loi. Les cours supérieures connaissent seules des cas de meurtres : ceux de vol peuvent être jugés par les tribunaux inférieurs. Avant le jugement, l'accusé a le droit d'appeler à une juridiction plus élevée; après, il ne le peut plus. Dans leur verdict sur les cas de meurtre, les jurés, de même que les nôtres, établissent s'il y a eu ou non *préméditation ;* la peine pour vol s'aggrave par la récidive. Il n'était pas nécessaire de traverser deux fois l'Atlantique pour acquérir ces profondes notions.

Les inconvéniens de cette institution du jury, dans son application aux causes criminelles, devaient être ici, et sont en effet les mêmes que dans la sotte imitation que nous en avons faite, et plus grands peut-être, parce que, dans la pratique, la démocratie y présente un caractère encore plus effronté, et par conséquent descend plus bas encore pour former le banc de ses jurés. Dans les causes civiles, dont les détails sont souvent si compliqués, qu'environnent quelquefois des circonstances si singulières, c'est bien pis; et vous pouvez vous faire une idée de la situation des juges, des plaideurs, des avocats, forcés souvent de soumettre à la compréhension d'un troupeau de brutes, des affaires de la nature la plus grave, et qui, pour être comprises, exigent le concours du savoir, de l'expérience et de la sagacité d'esprit. Il n'y a d'exemple, en aucun lieu du monde, d'une honte et d'une misère pareilles.

qu'ils croient susceptibles d'exciter les sympathies du peuple, de hasarder une seule décision qui soit de nature à blesser même légèrement un maître aussi superbe et aussi chatouilleux. Ainsi par le fait, et dans de tels cas, le jury n'a pas plus d'indépendance que le tribunal : et l'intervention populaire, tout à la fois invisible et présente, se fait sentir ici dans tous les degrés de la juridiction :

Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

J'ajoute que les cas, soit graves, soit légers, où elle exerce son influence, sont innombrables (1), et que ces cas sont de toute espèce, à l'exception de ceux qui intéressent la propriété, c'est-à-dire du vol par filouterie ou avec violence et effraction. Chez ce peuple tout matériel, gagner et conserver son gain, est le premier et le plus puissant des intérêts. C'est alors que juges et jurés reprennent l'omnipotence et décident sans contradiction.

Avec une semblable organisation judiciaire, soumise à de si pénibles conditions et de si rudes épreuves, il ne manquait plus, pour la porter à sa dernière perfection, que d'inventer quelque

(1) Les faits à l'appui de ce que j'avance ici surabondent, et j'en pourrais remplir des pages; mais ce n'est pas le moment, et je les réserve pour une place meilleure, que, dès le commencement, je leur ai destinée.

moyen de multiplier sans mesure et d'éterniser les procès. Les Américains, par cette espèce d'instinct qui semble les pousser à prendre, en toutes choses, le contrepied de ce qui est raisonnable et bon, ont cherché ce moyen et l'ont su trouver dans l'extension abusive de ce principe, vrai en lui-même, « que le plus grand » et le plus petit ont un droit égal à la justi» ce, et qu'elle ne saurait être trop prompte» ment et trop facilement administrée. » Ils ont donc pensé qu'il serait admirable de la faire rendre, non-seulement au meilleur marché possible, mais encore dans tout endroit habité, ou à peu près. C'est ce qu'ils ont fait, c'est ce qu'ils continuent de faire avec l'opiniâtreté et la ténacité qu'ils mettent à toutes choses. On érige en ville de *comté*, tout bourg, tout village dont la population prend assez d'accroissement pour qu'elle soit supposée pouvoir subvenir aux dépenses d'un tribunal, avec tous ses accompagnemens obligés de juges, de *marshals*, de clercs de la cour, etc., etc. [1]; presque partout les formules techniques des procédures ont été supprimées; il n'y a pas de droits de timbre, pas de spécialité de tribunaux; enfin, il est presque sans exemple qu'un homme soit assez pauvre pour se

(1) L'inconvénient d'une mauvaise route pour se rendre à la cour de justice la plus voisine, a souvent suffi pour autoriser l'érection d'une nouvelle ville de comté et d'un nouveau tribunal.

trouver hors d'état d'intenter une action judiciaire. De cette multiplicité de cours de justice et de la facilité extrême qu'il y a à plaider, naît nécessairement la multiplicité des plaideurs, et par une autre conséquence également nécessaire, la multiplicité des avocats : deux fléaux qui, réagissant sans cesse l'un sur l'autre, se multiplient encore par leur contact continuel. De là, une suite non interrompue et vraiment effroyable de procès qui débordent de toutes parts, et dont la position précaire des juges accroît encore les calamités. Artisans, valets, laboureurs, manœuvres du plus bas étage, le premier venu enfin, à la moindre occasion et sur le plus léger prétexte, s'adressent incontinent à tel ou tel des avocats, dont la tourbe entoure la *justice de paix* de l'endroit, à l'effet d'y commencer une procédure; et il n'est pas un seul citoyen, quelle que soit sa position sociale, quelles que puissent être l'équité et la modération de son caractère, qui soit à l'abri de ces citations insolentes, sans pudeur, et le plus souvent sans bonne foi. Or, ces justices de *paix*, que l'on devrait plutôt appeler justices de *guerre*, ne ressemblent en aucune manière aux nôtres : il ne s'agit point ici de parvenir, s'il est possible, à une conciliation; ce sont des tribunaux où la loi, sauf appel, décide entre les parties contendantes. Le juge qui, dans cette juridiction subalterne, n'a d'autres

émolumens qu'une certaine taxe que doivent lui payer les plaideurs, d'après le nombre de ses vacations, est intéressé à prolonger les plaidoieries ; de son côté, l'avocat, presque toujours besoigneux, n'a pas d'intérêt à ce qu'ils soient promptement terminés ; et ainsi la vie de l'homme honnête qui, jouissant d'une fortune suffisante, voudrait jouir encore du repos, est rendue agitée et misérable ; et le pauvre, poussé par la cupidité, par l'esprit de jalousie et de vengeance, va consumer, dans les tribunaux, un temps qu'il pourrait employer à des travaux lucratifs ; le juge et l'avocat, chacun de son côté, excitant et entretenant ses passions haineuses, il est rare que cette victime de la justice à *bon marché* n'y laisse pas jusqu'à son dernier dollar (1).

(1) Tout plaideur ayant le droit d'appeler du tribunal inférieur à la cour supérieure, et ces appels se faisant à peu de frais, les avocats, pour peu que la cause ait quelque importance, ne manquent pas de suggérer à leurs cliens d'élever des difficultés sur certains points de la loi, qui leur semblent contestables ; et le juge est dans l'obligation de les soumettre au jury. Quelquefois, vingt ou trente difficultés de ce genre sont présentées à la fois par les parties, au gré de ces maîtres passés en fait de chicane et de bavardage sophistique : de là, des décisions contradictoires, des incertitudes, et la nécessité de recourir à l'appel. Ainsi s'éternisent les procès.

Ce qui étonnerait partout ailleurs, et ne peut surprendre dans un pays où la canaille étant reine et maîtresse, celui qui possède quelque chose est toujours, et nécessairement sacrifié à celui qui n'a rien, c'est que, dans toute action judiciaire, où un plaideur riche a pour partie adverse un plaideur pauvre, si ce dernier est le per-

Je ne sais si le nombre des juges en fonctions dans toute l'étendue des Etats-Unis est connu des Américains eux-mêmes ; mais il est certainement immense, hors de proportion avec rien de semblable dans aucun lieu du monde. Dans la seule Pensylvanie, on compte, m'a-t-on dit, pour une population de 1,350,000 ames, plus de *cent* cours de justice à différens degrés ; et, ce qui semble presque incroyable, *plusieurs milliers* de justices de paix, informant et jugeant de toutes les causes qui ne passent pas cent dollars ; d'où l'on peut conclure, par approximation, que, dans cette vaste étendue de l'*Union*, le nombre de ces fonctionnaires surpasse celui des individus, officiers, soldats et matelots, dont se composent l'armée et la marine. Quant aux avocats, le chiffre, s'il était possible de le trouver, en serait encore plus prodigieux. Dans la seule ville de New-York, on en compte *dix-neuf cents* ; il y en a trente dans une petite ville de 6000 ames (Watertown). Il n'est pas de village, quelque petit qu'il soit, qui n'en possède un ou deux ; et je ne crains pas de dire que, dans le seul Etat de New-York, renfermant un peu moins de 2,000,000 d'habitans, il pullule plus

dant et se trouve hors d'état de payer les frais du procès, c'est sur le gagnant qu'ils retombent. Il a été forcé de subir toutes les conséquences d'une attaque injuste, et l'on met à sa charge l'injustice et la condamnation de celui qui l'a attaqué !

d'individus de cette race que dans la France entière, quoiqu'elle soit maintenant envahie et gouvernée par des avocats. Le tarif de leurs honoraires étant fixé très-bas, c'est en rançonnant secrètement le plaideur, en se faisant payer à l'avance leurs extorsions, en usant et abusant de toutes les manœuvres les plus infâmes de la chicane, qu'ils essaient de vivre d'un métier, que leur multitude sans cesse croissante a généralement rendu précaire et misérable (1). Il n'est personne ici qui ne tombe d'accord qu'il n'est pas, dans le monde entier, de plus grands fripons que les avocats américains, et c'est là le seul point peut-être sur lequel leurs compatriotes, qui trouvent tout chez eux si parfait et si admirable, soient unanimement forcés de passer condamnation.

De tout ce que je viens de dire, et je n'avance rien dont je n'aie pris soin de me bien informer,

(1) Aux profits de leur profession, quelques-uns joignent celui de quelque petit commerce, surtout dans les petites villes; d'autres tâchent d'obtenir quelque modique emploi dans les administrations publiques ou particulières; les plus intrigans, et ceux qui manient le plus facilement la parole, se mettent à la tête des *Meetings*, et parviennent ainsi, tôt ou tard, à se faire nommer à la législature de leur Etat, où ils trouvent, à la fois, le produit clair et net de la rétribution journalière allouée à ses membres, et la chance presque aussi sûre, et sans doute beaucoup plus lucrative, du trafic de leur vote pour les priviléges et les monopoles qu'on y sollicite de toutes parts et continuellement. Ces sortes de marchés se font à peu près publiquement.

il faut conclure qu'il n'est aucun lieu du monde où la justice soit plus chère que celui où l'on a prétendu l'établir au meilleur marché. Joignez à cette passion de plaider, que font naître et qu'entretiennent des institutions si déraisonnables et si vicieuses, les mouvemens plus passionnés encore qu'excite la multitude des élections ; ajoutez-y le fanatisme religieux d'une grande partie de la population ; et vous pourrez vous faire quelque idée de l'état de fermentation continuelle dans lequel ce peuple est condamné à vivre et à se consumer (1).

Parlerai-je du caractère moral et de la capacité des juges? En raison de leur grand nombre, leurs honoraires sont nécessairement si minces, qu'il n'est pas un seul avocat de quelque réputation qui voulût accepter de semblables fonctions; et l'on en cite plusieurs dont l'expérience et l'habileté auraient pu jeter quelque éclat dans les cours de justice, qui les ont positivement refusées. Ainsi ces fonctions, dont l'importance est si grande dans toute société, sont livrées ici le plus ordinairement à des hommes incapables d'en remplir et même d'en comprendre les devoirs; et si l'on considère que la nomina-

(1) Arrêtez-vous (principalement chez les *Yankees*) dans une petite ville, dans un bourg, dans un village; mêlez-vous à la conversation de ses habitans; vous n'y entendrez presque jamais parler et discuter que sur trois points : politique, procès et religion.

tion en est remise, dans chaque Etat, au gouverneur et aux membres de la législature, qui n'ont eux-mêmes qu'une existence passagère et dépendante des caprices de la multitude, on concevra qu'il doit souvent arriver que de semblables choix tombent sur le rebut du barreau, sur ce qu'il présente de plus inhabile, de plus pervers et de plus besoigneux ([1]).

Dans plusieurs Etats, il existe une cour particulière de chancellerie; dans d'autres, les fonctions en sont confiées à la Cour supérieure; enfin quelques-uns de ces Etats possèdent un tribunal (*the Court of errors*), dont les attributions plus élevées que celles de tous les autres, et assez semblables à celles de notre Cour de cassation, sont de réviser les jugemens portés par les diverses cours de justice, et à qui il ap-

(1) Un trait particulier, parmi tant d'autres, au système judiciaire des Américains, c'est que, dans un grand nombre d'Etats, siégent, à côté du juge, qui est toujours un homme de loi, deux espèces d'assesseurs qui ne le sont pas. Ceux-ci, que l'on choisit dans le Comté où réside la cour, et qui reçoivent par an 200 dollars d'honoraires (un peu plus de 1000 fr.), sont le plus ordinairement des fermiers, c'est-à-dire des hommes qui conduisent eux-mêmes la charrue (on n'en connaît pas d'autres ici), par conséquent des hommes grossiers et profondément ignorans. Il est rare que ces deux bizarres magistrats ouvrent la bouche sur ce qui se passe devant eux : ils sont placés là par la méfiance du peuple, uniquement pour espionner et censurer la conduite d'une classe de fonctionnaires, à laquelle ce peuple est hostile par-dessus tout, par la raison qu'il est forcé de lui accorder un pouvoir dont les limites *légales* sont moins déterminées que celles d'aucun autre pouvoir.

partient de les casser, s'il ne trouve pas qu'ils aient été rendus conformément à la justice. Cette institution, bonne dans son principe, ne pouvait manquer d'être gâtée en passant par des mains américaines. La première pensée qui vient naturellement à l'esprit, c'est qu'un tribunal chargé de fonctions si graves, si délicates, réunit, dans sa composition, ce qu'il y a de plus habile et de plus expérimenté parmi les légistes du pays : or, ce n'est pas tout-à-fait cela. La cour pour le redressement des erreurs (*the Court of errors*), est formée par le sénat en corps, son président à la tête, avec adjonction du chancelier, et de la totalité, ou du moins de la plus grande partie des juges de la *cour supérieure.* Ainsi les jurisconsultes y sont en minorité; et ce sont les sénateurs, c'est-à-dire un ramassis de petits fermiers, de marchands en boutique; d'avocats de village, etc., etc., qui décident de la validité des arrêts rendus par les juges mêmes qui siégent et opinent avec eux! Ne trouvez-vous pas cela merveilleusement imaginé? Les cas de trahison et de forfaiture ressortent encore de ce tribunal.

Vous penserez peut-être que ce serait ici le lieu de placer ce que les journaux américains appellent « le chapitre des crimes » (*the chapter of crimes*), lequel remplit presque journellement une, quelquefois plusieurs de leurs immen-

ses colonnes ; mais pour que vous puissiez bien comprendre comment il se fait que, dans un pays comme celui-ci, où les moyens d'existence surabondent, il se commet plus de grands crimes, et particulièrement de meurtres, qu'en tout autre pays du monde civilisé, il me faudrait traiter préliminairement certains points importans, dont j'ai encore marqué la place ailleurs ; je terminerai donc cette lettre par quelques détails sur les prisons et maisons de force des Etats-Unis, autrement dites *Penitentiaries*.

Ce mot *Penitentiary*, que l'on généralise pour exprimer le système entier de leurs prisons, est appliqué, dans la pratique, à une maison de correction du second ordre, où l'on renferme les vagabonds, les petits filous, et autres délinquans que la loi ne peut punir de plus de six mois d'emprisonnement (1). Ils y sont employés à des travaux qui n'ont rien de très-rigoureux ; peuvent communiquer ensemble, tant que le bon ordre n'en souffre pas ; sont divisés par chambrées pendant la nuit ; soumis enfin à un régime qui ne diffère que très-peu de celui des prisons européennes.

Les maisons de force, où ce que nous appelons *le système pénitentiaire* est mis en prati-

(1) Il y a encore des prisons pour les simples délits de police ; d'autres où les prévenus attendent leur jugement, et où sont déposés momentanément les condamnés ; d'autres où sont renfermés les prisonniers pour dettes.

que (1), sont désignées ici sous le nom de *prisons d'État* (state prisons) ou *Auburn system*, parce que le premier essai en fut fait, il y a environ quinze ans, dans un village de l'Etat de New-York ainsi nommé, et où existe encore cette prison-modèle. Ce système, depuis graduellement adopté dans beaucoup d'autres Etats, se trouvera, avant peu, établi dans toute l'*Union* (2).

Que de sottises n'ai-je pas entendu dire, en France, sur les *Penitentiaries* américaines ! Que de niais n'ai-je pas vus en admiration devant cette invention sublime, de punir *corporellement* des coupables en les privant, par un *silence absolu*, de l'usage de leurs facultés intellectuelles ! Que cela semblait humain, moral, digne d'être universellement imité ! Je n'ai vu aucune de ces prisons, et mon intention est de m'épargner ce triste spectacle ; mais comme elles se ressemblent toutes et sans nulle exception, je vais traduire ici la description que donne de celle de *Sing-Sing*, la plus considérable de l'Etat de

(1) Un criminel, dans l'État de New-York, ne peut être condamné aux travaux forcés de la *prison d'Etat*, pour moins de trois, ni pour plus de vingt un ans. Il y a cependant quelques cas d'emprisonnement à vie : mais ils sont extrêmement rares.

(2) C'est une modification du système de prisons en usage auparavant dans quelques Etats, et connu sous le nom de *Philadelphia system* : J'en parlerai tout-à-l'heure.

New-York (1), un voyageur anglais, dont l'exactitude dans tout ce qu'il décrit va jusqu'à la minutie (2). Quoique je juge convenable et même nécessaire d'abréger de beaucoup sa relation, il vous en dira plus probablement que je n'aurais voulu vous en dire, si j'eusse vu la chose de mes propres yeux.

« Je pouvais à peine croire, dit-il, tout ce » qui m'avait été raconté de l'ordre et de la su- » bordination que l'on était parvenu à établir et » à maintenir au milieu d'une bande des plus » endurcis scélérats qu'il soit possible d'imagi- » ner (3). Sur la partie la plus élevée de l'en- » ceinte où l'on nous fit d'abord monter, il y » avait seulement deux sentinelles qui allaient » et venaient; de là, mes regards plongeant dans » l'intérieur, je vis environ deux cents condam- » nés qui travaillaient en plein air; les autres » étaient sous des hangars qui les dérobaient à ma » vue.

(1) Elle est située sur les bords de l'Hudson, à environ 30 milles de la ville de New-York.

(2) *Travels in North America, in the years 1827, and 1828 by Captain Basil Hall, Royal Navy.* (*T.* 1, *p.* 31-45).

(3) Dans les cas de meurtre, rien n'est plus rare aux Etats-Unis que l'application de la peine de mort, les jurés ayant presque toujours le soin d'ajouter à leur *verdict* affirmatif, que le crime a été commis *sans préméditation*. Ainsi, les prisons d'Etat, destinées d'abord plus spécialement aux voleurs, sont maintenant peuplées d'assassins.

» Nous descendîmes, et l'enceinte intérieure
» nous fut ouverte. Le silence le plus profond
» régnait au milieu de cette multitude d'hom-
» mes ; et nous y restâmes plusieurs heures, sans
» pouvoir découvrir entre eux l'échange d'un
» seul regard, ni (ce qui est plus extraordinaire
» encore) un seul coup d'œil jeté, même obli-
» quement, sur les visiteurs. En effet, le silence
» est ici non-seulement nécessaire, mais il doit
» être considéré comme le principe vital de ce sys-
» tème singulier de discipline. Si vous y ajou-
» tez un travail continuel pendant un nombre
» d'heures déterminé, une clôture rigoureu-
» se le reste du jour, la nuit une solitude
» profonde, il résulte, de toutes ces combinai-
» sons, la *mécanique morale* la plus complète
» peut-être qui ait jamais été mise en action.

» Les principes sur lesquels ce système est
» fondé sont simples et faciles à expliquer : le
» résultat à obtenir était d'interdire toute espèce
» de communication entre les prisonniers, quel-
» que légère et rapide qu'elle pût être (1) ; et,
» pour y parvenir, la première condition était
» qu'ils fussent séparés pendant la nuit. La

(1) Ceci, toutefois, n'est pas sans exception. Il est certains travaux qui, exigeant le concours de plusieurs individus, deviendraient absolument impossibles, s'ils n'étaient accompagnés de quelques communications verbales. Dans ce cas, elles sont permises, ou du moins tolérées. C'est ce qui m'a été certifié par un témoin oculaire.

» prison a donc été conçue et bâtie de manière
» à atteindre ce but. D'après ce plan, chaque
» prisonnier a pour dortoir une cellule de sept
» pieds de long, sept pieds de hauteur et trois
» et demi de largeur (1), construite en pierres
» très-solides et fermée d'une porte en fer, dont
» la partie supérieure offre de petites ouvertures
» à travers lesquelles la main d'un homme ne
» peut passer. Ces ouvertures suffisent pour don-
» ner un renouvellement d'air, de la chaleur et
» de la lumière, autant qu'il est nécessaire aux
» prisonniers d'en recevoir; et la ventilation est
» rendue complète par une espèce de tube de
» trois pouces de diamètre, qui, du sommet de
» chaque cellule, s'élève jusqu'à celui du bâti-
» ment.

» Chaque rangée de cellules est bordée exté-
» rieurement d'une galerie qui n'a que juste ce
» qu'il faut de largeur pour qu'un homme puisse
» y passer, et à l'extrémité de laquelle est prati-
» qué un escalier. La prison de *Sing-Sing* con-
» tient huit cents cellules, dont quatre cents
» font face à la rivière, les autres au côté oppo-
» sé. La masse de ce bâtiment, ainsi formée
» de rangées de cellules, présente l'aspect d'un
» mur long, élevé, de vingt pieds d'épaisseur,

(1) Ces mesures sont calculées sur le pied anglais, dont la longueur n'est que de onze pouces français.

» construit en ligne droite, et percé, sur ces
» deux faces, de quatre rangs parallèles et hori-
» zontaux de trous carrés. Cet édifice, ainsi
» construit et parfaitement isolé, est enclos, de
» tous côtés, par un massif extérieur et couvert,
» dont les murs sont à une distance de dix pieds
» du rayon des cellules. Ces murs sont percés de
» rangées de petites fenêtres, ouvertes en face
» de chaque porte, et arrangées de manière à
» fournir l'air et la lumière, sans laisser aucun
» moyen de voir ce qui se passe au dehors. Des
» tuyaux de chaleur et des lampes sont placés
» dans l'espace libre entre le massif et le bâti-
» ment intérieur, pour donner de la chaleur pen-
» dant l'hiver, et de la lumière dans les galeries
» après le coucher du soleil.

» Les prisonniers sont éveillés par le son d'u-
» ne cloche; et, quelques minutes après, le
» chapelain de la prison lit une prière, d'une
» place tellement située, *dit-on*, qu'il peut se
» faire entendre de tous les prisonniers sur toute
» l'étendue d'une des faces du bâtiment. Immé-
» diatement après, on ouvre les portes : à un si-
» gnal donné, ils sortent, se forment en lignes
» serrées et marchent, les yeux toujours tournés
» vers leur gardien, des galeries aux ateliers. En
» quittant la prison, les diverses bandes font
» une halte dans la cour extérieure pour y laver
» leurs mains et leur visage, et y déposent leurs

» cruches et autres ustensiles, que recueillent des
» prisonniers dont la charge est de les nettoyer.
» D'autres font la cuisine, d'autres la lessive,
» de manière que tout le service intérieur se fait
» par les condamnés. Cependant les travaux
» commencent pour le gros des prisonniers :
» ceux-ci taillent la pierre ou scient le marbre;
» ceux-là sont forgerons, tisserands, tailleurs,
» cordonniers, tonneliers, etc. Chaque atelier
» est présidé par un porte-clef, qui doit être ha-
» bile dans l'espèce d'industrie exercée sous ses
» yeux, sa charge étant non-seulement de veil-
» ler à la discipline au milieu de sa bande et de
» l'y maintenir avec la plus grande rigueur (1),
» mais aussi d'instruire ceux qui en sont encore
» à leur apprentissage. Dans chaque atelier, les
» travailleurs sont placés de manière qu'ils ont
» les yeux tournés dans la même direction, et
» par conséquent qu'il leur est impossible de
» communiquer ensemble, même par signes.
» Un porte-clef a de vingt à trente hommes sous
» sa direction, et au moyen de ces précautions,
» il peut les surveiller et en répondre.

» Un coup de cloche annonce l'heure des re-
» pas : les prisonniers se reforment en ligne, et

(1) Ce porte-clef est armé d'un bâton, dont il se sert pour punir à l'instant les fautes légères; s'il s'agit de fautes graves, le coupable est attaché, et reçoit ainsi le nombre de coups de fouet auxquels il a été condamné.

» retournent ainsi à leurs cellules où ils sont
» renfermés, et où chacun trouve sa portion
» de nourriture, laquelle se compose invariable-
» ment des mêmes alimens d'un bout de l'année
» à l'autre (1). Le soir, après le travail, ils
» retrouvent, dans la cour, les vases qu'ils y
» ont déposés le matin; après s'être encore lavé
» le visage et les mains, ils sont renfermés pour
» la nuit. Des gardiens se promènent sans cesse,
» jusqu'au matin, le long des cellules, soit dans
» la cour, soit dans les galeries. Chaussés de
» *mocassins* (espèce de chaussons de lisière),
» leur marche ne peut être entendue, tandis
» qu'ils saisissent le moindre bruit que pour-
» raient faire les prisonniers pour communiquer
» entre eux. Rien n'est comparable au silence
» de mort qui règne dans cette triste demeure,
» même à midi : la nuit, il oppresse l'ame (1). »

(1) Chaque homme reçoit une livre de viande par jour, et deux portions d'une bouillie de farine de blé ou de maïs, sucrée avec de la melasse.

(2) Dans le système philadelphien, beaucoup plus rigoureux que les autres, le prisonnier est soumis à une solitude absolue, et, ce qui est peut-être plus insupportable encore, à une entière inaction. Son cachot, qui ne s'ouvre jamais que pour son gardien, ou pour un *ministre*, s'il lui plaît de le faire appeler, est voisin d'une très-petite cour où il est libre de prendre un peu d'exercice. Les Américains conviennent eux-mêmes qu'il est impossible d'imaginer un supplice plus affreux, et que, trop long-temps prolongé, il conduit le patient à la folie ou au suicide. « Dans ce cas, observe avec » justesse le voyageur anglais, pourquoi ne pas employer plutôt » le gibet, le feu, ou toute autre espèce de tortures, dont les souf-

Matériellement, ce système a, sur celui des autres prisons, l'avantage : 1.°, d'exiger un moindre nombre de gardiens et de soldats pour surveiller et contenir un nombre donné de prisonniers (1); 2.°, de mieux régulariser leurs travaux, et avec une moindre perte de temps, par conséquent d'en augmenter les produits, ce qui est important pour les Américains, le *produit net* étant pour eux l'*alpha* et l'*ômega* de toute affaire, de toute entreprise, de toute institution.

Moralement, il m'est impossible d'en comprendre les bienfaits. « On évite ainsi, dit-on, » les leçons de corruption que les plus per» vers donnent ordinairement, dans les prisons, » à ceux qui sont moins avancés dans le crime, » et dont l'effet est de les en faire sortir pires » qu'ils n'y étaient entrés. » Il était difficile, il en faut convenir, d'imaginer un moyen plus sûr d'empêcher quelqu'un de mal parler, et un autre de mal répondre, que de leur couper à tous

» frances du moins sont passagères? » Mais les philantropes modernes ont horreur du sang, *à ce qu'ils disent*; ici, comme en France, ils sont surtout avares de celui des incendiaires, des voleurs de grand chemin, des assassins ; ils demandent à grands cris pour eux l'abolition de la peine de mort, et préfèrent ces sortes d'inventions que, *par humanité*, ils ont su perfectionner. J'ai connu, *par expérience*, les cachots des Fouché et des Savary : ils valaient ceux-là. — Ce système est encore en vigueur à Philadelphie, où il a été inventé.

(1) Il suffit d'un poste militaire de vingt-cinq hommes pour garder la prison de *Sing-Sing*.

deux la parole ; mais n'est-ce pas abuser d'une créature intelligente, au delà de ce qui est permis à l'homme, que de lui ôter absolument l'usage de son intelligence, pour la garantir d'un contact fâcheux avec une autre intelligence, de même qu'on pourrait faire d'un instrument ou d'un outil que l'on serrerait dans une armoire, de peur de le ternir ou de l'user ; et n'y a-t-il point de milieu entre l'abrutissement et la corruption (1)? Dans cette *mécanique morale*, comme l'appelle très-bien le voyageur anglais, la prière du chapelain et son sermon, adressés, de sa chaire-à-prêcher établie au rez-de-chaussée, à *quatre*

(1) Au reste, ces inventions toutes matérielles de gouvernemens plongés eux-mêmes dans l'abrutissement du matérialisme, et par la vertu desquelles ils se flattent de réprimer, d'amender, de perfectionner l'homme moral, ont le résultat, à l'avance maudit de Dieu, qu'elles doivent avoir. Que la France révolutionnaire, justement effrayée de ses bagnes épouvantables, députe vers l'Amérique révolutionnaire pour faire visiter ses prisons d'État, et là, s'illuminer complaisamment de ses lumières philantropiques ; qu'également épouvantée de son Université plus effrayante encore, elle envoie solliciter auprès de l'Allemagne protestante, des documens sur la discipline de ses écoles et sur la marche adoptée dans ses études scolastiques : si ses émissaires n'ont pas perdu toute conscience, ils seront contraints de lui avouer, qu'en Amérique, les prisons d'Etat voient sans cesse rentrer au sein de leurs murailles, les scélérats désespérés qui en sortent, et presque toujours au moment même où ils viennent d'en sortir ; que du sein des colléges athées d'Allemagne (les mêmes causes devant produire les mêmes effets), sortent également, et sans cesse, des générations toutes préparées à concourir au bouleversement du monde, avec celles qu'enfante, chaque année, son système universitaire.

cents individus, séparés de lui par des portes de fer et disséminés dans *quatre* étages différens sur un espace qui n'a pas moins de *six cents* pieds de longueur; ce sermon, dis-je, et cette prière doivent être considérés comme une vraie dérision; mais ce qui passe la mesure du ridicule, c'est le soin pieux qu'on a de fournir chaque cellule d'une *Bible*, qu'à ses momens de loisir, *s'il en a*, le condamné peut lire, *s'il sait lire*, pour son amendement et son édification. Au reste, les protestans sont ainsi faits : ils ne connaissent guère d'autre moyen de conversion et de propagande religieuse, que de jeter des Bibles à la tête des gens, sans même prendre la peine de s'informer auparavant s'ils connaissent leur *croix-de-par-Dieu*. C'est là une coutume qui charmait *Frances Wright :* bien plus avisée dans son athéisme qu'ils ne le sont dans leur fanatisme ou leur hypocrisie, elle se félicitait beaucoup de l'établissement et de la prospérité toujours croissante des *Sociétés bibliques*, les considérant comme le moyen le plus sûr et le plus efficace qu'on eût jamais pu inventer, pour compléter l'œuvre du philosophisme par la destruction du christianisme.

Adieu.

P. S. N'étant pas un aussi grand sorcier que Messieurs les rédacteurs de la *Gazette de France*,

je ne me hasarderai jamais à vous dire, comme ils ont coutume de le faire avec leurs lecteurs bénévoles : « *l'événement a justifié toutes mes prévisions....., tout marche comme je l'avais prévu;* mais, de même qu'il leur arrive si souvent ou plutôt presque toujours, j'avouerai « *que rien n'a marché comme je l'avais prévu; que l'événement n'a pas justifié mes prévisions.* »

Je pensais donc que la *loi-Clay*, sur le tarif, ne passerait qu'au prochain Congrès; et que le Bill « pour assurer l'exécution des lois » du gouvernement général, » dit l'*enforcing Bill*, serait rejeté dans la chambre des représentans, et resterait sur table dans l'autre : c'est le contraire qui est arrivé; la peur qui avait saisi tout le monde, représentans et sénateurs, était si grande, qu'on n'a pas jugé qu'il fût prudent d'attendre jusqu'à la prochaine session pour calmer l'agitation toujours croissante des Etats du sud; et la loi de *conciliation* a passé, à peu près sans discussion, dans la seconde chambre, tant on était pressé d'en finir.

On ne l'était pas moins dans le sénat; mais la majorité s'y composant encore de la réunion si nouvelle et si étrange des vieux fédéralistes et des *ultrà-démocrates*, autrement dits *les hommes de Jackson*, ils n'ont pas voulu, forcés qu'ils étaient de céder, et la rage dans le cœur, abandonner à leurs ennemis une pleine et en-

tière victoire ; et dans les négociations secrètes entamées au sujet des deux lois, il a été fait une espèce de compromis qui, probablement, n'a pas été communiqué aux députés du sud, et en vertu duquel, la *loi-Clay* étant sanctionnée par le sénat et acceptée par le président, la chambre des représentans a dû s'engager à adopter l'*enforcing Bill*. La transaction a été exécutée.

Ainsi, d'un côté, on se reconnaissait trop faible pour braver les dispositions menaçantes d'un SEUL Etat, soutenues des sympathies de quelques Etats voisins ; et en même temps, l'*Exécutif* continuait ses rodomontades, et tout en reculant, se faisait accorder un pouvoir tel que jamais l'ancien parti fédéral ne l'avait possédé au temps de sa plus grande prospérité, et n'eût pas même osé le demander. La contradiction était d'autant plus choquante, que les raisons pour lesquelles l'*enforcing Bill* avait été sollicité n'existaient plus, les députés de la Caroline du sud ayant été autorisés à déclarer que le rappel de son ordonnance suivrait immédiatement l'adoption de la loi sur le tarif. Dans cette obstination de la faction dominante à créer ainsi un pouvoir violent, arbitraire, devenu inutile par le changement subit des circonstances, et dont, dans aucun temps, l'usage ne serait sans danger, les partisans des *droits des Etats*,

et tous ceux qui ne sont pas des hommes de parti n'ont vu qu'une conspiration, impuissante sans doute, mais sourde et malicieuse, contre les libertés publiques, et l'intention perfide d'établir un antécédent, au moyen duquel on pût essayer de les détruire en toute sûreté LÉGALE de conscience, si jamais l'occasion favorable s'en présentait. Ils ont encore très-bien prouvé, et même avant que ce malheureux Bill eût été adopté, que c'était une mesure sotte et impolitique : « c'était, disaient-ils, irriter de nouveau, » par une loi, ceux que l'on avait prétendu cal» mer par une autre. » Et en effet, l'indignation a été grande dans le sud, dès que le scandale de cette adoption y a été connu (1). C'é-

(1) Cette indignation commence déjà à s'y manifester avec des signes plus qu'énergiques, et d'autant plus fâcheux, qu'on est forcé d'avouer, à la louange des Etats du sud, qu'opprimés outre-mesure par les Etats manufacturiers, qui ont eu constamment et qui ont encore la majorité dans le Congrès, ils n'en désiraient pas moins de voir la paix se rétablir à des conditions seulement supportables ; et en effet ils n'en ont pas obtenu d'autres : « d'une main, on nous présente l'oli» vier de la paix, dit le *Charleston Post*, de l'autre, le glaive de la » guerre : nous recevrons le premier, quoique donné à regret par » nos ennemis ; et nous nous tiendrons prêts à repousser l'autre, » si jamais l'occasion s'en présentait. » — « Au reste, ajoute-t-il, » cette mesure en elle-même ne peut être considérée que, comme » *une bravade enfantine*, et *l'innocente vengeance d'un* écolier, » (as a harmless bravado, and the innocent revenge of a school» boy) qui veut du moins avoir le dernier mot, lorsqu'il ne peut » rien obtenir de mieux. Le Congrès savait très-bien que l'occasion » ne se présenterait pas de mettre à exécution le *Bill de* SANG ; » (the bloody Bill) et cependant, poussé par l'excès de son dépit,

tait là une conséquence inévitable du Bill ; elle était facile à prévoir : mais les fédéralistes et les *Jackson-men* n'ont pas voulu en démordre ; et dans l'adresse d'inauguration, qu'ils ont fait prononcer à leur vieux chef de file, après avoir remporté cette honteuse et facile victoire, la question INSOLUBLE des *droits des Etats* et des *droits du gouvernement général* a été présentée comme la chose du monde la plus aisée à résoudre ; et *le héros des balles de coton* a juré de veiller avec le même zèle au maintien *des uns et des autres* (1).

L'événement n'a pas tardé à prouver l'imprévoyance de ces prétendus hommes d'Etat, et combien courte est leur portée. Vous n'avez pas oublié l'affaire de la Géorgie avec les *Cherokees*, le jugement rendu par la Cour suprême des Etats-Unis en faveur de ces Indiens, et le mépris qu'en ont fait les Géorgiens. N'ayant plus rien à espérer de la justice légale, et le gouvernement général, qui y trouvait son compte, ayant fini par

» il s'est déterminé à l'accepter. Tel étant son motif honteux, ce » Bill sera reçu avec la haine et le mépris qui sont justement dus » à ses principes tyranniques et sanguinaires. »

(1) Dans cette adresse, Jackson, après ce qui s'est passé lors de l'élection présidentielle et à la vue de douze millions d'habitans que renferment les Etats-Unis (Voyez ma 11e lettre), a le front de se féliciter « de cette volonté du peuple américain qui l'a élevé à la » première magistrature du pays, par un accord de suffrages *qui* » *n'ont pas été brigués ;* » (expressed through their *unsolicited* suffrages.)

se faire complice de leur spoliation (1), ces pauvres gens s'étaient décidés à accepter l'exil qu'on leur proposait, moyennant un prix de leurs terres qui ne fût pas trop déraisonnable. On n'avait pas eu honte de leur offrir 2,500,000 piastres (environ 10,500,000 f.) pour la cession d'un territoire qui vaut plus de cent millions de francs; et dans le désespoir que leur avait causé cette offre infâme, ils avaient refusé de signer le traité. A peine l'*enforcing Bill* a-t-il été passé, que leur fondé de pouvoirs (M. Chester) a fait signifier au ministre de la guerre, chargé de cette négociation, que ses cliens étaient résolus de ne transiger que moyennant une somme de 5,000,000 de piastres, et qu'en cas de refus, leur intention était d'en *appeler* de nouveau à la Cour suprême. Or, à moins de se mettre en contradiction avec ses arrêts précédens, et de renoncer ainsi à toute conscience et à toute vergogne, ce tribunal ne peut faire autrement que de prononcer une seconde fois en leur faveur. Alors que fera le gouvernement général? Se faisant lui-même la pre-

(1) Ainsi s'explique sa colère envers la Caroline du sud, et sa douceur paternelle à l'égard de la Géorgie, toutes les deux violant, au même degré, les lois générales du pays. Mais l'une les violait en refusant de payer ce qu'il prétendait lui être dû, l'autre, en lui faisant acquérir à vil prix des terres qu'elle rachetait ensuite de lui à un taux plus élevé : par conséquent l'une était coupable et l'autre était innocente. Le *juste* et l'*injuste* sont ici synonymes de *profits* et *pertes*, tant pour les gouvernans que pour les gouvernés.

mière victime de cet *enforcing Bill* qu'il a si vivement sollicité, pourra-t-il se résoudre à essayer, contre la Géorgie et contre *son propre intérêt*, l'emploi des moyens coercitifs qu'il ne s'est fait remettre dans les mains, qu'après s'être assuré qu'il ne serait pas obligé d'en faire usage contre la Caroline du sud? Laissera-t-il impunément insulter et violer les lois générales? Se fera-t-il le protecteur de cette violation, après s'être fait donner un pouvoir extraordinaire et sans exemple pour en assurer l'exécution? S'il prend ce dernier parti, quelle honte pour lui de montrer ainsi, à la face de l'*Union*, que, selon son intérêt, il a deux poids et deux mesures! S'il ose s'engager dans des voies de rigueur et de violence, la coalition *pour le maintien des droits souverains des Etats* n'en deviendra-t-elle pas plus menaçante et plus formidable (1)? Telles sont les questions et les difficultés qui se présentent à tous les esprits. Le cabinet, qui était loin de s'attendre à ce fâcheux incident, est, dit-on, plus embarrassé que jamais; il garde le silence, et aurait bien voulu ne rien laisser transpirer de cette triste affaire, qui n'en est pas moins connue d'un bout à l'autre de l'*Union*. Comment se tirera-t-il de ce honteux

(1) « Cette coalition, dit le *New-York Courier and Enquirer*, » je le crains fort, n'arrivera que trop tôt pour l'EXISTENCE de notre » *ci-devant* heureuse et glorieuse UNION. » (that confederacy wil, » I fear, arrive to soon for the PERPETUITY of our *once* happy and glorious UNION.)

embarras ? On n'y voit guères pour lui d'autre moyen que de se hâter de transiger avec les *Cherokees*, et de leur accorder, en millions de piastres, les premiers avantages de l'*enforcing Bill*, dont, par un bienfait de la providence, ces malheureux opprimés emporteraient ainsi les derniers profits.

Je ne sais si vous aurez ce qu'il faut de courage pour lire jusqu'au bout ces saletés politiques : il m'en a fallu pour les écrire. *Iterum vale.*



LETTRE XIV.

New-York, le 15 Avril 1833.

Biographie des sept présidens. — Revue générale de la situation politique de la république américaine. — Gouvernement des cités. — Administration municipale. — Son pouvoir despotique et sans contrôle. — Leur connivence avec les législatures. — Impôts arbitrairement établis, répartis et perçus. — Dilapidations et brigandages publics des administrateurs, maires, aldermen, etc. — Leur impunité. — Les Américains, sous ce rapport, le peuple le plus tyranniquement et le plus insolemment opprimé qui existe. — Preuves.

MON CHER AMI,

Je me suis déjà permis, dans mes lettres précédentes, et selon la mesure d'indignation ou de mépris qu'il m'a été donné d'appliquer à tout ce qui, de près ou de loin, sort du principe révolutionnaire; je me suis permis, dis-je, de bafouer cette emphase, moitié niaise et moitié hypocrite, avec laquelle nos libéraux ouvrent la bouche pour parler des *présidens* des Etats-Unis. Ce n'est pas de l'admiration qu'ils ont pour eux, c'est un culte qu'ils leur rendent. A les entendre, il semblerait que la Providence a créé un moule particulier dans lequel elle jette ces *grands ci-*

toyens, ces *hommes d'Etat* incomparables, de si hautes fonctions dans une si grande et si *puissante* république, exigeant nécessairement et au plus haut degré l'accord de tous les talens et de toutes les vertus, et la sale canaille, enivrée de *wiskey*, qui détermine la majorité du *Ticket général*, choisissant invariablement le plus habile et le plus vertueux.

Vous savez maintenant à quoi vous en tenir sur le pouvoir que possède ce magistrat suprême, sur l'influence qu'il exerce comme chef de l'Etat, sur la considération particulière dont il jouit. Après avoir fait tout ce qui était en moi pour ne vous rien laisser à désirer sur ce sujet, je crois que c'est ici le lieu de passer en revue et de vous faire connaître individuellement, sous le rapport politique et religieux, les personnages dont s'est composée jusqu'à ce jour cette bizarre dynastie. Je me souviens d'ailleurs que je vous avais promis cette petite biographie.

En fait de politique, ils présentent trois nuances, assez distinctes au premier coup d'œil, mais dont les couleurs s'embrouillent à mesure qu'on les regarde de plus près. Si nous commençons, comme nous le devons, par le *père de la patrie* (the father of the country), nous serons obligés de reconnaître que ce grand Washington, l'idole des Américains, n'était autre chose que le fédéralisme *incarné*, lequel est en exécration à ces

mêmes Américains. Arrangez ensemble, si vous le pouvez, cette idolâtrie et cette exécration.

Après lui, vient, non le premier homme du monde, mais le *premier* Adams, mi-fédéraliste et mi-républicain, et qui ne fut élu que parce qu'il semblait, au parti dominant, plus républicain que fédéraliste. Mais ses deux lois *sur les étrangers* et *sur les mouvemens séditieux* (alien law and sedition law), ayant prouvé qu'il était plus fédéraliste que républicain, on le fit déguerpir; et alors parut Jefferson, l'astre le plus brillant de cette noble constellation.

Vous savez que c'est sous sa bénigne influence(1) que s'établirent et se consolidèrent les vingt-quatre souverainetés populaires dont se compose la *ci-devant* heureuse et *ci-devant* glorieuse *Union*,

(1) Il n'y eut jamais de jacobinisme, de libéralisme, de radicalisme (comme il vous plaira de l'appeler), comparable à celui de cet homme. Ses Mémoires et sa Correspondance, qu'on a publiés ici, il y a quelques années, sont, sous ce rapport, ce que j'ai jamais vu de plus dégoûtant. En 1786, et seulement trois ans après que l'imprudente et trop généreuse assistance du roi de France eut sauvé son pays et en eut assuré l'indépendance, voici ce qu'il écrivait de Paris à M. Whyte, son ami : « S'il est des gens qui croient que les rois, les » prêtres et les nobles sont de bons gardiens de la félicité publique, » envoyez-les ici : il n'y a pas dans l'Univers de meilleure école pour » les guérir de cette folie. Ils y verront de leurs propres yeux que » les hommes de cette espèce ne sont autre chose qu'une troupe de » détestables conjurés contre le bonheur des peuples. » Toute la lettre est sur ce ton; et les rois, les prêtres et les nobles y reparaissent, presque à chaque ligne, chargés des épithètes les plus flétrissantes.

comme l'a si bien dit le *Courier and Enquirer*. Madison, Monroe (1), le *second* Adams, qui le remplacèrent successivement, marchèrent dans ses voies; et trouvant que tout était *bien* comme il l'avait fait, ils auraient fort désiré que l'on s'abstînt de chercher le *mieux*. Mais les peuples souverains sont d'humeur vive, quelquefois même un peu fantasque; l'exercice est nécessaire à leur santé, et ils ne se trouvent à l'aise que dans le mouvement et le progrès. Les Etats confédérés s'avancèrent donc à grands pas du républicanisme vers la démocratie; et comme ils étaient en quête d'un homme *pur* qui les y conduisît promptement et sûrement, voilà qu'un vieux soldat, qui avait passé sa vie à exercer plus que durement le commandement militaire, sut leur persuader qu'il était l'homme qu'ils cherchaient; qu'il était fou du gouvernement démocratique, où ceux qui doivent obéir commandent, où obéissent ceux qui doivent commander; et que s'ils voulaient essayer de sa bonne volonté et de son savoir-faire, il pensait qu'ils auraient lieu de n'en pas être mécontens. Jackson fut donc mis à l'œuvre; et vous l'avez pu voir, faisant d'abord avec ses *teinturiers*,

(1) En 1794, les Etats-Unis désirant avoir pour ambassadeur auprès de la Convention, un homme qui fût à la hauteur des circonstances, y envoyèrent Monroe. C'est ainsi qu'il commença sa carrière politique. Quelques semaines avant sa mort, il la finit en se traînant à la procession grotesque que firent les libéraux français dans les rues de New-York, pour célébrer leurs *glorieuses* journées.

un je ne sais quoi, composé de despotisme et de démocratie auquel on ne saurait donner de nom; puis tout-à-coup, impatienté de voir son amalgame se tourner, comme on dit vulgairement, en eau claire, marcher droit et ferme aux vieux fédéralistes, leur toucher dans la main, et joignant ainsi le premier et le dernier anneau de cette chaîne politique, essayer d'y renfermer les vingt-quatre peuples de la Confédération, et de la river sur eux. Il me paraît évident qu'il a manqué son coup, et que lui et sa clique sont ce qu'on appelle désappointés. Assurément, je ne m'en soucie guère, et ils auraient réussi, que je ne m'en soucierais pas davantage; mais je ne suis pas fâché d'avoir assisté à ce spectacle, et d'être arrivé dans ce pays tout juste au moment où son gouvernement se mettait à nu dans toutes ses faiblesses et dans toutes ses turpitudes.

Si nous examinons maintenant ces *Pasteurs des peuples* sous le rapport religieux, j'ai bien peur que nous ne soyons forcés de convenir que la politique est encore leur beau côté.

Ab Jove principium : nous commencerons encore et naturellement par le grand Washington; et je vous dirai à l'oreille que je ne puis m'empêcher de soupçonner cet honnête *Rédempteur du catholicisme* (comme l'appelait pieusement l'*Avenir*) de n'avoir eu en effet aucune espèce de religion, bien qu'il fût, en apparence,

plus religieux que ses successeurs, et de ne s'en être tiré avec moins de scandale, que parce qu'il a mieux su garder son secret. Pour éclaircir ce point, Jefferson va nous fournir un document très-curieux.

« Asa-green, dit-il dans ses mémoires [1], a » assuré au docteur Rush (et je le tiens de ce » dernier), que le clergé ayant décidé de présen» ter une adresse au général Washington à l'oc» casion de la résolution qu'il avait prise et ma» nifestée de se retirer des affaires publiques, il » fut observé, dans la réunion qui eut lieu à ce » sujet, qu'il ne lui était jamais arrivé, et dans » aucune occasion, de laisser échapper en pu» blic un seul mot qui laissât supposer de sa part » la moindre croyance à la religion chrétienne : » et sur cette observation, les ministres résolu» rent de rédiger leur adresse de telle manière, » que, dans sa réponse, il fût enfin forcé de » déclarer publiquement s'il était ou n'était pas » chrétien. Ils le firent en effet : mais *le vieux » renard se montra plus rusé qu'eux* (the old » fox was too cunning for them). Il répondit, » de point en point, à tous les articles de leur » adresse, à l'exception de celui de la religion, » sur lequel il passa sans dire mot (except

(1) The Memoir and Correspondence of Thomas Jefferson, Vol. IV, p. 512.

» that, which he passed over without notice).
» Rush ajoute qu'on ne peut citer une seule pa-
» role de lui sur ce sujet dans aucune de ses
» pièces officielles, si l'on en excepte sa *lettre*
» *d'adieux* aux gouverneurs des Etats, lorsqu'il
» résigna le commandement des armées, lettre
» dans laquelle il parle *de l'influence salutaire*
» de la religion chrétienne (1).

(1) Parler de l'*influence salutaire* de la religion chrétienne, et s'arrêter là, c'est, selon moi, faire une profession d'incrédulité. Montesquieu croyait aussi à cette influence, et, s'il faut descendre plus bas, M. Guizot lui-même, et mille autres *ejusdem farinæ*, n'en disconviennent pas. Un chrétien en parle autrement; et c'est dans *la vérité* de la religion qu'il trouve le principe de son *efficacité*.

On rencontre aussi quelques phrases religieuses dans *les adieux de Washington à ses* FELLOW-CITIZENS *des Etats-Unis*, mais plus vagues encore, s'il est possible. Il souhaite « *que le ciel* (the Hea-
» wen) *continue de leur donner les marques les plus éclatantes de sa*
» *protection.* — *La* MORALE *et la* RELIGION *sont les indispensables sou-*
» *tiens de toute prospérité politique.* — *Il prie le Tout-Puissant* (the
» Almighty) *de les préserver de toute espèce de maux.* » Tout se réduit à cela. De quel *ciel* parle-t-il? de quelle *morale*? de quelle *religion*? Il ne lui plaît pas de nous le faire savoir, quoiqu'il y ait plus de *deux cents* religions à l'usage de la grande république. De quel *Tout-Puissant*? s'agit-il du *Bramha* des Indiens, de l'*Ormuzd* des Parsis, du *Zeus* des Grecs, du *Jupiter-optimus-maximus* des Romains, de l'*Etre-Suprême* de Robespierre, ou bien du vrai Dieu qu'adorent les chrétiens dans sa triple Unité? C'est ce dont il n'a pas jugé à propos de nous informer.

Depuis la publication des Mémoires de Jefferson, les amis de Washington ont fait imprimer une lettre de sa correspondance *privée*, adressée au juge Boudinot, dans laquelle il parle *de la pure et bienfaisante lumière de la révélation, du divin Auteur de notre sainte religion*. C'est LE SEUL passage de ce genre que l'on puisse citer dans tout ce qui a été publié de ses écrits. Peut-être ce juge Bou-

» Le gouverneur Morris (ajoute Jefferson) » qui prétendait être dans sa plus intime confi- » dence, était dans la même persuasion, et m'a » souvent dit *que le général Washington ne* » *croyait pas plus à ce* SYSTÈME *qu'il n'y croyait* » *lui-même*. (that general Washington believed » no more of that SYSTEM, that he himself » did). »

Ce même Jefferson, athée déclaré, matérialiste effronté, va se charger encore de nous faire connaître, par analogie et par la raison que *qui se ressemble s'assemble*, les croyances religieuses du vieil Adams son prédécesseur : voici ce qu'il lui écrivait en 1822 et 1823, dans les épanchemens les plus intimes du commerce épistolaire [1] :

« Le jour viendra où la naissance mystérieuse de Jésus, opérée par son Père, l'Etre » suprême, dans le sein d'une vierge, sera placée dans la même catégorie que la fable de » la naissance de Minerve sortant du cerveau » de Jupiter ; » et ailleurs : « mais quoique,

dinot était-il quelque membre pieux d'une congrégation épiscopale ou presbytérienne, qu'il ne fallait pas scandaliser. Quoi qu'il en soit sur une matière de cette importance, ce n'est pas seulement dans ses relations intimes, c'est surtout dans ses actes publics, qu'un homme politique doit s'expliquer nettement lorsque l'occasion s'en présente.

(1) *The Memoir*, etc., *of Thomas Jefferson*, 4 vol. in-8° (*passim*).

» dans cet extrait (il envoyait à son ami un petit » écrit de sa façon) je me sois proposé de mettre » le caractère de Jésus dans son jour le plus vrai » et le plus grand, en le présentant, non comme » ayant été lui-même un imposteur, mais comme » le grand réformateur de la loi religieuse des » Hébreux, cela ne veut pas dire que j'adopte » de tous points sa doctrine. Je suis MATÉRIA- » LISTE : il professe le spiritualisme (I am a MA- » TERIALIST : he take the side of spiritualism); » il prêche l'efficacité du repentir pour obtenir » la rémission des péchés; moi, je demande » *une compensation de bonnes œuvres pour les* » *racheter*, etc. (1). »

(1) Que vous semble de ce matérialiste qui admet le *péché* et *l'efficacité* des *bonnes œuvres* pour le *racheter?* Pensez-vous que la démence puisse aller plus loin?

Parmi les livres de sa bibliothèque, dont la vente fut faite à Washington dans l'hiver de 1829, il y en avait plusieurs qui étaient annotés de sa main, entre autres les œuvres du baron d'Holbach; et il avait pris le soin d'indiquer dans quel ordre il fallait les lire pour en tirer un véritable fruit.

Il n'est pas un seul Américain qui ne sache quelle était la vie privée de cet homme d'Etat *illustre*, de ce *profond* philosophe, de ce *vertueux* défenseur « des DROITS de l'homme, de ces droits *ina-* » *liénables* qu'il a reçus de son créateur, *le Dieu de la nature*, et » dont les principaux sont *la liberté et l'égalité* (*). » Il avait fait de sa retraite de *Monticello* une espèce de Caprée, où il s'était entouré d'un nombreux troupeau de jeunes femmes esclaves, la plupart choisies parmi celles qu'on nomme *quadroons*, lesquelles ne diffèrent que

(*) Voyez (Lettre 8) la déclaration de l'Indépendance dont il est auteur.

Dans la même lettre, après avoir parlé de la *stupidité* de quelques-uns des Evangélistes et des premiers disciples de Jésus-Christ, et de la *fourberie* des autres, il dit de saint Paul : « Celui-ci était le grand coryphée de cette bande » de dupes et d'imposteurs; et il a été le premier corrupteur des doctrines de Jésus. »

Il est évident qu'il convenait au vieil Adams d'entendre toutes ces belles choses, puisqu'il prenait plaisir à correspondre avec Jefferson. Ecrivez sur ce ton à un chrétien, même protestant, la correspondance finira par retour du courrier.

Quant à Madison et à Monroe, je n'ai autre chose à en dire, sinon qu'ils étaient les disciples chéris de Jefferson ; que tous les deux occupaient de hautes fonctions publiques sous son administration ; que, dans ce qu'ils ont dit ou fait pendant leur présidence, il n'est pas plus question de religion que s'il n'y en avait jamais eu

par certains signes presque imperceptibles, des femmes blanches des colonies, qu'elles surpassent d'ailleurs par la grâce et la beauté; et à son moindre signe, ces malheureuses créatures entraient, tour-à-tour, tremblantes, dans la couche de ce monstre de lubricité. Ce sérail l'avait rendu père d'un nombre plus grand encore d'enfans, qui, condamnés comme leurs mères à l'esclavage, étaient employés dans sa maison aux plus vils offices, ou travaillaient sur ses plantations. Maître dur et superbe à leur égard, la seule faveur qu'il leur accordait, était de ne pas les faire poursuivre, lorsqu'ils trouvaient le moyen de s'échapper : « Je ne veux pas retenir ces coquins, disait-il en riant; laissez-les aller. »

dans le monde ; et que le vieux proverbe, *qui se ressemble s'assemble*, me semble encore d'une application plus rigoureuse à ces deux *gentlemen*.

Restent John Quincy Adams et le vieux Jackson. En ce qui touche ces deux derniers, écoutez l'anecdote suivante ; je la tiens d'un Evêque catholique des Etats-Unis, que je ne dois pas nommer : vous pouvez donc compter sur son authenticité.

Il voyageait en diligence de Baltimore à Philadephie avec des membres du Congrès, lors du conflit de l'élection présidentielle de 1828. Parmi ces personnages politiques, les uns étaient pour Jackson, les autres pour la réélection d'Adams ; chacun vantait son candidat, et la dispute était fort animée. « Quant à moi, dit un des *Ada-*
» *mistes*, il m'est impossible de donner ma
» confiance à un homme qui n'a jamais mis le
» pied dans une église ; et Jackson est dans ce
» cas. Il n'en est pas de même de M. Adams :
» ce ne serait même pas assez de dire qu'il est
» religieux ; partout où il se trouve, il se mon-
» tre édifiant. Je le crois *unitaire*, et je l'ai vu
» souvent fréquenter cette congrégation ; mais
» qu'il lui arrive de faire quelque séjour dans
» un lieu où elle n'ait pas d'église, vous le ver-
» rez assister avec le même recueillement au prê-
» che et aux prières des épiscopaux, des pres-
» bytériens, etc. — C'est justement ce qui m'ô-

» terait toute confiance en lui, dit l'Evêque ca-
» tholique, qui, jusqu'alors, avait gardé le si-
» lence. Si M. Adams professe la doctrine des
» unitaires, n'est-ce pas, de sa part, une impiété
» d'aller dans des temples presbytériens ou épisco-
» paux rendre des honneurs divins à Jésus-Christ,
» qui n'est, à ses yeux, qu'une créature humaine?
» S'il est presbytérien ou de l'église épiscopale,
» comment peut-il s'unir aux prières d'une secte
» qui ne voit qu'un homme dans le Rédempteur,
» et blasphémer ainsi le nom de celui qu'il consi-
» dère comme Dieu lui-même ? En agir de la
» sorte, c'est se montrer indifférent à toute re-
» ligion, et en même temps chercher à se faire
» des partisans politiques parmi toutes les sec-
» tes religieuses. Dans l'irréligion de son adver-
» saire, il y a l'hypocrisie de moins (1); et sans

(1) Il est certain qu'il est impossible de se mettre plus à découvert que ne l'a fait Jackson dans les faits et gestes de sa vie privée. Si on ne l'a jamais rencontré dans une église, en revanche il serait difficile de citer une course de chevaux et un combat de coqs, où il ne se soit montré au premier rang des plus effrénés parieurs qui ont coutume d'y accourir de toutes les parties de l'*Union*. L'un des plus forcenés duellistes de son temps, c'est un homme qui, déjà vieux, prenait la poste et parcourait, s'il était nécessaire, 500 milles, pour donner ou recevoir un coup d'épée. En cas de refus de se couper la gorge avec lui, il changeait ordinairement le duel en guet-à-pens; et dès lors, toujours armé de pistolets, il tirait à bout portant sur son adversaire partout où il pouvait le rencontrer. C'est ce qui lui est arrivé avec un certain colonel Benton, qu'une place lucrative a rendu depuis l'un de ses plus chauds partisans. Jackson,

» l'approuver, je le trouve moins condamna-
» ble. » — Personne ne répliqua, et l'on changea de conversation.

Ce petit nombre de traits me semble suffisant pour vous faire apprécier ces magistrats-*modèles;* et comme, aux yeux de nos libéraux, ce sont là indubitablement de nouveaux titres à l'estime et à la considération dont ils sont pénétrés pour eux, j'espère qu'ils ne m'accuseront pas de les avoir calomniés.

La Providence, dont les décrets sont impénétrables, ayant permis que les dernières conséquences de la souveraineté du peuple, si souvent essayées dans notre vieille France, et dont l'entière application y rendrait toute société impossible même pendant vingt-quatre heures, que ces dernières conséquences, dis-je, eussent leur complet développement chez le seul peuple du monde qui, en raison de sa position exceptionnelle, fût capable de les supporter sans tomber en dissolution au bout de quelques semaines, vous avez vu ce qui en était résulté dans l'ordre politique et judiciaire, seulement

accompagné de quelques-uns de ses sicaires, alla l'assaillir jusque dans sa propre maison, où, de son côté, l'autre avait réuni quelques amis. Là, on commença par échanger quelques coups de pistolets, que suivit une lutte des plus ignobles et des plus acharnées. Le guerrier homme d'Etat y reçut, dans le bras, une balle qui y est restée pendant huit à dix ans, et dont l'extraction n'a été faite que depuis mon arrivée aux Etats-Unis.

après quelques années d'élections purement démocratiques. La fortune publique et toutes les lois qui, même dans les sociétés les plus barbares, garantissent la propriété privée, y ont été livrées par les prolétaires à leurs démagogues, pour qu'ils en pussent faire impunément leur pâture. Or, l'histoire nous apprend que, chez tous les peuples et dans tous les temps, ce sont toujours les plus corrompus et les plus méchans des hommes, les plus perdus de dettes, les plus avides de richesses, qui agitent les multitudes; et que, les extrêmes se touchant à l'instant même, de cette anarchie sort un despotisme intolérable, auquel applaudissent ces multitudes qui n'ont rien à perdre, parce qu'il tombe de tout son poids sur ceux qui ont quelque chose à conserver. La république américaine a donc confirmé ce que nous apprend l'histoire. Certes, si Jackson n'eût pas été l'élu de la populace, le parti dont il est l'expression n'eût pas osé appeler les emplois publics *les dépouilles des vaincus*, et se les partager effrontément, aux regards indignés de tout ce qui s'élève au-dessus de la plus vile canaille. Il eût été impossible à cet homme de professer aussi scandaleusement qu'il l'a fait, et du jour au lendemain, les doctrines les plus contradictoires; plus impossible encore de faire du *veto* l'usage insolent qu'il s'est permis d'en faire. Son union avec

les *fédéralistes*, après s'être si perfidement servi de leur nom pour livrer ses adversaires à l'animadversion publique, eût été considéré comme un crime de haute trahison. Il eût considéré lui-même comme un acte de démence la simple tentative de détruire, par d'insoutenables mensonges, le plus bel établissement financier de l'Amérique (1), peut-être du monde entier, le seul qui offre au peuple américain des garanties solides, tant pour la fortune publique que pour les fortunes particulières, avec l'intention, sinon avouée, du moins évidente à tous les yeux, de le remplacer par une machine à agiotage, dans laquelle il aurait eu la liberté de puiser à pleines mains ; et après avoir été complètement déjoué dans ses manœuvres, convaincu de fourberie, réduit à confusion, il lui aurait semblé plus fou encore de revenir à la charge, comme il le fait en ce moment même, et de reprendre son attaque avec de nouveaux mensonges et de nouvelles calomnies, attaque désespérée et dont le succès est plus que douteux (2) ; enfin, il eût frémi à la seule

(1) La Banque des Etats-Unis.

Décembre 1834.

(2) Ce que j'avais prévu au commencement de 1833, s'est réalisé avant la fin de cette même année : dès l'ouverture de la dernière session du Congrès, les jackson-men, enhardis par l'assistance que les vieux fédéralistes leur avaient promise dans l'une et l'autre chambre, se sont enfin décidés à porter à la Banque des Etats-Unis le grand coup, dès long-temps préparé, en lui enlevant les fonds du gouvernement dont elle était dépositaire, et dont elle avait acheté à

pensée de demander le pouvoir dictatorial qu'il vient de se faire accorder, tandis que, grâce à la faveur de la canaille et à cette impunité qui

grand prix le dépôt (*). Ces fonds sont entre leurs mains : leur projet est d'en faire le capital d'une banque nouvelle, à laquelle serait donné le nom pompeux de *Banque du trésor*. Alors ils s'en gorgeront, eux et les leurs; aidés de cette puissance de l'or, plus irrésistible au milieu de leur effroyable corruption sociale, qu'en aucun autre pays du monde, quelque corrompu par la civilisation moderne qu'on le puisse supposer, ils se voient déjà maîtres de la canaille, par conséquent maîtres des suffrages, maîtres des places, maîtres de tout; en mesure, enfin, de résoudre par la plus effrontée démagogie, le problème de l'ignoble et inévitable despotisme des gouvernemens dits *représentatifs* ou *constitutionnels*.

Toutefois, et ceci est encore une de mes prévisions, de grands dangers les environnent : ils risquent le tout pour le tout; et c'est par une sorte de désespoir que ces hommes, si déliés en fait de sales intrigues, et de si courte vue en véritable politique (et il en est ainsi de tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à l'absurde système des *représentations* et des *majorités*), se sont jetés dans une semblable situation. A l'instant même, la Banque des Etats-Unis, privée de cet immense capital (je crois que le chiffre en passe cent millions de francs), a restreint ses escomptes : le contre-coup de cette mesure s'est fait immédiatement ressentir au sein des innombrables banques particulières qui pullulent de toutes parts dans l'*Union* (il y en a jusque dans les villages), et qui sont le seul mobile *possible* du prodigieux mouvement commercial et industriel auquel, dans ce pays, toutes les existences sont attachées. Craignant que les dépôts particuliers qui leur ont été confiés, ne leur soient également enlevés, elles ont suivi cet exemple de la première des banques. En un moment les sources du crédit se sont trouvées taries, c'est-à-dire les sources même de la vie pour la république américaine. L'alarme est partout; des cris furieux retentissent d'un bout à l'autre de son immense territoire; il y a lieu de craindre que la populace, bientôt sans travail et sans pain, ne s'y joigne par un épouvantable chorus, et se tournant contre les meneurs, dont il y a quelques mois elle faisait ses idoles, ne brise et ne traîne dans la boue ce qu'elle avait

(*) Elle avait payé, pour l'obtenir, 1,500,000 dollars (7,537,500 fr.).

l'accompagne, ce n'est plus qu'une simple maladresse, dont l'effet a été seulement de mettre a découvert sa faiblesse réelle au plus fort de ses actes de violence et de tyrannie, et il est

élevé et adoré (*). Mais une fois le crédit détruit, les banques renversées, le commerce ruiné, le jeu factice de la prospérité nationale mis ainsi à découvert, pourra-t-on revenir sur ses pas, ranimer la confiance éteinte, et rendre à ce cadavre de société le mouvement et la vie? Il y a lieu d'en douter; et, plus tôt peut-être que je ne l'avais pensé, il tombera en dissolution à la face des nations,

(*) Dans le Congrès même, la faction a trouvé plus d'obstacles qu'elle n'avait pensé, et particulièrement dans le sénat, où des cris d'indignation se sont élevés contre la mesure arbitraire et anti-constitutionnelle du président. Il y a répondu (15 avril 1834) par une *protestation*, que je considère comme l'une des pièces les plus curieuses qu'ait jamais produites le soi-disant gouvernement *représentatif*, chez aucune de ces nations privilégiées qui ont le bonheur de vivre sous ses aimables lois. Dans ce document que j'ai entre les mains, M. Andrew Jackson *Esquire* se déclare le légitime dépositaire, gardien, distributeur, et en quelque sorte le maître absolu, sans coopération ou contrôle du Congrès, de toutes les propriétés de l'État, argent, terres, vaisseaux, édifices publics, etc. etc., et prouve, à sa manière, que vouloir lui enlever ce privilége, c'est violer la constitution; il y appelle les secrétaires d'État « SES secrétaires; » enfin il n'est pas de despote de l'Orient qui pût s'exprimer avec plus de hauteur et d'arrogance. L'effet qu'il a produit a été tel, que le vieux matamore et ses conseillers en ont été saisis d'épouvante, et ont jugé prudent d'envoyer, quelques jours après (21 avril), un message explicatif de cette audacieuse et insolente protestation, message qui peut être considéré, d'un bout à l'autre, comme une rétractation de tout son contenu. Quoi qu'il en soit, le dépôt des fonds publics n'a pas été rendu à la banque; et la faction me semble loin d'avoir renoncé à ses projets. La lutte est engagée; il est probable qu'elle se soutiendra jusqu'à la dernière extrémité; et les dernières élections faites à Philadelphie pour le renouvellement du Congrès (voyez lettre XI, page 18) ont prouvé qu'elle ne s'effraie ni de la guerre civile, ni du sang répandu, et qu'elle est prête à employer le fer et le feu pour assurer son succès. Elle est en effet trop avancée pour reculer; et du reste, si l'autre parti triomphait, de *minorité* qu'on l'avait su faire redevenant *majorité*, les choses en sont venues à ce point, qu'il ne pourrait guère se maintenir au pouvoir qu'en employant à son tour des moyens arbitraires et violens.

P. S. Les nouvelles arrivées par le dernier paquebot annoncent que ces élections n'ont donné, dans toute l'*Union*, que *seize* voix de majorité à Jackson; et l'État de New-York, qui envoie à lui seul *quarante* députés, n'avait pas encore voté. On s'attendait que les votes y seraient *anti-jacksoniens*, et par conséquent que le coup mortel serait porté à la faction *aristocratico-démagogique*. On craignait toutefois, disent des lettres particulières, que la lutte ne se terminât pas sans coups de fusil, barricades, incendies, etc. Délicieux gouvernement!

vrai de dire que, sans cette opposition d'intérêts qui existe entre le nord et le sud ; et si la dernière classe qui maîtrise tout dans l'un, n'était esclave et par conséquent au-dessous de rien dans l'autre, il n'était plus d'obstacle à la marche de la faction démocratique ; et l'*Union* entière tombait sous un joug non moins pesant et peut-être aussi sanglant que celui de la Convention.

Si, dans cette sphère élevée du système constitutionnel, où des minorités récalcitrantes et tant soit peu embarrassantes savent, quand il leur plaît, arrêter les entreprises trop ambitieuses des majorités, le gouvernement peut néanmoins se livrer impunément à de semblables excès,

frappées d'étonnement, et pour l'exemple de celles que ses prestiges avaient infatuées (*).

(*) Il paraît décidé que les journaux français rivaliseront entre eux à qui dira le plus de choses étranges sur les États-Unis. A propos de ce grand événement, voici comment s'exprime le *Rénovateur :*

« Des nouvelles récentes des États-Unis présentent la république américaine sous » un aspect très-alarmant. Les abus monstrueux que le système des banques et de » l'agiotage a introduit dans les différens États de l'*Union* ont soulevé *une grande* » *partie des habitans contre la Banque des États-Unis*, et le président Jackson s'est » mis LUI-MÊME à *la tête de ceux qui lui ont déclaré la guerre.* »

Ainsi, c'est parce que, dans tous les États particuliers, lesquels sont entièrement indépendans du général Jackson et de ses spéculations financières, il y a effectivement beaucoup de banques *privées* qui font des banqueroutes frauduleuses, et d'agioteurs qui profitent de leurs friponneries ; c'est pour cette raison, dis-je, qu'une grande partie des habitans *s'est soulevée* contre la Banque PUBLIQUE des États-Unis, la seule qui ne *puisse faire banqueroute* et dont il est impossible *aux agioteurs d'approcher !* N'est-ce pas là puissamment raisonner ; et le *Rénovateur* n'est-il pas heureux dans les informations qu'il a su prendre ?

Ceci posé, le journaliste continue à développer cette vue profonde dans un article assez long, dont on ne peut dire autre chose, sinon, qu'en ce qui concerne les motifs de Jackson, ou pour mieux dire, de sa clique, il renferme autant d'erreurs que de mots.

vous comprenez ce qui doit advenir de ce système, dans les législatures particulières, telles que l'élection démocratique les compose, dans ces législatures du dernier ordre, où dominent des intrigans de profession, ayant à leur suite des hommes ignorans, grossiers, presque tous hostiles à la propriété, et dans lesquelles les minorités sont absolument sans résistance contre les majorités. Ce sont des sentines où tout se vend et tout s'achète (1); des milliers d'entreprises s'y

(1) Un seul exemple suffira pour vous donner une idée des intrigues scandaleuses, des prévarications effrontées auxquelles sert d'égide cette majorité de petites gens investie d'un grand pouvoir.

Le grand canal de l'Etat de New-York, qui joint l'Hudson au lac Erie, n'a pu être exécuté qu'au moyen d'un emprunt considérable, divisé en actions, lesquelles rapportent six pour cent d'intérêt. Le produit de ses péages est si considérable, que, déduction faite de ce qu'en coûte l'entretien (*), il présente aujourd'hui un excédent qui ne s'élève pas à moins de trois millions et demi de dollars (environ dix-huit millions de francs), actuellement entre les mains des directeurs de ce grand établissement. Certes, le sens commun financier le plus épais suffirait pour indiquer que l'emploi le plus sûr et le plus profitable qu'il fût possible de faire d'une aussi forte somme, serait de l'employer à payer les dettes du canal, en rachetant ses actions. Messieurs les directeurs l'entendent autrement. Dans un rapport qu'ils ont fait à la législature, ils ont prouvé qu'il était beaucoup plus avantageux de continuer à payer l'intérêt de ces actions à six pour cent, et de placer ces dix-huit millions sur les diverses banques qui pullulent de toutes parts dans l'Etat; qui, pour la plupart,

(*) Ces dépenses d'entretien, faites arbitrairement et sans contrôle (et ainsi se font, comme vous l'allez voir, toutes les dépenses publiques), sont exorbitantes et passent toute mesure : on les soupçonne, avec juste raison, d'être frauduleuses, et beaucoup de journaux les ont dénoncées. Mais on laisse dire les journaux dont les paroles finissent par s'évaporer; et comme on a la canaille de son bord, on n'en continue pas moins de faire tranquillement ses affaires.

monopolisent au profit de ceux qui peuvent donner un plus haut prix du monopole ; il n'est pas de lois absurdes, vexatoires, qu'il ne soit possible d'y faire passer à prix d'argent, surtout quand elles sont oppressives pour les grandes villes où sont accumulées les grandes richesses, ce qui en fait naturellement des objets de haine et d'envie pour ces majorités populaires (1) ; et ce sont leurs corporations municipales, également composées de meneurs de la populace, qui le plus souvent sollicitent ces lois et trafiquent du privilége de les piller et de les opprimer.

Me voilà enfin descendu au dernier degré de cette échelle de pouvoirs créés par le peuple

ne devant elles-mêmes leur existence qu'à des intrigues législatives, n'offrent le plus souvent qu'une solidité extrêmement douteuse, et qui néanmoins ne reçoivent ces placemens qu'à *quatre pour cent*. Les journaux ont aussitôt crié à l'absurdité, à l'impudence, à l'infamie d'un tel rapport ; mais les législateurs n'ont pas été de leur avis. Le calcul de Messieurs les directeurs a été pour eux clair et net ; une perte annuelle de *deux pour cent* sur l'intérêt, avec le risque de perdre aussi le capital, leur a paru une affaire excellente ; et, grâce à leur omnipotence, ce vil et désastreux tripotage se continuera indéfiniment. Il n'est pas besoin de dire que Messieurs les directeurs du canal sont, en même temps, meneurs en première ligne du parti démocratique.

(1) Dans un discours que M. Van-Buren adressa, l'année dernière, à la corporation de New-York, il appela son attention sur cette disposition hostile des habitans de la campagne à l'égard de ceux des villes, en montra les suites fâcheuses, ce qui était facile, mais n'en indiqua pas le remède, parce que, dans l'état actuel des choses, il est non-seulement difficile, mais à peu près impossible de le trouver.

souverain, à ce pouvoir qui touche immédiatement l'individu dans sa liberté, dans ses biens, dans ses intérêts les plus chers. Si l'arbitraire, qui est la plus lâche et par conséquent la plus insupportable des tyrannies, sort nécessairement de l'élection démocratique, où la stupidité de celui qui élit, n'est égalée que par la corruption et la bassesse de celui qui est élu, c'est à ce dernier degré des fonctions publiques que ses effets doivent surtout devenir sensibles, se faire voir à l'œil, se rendre en quelque sorte palpables au toucher. Je vous ai jusqu'ici conduit d'étonnemens en étonnemens : je veux vous étonner encore davantage, s'il est possible, en vous parlant des corporations municipales.

Ces institutions sont la seule administration civile qui existe dans les Etats-Unis. Chaque endroit habité, grand ou petit ( ), est administré par un maire et des *aldermen* non salariés; et ces corporations, complètement indépendantes les unes des autres, ne connaissent d'autorité supérieure à la leur que la législature avec laquelle elles communiquent directement, soit pour lui faire ratifier le budget des dépenses annuelles de leur communauté et la quotité des taxes à imposer sur les citoyens et les propriétés (taxes

(1) C'est-à-dire ceux qui ont été incorporés à l'Etat par décret de la législature. Les autres n'ont qu'une justice de paix et des collecteurs, et dépendent de la corporation municipale la plus voisine.

qu'il leur appartient de répartir et de lever comme bon leur semble, pour en faire ensuite à leur gré et sans contrôle les applications qu'elles jugent convenables), soit afin qu'il soit donné force de loi aux divers règlemens qu'elles jugent nécessaires au maintien de l'ordre public. A ces attributions, les corporations municipales joignent des fonctions judiciaires. Elles ont une justice de paix, où siégent le maire et les *aldermen*, une cour de plaids communs, et un tribunal de police dont les juges sont révocables à leur volonté. Si le gouvernement général a pu vous sembler faible, j'ai lieu de croire que vous trouverez le gouvernement de la cité, tel que je viens de vous l'exposer, assez fortement constitué : on n'y demanderait probablement rien de plus en Turquie. Voyons maintenant ce qu'on en sait faire.

Je l'ai déjà dit plus d'une fois, et j'en suis profondément pénétré : dans un siècle tel que le nôtre, il n'y a que les faits qui soient des argumens sans réplique. Je vais donc vous faire un récit succinct de ce qui se passe maintenant à New-York, de ce que j'y ai vu de mes yeux, *ce qui s'appelle* VU ; et la manière dont on administre la grande cité, vous donnera une idée de celle dont les petites sont administrées. Pour cela, vous n'aurez besoin que de connaître au juste la synonymie qui existe entre *voler* et *grappiller*.

En entrant pour la première fois dans une ville de plus de deux cent mille ames, dont un maire et des *aldermen* sont les principaux magistrats, je m'étais persuadé, et naturellement je devais croire que c'étaient des personnages considérables, choisis parmi les plus notables de la cité, et présentant toutes les garanties qui appartiennent presque exclusivement aux hautes positions sociales. Le maire d'alors était un maître voilier; une cohue d'épiciers, de fabricans de meubles, d'entrepreneurs-maçons, de boutiquiers, etc., formaient le cortége municipal dont il était entouré; et au milieu d'eux surgissaient quelques-uns de ces parleurs intrigans, de ces chevaliers d'industrie politique, dont je vous ai déjà tracé le portrait, et qui dans ce pays-ci se rencontrent partout. Presque toute cette clique, après avoir dirigé les *Jackson-men* dans l'élection présidentielle, en a obtenu depuis, pour récompense, sa propre réélection; quelques faux frères seulement ont été éliminés. Telle est donc la corporation municipale qui administre aujourd'hui.

Or, New-York, par sa position incomparable, est, suivant l'argot du jour, une ville de *progrès*, s'il en fut. Sa population a quadruplé depuis quinze ans, et ce n'est peut-être pas assez dire; elle s'est accrue en surface dans une proportion non moins considérable; et ses accroissemens,

loin de s'arrêter, semblent prendre de jour en jour de plus rapides développemens. De là, une augmentation non moins rapidement progressive dans la valeur de ses terrains tant intérieurs qu'extérieurs ; de là d'innombrables spéculations, soit pour percer des rues nouvelles, soit pour assainir ou embellir d'anciens quartiers, soit pour établir des communications plus promptes et plus commodes avec les points environnans d'une ville qui est le centre du commerce de l'*Union* et le grand marché de ses négocians.

Ceci posé, non-seulement il appartient à la corporation municipale d'autoriser l'exécution des plans de ce genre, conçus et présentés par des spéculateurs, mais c'est encore son droit d'en concevoir elle-même et de les faire exécuter, lorsqu'elle les juge utiles, soit à l'embellissement et à la salubrité de la ville, soit à la commodité de ses habitans. Dans de semblables prérogatives (et vous êtes capable de le comprendre tout d'abord), il y a une mine d'excellentes affaires : pour ne pas l'exploiter, il faudrait ne pas être Américain.

Or, il y a probablement long-temps que cette exploitation est commencée, et je dirais même *indubitablement*, si j'avais sur le passé des mémoires aussi authentiques que ceux que je possède sur le présent; mais ce présent est lui-mê-

me la preuve la plus convaincante que Messieurs de la corporation municipale ont su saisir, dès le premier moment et au premier coup d'œil, la hauteur, la largeur et la profondeur d'une semblable spéculation. Par exemple (et surtout depuis 1826, époque à laquelle New-York a commencé à s'accroître plus sensiblement), si l'on avait le projet d'élargir une rue, d'ouvrir une communication nouvelle, de prendre une mesure quelconque dont l'effet fût d'augmenter la valeur des maisons et des terrains compris dans le plan projeté, le *hasard* faisait presque toujours que, long-temps avant que la décision de la corporation pût être connue du public, quelques-uns de ses membres avaient eu la fantaisie d'acheter à vil prix ces maisons et ces terrains, et faisaient ainsi, très-*innocemment* sans doute, mais grâce à cette décision, des bénéfices de trois à quatre cents pour cent sur le prix de leurs acquisitions. Des hasards si heureux arrivaient si souvent, qu'ils étaient remarqués. On remarquait encore que tous les marchés passés avec des fournisseurs, soit pour l'éclairage, soit pour toute autre partie des dépenses de la ville, l'étaient toujours au plus haut prix possible, la corporation (chose inouïe !) ayant le droit de les accorder selon son caprice et sans recourir à la voie du concours ; tandis que, par une disposition toute contraire, elle abandonnait au plus

bas prix des priviléges exclusifs pour les entreprises les plus lucratives, et dans une disproportion choquante avec la plus faible estimation de leurs produits.

Toutefois, on y allait d'abord doucement; parce que la *bande noire* qui dirigeait secrètement ces manœuvres, soit en dedans, soit en dehors de la corporation, n'y possédait pas encore une majorité décidée. La faction jacksoniste à laquelle elle appartient, la lui ayant enfin fait obtenir, et cette faction étant également dominante dans la législature, alors elle a pu se montrer à découvert; et je ne sais si, dans aucun de ces gouvernemens de fabrique constitutionnelle où l'on trafique avec le plus d'audace de la fortune publique, il y a d'exemple d'une semblable effronterie et d'un mépris plus insolent des gouvernans pour les gouvernés : vous allez en juger.

Une compagnie s'est formée pour établir un chemin de fer (*rail-road*) de New-York au village de Harlem, dans un espace d'environ neuf milles. Son but était d'en faire, par la rapidité de la communication, comme un faubourg de la ville, ce qui, outre les produits considérables de l'entreprise, offrait cet autre avantage de doubler, de tripler peut-être, la valeur des maisons de ce village et des terrains environnans, dont il y a lieu de croire que cette compagnie avait su à

l'avance se rendre propriétaire. Jusque là, rien que de légitime dans cette spéculation, et sans doute elle pouvait être légitimement autorisée. Mais lorsqu'on a vu les *rail-roads* se prolonger dans l'intérieur de la ville et presque jusqu'au port, s'emparant ainsi du milieu de ses rues les plus fréquentées, et ne laissant, des deux côtés, qu'une lisière assez étroite pour la circulation des charrettes et voitures qui y roulent du matin au soir, on a demandé de quel droit la corporation, d'accord avec la législature, disposait ainsi de la voie publique au profit de quelques particuliers, au grand détriment des propriétaires des maisons qui bordent ces rues, et sans s'inquiéter de l'incommodité qui en résulterait pour les citoyens. Il ne semble pas que ces plaintes, dont tous les journaux ont retenti, aient causé la plus petite émotion à ces braves municipaux, et particulièrement à l'alderman Murray, qui est publiquement connu comme l'un des principaux actionnaires de cette entreprise; et le service des rail-roads de Harlem n'en continue pas moins dans les rues de New-York, au profit toujours croissant de la compagnie.

Il y a quelques années qu'une autre compagnie a conçu et commencé à exécuter le projet d'ouvrir une très-large rue à l'une des extrémités de la ville, d'y bâtir quelques belles maisons, de diviser en lots le reste du terrain, et d'attirer

ainsi l'attention des spéculateurs sur ce coin de terre, dont une telle entreprise pouvait quadrupler la valeur. L'affaire n'allant pas assez vite au gré des actionnaires parmi lesquels on compte encore l'alderman Murray, il s'est chargé lui-même, et de concert avec l'alderman Cebra, autre honnête magistrat spéculateur dont je vous parlerai tout-à-l'heure, de présenter à la corporation un rapport à l'effet de lui prouver que ce serait une chose admirable et du plus grand avantage pour la ville de New-York, de fouiller dans la poche de ses habitans, et d'y prendre l'argent nécessaire pour acheter des lots de terre dans *Union-place* (c'est le nom de la rue nouvelle), lots qui, dans l'espace de peu d'années, devaient nécessairement acquérir une valeur très-considérable, et par conséquent accroître d'autant les recettes de la communauté. On a trouvé que c'était pousser l'amour du bien public à un excès que personne n'exigeait d'eux, que d'accroître ainsi les taxes pour augmenter les revenus ; et quelques-uns même ont pensé que cela impliquait tant soit peu contradiction. Mais ce projet, s'il était adopté, devant aussi apporter un grand accroissement dans le revenu particulier des deux susdits *aldermen*, il est évident que, si, d'un côté, leur raisonnement laisse quelque chose à désirer, de l'autre, ils se sont montrés profonds logiciens. Les lots ont été achetés.

Un fait de notoriété publique, et qui a excité l'indignation générale, c'est l'indifférence révoltante, l'incurie atroce qu'a montrées la corporation lors de l'invasion du choléra. Il était aux portes de New-York, qu'aucune précaution n'avait été prise, que rien n'était encore préparé, soit pour prévenir les effets de la contagion, soit pour porter des secours prompts et efficaces aux individus de la classe indigente qui en seraient attaqués. Ses premiers ravages ont donc été terribles et mortels : on a vu des malheureux mourir par centaines, pour ne pas dire par milliers, dans des salles désertes où ils expiraient dans le plus entier abandon; et plusieurs même ont rendu le dernier soupir sous les portiques de l'hôtel de ville, et en quelque sorte à la vue de ces coupables magistrats. C'est seulement au milieu de ces scènes de désolations, qu'ils ont enfin songé à former des hôpitaux, à appointer des gens de l'art, à établir des pharmacies, à se procurer des garde-malades. Or, maintenant que le fléau s'est éloigné de la ville et que la terre a couvert les nombreuses victimes de leur *paternelle* administration, ils se présentent avec un mémoire d'apothicaire, qui ne s'élève pas à moins de cent dix-huit mille piastres (environ six cent mille francs), seulement pour ce qu'ont coûté les médecines et les médecins du choléra (1). A la vue de ce mé-

(1) Il y aura une autre somme, *encore inconnue*, à payer pour se-

moire exorbitant, l'indignation publique s'est accrue; mais le compte *est juste :* tout citoyen a le droit d'aller en vérifier les additions et même les *multiplications ;* et, sous le rapport des chiffres, la corporation n'est pas assez sotte pour ne pas se mettre toujours parfaitement en règle. Que l'on s'indigne donc tant qu'on voudra : Barême a présidé à ce compte, et il devra être payé.

Il existe dans la partie basse de la ville, par conséquent dans le centre des affaires, une église protestante (*Trinity church*), entourée d'un cimetière d'une assez vaste étendue, lequel borde une rue longue et étroite qui conduit au port. Qu'on élargisse cette rue, les terrains environnans vont à l'instant même décupler de valeur; et toutefois la chose n'est praticable que si l'on fait entrer dans ce plan une partie du cimetière en question. Or, ceux qui ont abandonné tant de vivans au choléra, ne sont pas gens à se faire un grand scrupule de troubler la cendre des morts; et la *bande noire* qui manœuvre derrière eux, les poussant, les pressant avec d'autant plus d'ardeur que le lucre est ici plus grand que dans aucune autre spéculation, l'alderman Cébra a enfin hasardé son rapport à la corporation, sur ce projet d'élargir la rue aux dépens du cimetière, projet dont il a fait valoir, à sa manière, les immenses

cours extraordinaires donnés à la classe indigente, qui, pendant plus de deux mois, a manqué de travaux.

avantages. Il me serait difficile de vous donner une idée de l'impression qu'a produite cette profanation si froidement calculée et projetée. C'est comme un concert de malédictions, tant en vers qu'en prose, qui s'est élevé dans tous les journaux (un seul excepté), contre les auteurs de ce projet impie, contre cette soif exécrable de l'or, que rien ne pouvait éteindre, et qui cherchait à se rassasier jusque dans le fond des tombeaux. Cependant, la corporation qui a l'habitude de l'impunité et à qui le bruit ne fait pas peur, continuait ses délibérations au milieu de ces clameurs, et sans rien perdre de son sang-froid accoutumé. Enfin elle a adopté le projet, et la signature du maire l'a sanctionné. Alors ce sont des cris de rage qui se sont fait entendre; mille mains hardies et furieuses se sont portées sur le voile, déjà si transparent, qui couvrait les manœuvres de la corporation; et ce voile a été publiquement déchiré.

« Où allons-nous, s'est-on écrié de toutes » parts? Sommes-nous des hommes libres gou- » vernés par des magistrats de notre choix et qui » nous doivent compte de leur administration, » ou des esclaves courbés sous le joug d'un des- » pote, rançonnés, dépouillés au gré de ses ca- » prices, pour qui la résistance serait un crime, » à qui le murmure même est défendu? En som- » mes-nous donc arrivés à ce point de servitude

» et d'avilissement, qu'il suffise qu'un même par-
» ti domine, dans notre corporation qui *propose*
» et dans notre législature qui *sanctionne* (1)

(1) Encore quelques mots sur ce système de législature populaire, sur ces pouvoirs sans limites, accordés à des hommes qui touchent les dernières classes de la société, et sur leurs misérables résultats.

Cette même législature de l'Etat de New-York vient de rendre une loi qui soumet à l'impôt « tout capital dû par un habitant de l'Etat » à un créancier qui n'y réside pas, et hypothéqué sur une propriété » foncière. » Cette loi autorise « tous collecteurs des taxes à citer » devant eux toutes personnes qu'*ils jugeront à propos d'examiner* » *et d'interroger*, à l'effet de s'informer près d'elles et de leur faire » déclarer *sous serment*, si elles sont chargées, ou non, de l'agence » de semblables créances; d'exiger qu'elles en fassent connaître » l'exacte quotité, etc., etc.; le tout sous la pénalité d'une amende » de 500 dollars. »

A peine ce projet de loi avait-il été publié, qu'il a produit à New-York un étonnement mêlé de consternation, difficile à dépeindre.— « Mais, s'est-on écrié de toutes parts, cela est extravagant, monstrueux, contraire aux lois de toutes les nations! Mais c'est bouleverser toutes les notions de la propriété! Mais, en tout lieu, toute valeur dépendante d'un bien-fonds, quelles qu'en puissent être la source et la nature, est représentée par le bien lui-même, et il n'y a pas d'autre base à l'impôt que le gouvernement a le droit d'en exiger! Si ses besoins exigent que cet impôt soit augmenté, ordonnez cette augmentation; mais, dans aucun cas, vous ne pouvez taxer *deux fois* le propriétaire *qui doit*, tandis que celui *qui ne doit pas* ne paiera que la simple taxe. Au reste, dans quel pays civilisé a-t-on donné à un fonctionnaire public quelconque, un pouvoir discrétionnaire aussi exorbitant que celui que vous attribuez à vos collecteurs, et a-t-on soumis des citoyens à une inquisition aussi odieuse que celle qu'ils ont le droit d'exercer sur tout individu que, selon leur caprice, ils auront *soupçonné* d'être l'agent de quelque capitaliste étranger? Que résultera-t-il de cette loi inique, extravagante? C'est que tous les capitaux de ce genre placés sur nos propriétés vont être retirés, ce qui produira, dans les fortunes particulières, les plus étranges bouleversemens. »

La loi n'en ayant pas moins passé dans l'assemblée, « Espérons, di-

» pour que tout devienne arbitraire, et dans l'é-
» valuation de nos propriétés, et dans le budget
» de nos taxes, et dans leur répartition entre
» les imposés ? Dans un rapport fait à nos *alder-*
» *men* eux-mêmes par leur comité des finances,
» il est constaté, qu'en 1826, les taxes généra-
» les de la ville ne s'élevaient qu'à 383,758 dol-
» lars (environ 2,000,000 de francs), tandis
» que, pour la présente année et par suite d'une
» augmentation progressive, elles sont portées
» à 850,000 dollars (environ 4,300,000 francs);
» de manière que nos charges ont plus que dou-
» blé dans l'espace de six ans. A quelle cause at-

» sait naïvement un journaliste, que le sénat, *plus sage*, refusera de
» la sanctionner. » Mais le sénat est composé de *malotrus*, de même que l'assemblée ; et ces noms pompeux de *sénat* et de *sénateurs* font maintenant pouffer de rire ou hausser les épaules La loi a donc passé dans le sénat *plus sage*. Il en adviendra ce qu'il pourra : ces *malotrus* s'en soucient encore moins que moi.

Tandis qu'ils attaquaient ainsi, dans ses droits les plus légitimes, le propriétaire débiteur qui donne de sûres garanties à son créancier, ils rendaient, en faveur du débiteur frauduleux, une loi qui abolit *l'emprisonnement pour dette ;* et cela dans un pays où *faire banqueroute* et *faire fortune*, sont deux mots à peu près synonymes, où toutes les lois semblent avoir été faites au profit des banqueroutiers. On leur a crié encore de toutes parts qu'ils portaient le dernier coup au commerce en lui enlevant sa dernière garantie : point d'affaires! *Les droits de l'humanité* doivent passer avant tout; et sur de grandes phrases faites par des meneurs, *qui peut-être préparent leur bilan*, la cohue législative, dont les trois quarts sont criblés de dettes, a décrété que le débiteur avait droit à rester *un homme libre* (a freeman), tout aussi bien que son créancier.

Voilà, en attendant mieux, où nous en sommes ici des douceurs du gouvernement populaire.

» tribuer une augmentation si extraordinaire, ou,
» pour mieux dire, si scandaleuse? En 1826,
» la masse des propriétés imposables était éva-
» luée 107,447,781 dollars : aujourd'hui, cette
» évaluation, qu'on a lieu de croire exagérée par-
» ce que c'est la corporation qui l'a faite, ne
» présente cependant, dans l'accroissement de
» leur valeur, qu'une différence d'environ trente-
» huit millions de dollars; d'où il résulte qu'une
» augmentation d'*un quart* dans le capital a ame-
» né cette *double* charge d'impôts, dont il plaît
» à nos municipaux de nous accabler. »

On se demande ensuite quels sont les travaux d'utilité publique, entrepris ou achevés, qui peuvent justifier de semblables vexations. Dans cet espace de six années, on n'en trouve aucun; mais, en revanche, elles présentent un grand nombre de projets évidemment conçus et mis à exécution dans l'intérêt de quelques particuliers, et sur la même ligne, une foule de dépenses exorbitantes faites sans contrôle, et ne portant avec elles d'autres preuves que leurs pièces matérielles, qui elles-mêmes auraient besoin d'être prouvées. Alors s'est déroulée une série de faits accusateurs, parmi lesquels étaient rappelés, et avec des circonstances aggravantes, ceux que je viens de signaler.

On est allé plus loin : des interpellations directes ont été adressées aux deux grands manœuvriers de ces intrigues ténébreuses, interpellations

dans lesquelles la turpitude des détails semble ajouter encore à la gravité des accusations. Je citerai seulement quelques-unes de celles que l'*alderman* Cébra a été forcé de subir.

« N'est-il pas vrai, lui dit-on, que des offres
» ont été faites d'abattre la montagne située au-
» dessus de Yorckville pour le prix de 12,000
» dollars (environ 60,000 francs) ? Rien n'était
» moins urgent sans doute que ce nivellement ;
» mais passons. N'avez-vous pas, Monsieur l'*al-*
» *derman*, dépensé, ou plutôt jeté, dans cette
» besogne, une somme de 44,000 dollars (plus
» de 220,000 francs) ? Point de tergiversation :
» la communauté doit savoir ce qui en est (1). »

Voilà sans doute un bénéfice honnête et qui valait la peine que Monsieur l'*alderman* Cébra se chargeât lui-même de remuer cette terre, ou plutôt *ce filon* (2). Mais alors même qu'il opérait en grand, il ne négligeait pas les petits profits. Chargé de faire imprimer les cartes d'invitation pour un repas donné à l'hôtel-de-ville,

(1) Is it not true that offers were made to contract to dig down the hill beyond Yorkville 12,000 Ds? (To be sure, the cutting down was not least required; but never mind.) Have you, M. Alderman, expended, or rather thrown away on the same job 44,000 Ds? No flinching! The Community must know. (*Courier and Enquirer.*)

(2) « Il est vrai qu'à Monsieur j'en rendais quelque chose, » dit Petit-Jean. Sans doute, M. l'alderman Cébra a gardé la plus grosse part pour lui; mais on n'a pas voté *pour rien* à son profit; et il est plus que probable qu'en même temps il a fait la part aux autres.

le jour du centième anniversaire de Washington, il a su s'en tirer pour la modique somme de 516 dollars (environ 1650 francs); un transparent qu'il a fait barbouiller dans vingt-quatre heures pour la façade de cet édifice, n'a pu être conçu par le génie du barbouilleur et exécuté par sa grosse brosse, à moins de 294 dollars (environ 1550 francs); jusqu'à ce jour les individus qui tiennent les principales tavernes de la ville, s'estimaient heureux qu'on voulût bien choisir leurs grandes salles pour les assemblées électorales, et s'empressaient de les offrir *gratis:* il y avait concurrence. Monsieur l'alderman a jugé à propos de leur allouer, *malgré eux*, ou du moins à des conditions que le public *doit ignorer*, une rétribution pour l'occupation de ces salles; et déjà en 1831, il s'était essayé dans cette petite spéculation en présentant à la corporation un mémoire de *trente* dollars pour le loyer de la salle du premier quartier dont il est le représentant. La chose étant sans exemple, et la prépondérance de M. Cébra n'étant pas encore assurée dans le conseil municipal, cette dépense fut rejetée. Plus sûr aujourd'hui de la majorité, il revient à la charge et exhibe son compte pour 1832. Cette fois-ci, c'est *cinquante* dollars, par la raison, sans doute, que les loyers doivent s'élever progressivement en raison de l'accroissement des taxes. Or, voilà

un précédent au moyen duquel on pourra créer *légalement*, pour les quinze quartiers, une dépense qui ne s'élèvera pas à moins de 3000 dollars par an (15,000 francs) ([1]). N'ai-je pas déjà trop rassemblé de ces saletés ?

On m'accordera que, dans tous les pays du monde, un magistrat qui ne répondrait pas sur-le-champ, et nettement, positivement, à des accusations si nettes, si positives, qui ne poursuivrait pas l'accusateur devant les tribunaux comme calomniateur et diffamateur, courrait le risque de s'y voir traduire lui-même et d'y apprendre, à ses dépens, que « s'il est un temps de se taire, il en est un de parler. » Les choses se passent différemment dans le gouvernement-*modèle*. M. l'alderman Cébra, à qui l'on promettait « une série de questions nouvelles, *non moins difficiles à digérer*, lorsqu'il aurait répondu à celles-ci ([2]), » s'est bien gardé de répondre; mais en revanche il s'est présenté, et avec le même front, comme candidat aux nouvelles élections municipales; il s'y est présenté entouré des charretiers, terrassiers, manœuvres à la pelle et à la pioche, qu'il entretient journellement et grassement aux frais de la communauté, ayant eu toutefois l'attention délicate

(1) Courier and Enquirer (passim).

(2) When the Alderman has answered these questions, a *few* others may be put, not easier of digestion. (Courier and Enquirer.)

de ne les introduire dans l'assemblée électorale, qu'après les avoir fait passer par un cabaret, et les paris sont ouverts à dix contre un qu'il emportera d'emblée son élection. Ainsi donc, avec une très-petite portion de l'argent qu'il a escroqué aux contribuables, un municipal peut acheter ce qu'il lui faut de *voteurs* pour se remettre en pied, et poursuivre tranquillement le cours de ses escroqueries. Vive le gouvernement du peuple souverain !

Malheureusement pour ce pauvre diable de peuple souverain, *ses semaines de juillet* sont partout et immanquablement suivies de quelque 5 *et* 6 *juin*, qui, depuis long-temps, devrait l'avoir dégoûté de sa souveraineté. Ici, on le ramasse jusque dans la fange la plus infecte, on le flatte, on le caresse, on l'enivre de liqueurs fortes, et on ne cesse de mêler ces divers ingrédiens, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à en tirer de la matière électorale telle qu'on la veut. L'élection faite, les constables sont immédiatement lâchés à la poursuite des ivrognes, de ceux qui n'ont pas un toit pour se mettre à l'abri, à qui il ne reste que des haillons pour se couvrir ; la misère et l'intempérance, même lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de désordres publics, sont devenues de graves délits ; et se constituant alors en tribunal de police, les municipaux *élus* procèdent, à l'égard de leurs plus *notables* électeurs, à la manière des

Cadis de Constantinople (1). Une loi que ces magistrats *démocrates* ont sollicitée et obtenue d'une législature toute *démocratique*, les autorise à juger sans appel, et à condamner arbitrairement à l'amende, à la prison, aux travaux forcés dans une maison de charité, même dans une *pénitentiary*, les malheureux que l'on oserait à peine punir en Europe de douze heures d'arrêts dans un corps-de-garde (2). Encore un coup, vive le peuple souverain!

Adieu.

(1) On ne saurait trop faire remarquer que ce n'est que dans les gouvernemens *de par et pour le peuple*, que l'extrême pauvreté est considérée comme un crime. C'est là seulement que l'on voit d'hypocrites et barbares faiseurs d'utopies décider qu'un homme, par cela même qu'il est dénué de tout, doit être encore privé de sa liberté, le seul bien qui lui soit resté, et traité ensuite comme un malfaiteur. Ils éteignent la charité dans le cœur du riche; ils emprisonnent le pauvre; puis ils disent : « tout va bien; on ne rencontre » pas un seul mendiant dans nos rues; » et des niais le répètent après eux. O christianisme! voilà jusqu'où tes enfans sont descendus.

(2) Cette loi est d'une telle violence, qu'un journaliste n'a pu s'empêcher de présenter à ce sujet quelques observations, qu'il a eu soin toutefois d'exprimer en termes très-mesurés, vu qu'il s'agit ici d'un acte de la législature de l'Etat, que, jusqu'à présent, on ne se permettrait pas de critiquer avec autant d'amertume qu'un acte du Congrès.

« Les pouvoirs accordés au conseil municipal et aux cours criminelles d'une ville telle que celle-ci (New-York), doive t nécessairement être étendus, et, jusqu'à un certain point, *discrétionnaires*. Que la loi qui vient d'être rendue et que nous publions aujourd'hui *dépasse ou non* la juste mesure, en ce qui concerne *les décisions* EXPÉDITIVES qu'elle autorise dans les divers cas qui y sont énumérés; c'est là une question que le peu de connaissances *pratiques* que nous avons dans ces sortes de matières ne nous

P. S. Ceux qui avaient parié pour Cébra ont gagné leur pari ; il vient d'être réélu, *et fruitur diis iratis*. Les *rail-roads* seuls ont porté malheur à Murray, parce qu'ils incommodent à la fois les grands et les petits. La canaille s'étant donc divisée à son égard, quelques impudens mensonges qu'il a eu la maladresse de faire publiquement, et sur lesquels il a été publiquement ou honteusement confondu, ont achevé de gâter son affaire, et enfin il a succombé. Presque tous les autres membres de la corporation ont obtenu leur réélection.

» permet pas de résoudre. Mais, *quoi qu'il en puisse être*, tout ci-
» toyen *doit connaître la loi ;* et, pour cette raison, nous recomman-
» dons celle-ci à l'attention de tous. »

The povers of the common council and of the criminal courts of such a city as this, must of necessity be large, and in a degree *discretionnary*. Whether the law we publish to day, and which has just been enacted, *exceed or not* the due measure in the SUMMARY *proceedings* which it authorizes in the cases enumerated, we have not enough *practical* acquaintance with the subject, to determine. But *at any rate*, every citizen *should know what the law is*, and whe therefore call attention to this act. (*New-York American.*)

LETTRE XV.

New-York, le 15. Mai 1833.

Les Américains plus imposés qu'aucun peuple civilisé de l'Europe, les Anglais exceptés. — Accroissement progressif des taxes, au gré et au profit des élus de la canaille. — Impossibilité d'en secouer le joug. — Mœurs domestiques, habitudes sociales, etc. de la nation américaine. — Causes qui font que cette nation peut exister encore au milieu de sa dissolution sociale. — Natifs des Etats du nord, dits *Yankees*. — Caractère particulier du *Yankee*. — Orgueil américain dans tous les degrés de la hiérarchie sociale. — Ses causes et ses effets. — Ignorance et prétentions excessives des hautes classes dans les sciences, dans les arts, en littérature. — Base incertaine des fortunes, qui rend incertaine l'existence des familles. — Etudes classiques. — Universités. — Colléges. — Causes du peu d'aptitude de la jeunesse américaine aux études classiques. — Les sciences et les lettres généralement peu estimées. — Pourquoi. — Ecoles de médecine, — de droit. — Ecole militaire de West-Point. — Education des filles plus absurde encore que celle des garçons. — Leur caractère d'indépendance. — Mariages. — Divorces. — Vernis de politesse dans les villes de l'est. — Brutalité des mœurs dans l'intérieur du pays. — Orgueil aristocratique jusque dans les plus petites bourgades. — Le *Yankee* cultivateur. — Son caractère particulier. — Le *Squatter*. — Ses mœurs. — Erection des terres publiques en *territoire*. — Passion effrénée des Américains pour les liqueurs fortes. — Soufflet donné au président Jackson. — Ce qui en est arrivé.

MON CHER AMI,

Vous n'avez pas sans doute oublié que, l'année dernière, il s'éleva en France une grande querelle sur la question de savoir si les répu-

bliques étaient des gouvernemens à *meilleur marché* que les monarchies; car les gouvernemens à *bon marché* sont, par-dessus tout, la pierre philosophale que cherchent nos modernes publicistes. Ils ont, quarante ans durant, dépensé milliards sur milliards, mangé, ou pour mieux dire, dévoré *le fonds après le revenu*, afin de parvenir à cette précieuse découverte; ils s'y consument encore aujourd'hui avec des redoublemens de fatigue et de milliards (on assure même que, par supplément, M. Soult y met du sien et M. Thiers aussi), ne se faisant pas scrupule, pour l'achèvement d'un si beau dessein, de pénétrer jusque dans les dernières profondeurs de nos poches, et de les vider, s'il le faut, jusqu'à la dernière obole, sûrs qu'ils sont, par ce moyen, de remplir, quelque jour, et jusqu'à les faire déborder, celles de nos arrières-neveux. M. Saulnier, qui plaidait la cause des monarchies, était certes loin de se donner beau jeu; car il prenait pour prototype et premier point de comparaison, la monarchie *économique* sortie de la *glorieuse* semaine; et par une suite de calculs qui semblaient assez plausibles, cet écrivain prétendait prouver, qu'avec son effroyable dette et ses effroyables dépenses d'administration, de police, de cultes *salariés* (au pluriel), d'armées de terre et de mer, de liste civile, etc., etc.. le gouvernement de Louis-Philippe ne coûtait pas

plus cher à chacun de ses sujets, que ne coûte à chacun de ses *citoyens* celui des Etats-Unis, avec sa marine en miniature et son armée de mélodrame.

Ceci n'était pas fait pour plaire au *fellow-citizen* général-marquis de la Fayette. Toutefois, comme, dans ses profondes méditations sur sa patrie *adoptive*, il s'est toujours plus particulièrement occupé du beau idéal politique dont elle est à ses yeux le plus parfait modèle, et qu'en ce qui concerne la partie matérielle et financière de la susdite patrie, il ne connaît guères à fond que les vingt-cinq mille acres d'excellente terre dont elle lui a fait cadeau dans les Florides, il a d'abord appelé à son aide un certain général Bernard, que les *cent jours* avaient poussé jusque ici, et que les trois journées ont ramené en France (1) ; puis l'illustre inventeur du roman *nautique*, M. Fenimore Cooper, persuadé apparemment que le génie qui a pu tirer de son crû le *Corsaire rouge* et le *Dernier des Mohicans*, était propre à tout, même à faire autorité en finances. Or, de l'aveu du romancier, plusieurs de ses compatriotes, sans compter les nôtres, se sont moqués, à Paris même, de ses calculs : je

(1) Il y a lieu de croire que, de son côté, ce général Bernard ne s'est guères occupé, en fait de finances de la république-modèle, que du paiement exact, et par trimestre, des honoraires assez considérables qu'il en recevait en qualité de chef de ses ingénieurs.

sais, moi, que l'on s'en moque ici, qu'on se moque surtout de l'importance qu'il a voulu donner à cette question, afin de se rendre lui-même important (1). Je sais encore que des gens qui se prétendent bien instruits, loin de trouver de l'exagération dans les chiffres de M. Saulnier, lui reprochent d'avoir oublié un grand nombre de charges directes et indirectes, telles que péages de ponts et canaux, droits de barrières (*turnpicks*), de *rail-roads*, et autres monopoles exercés par des essaims de compagnies privilégiées; plus l'érection et l'entretien de milliers d'églises et d'une épouvantable armée de prêcheurs, dépense exorbitante et qui n'est couverte que par des contributions volontaires; la

(1) Dans une épître adressée à ses concitoyens, et qu'il a fait insérer dans presque toutes les gazettes de l'*Union*, ce pauvre M. Fenimore Cooper se plaint beaucoup du peu de sympathie que lui ont témoigné, en France, ses compatriotes, sur un point qui intéressait si grandement l'*honneur national* : « J'en ai trouvé très-peu, dit-il, » qui m'aient paru comprendre le véritable état de la question (*). » Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, le résultat de mes calculs est maintenant exposé *aux regards de l'*UNIVERS. » C'est toujours ainsi que la chose se passe quand il s'agit d'une question américaine : le monde entier est *aux écoutes*.

En publiant la lettre de son *fellow-citizen*, le *New-York American* n'a pu s'empêcher de faire la réflexion suivante : « Nous ne croyons » pas qu'il résulte *aucun avantage réel* de cette controverse, dont il » nous semble que M. Cooper s'est fort *exagéré* l'importance (**). »

(*) I have found but few americans who appear to me to understand the subjet in controversy. — « The result is *before the* WORLD. »

(**) « We anticipate *little pratical benefit* from this controversy, of which we think M. Cooper *greatly overrates* the importance. »

corvée intolérable du jury, à laquelle personne n'échappe, ni dans les hautes classes de la société, ni dans les plus basses, même dans celles où l'homme ne vit et ne peut faire vivre sa famille que du produit de son travail journalier (1); et par-dessus tout, ces droits onéreux et sans cesse renaissans, qu'en raison du trop modique salaire qui leur est alloué, sont autorisés à percevoir, sur ceux qui ont besoin de leur ministère, un nombre innombrable de fonctionnaires publics, tels que juges, *marshals*, *sheriffs*, employés des douanes, greffiers et receveurs des administrations, etc., etc.

Qui a raison de M. Saulnier, ou du *fellow-citizen* et de ses suppôts?

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Mais sans m'embarrasser dans leurs calculs, et me permettant d'envisager la question de plus haut, je dirai à ces derniers: « Que parlez-vous » de *plus* ou de *moins*, dans ces comparaisons » pour le moins indiscrètes que vous avez ha-

(1) Il y a quelques jours qu'un pauvre diable de charretier se plaignait à moi d'avoir été forcé de laisser, pendant quinze jours, son cheval à l'écurie et sa charrette sous la remise, pour aller juger les procès des gens, tant au civil qu'au criminel, et selon sa capacité. Je soutiens, moi, que les hommes qui ont établi des institutions telles, que ce soit une obligation, pour un charretier, d'entrer dans un tribunal à l'effet de s'y asseoir au banc des juges, se sont placés, sous le rapport de l'intelligence, fort au-dessous des animaux qui obéissent à la voix et au fouet de ce charretier.

» sardées des taxes de votre république avec
» celles des monarchies européennes ? Vous êtes,
» sous ce rapport, descendus au dernier degré
» de l'échelle sociale : car que se peut-il imagi-
» ner de pire que ce qui se passe dans un pays,
» où celui qui n'a rien décide arbitrairement de
» ce que doit payer celui qui a quelque chose ?
» C'est vainement que vous vous débattez sous ce
» joug de la canaille, que vous vous êtes vous-
» même si ignominieusement imposé : les vo-
» leurs publics, dont cette canaille a fait ses re-
» présentans, marchent impunis et le front levé,
» en l'appesantissant sur vos têtes, où il est bien
» affermi et pour long-temps, et vous êtes tenus
» d'endurer à la fois leurs folies, leurs extorsions
» et leurs insolences. S'ils ont pu, dans l'espace
» de trois ans, tripler arbitrairement les taxes
» d'une seule ville (1), qui les empêchera de les
» quadrupler, de les quintupler, au gré de leurs
» avides caprices ? Ne peuvent-ils pas tout ce
» qu'ils veulent, par la seule raison que la ca-
» naille, lorsqu'elle est maîtresse, veut tout ce
» qu'elle peut ? Vous êtes donc *taillables et cor-*
» *véables* à leur gré et au sien. Mieux avisés,
» vous vous seriez donné de garde de toucher
» un point si délicat ; et désormais vous ferez
» bien de ne parler d'impôts que la rougeur sur
» le front ; car, comme *matière imposable*, vous

(1) Voyez ma lettre quatorzième.

» avez trouvé le secret de descendre encore plus
» bas que vous n'aviez fait comme *matière élec-*
» *torale*, ce qui semblait impossible (1). »

(1) La turpitude, l'audace et l'impudence ont été portées, en ce genre, à un tel excès dans la dernière session de la législature de New-York, que la patience a fini par échapper à un journaliste, jusqu'à ce jour remarqué pour la modération avec laquelle il a toujours parlé des pouvoirs constitués. « Généralement, a-t-il dit, il se mani-
» feste, au milieu de notre corps législatif, tant d'ignorance, tant de
» préjugés, tant d'*intérêt personnel* dans la discussion de toutes les
» questions *qui ont rapport aux deniers publics*, et dans les lois *qui*
» *en règlent l'emploi*, que, etc. ; » (There is so much ignorance, so much prejudice, and so much *personal interest*, generally exhibited in the discussion in our legislature of all questions *connected with money*, and the laws *which regulates its uses*, that, etc.)

En effet, il est évident, même pour les moins intelligens et les plus infatués, que des lois financières telles que celles qui ont été obtenues de la majorité dans la dernière session (voyez la lettre 14e, ci-dessus citée), ont été nécessairement achetées par les uns et vendues par les autres.

Veut-on un second témoignage en ce qui concerne uniquement la ville de New-York et sa banlieue? Le *Courier and Enquirer* va nous l'offrir : « Nous remarquons, dit-il, que l'évaluation des dé-
» penses de cette ville pour la présente année (1833) s'élève à plus
» d'un million et demi de dollars (plus de 7,500,000 francs), à peu
» près *sept* dollars (36 fr. 75 c.) pour chaque homme, femme et
» enfant, dans les limites de New-York ; ce n'est pas *tout-à-fait* le
» montant des taxes en Angleterre ; mais, à ce train, *nous ne tarde-*
» *rons pas à y arriver*. Il faut que les gouvernemens soient *bien*
» *bons*, car, de nos jours, ils coûtent de *bien bonnes* sommes. »

« Laissons les imbéciles attaquer les formes du gouvernement ;
» celui qui est *le plus cher* est nécessairement le meilleur. »

(Tiré de Pope, et arrangé avec des *variantes* par un conseil municipal.)

We observe the estimat for expenditures of this city for the present year exceeds a million and a half of dollars; something like *siven* dollars for every man, woman, andchild, on York-Island. This is not *quite* equal to the amount of taxation in England, but at this rate

Je vous ai offert jusqu'ici, dans l'histoire politique, civile et religieuse des Américains, les principaux traits d'une corruption sociale, dont il ne semble pas qu'il y ait d'analogue chez aucun peuple du monde, et je n'en excepte pas même l'état monstrueux dans lequel est tombée la France, état nécessairement passager, où du moins il est permis d'appeler *désordre* ce qui est consacré comme *ordre* dans ce pays-ci. De ce renversement de toutes les idées, de tous les principes, de toutes les traditions qui sont ailleurs la garantie des sociétés, ne doit-il pas s'ensuivre, dans les habitudes de la vie privée, dans les mœurs, dans les préjugés, dans l'éducation, dans le gouvernement de la famille, des phénomènes qui, de même, ne se rencontrent nulle part ? En supposant que la chose soit ainsi (et il s'agit maintenant de présenter, avec plus de détails et de précision, ce que, sur ces questions importantes, mes premières lettres n'exprimaient que vaguement, et d'après l'impression du premier coup d'œil), combien de temps un peuple, qui s'est mis ainsi en contradiction avec tous les autres peuples, peut-il vivre de ce qui

we shall come to it in good time. Governments ought to be *good*, for they cost a good round sum now-a-days.

« *The forms of government let fools contest*
That which is dearest certainly is best. »

(Altered from Pope, by a common concil. man.)

serait leur mort ? Examinons ces divers points : ils valent la peine d'être examinés.

Veuillez toutefois, pour bien comprendre et ce qui a précédé et ce qui va suivre, vous rappeler sans cesse ce que j'ai déjà dit, ce que je vais répéter, ce que je ne puis me lasser de redire : c'est que le pays où se passent tant de choses inouïes depuis qu'il y a des hommes réunis en société, où l'on a pu jusqu'à présent se jouer de ce qui, partout ailleurs, est considéré comme *premières conditions* de l'état social, est un territoire immense, sur lequel sont dispersés douze millions d'individus, c'est-à-dire à peu près la septième partie de la population qu'il pourrait contenir, où la terre, couverte de forêts et vierge depuis le commencement du monde, appelle de toute part des bras qui la cultivent, prête, lorsqu'on sait choisir les parties fertiles, à rendre le centuple à qui voudra se donner la peine d'effleurer seulement sa surface ; et où cette terre se vend à si vil prix, qu'autant vaudrait dire qu'on la donne à qui veut la recevoir. Considérez ensuite que, sans compter les innombrables canaux, dont une industrie aussi avide qu'active a su y sillonner le sol dans toutes les directions, deux inventions nouvelles (les bateaux à vapeur et les chemins de fer) qui, toutes les deux, appartiennent à l'ancien monde, sont devenues la bénédiction *matérielle* de ce monde nouveau,

en y réduisant, par la rapidité prodigieuse du trajet, des intervalles immenses à la proportion de distances ordinaires dans la plupart des pays civilisés : ce qui a résolu, pour ses habitans, le problème, jusqu'alors jugé insoluble, de correspondances commerciales faciles, de transports de marchandises prompts et peu dispendieux, par conséquent de l'exploitation indéfinie de cette espèce de *terre promise*, où les peuplades qui l'habitent, isolées par position les unes des autres, jouissent, par la puissance de ces inventions merveilleuses, de tous les avantages d'un rapprochement factice; assurées qu'elles sont, dès que leur culture a donné ses produits, de les voir immédiatement recueillis, réunis, portés et distribués comme par enchantement, soit dans les villes de l'intérieur pour la consommation de leurs habitans, soit dans les vastes marchés des villes maritimes, d'où ils sont exportés sur tous les points du globe. Ainsi, du nord et de l'est, une population toujours croissante d'indigènes et d'émigrans se dirige continuellement vers les immenses déserts de l'ouest et du sud, sans s'inquiéter de leur éloignement et de leur solitude, et peut y affluer encore long-temps et y trouver de sûrs moyens d'existence, avant d'en avoir sensiblement changé l'aspect. Supposez une machine faite par un mécanicien assez mal avisé pour n'en avoir pas calculé les frot-

temens : tant que les rouages en resteront séparés les uns des autres, c'est merveille de voir comme ils marcheront ; réunissez-les et imprimez-leur le mouvement, la machine volera bientôt en éclats. Telle est la société aux Etats-Unis.

Dans les villes, et particulièrement dans les grandes villes où ces frottemens de la population ne peuvent être évités, ils exercent d'affreux ravages. Tous les genres de crimes qui se commettent en Europe y sont rassemblés ; et en raison des institutions politiques qui appartiennent exclusivement au peuple américain, ces villes sont trop souvent le théâtre (et nous le verrons bientôt) d'attentats dont il n'y a d'exemple nulle part. Toutefois les cités, même les plus populeuses, doivent être considérées comme des points presque isolés au milieu de ce grand mécanisme social : elles n'ont pas cessé d'avoir, du moins jusqu'à présent, leur part du mouvement progressif qui ne cesse d'en animer toutes les parties ; par conséquent, soit dans le commerce, soit dans les arts mécaniques, les travaux sont si loin d'y manquer aux bras laborieux, qu'on pourrait plutôt dire que ce sont les bras qui manquent aux travaux ; d'où il résulte, par une seconde conséquence, que non-seulement les classes opulentes et aisées, mais encore ces classes ouvrières qui font du *désordre* dans les as-

semblées électorales, ont un égal intérêt à maintenir l'*ordre* dans la cité. Or, ces classes qui ont quelque chose à perdre sont encore les plus nombreuses, plus que suffisantes pour contenir ces tourbes de prolétaires *de toutes les couleurs*, que l'oisiveté, la débauche et le vagabondage pousseraient aux derniers excès, à des excès effroyables, si elles n'étaient contenues ; et, tant que cet équilibre ne sera pas rompu, il n'y a rien à redouter.

Ceci bien posé et bien entendu, ce qui me reste d'étrange à dire sur les Américains se pourra facilement comprendre ; et ce qui impliquerait contradiction, s'il s'agissait d'un autre peuple, s'expliquera très-naturellement à l'égard de celui-ci. Je le partagerai, ainsi que je l'ai déjà fait, en deux grandes divisions : *les Etats à esclaves* et ceux *où l'esclavage a été aboli ;* et je commencerai par ces derniers, dont les habitans sont généralement désignés sous le nom de *Yankees*.

S'il est un fait confirmé par le témoignage et l'expérience de tous les siècles, c'est que, dans toutes les sociétés (et je n'en excepte pas même les plus barbares), les fonctions publiques, supposant toujours, dans celui à qui elles ont été confiées, un degré d'intelligence au-dessus du vulgaire et jusqu'à un certain point le sacrifice de son repos domestique et de ses intérêts privés,

lui valent des respects, des honneurs, pendant qu'il les exerce, souvent une retraite honorable après qu'il les a exercées, et deviennent ainsi un objet d'émulation pour les nobles cœurs et les esprits élevés. Ici, au contraire, la main qui les distribue, semblable à celle des harpies, les souille d'abord en les distribuant; et l'insolent caprice avec lequel elle les ôte, y ajoute, s'il est possible, de nouvelles souillures (1); d'où il ré-

(1) Que vous serviez sur terre, que vous serviez sur mer, ici c'est absolument la même chose : dans l'exercice de vos fonctions, personne ne fait attention à vous; et, après les avoir exercées, vous êtes souvent obligé de prendre telle position qui, partout ailleurs, vous rendrait ridicule. Par exemple, M. Throop qui, lors de mon arrivée aux Etats-Unis, était gouverneur, autrement dit *pouvoir exécutif*, de l'Etat de New-York, qu'on recevait ici avec une sorte d'appareil, et qui pouvait, du haut de son balcon (ainsi que la fantaisie vient d'en prendre il y a quelques jours à son successeur, M. Marcy), saluer les polissons assemblés devant son hôtel et recevoir leurs bruyans *hourras*, s'est trouvé tout aise, en descendant de son siége d'honneur, de prendre place sur un escabeau dans les bureaux de l'administration des douanes. Tout le monde peut maintenant aller voir ce premier magistrat d'un grand peuple SOUVERAIN, *sedentem in telonio*, où l'on assure

qu'il s'acquitte assez bien de son petit emploi.

A la vérité, on ajoute que la place qu'il occupe porte avec elle d'assez forts émolumens; et, pour un Américain, c'est là, en tout état de cause, la plus agréable fiche de consolation.

Le dernier gouverneur de la Caroline du nord est maintenant à la tête d'une agence *pour les affaires des Indiens;* et, après avoir été président des Etats-Unis, M. Monroe a accepté une place de juge de paix. Nos libéraux ne sont pas encore tout-à-fait aussi sublimes : lorsqu'ils quittent une place, c'est presque toujours pour s'en faire donner une meilleure.

sulte que, par un renversement de toutes les idées sociales des autres nations (1), si l'on peut prétendre à être estimé et considéré, dans la république américaine, c'est dans l'obscurité opulente ou du moins fastueuse de la vie privée, qu'il faut chercher cette estime et cette considération ; et vous avez déjà vu qu'on y jouait, dans les salons, une comédie *aristocratique*, dont les illusions grotesques consolent des réalités qui manquent à la vie publique, à cette vie publique devenue un objet de dédain pour tout homme qui a quelque sens et qui jouit d'une fortune indépendante. Il s'agit donc pour un Américain de gagner de l'argent et de ne point se mêler des affaires de la cité ou de l'Etat, pour obtenir de prendre place au milieu des sommités sociales, pour devenir ce qu'on appelle un homme du *premier rang*. Ainsi se combinent ensemble l'orgueil sans ambition et la cupidité sans frein, pour faire de cette race je ne sais quoi d'ignoble et de choquant, que vous chercheriez vainement, du moins au même degré, chez aucun autre peuple civilisé.

(1) Sauf la France révolutionnaire, surtout depuis sa dernière révolution ; et certes, si quelque chose peut réjouir le cœur d'un honnête homme au milieu de tant de calamités, c'est d'y voir couverts de la fange du mépris public les misérables dont l'orgueil *plébéien* l'a de nouveau bouleversée, et qui, en se partageant les *profits* de cet exécrable bouleversement, croyaient y trouver aussi des *honneurs* à partager.

L'orgueil et la cupidité, tels que je viens de les représenter, voilà, je le répète, les deux principaux traits du caractère américain; et mille autres l'ont dit avant moi. Enfans de l'égoïsme qu'ils alimentent à leur tour, et fermentant au milieu d'une nation où des milliers de croyances religieuses en contradiction les unes avec les autres ont détruit toute morale positive, ces vices y ont pénétré jusqu'au cœur de la société et en sont le dissolvant le plus actif et le plus funeste. La soif de l'or dévore les Américains; rien ne peut la rassasier; le succès justifie tous les moyens qu'on peut employer pour s'enrichir, même les plus infâmes et les plus frauduleux; et vous avez vu que les lois les favorisent. La mauvaise foi américaine est passée en proverbe; et sauf quelques rares exceptions, vous rencontrez ici ce qu'on chercherait vainement autre part qu'en Chine (si toutefois les relations ne calomnient pas les Chinois) : un peuple entier *de malhonnêtes gens*. Quelques-uns d'entre eux voudraient repousser ce nom de *Yankee* qui était, dans le principe, la dénomination particulière des habitans des cinq Etats dits *la Nouvelle-Angleterre*, parce que ce nom, même parmi eux, est synonyme de *fourbe* et de *faiseur de dupes;* mais c'est là une vaine prétention. S'il est un fait certain, c'est que les *Yankees* pullulent dans tous les Etats qui ne sont pas *pays d'esclaves*, y forment maintenant la majeure

partie de la population des villes, y composent presque toute celle des campagnes, et que leurs habitudes, leurs mœurs, leur code *tout particulier* de morale, et jusqu'aux formes singulières de leur langage, dominent partout (1). Ne croyez jamais que le contraire de ce que vous dit un *Yankee;* quand il vous interroge, soyez assuré que ce qu'il veut savoir n'est pas ce qu'il vous demande; si vous l'interrogez à votre tour, que la question soit grave ou des plus futiles, attendez-vous à n'en recevoir qu'une réponse vague et évasive : il ne sait point répondre autrement; s'il vous vend, examinez, jusque dans les moindres détails, ce que vous achetez; si c'est lui qui achète, faites votre marché par écrit, et surtout qu'il soit bien fait. Un *Yankee* est l'archétype de cette espèce de fripon qui possède juste ce qu'il faut de probité pour n'être pas pendu (2).

(1) Il est extrêmement remarquable qu'ils ont, de même que nos paysans normands, ce parler traînant, niais et monotone, qui est presque toujours l'indice de la duplicité. La franchise accentue tout ce qu'elle dit.

(2) Entre eux, il leur est maintenant difficile de s'attraper. Le moins avisé est sur ses gardes quand il traite avec un compatriote, fût-il son meilleur ami, et

Corsaires contre corsaires
Ne font pas, dit-on, leurs affaires.

Ce sont donc les étrangers, particulièrement les nouveaux débarqués, dont ils essaient de faire leur pâture; et malheur à celui qui tombe sous leur main. Toutefois, leurs succès en ce genre vont

J'ai comparé les Américains aux Chinois ; je continuerai la comparaison ; et c'est chose digne de remarque, que deux nations, dont l'une vit sous le pouvoir absolu d'un monarque, l'autre sous des institutions républicaines voisines de l'anarchie, se touchent par les traits de caractères les plus marqués et les plus frappans. Jusqu'ici les habitans du grand *Empire du Milieu* avaient passé pour le peuple le plus voleur et le plus orgueilleux de la terre : en fait de mauvaise foi, ils ont ici des rivaux ; en fait d'orgueil, il faut qu'ils s'humilient : ils ont trouvé leurs maîtres. L'excès de l'orgueil des Américains est tel, qu'un étranger en est confondu, stupéfait, rien de pareil n'existant nulle part, et avant d'être vu, ne pouvant même être imaginé ; c'est chez eux une maladie de l'esprit qui les fait descendre jusqu'à l'abrutissement. Or, un tel phénomène qui s'explique, chez les Chinois, par leur isolement absolu des autres nations, ne pouvait s'opérer au milieu de

chaque jour décroissant ; et l'excès du mal en ayant fourni le remède, ce manque de probité, ignoble, incurable, qui s'étend à tout, qui embrasse tout, depuis le plus mince détail jusqu'aux plus grandes affaires, et la législation infâme qui s'en est faite protectrice, ont eu le double résultat d'enlever de leurs mains tous les profits des importations étrangères, lesquelles se font maintenant par l'intermédiaire d'agens, qu'envoient d'Europe les maisons de commerce de toutes les nations, et de les priver, dans leurs transactions, de beaucoup de ces facilités que le crédit et la confiance font accorder ailleurs. *Iniquitas mentita est sibi*. Ils auraient mieux trouvé leur compte à être honnêtes gens.

ce que nous appelons improprement la *civilisation* (du moins à ce degré d'extravagance) que chez le seul peuple où la canaille, pour son propre malheur et celui des autres, sait lire, et ne fait usage de cette belle science que pour lire des journaux ; où des milliers de ces feuilles quotidiennes, la plupart barbouillées par des misérables qui, en fait d'instruction et de sens commun, ne sont guères au-dessus d'elle, épuisent, sous l'inspiration de ses meneurs, toutes les formes grossières de langage qui sont à sa portée, pour la pénétrer, jusqu'à la moelle des os, de cette grande vérité, « que le peuple américain est le premier peuple du monde, le plus intelligent, le plus éclairé, le plus industrieux, le plus magnanime, le plus heureux, le plus digne de l'être ; et non pas seulement le plus libre, mais le *seul* libre, parce qu'il possède, non pas seulement les meilleures institutions politiques, mais les *seules* qui soient bonnes ; qu'il est à la fois un objet d'envie et d'admiration pour les autres peuples, qui tous, *sans exception*, gémissent sous des gouvernemens tyranniques et barbares ; qu'il est leur espérance, leur salut, le modèle qu'ils aspirent à imiter ; qu'il est encore la terreur de leurs tyrans, et le dernier refuge de la race humaine malheureuse et désespérée. » Que sais-je enfin ? inventez, en ce genre, tout ce que vous pourrez imaginer de plus fou, de plus absurde,

vous serez encore au-dessous du vrai (1). Et n'y a-t-il que la dernière populace qui s'enivre de ces dégoûtantes adulations ? Exceptez-en, dans les grandes villes, le petit nombre de personnes bien élevées et de bonne compagnie qui ont voyagé en Europe et su profiter de leurs voyages ; tout Américain, dans tous les degrés de la hiérarchie sociale, descend, sur ce point, au niveau de la canaille. Ces traditions de leur *incontestable* supériorité (2), c'est l'Europe elle-même qui les a fai-

(1) Par exemple, vous n'auriez jamais pu inventer le fait que je vais vous raconter et qui porte avec lui son témoignage. Lorsque le choléra fit son apparition en Amérique, un journaliste, au milieu des alarmes générales qu'il excitait ici, trouvait des motifs de sécurité dans la *supériorité relative d'intelligence* (the comparative intelligence) du peuple américain, persuadé qu'il appartenait à un peuple SI INTELLIGENT *d'en réduire les effets à ceux d'une maladie ordinaire* (to leave it among the ordinary diseases). Mais ce qui peut sembler plaisant jusqu'à la bouffonnerie, c'est d'entendre, quelques semaines après, et lorsque le fléau exerçait ses plus grands ravages, ce même journaliste (the *New-York American*) se lamenter sur l'*abrutissement* de ce même peuple, plus que jamais livré aux excès de son intempérance accoutumée. « Il est évident, dit-il, pour quiconque passe dans certains quartiers de la ville, qu'on n'y a jamais rencontré plus d'ivrognes, ni plus de foule dans les boutiques de détaillans de liqueurs fortes. » (It must be obvious to every one who passes throngh certains parts of the city, that drunkenness was never more frequent, and the small groceries fuller.)

(2) Au théâtre, dans les diligences, dans les bateaux à vapeur, dans les auberges, dans les assemblées, et jusqu'au coin du feu, partout enfin où un étranger se trouve en contact avec des Américains, ceux-ci ne tardent pas à faire tomber la conversation sur le peuple-*modèle* dont ils ont l'honneur d'être membres. Ils commencent par s'admirer eux-mêmes, dans leurs institutions, dans leurs travaux publics, dans leu commerce, dans leur industrie, dans leur

tes dans ses temps de délire ; la cohue imbécile des écrivassiers libéraux de juillet , renfermée encore dans ce cercle ridicule, les commente, les admire, et plus que jamais s'efforce de les propager ; plusieurs d'entr'eux ne cachant pas même le dessein qu'ils ont conçu de faire une *France-Américaine*, quand ils se seront débarrassés de

marine, dans leurs monumens, dans toutes les perfections, dont ils sont le type incomparable; puis, pressant l'étranger de questions: — « Ne trouvez-vous pas, disent-ils, que nous sommes une nation étonnante ?.... N'avouez-vous pas que nous méritons de grands éloges pour ce que nous savons entreprendre et achever ?.... Ne rivalisons-nous pas, en tout genre, avec l'Europe, beaucoup plus que vous ne vous y étiez attendu ?... Imaginiez-vous nous trouver aussi avancés que nous le sommes ?.... Ne trouvez-vous pas que nos nouveaux établissemens de l'ouest font des progrès rapides et admirables ? Nos canaux ne sont-ils pas les plus beaux ouvrages de ce genre qu'il y ait dans le monde ? L'Europe possède-t-elle des bateaux à vapeur qui soient comparables aux nôtres ? En général, que pensez-vous de nous ? » — Que le pauvre étranger, abasourdi et presque hébété de cet excès de vanité frénétique, hésite à donner un plein et entier assentiment; qu'il soit assez imprudent pour hasarder la moindre observation, la critique la plus légère, un nuage couvre à l'instant toutes les physionomies : on voulait qu'il dît *amen*, et rien de plus. On lui réplique donc avec un peu d'humeur ; et s'il a la maladresse d'insister, on rompt la conversation par cette phrase banale, qui, dans un tel cas, est le refrain accoutumé de tout Américain : *Vous ne connaissez pas notre pays.*

A l'air profond dont ces *gentlemen* prononcent ces paroles sacramentelles, qui tranchent pour eux toutes semblables questions, on dirait que le pays du monde où, en raison de ses milliers de journaux et de ses continuelles discussions de tribune, il est le moins possible de cacher, non-seulement les grandes, mais les plus petites choses, est une terre mystérieuse comme celle d'Eleusis, et qu'il faut une sorte d'initiation pour qu'on le puisse comprendre et qu'il soit permis d'en parler.

leur roi-citoyen. Les journaux de l'*Union* (et les *fashionables* pour le moins autant que les *populaires*) se fortifiant de l'autorité de leurs confrères d'outre-mer, paraphrasent ces platitudes, les uns avec leur trivialité accoutumée, les autres en termes plus polis et plus élégans ; et vous avez vu qu'elles étaient la péroraison obligée des harangues de tous leurs orateurs de tribune (1).

(1) Un Américain, après avoir passé la journée entière dans sa boutique à auner du drap, ou dans son magasin à peser du sucre et du café, se trouve, le soir, transformé, si la fantaisie lui en prend, et par cela seul qu'il est Américain, en savant universel et capable de pérorer sur toutes sortes de sciences. Alors il a le tact sûr, le goût délicat, et se connaît, si besoin est, en littérature, en histoire, en poésie, en musique, et, qui plus est, en peinture.

Et sutor bonus, et solus formosus, et est rex.
(Horat. serm. lib. 1. Satyr. III, v. 125.)

Plusieurs même ont des collections de tableaux, tous, bien entendu, *des plus grands maîtres ;* et c'est alors surtout qu'ils se montrent divertissans. J'ai eu occasion de voir quelques-unes de ces collections, et je ne savais qu'admirer davantage, ou les détestables copies qu'on faisait passer sous mes yeux, ou l'imperturbable satisfaction du propriétaire, se pavanant au milieu de ses *Raphaël,* de ses *Poussin*, de de ses *Rubens*, de ses *Titien*, etc., etc. Ces collections sont d'autant plus précieuses à leurs yeux, qu'ils les ont eues à meilleur marché ; car il n'est pas un seul de tant de chefs-d'œuvre dont ils sont les heureux possesseurs, qui ait coûté, en vente publique, plus de quatre à cinq dollars (*). C'est le taux le plus élevé, même pour les *Raphaël.*

On a fait à New-York quelques exhibitions de peintures anciennes

(*) Le plus habile connaisseur que nous ayons ici, est un ancien brocanteur et raccommodeur de pianos. Cet homme vous assure avec un sérieux à faire mourir de rire, qu'il possède pour *plusieurs millions* de tableaux, parmi lesquels on compte SEIZE originaux du Corrège, le tout acquis dans la ville même de New-York, d'où il n'est jamais sorti : et tout le monde le croit ! et il prononce en dernier ressort sur toute production des beaux arts ! et il trouve de plus ignorans que lui dont il fait ses dupes !

J'ai dit que, chassés par le peuple souverain de la société politique, et de plus opprimés par le gouvernement de la cité, c'était dans l'obscurité de la vie privée que les Américains des classes supérieures essayaient de trouver un port au milieu des tempêtes sociales dont ils sont entourés ; mais y trouvent-ils enfin l'ordre, la paix, ces traditions d'honneur et de vertu qu'ils auraient vainement cherchées dans la vie publique ? S'il en était ainsi, si le gouvernement de la famille était tel chez eux qu'il pût leur procurer ces biens, il n'y aurait pas à désespérer, et de bonnes institutions domestiques auraient bientôt ramené, dans des voies naturelles, les institutions civiles et politiques. Mais là se trouve justement la grande plaie

et modernes; mais aucune n'a réussi (*), à moins qu'elle n'offrit des nudités. Si ces nudités sont de l'histoire *profane*, les hommes seuls vont les voir et s'y portent en foule; si elles sont tirées de l'histoire *sainte*, elles deviennent *chastes*; et les dames, dont la pruderie a ici des apparences fort sauvages, y courent alors avec le même empressement. C'est ainsi que deux tableaux d'un peintre de Paris très-médiocre, représentant *Adam et Eve* avant et après leur chute, et dans la toilette *obligée* du Paradis terrestre, ont fait une espèce de fortune à l'homme qui en était propriétaire (**).

(*) Elles étaient toutes plus ou moins médiocres, à l'exception d'une seule où l'on pouvait admirer quelques tableaux des plus grands maîtres : c'est précisément celle-là qui a été le plus négligée par ces barbares.

(**) Ces deux tableaux dont, par charité, je ne nommerai pas l'auteur, étaient *rose et blanc*, ce qui semblait surtout admirable à ces dames et à ces messieurs. Le propriétaire assurait gravement qu'ils avaient été achetés 36000 fr. par Charles X, et que les journées de juillet avaient seules empêché la conclusion du marché. Aussi, quand on engageait les amateurs à aller voir la collection vraiment précieuse dont je viens de parler, ils repoussaient la proposition avec dédain : « *Adam et Eve !* s'écriaient-ils aussitôt, voilà ce qu'il faut aller voir ! »

de cette nation, qui se considère avec raison comme *unique* dans le monde ; et au nombre de tant d'avantages exclusifs dont elle a droit de s'enorgueillir, il faut compter celui qu'elle possède, *encore pour un peu de temps*, et sans en éprouver de trop sensibles ravages, de pouvoir *détruire* la famille que, partout ailleurs, le premier soin est de conserver. Ceci est curieux, et je vous demande un peu d'attention.

Dans tous les pays civilisés, c'est sur la propriété territoriale que se fondent et s'affermissent les familles. Tout change autour d'elle, elle seule ne change pas. Ici, on peut dire qu'il n'y a pas de propriétés territoriales. Dans les campagnes, la terre n'est rien ou presque rien : l'industrie qui la fertilise est tout; et de même dans les villes, si vous en exceptez les maisons et usines qu'elles renferment, et dont la valeur varie sans cesse, toutes les fortunes sont établies sur la base fragile des entreprises industrielles ; elles en courent sans cesse les chances plus ou moins incertaines; et dans cette concurrence, sans fin et sans relâche, d'hommes qui se précipitent pêle-mêle sur le chemin de la fortune, qui se pressent, qui se poussent, qui se renversent pour arriver les premiers, tous aspirant à être riches, il en résulte que personne, ou à-peu-près, ne le peut devenir.

Ainsi donc, si l'on en excepte un petit nom-

bre de fortunes anciennement faites, dont quelques-unes même sont colossales, mais qui n'ayant pas de bases plus solides, doivent immanquablement se diviser et disparaître après quelques générations, il n'y a guères, dans ce haut rang de la société américaine, que des gens qui gagnent ce qu'il faut d'argent pour vivre dans les jouissances du luxe, pour satisfaire mille petites vanités qui sont la monnaie de leur orgueil, et dans lesquelles ils cherchent à se surpasser les uns les autres. Tous sont cupides, peu sont avares; et dépensant ainsi d'une main ce que l'autre vient de recevoir, ils s'inquiètent médiocrement de l'avenir de leurs enfans, qu'ils élèvent pour les lancer à leur tour au milieu de ce mouvement progressif auquel ils ne voient pas de fin prochaine, et où, d'une manière ou d'une autre, ceux-ci doivent trouver des moyens équivalens d'existence, et à de semblables conditions. Ce n'est donc pas s'exprimer correctement, que dire qu'ils ont des enfans : ils ont des petits (1).

(1) Vous voyez ici une famille dont toutes les apparences annoncent l'aisance et la prospérité : nombreux domestique, riche ameublement, voiture magnifique, toilettes élégantes, dîners somptueux, etc. Le chef de cette famille meurt avant que ses filles soient mariées et ses garçons élevés et placés : les créanciers s'emparent aussitôt de la maison; les meubles sont vendus à l'encan, et la femme, qu'on en chasse avec ses enfans, va tenir un *Boarding-house* (pension bourgeoise), ou une petite école, heureuse si, par la suite, elle n'est pas forcée de descendre plus bas. Ne croyez pas que ce soient là des exceptions : dans de telles circonstances, c'est le contraire qui est l'exception.

Ce qu'ils font pour elle, leur progéniture le leur rend bien. Tout arbre devant porter son fruit, le jeune Américain suce avec le lait la révolte et l'indépendance; l'air qu'il respire en est en quelque sorte imprégné. Que le fanatisme ou l'indifférence religieuse domine dans la maison paternelle, il n'existe, dans l'un ou l'autre de ces deux extrêmes, que des idées confuses d'autorité et d'obéissance, qui s'effacent à mesure que l'enfant grandit, qui s'évanouissent entièrement dès qu'on le mêle aux enfans de son âge, au milieu desquels il se précipiterait de lui-même, si ses parens essayaient de le retenir. Les écoles du premier degré où on l'envoie, peuvent donc être considérées comme une espèce d'enseignement mutuel dans lequel, au moyen de la *camaraderie*, se développent en lui, et avec la plus effrayante rapidité, toutes les passions égoïstes et turbulentes, toutes les malices basses et cruelles qui sont l'ordinaire apanage de l'enfance abandonnée à elle-même; et lorsqu'il en sort pour entrer au collége, c'est déjà un petit composé de brutalité et d'insubordination, qu'une *camaraderie* nouvelle ne tardera pas à perfectionner [1]. Je vous ai déjà parlé de ces écoles pri-

(1) C'est un spectacle lamentable de voir ces enfans, au sortir de l'école, vaguer dans les rues de la ville, au milieu de bandes de petits nègres déguenillés et autres marmots de la dernière populace, s'associer à leurs jeux, adopter leurs habitudes, parler leur langage,

maires, soit publiques, soit particulières, où commence et finit l'éducation populaire. La place me semble bonne ici pour signaler celles qui sont destinées aux études classiques, à ces études que l'on considère ici, de même que partout, comme la ligne de démarcation entre les basses classes et les classes élevées de la société.

Ces institutions sont nombreuses. Il y a des colléges et des universités dans toutes les parties de l'*Union;* plusieurs même sont, relativement au pays, des monumens d'architecture remarquables, et coûtent, comme établissemens publics, des sommes considérables, que les législatures allouent plus facilement et plus généreusement que pour quelque autre service que ce puisse être. Les cours, tant pour les humanités que pour les sciences exactes et transcendantes, y sont les mêmes que dans les colléges de l'Europe, et y suivent à peu près les mêmes directions. On assure que l'Amérique ne manque pas de professeurs habiles dans toutes les branches des connaissances humaines; je serais disposé à en douter;

se mêler à des rixes qui finissent souvent par des combats acharnés, où, dans leur faiblesse, ils déploient une férocité extraordinaire. Il en périt chaque année un grand nombre, qui se noient dans l'Hudson, qui se tuent en tombant du haut des toits ou des arbres où ils sont toujours grimpant, qui se font casser les bras et les jambes en se précipitant étourdiment au-devant des voitures, etc., etc.; et c'est de même partout.

mais je le veux croire, parce qu'il n'est pas de mon sujet de m'en assurer. Toutefois, qu'advient-il de tout cet appareil scientifique, de cette hiérarchie d'études, de cette légion de professeurs, dont la plupart sont magnifiquement rétribués ?

Le jeune élève, tel que les écoles primaires l'ont fait, entre dans le collége où il doit achever son éducation, déjà mûr pour toute espèce de licence, et impatient du joug même le plus léger. Là, ne tardent pas à se développer en lui les passions précoces de l'adolescence, au sein et par le fait d'une corruption morale, dont nos écoles universitaires peuvent seules dans le monde entier offrir des exemples (1); et por-

(1) Je vous ai parlé de ce monstrueux collége où le nom de Dieu ne doit pas même être prononcé, et dont la fondation a été remise aux soins de la ville de Philadelphie, par un infâme millionnaire nommé Stephen Girard. Je vous ai dit que le legs serait accepté et que les intentions du fondateur seraient remplies. En effet, la place a été immédiatement choisie pour l'érection de cette espèce de *Pandemonium*, et on le bâtit en ce moment avec toutes les ressources que peut fournir un fonds de *deux millions* de dollars (plus de *dix millions* de francs), « lequel fonds, dit la gazette de cette ville, doit » s'élever en très-peu de temps à *cinq millions* de dollars (plus de » *vingt-cinq millions* de francs); de manière que rien dans l'*Union* » ne pourra être comparé à l'éclat et à la prospérité de cette *inap-* » *préciable* institution (*of this* INVALUABLE *institution*), » ainsi que l'appelle *sataniquement* la même gazette.

Un certain Dr. Cooper, président du collége de la Caroline du sud, à Columbia, accusé devant les *Trustees*, d'avoir mis entre les mains des élèves un grand nombre de livres impies, et jusqu'à des traités en faveur du matérialisme, ne s'est défendu de l'accusation qu'en

tant déjà ses regards avides et inquiets sur l'avenir, il y voit, pour peu qu'il ait d'intelligence et d'énergie, que, dans quelque partie de cette vaste et fertile contrée où il a eu le *bonheur* de naître, qu'il lui plaise de diriger ses pas, quelque faibles que puissent être les commencemens d'établissement rural ou commercial qu'il y pourra tenter, il est certain d'y trouver une subsistance assurée, non pas seulement pour lui, mais encore pour une femme et des enfans. Enivré de ces images si séduisantes, n'aspirant qu'à jouir de cette liberté absolue de faire à peu près tout ce que l'on veut; liberté, dont on parle sans cesse autour de lui et qui est le privilége exclusif, le bien le plus cher et le plus précieux d'un Américain, que pourrez-vous lui dire en faveur du grec et du latin, des études historiques et philosophiques, du calcul intégral et différentiel, qui soit de quelque utilité à son projet de vendre en gros ou en détail, de défricher et de peupler la terre où il se sera fixé? La

réclamant le privilége qui autorise la liberté de toutes croyances et de tous cultes, sans aucune exception, de quelque nature qu'ils puissent être. « Vos juges, a-t-il dit, vos représentans, et vous-» mêmes, Messieurs les *Trustees*, vous pouvez être ou devenir, à » votre fantaisie, Juifs, Turcs, Païens, sans que personne ait le » droit même de s'en formaliser. Montrez-moi que, par un article » de la constitution, le président d'un collége doive être exclu du » bénéfice des lois de son pays. » Il n'y avait pas de réplique, même plausible, à un tel argument; aussi le Dr. Cooper a-t-il été acquitté et réintégré dans ses fonctions. Ceci s'est passé le 4 décembre 1832.

connaissance de la poésie et de la rhétorique lui servira-t-elle beaucoup à maintenir la discipline parmi une bande de nègres ; et pour cultiver une plantation de ris ou de coton, a-t-il besoin de posséder à fond la philosophie et les beaux-arts (1)? Son but, son unique but, est de parcourir le plus promptement possible les diverses classes du cours d'études, de subir ses examens, de prendre ses degrés, pour se débarrasser ensuite, et plus promptement encore, de cette écorce de science, comme d'un fardeau incommode, dangereux même, propre seulement à exciter la jalousie et la méfiance des hommes grossiers avec lequels il s'apprête à vivre, et dont il sera obligé de prendre les habitudes et les mœurs.

C'est là un vice radical qui tient à la contexture entière de la société américaine, qui y pénètre

(1) Si ces bambins ne sont pas forts sur le grec, le latin, la rhétorique, etc., en revanche, ils connaissent à fond la sublime constitution de leur pays, détestent cordialement les tyrans qui, partout ailleurs, oppriment le monde, sont attentifs à tout ce qui se passe au Congrès et dans les législatures. Il n'est pas une seule question politique à l'ordre du jour, qui, discutée vivement à la tribune, ne le soit plus vivement encore sur les bancs où l'on apprend à décliner *Musa*. Dans la chaleur de la dispute, il arrive quelquefois à ces hommes d'Etat en jaquette de se jeter leurs rudimens à la tête; et dernièrement, dans le collége de Ste.-Marie, à Emisburg (car les écoles catholiques elles-mêmes ne peuvent se mettre à l'abri de ce fléau), toute la troupe scolastique, divisée en *nullifiers* et *anti-nullifiers*, en est venue aux mains; et sans la prompte intervention des maîtres, la mêlée eût peut-être été sanglante.

à de telles profondeurs, qu'aucun système de discipline, ni les amendes, ni les châtimens, ni le stimulant des récompenses, ni l'influence des parens, ni l'autorité même de l'Etat, n'ont pu y apporter remède; et qu'il a été reconnu tout-à-fait impossible de retenir les jeunes gens dans les hautes écoles assez long-temps pour leur donner ce qu'on appelle en Europe une teinture des études classiques, pour leur inspirer quelque goût des lettres anciennes et modernes, à plus forte raison pour les faire entrer dans le domaine des sciences abstraites; la grande loi de la nature : *croissez et multipliez*, renversant toutes les barrières, entraînant avec elle, dans ce déluge toujours croissant de population, les lettres, les sciences, les arts et tous les raffinemens des sociétés élégantes et polies. Comment les professeurs auraient-ils la témérité de résister à ce torrent, l'opinion populaire encourageant, poussant les jeunes gens à entrer le plus tôt possible dans ce qu'on appelle ici *la vie active*, et le petit nombre de ceux-là mêmes qui sont les lumières, les seules lumières de la nation (1), les écrivains de journaux et les orateurs de tribune, ne cessant de crier de toutes parts que là

(1) Je me trompe : les romans en sont une autre lumière. Des romans et des journaux, telle est ici l'unique lecture d'un jeune homme bien élevé, après qu'il a secoué la poussière des études. Dans l'âge mûr, il supprime les romans et ne garde que son journal, dont il demeure inséparable jusqu'au tombeau.

est la perfection de la société ([1]) ? Quel est celui à qui on pourra persuader de s'arrêter lorsque tout marche autour de lui ? Où sont d'ailleurs, sauf les exceptions strictement calculées sur les besoins publics, les encouragemens, la considération que l'on accorde ici aux hommes qui se livrent à la culture des diverses branches des

(1) Cette *perfection sociale* s'étend jusque sur les médecins et les avocats; et j'achèverai ici l'histoire de ceux-ci, commencée dans l'une de mes précédentes lettres. Un aspirant au barreau, qu'il sache seulement lire et écrire (car on ne lui demande pas en un tel cas d'études classiques, et il est reconnu en principe que tout Américain qui sait *lire et écrire* est propre à tout et peut prétendre à tout); cet aspirant, dis-je, étant considéré comme suffisamment lettré, est admis dans le cabinet d'un homme de loi : on met entre ses mains un *Blackstone*, un *Coke*, et quelques autres semblables livres de jurisprudence; et il est invité à les lire et à les étudier pendant quelques mois, six mois au plus. Alors un examinateur lui propose, pour la forme, un petit nombre de questions légales des plus aisées à résoudre : il y répond tant bien que mal, et, muni immédiatement de son diplôme, il peut aller exercer où bon lui semblera, sinon son savoir, du moins son *savoir-faire*. On n'y fait guère plus de façons pour recevoir un médecin : sachez de même, et avant toutes choses, *lire et écrire* (condition *sine quâ non*), et prenez ensuite le métier qu'il vous plaira; si vous vous en ennuyez, quittez la hache, l'alêne ou le rabot, et mettez-vous au service d'un médecin. Il vous emploîra dans son apothicairerie à piler ses drogues; vous serez tenu de faire ses commissions, et à vos momens perdus, il vous enverra à l'école de médecine. Deux ans ne se passeront pas sans que vous ayez reçu votre patente et le droit de tuer les gens concurremment avec votre patron. Ainsi vont les choses pour ces deux professions; et si vous en exceptez les grandes villes, où il y a quelques avocats distingués, et où quelques médecins étrangers font de bons élèves, les avocats qui volent et les médecins qui assassinent, inondent d'un bout à l'autre cette vaste contrée. Cette dernière plaie est sans doute encore pire que l'autre, si en effet la vie est plus précieuse que la bourse.

connaissances humaines (1)? Rien de plus négligé, de plus dédaigné en Amérique qu'un savant et un littérateur. La vie matérielle y passe avant tout, ou, pour mieux dire, elle y est le commencement et la fin de toutes choses.

L'éducation des jeunes filles n'est ni conçue sur un meilleur plan, ni dirigée dans un meilleur esprit, la sottise des parens et l'effronterie des institutrices, se coalisant pour leur faire effleurer une foule de connaissances qui, partout ailleurs et de tout temps, ont été considérées comme inutiles et même dangereuses pour leur sexe (2).

(1) Il n'existe dans toute l'*Union* qu'une seule école militaire, ou plutôt qu'une seule école polytechnique, laquelle contient un peu plus de deux cents élèves, qui y sont instruits dans toutes les sciences exactes et d'application propres à faire un marin, un militaire, un officier de génie, etc. Le nombre de ces élèves est évidemment au-dessous des besoins de l'Etat, dans ces diverses parties du service public.

Cette école, située à *West-point* sur l'Hudson, est ridiculement nommée *Ecole des cadets*, dénomination empruntée aux anciennes écoles de la noblesse française, et qui avait pour nous une signification claire, positive, mais qui, pour des républicains, ennemis nés de la noblesse et des nobles, ne présente qu'un *non-sens* encore plus absurde que leur *Tibre*, leur *Capitole*, et tous ces noms extravagans qu'ils ont pillés dans l'histoire ancienne et moderne.

(2) Dans son ouvrage sur la vie privée et les mœurs des Américains, (*Domestic Manners of the Americans*), Mad. Trollope a cité le prospectus d'une maison d'éducation de jeunes demoiselles (*Collegiate institute of young Ladies*), établie dans le village de Brooklyn, vis-à-vis New-York, et ce prospectus a été considéré par beaucoup de gens comme une amère plaisanterie. C'est au contraire un type frappant de ce genre d'institution; et je ne puis mieux faire que de le traduire exactement, vous avertissant à l'avance que les gazettes sont journellement chargées d'annonces toutes semblables.

Pénétrées également de toutes les idées d'indépendance qu'il leur est possible de recevoir, elles

Première Division.

6e *classe :* Grammaire latine (1re partie). — Le lecteur latin de Jacob (1re partie). — Géographie moderne. — Arithmétique théorique et pratique. — Grammaire de l'élocution par le Dr Barbar. — Ecriture, Lecture, Composition et Musique vocale. — 5e *classe* : Le lecteur latin de Jacob (2e partie). — Antiquités romaines, Salluste. — Introduction de Clarke aux élégances latines. — Géographie ancienne et sacrée. — Etudes poétiques (1re partie.) — Traité abrégé de rhétorique. — Dessin des cartes géographiques. — Composition, Ecriture, Lecture et Musique vocale. — 4e *classe :* Commentaires de César (*après* Salluste !). — Enéide de Virgile (les cinq premiers livres). — Mythologie. — Traité sur l'ame par Watts. — Géographie politique (le grand ouvrage de Woodbridge). — Histoire naturelle. — Traité de la sphère. — Histoire ancienne. — Etudes poétiques (2e partie). — Grammaire anglaise. — Composition, Lecture et Musique vocale.

Seconde division.

3e *classe :* Enéide de Virgile (les sept derniers livres). — Harangues choisies de Cicéron. — Histoire moderne. — Elémens de Géométrie. — Philosophie morale. — Lectures critiques sur les poèmes de Young. — Etudes de perspective linéaire. — Rhétorique, Logique, Composition et Musique vocale. — 2e *classe :* Tite-Live, Odes d'Horace. — Théologie naturelle. — Abrégé de l'Histoire ecclésiastique. — Biographie des femmes. — Algèbre. — Philosophie naturelle, comprenant la Mécanique, l'Hydrostatique, la Pneumatique et l'Acoustique. — Philosophie intellectuelle; preuves du christianisme. — Composition, Musique vocale. — 1re *classe :* Epîtres et Art poétique d'Horace, Tacite. — Philosophie naturelle, Electricité, Optique, Magnétisme, Galvanisme, Astronomie, Chimie, Minéralogie et Géologie. — Abrégé d'économie politique. — Composition et Musique vocale.

On enseigne aussi, au gré des élèves, le grec, le français, l'italien, etc., etc.

Ce cours d'études est ordinairement achevé à quinze ans; et alors il sort de ces pensionnats de charmantes jeunes personnes, qui, en

n'aspirent de leur côté qu'à sortir des écoles, pour secouer ensuite et le plus tôt qu'elles pourront, les petites contraintes de la maison paternelle, c'est-à-dire pour prendre le mari qui sera de leur goût : car c'est là leur idée fixe ; et véritablement créées pour les prétendans libres et indépendans qui viennent s'offrir à elles, c'est dans leur liberté, dans leur indépendance, qu'elles les refusent ou les acceptent. Pour terminer cette grande affaire, le consentement de leurs parens peut sans doute leur être agréable, mais il ne leur est pas du tout nécessaire ; et dût cet étonnement que je vais vous causer, passer tous les autres, vous saurez qu'ici un ministre protestant, à quelque secte qu'il appartienne, vous marie sur-le-champ les gens qui se présentent à lui, sans s'informer qui ils sont, d'où ils viennent, à qui ils appartiennent, ni même s'ils sont de sa propre croyance ; et, devant la loi, un tel mariage est VALIDE. Deux jeunes amoureux, dont les inclinations éprouvent quelques contrariétés de la part de parens *injustes et barbares*, peuvent donc s'en aller ensemble, bras dessus bras dessous, chez le premier individu de cette espèce dont le nom et la

fait de lecture et d'élocution, déclament avec beaucoup de grâce les vers de lord Byron et de Thomas Moore ; en fait de connaissances positives, possèdent à fond les romans de Walter-Scott et des milliers d'autres ; en fait de compositions littéraires, savent très-joliment tourner un billet d'invitation pour un bal ou une soirée musicale. Ne leur en demandez pas davantage.

demeure se présentent à leur esprit, et moyennant quelques dollars, sortir de chez lui mari et femme (1), changement subit d'état qui durera jusqu'à ce qu'il leur plaise de divorcer ; car il n'est pas besoin de vous dire que le divorce est une des premières conditions de cette belle législature du mariage américain.

S'il en va ainsi de la famille dans les hautes classes de la société, jugez de ce qu'il en doit être dans les classes inférieures. L'enfant y quitte son père et sa mère à peu près comme le fait l'animal, dès qu'il a la force suffisante pour se procurer sa pâture ; et l'industrie mécanique, ainsi que le travail plus grossier du manœuvre, four-

(1) Un jeune médecin catholique de New-York m'a raconté, qu'ayant été appelé par un ministre presbytérien attaqué d'une fistule lacrymale, et l'ayant soigné assez long-temps pour se mettre en bons termes avec lui, il avait été curieux de s'assurer si ce qu'on disait du scandale des mariages protestans n'était pas un peu exagéré. Il lui confia donc, un certain jour, et d'un air très-mystérieux, qu'il avait su gagner le cœur d'une riche héritière de la ville; que, n'ayant pas l'espérance que ses parens donnassent leur consentement à cette union, il venait de la déterminer à l'épouser secrètement; et que, dans une affaire si importante, il avait cru pouvoir compter sur son assistance. Le ministre fit d'abord quelques difficultés, et finissant, après quelques momens, par se rendre, ils réglèrent ensemble le jour et l'heure de la cérémonie. — Combien m'en coûtera-t-il, dit le jeune homme? Vous savez que je ne suis rien moins qu'opulent, et que je ne puis faire les choses avec magnificence. —Vingt schellings. —Je n'ai rien à objecter contre ce prix; cependant j'ai entendu dire que votre tarif ordinaire pour les mariages était douze schellings. — Sans doute, reprit le sycophante, mais avec la condition de l'*aveu des parens* : dans le cas contraire, je prends toujours quatre dollars; et c'est par faveur que je ne vous demande que vingt schellings.

niront encore long-temps la pâture à cette espèce d'animaux-là (1). Le père et la mère les voient partir avec la même indifférence, et tranquilles sur ces moyens d'existence qu'il ne tient qu'à leurs enfans de se procurer, ils n'ont, en effet, aucune raison de s'en inquiéter. C'est toujours là qu'il faut chercher la solution de ce problème unique et prodigieux d'une société qui vit, ou plutôt qui a toutes les apparences de la vie, au milieu d'une dissolution à peu près entière de tous ses élémens.

En vous traçant cette esquisse, je ne suis pas encore sorti des grandes et même des petites villes qui bordent les rives orientales de la république américaine. Là affluent sans cesse des étrangers de toutes les parties de l'Europe, soit qu'ils arrivent, soit qu'ils repartent, soit qu'ils viennent s'établir dans le pays; et ainsi se trouvent modi-

(1) Telle est ici la rareté de la main-d'œuvre que l'apprenti qui, par tout pays, paie son apprentissage, soit en argent, soit en donnant une portion de son temps, reçoit ici des gages au moment même où il entre chez un maître, gages déjà assez considérables pour qu'il ne soit plus à charge à ses parens; et ces gages augmentent progressivement jusqu'au moment de sa sortie. Dès l'âge de douze à treize ans, il peut donc être indépendant.

Si les enfans quittent si lestement la maison paternelle, il y a compensation, et l'Amérique est le pays du monde où l'on trouve le plus d'exemples d'enfans abandonnés par leurs pères et mères. Ces êtres dénaturés s'en débarrassent au moment où ils partent pour s'enfoncer dans le désert ou pour aller s'établir dans quelque Etat éloigné, et échappent ainsi à toute poursuite que l'on essaierait d'exercer contre eux. Les Américains ont des hospices où sont recueillies ces nombreuses victimes de l'immoralité des parens, causée par l'immoralité des lois.

fiées et adoucies les mœurs nationales par ce mélange continuel des mœurs et des habitudes européennes. A Philadelphie, à New-York, à Boston, etc., l'Américain des hautes classes de la société a, jusqu'à un certain point, le ton et les manières d'un Européen bien élevé; il sait cacher avec assez d'art, sous ces formes empruntées, les traits les plus choquans de son caractère national, et l'illusion est quelquefois complète. Cette influence d'outre-mer s'y fait également sentir dans les classes inférieures, non-seulement par l'effet de leur dépendance inévitable, quoique non avouée, de ces hautes classes qui emploient et font prospérer leur industrie, mais encore parce que le mélange des étrangers avec les nationaux y est dans une proportion peut-être encore plus considérable. Mais quittez les bords de la mer et avancez-vous dans l'intérieur des terres: là, vous trouverez le parfait *Yankee*, sans contrainte et sans fard, dans sa rusticité repoussante, dans son orgueil féroce, dans son inhospitalité brutale, dans sa licence effrénée (1); là, les serviteurs sont les égaux de leurs maîtres qui sont les égaux de tout le monde; là, se montrent à nu toutes ces corruptions sociales que je viens de signaler, et que

(1) On demandait à un homme d'esprit, qui avait fait un long séjour en Amérique, ce qu'il pensait des Américains: « Ce sont, répondit-il, de *fiers* cochons et des cochons *fiers*. » Le mot est cynique, mais frappant de vérité.

couvre du moins, dans l'Est, un voile léger de bienséance ; là surtout se manifeste cette dissolution des liens de la famille qui en est la dernière expression. Insupportables aux étrangers qui ont le malheur de vivre au milieu d'eux, on a peine à concevoir comment ces hommes, qui ne ressemblent à rien dans le monde, peuvent même se supporter entre eux (1).

A ces traits caractéristiques du *Yankee* des villes du nord et de l'ouest, et qui se retrouvent, plus ou moins marqués, dans tous les individus de l'*espèce*, le *Yankee* des campagnes en joint plusieurs qui lui sont particuliers. C'est dans quelque

(1) Dans son ouvrage déjà cité sur *la vie privée des Américains*, ouvrage qui annonce un esprit d'observation peu commun, Mad. Trollope a tracé, des mœurs de ces petites villes de l'intérieur, un portrait piquant, animé, dans lequel, quoiqu'elle ne touche que les superficies, elle a appris à l'Europe, sur *la plus admirable des nations*, beaucoup de choses qui y étaient ignorées, et qui, pour la première fois, y ont fait rire à ses dépens. La fureur des Américains, lorsque ce livre a été publié chez eux, ne peut se dépeindre. Ils ont crié au mensonge, à la calomnie, à l'abomination, et cependant tous ont voulu le lire. Alors, reprenant leurs sens, un grand nombre sont convenus que ce qu'elle avait dit n'était que trop vrai ; les journaux les plus prudens ont invité leurs compatriotes à faire mentir *dorénavant* quiconque parlerait d'eux en si mauvais termes ; et la force de la vérité gagnant jusqu'à la multitude, s'il arrive, par exemple, que dans une salle de spectacle, ou dans tout autre lieu public, un individu prenne ses aises, soit en mettant bas son habit, soit en gardant son chapeau sur la tête, soit en élevant ses jambes au niveau de la partie supérieure de son corps, c'est par le cri : *Trollope! Trollope!* qu'on le ramène à l'ordre et à la décence. Avant l'apparition de ce livre, c'était l'usage commun, peut-être même le bel usage, et l'on n'y faisait pas la moindre attention.

portion du désert, et au milieu des forêts antédiluviennes qui en couvrent presque toute la surface, qu'il vient s'établir ; soit qu'il y ait été attiré par quelques-uns de ces spéculateurs de terres, qui les achètent en gros à bon marché pour les revendre en détail le plus cher qu'ils peuvent, soit qu'une concession proposée par l'Etat lui ait semblé présenter des conditions plus avantageuses là qu'ailleurs. Il y arrive avec un très-petit pécule, sans autres moyens de culture et d'établissement que ses bras, ceux de sa femme, et temporairement, s'il a une famille, les travaux secondaires de ses enfans jusqu'à ce qu'ils soient en âge de le quitter. Vu le haut prix de la main d'œuvre, l'emploi d'ouvriers mercenaires le ruinerait : il faut donc qu'il fasse tout, par conséquent qu'il sache tout faire ; c'est là une condition vitale pour lui, et il fait tout en effet. Il défriche sa terre, bâtit sa maison, ses granges, entoure d'une enceinte un espace qui servira de parc à ses bestiaux ; forge et façonne presque tous les instrumens et ustensiles dont il a besoin ; laboure, sème, moissonne, broie le maïs, cuit le pain, sale le porc dont il fait sa nourriture habituelle ; trait ses vaches, presse ses fromages, élève des chevaux, tond ses moutons ; va vendre ses bœufs au marché le plus voisin ; quelquefois les assomme et les dépèce lui-même, uniquement pour en avoir la peau, etc., etc. C'est

une espèce de caricature de Robinson, ignorant sur mille choses jusqu'à l'abrutissement, mais que la nécessité a rendu adroit dans la plupart des travaux de la main. Imparfait toutefois dans tout ce qu'il exécute, il n'excelle que dans le maniement de la hache : car, avant toutes choses, il lui faut abattre les arbres dont sa propriété est couverte ; et dans une semblable manœuvre, il n'est homme au monde qui puisse, je ne dirai pas surpasser, mais égaler un *Yankee*. On l'y exerce dès sa plus tendre enfance ; et pour lui, une hache bien aiguisée est le commencement et la fin de la civilisation (1). Ce n'est ni un paysan, ni un fermier, ni même un petit propriétaire, comme on l'entend en Europe : c'est un individu, dont l'indépendance de tous rapports avec ses semblables, soit d'obligation, soit de simple bienveillance, est la plus étendue qu'il soit possible d'imaginer ; chez qui l'orgueil américain se gonfle encore du sentiment de cette indépendance qui n'appartient

(1) Leur adresse et leur vivacité dans cette manœuvre sont telles, que quelques-uns trouvent leur profit à acheter des lots de terre, uniquement pour les défricher et les revendre à celui qui veut les mettre en culture, à l'émigrant, par exemple, qui s'arrange aussi de ce marché, incapable qu'il est d'opérer de tels défrichemens, à moins d'un pénible travail et d'une perte de temps considérable. D'autres font métier de se louer, pour la coupe des arbres, aux entrepreneurs de grandes exploitations, qui, dans un tel cas, ne peuvent se passer de la hache du *Yankee*.

qu'à lui seul ([1]), et de cette industrie universelle dans laquelle aucun émigrant étranger ne peut rivaliser avec lui ([2]) ; espèce d'homme à part, dont la rusticité en devient plus intraitable, l'égoïsme plus farouche, et qui concentré, par son isolement presque continuel, dans ses in-

(1) Les habitans du Kentucky sont considérés, en Amérique, comme le type du parfait *Yankee*. Or, voici ce qu'en disait, il y a quelques jours, un journal de New-York : « Pour un Kentuckien, » l'Etat du Kentucky est la métropole du monde; un Kentuckien » est le seul véritable souverain de la création et le plus grand des » hommes; et lui-même est le plus grand des Kentuckiens. » Tout vrai *Yankee* pense de même, ou il n'est pas digne d'un si beau nom. (To a Kentuckian, the state of Kentucky is the metropolis of the world, a Kentuckian the only real Lord of the creation and the greatest of men, and he himself the greatest of Kentuckians (*New-York American*).

(2) A la vérité, l'émigrant n'a pas cette aptitude à tout faire dont le *Yankee* se pavane, parce qu'il arrive d'un pays où la civilisation étant plus avancée et la population infiniment plus nombreuse, les travaux de la main y sont divisés sur une plus grande échelle, et chaque individu se trouve renfermé dans un cercle industriel plus resserré; mais aussi ce qu'il sait faire, il le fait beaucoup mieux. Par exemple, il sait tirer, à qualité égale, de vingt acres de terre, ce que cent acres donnent à peine au *Yankee*, qui est décidément le plus mauvais cultivateur qui existe sur le globe. Il effleure à peine le sol dans lequel l'autre enfonce le soc; et si ce sol n'est pas tellement fertile qu'il lui donne presque spontanément ses fruits, il est obligé de l'abandonner. Alors l'émigrant s'en empare et le fait fructifier.

Tout dernièrement, un certain Rd. missionnaire, nommé Plummer, qui réside dans la Virginie, a remarqué, dans un discours public, prononcé devant la société des missions de sa secte, que, depuis un petit nombre d'années, plus de vingt mille émigrans belges et suisses s'étaient établis sur des terres de la Virginie et du Maryland, qui avaient été abandonnées comme usées et absolument hors d'état de produire; et que leur culture avait su les rendre aussi productives que les meilleures terres de l'ouest.

térêts propres, plus qu'aucune autre créature de la terre habitable, est dans un état perpétuel d'hostilité contre les intérêts des autres ([1]). Le *Yankee* cultivateur est donc le modèle le plus achevé de ce caractère spécial de friponnerie dont sa race entière est entachée. Tromper est son élément : dès qu'il s'agit de faire une dupe, son abrutissement se change en sagacité, sa rusticité devient presque de la politesse; et il n'en garde que juste ce qu'il faut pour cacher, sous une apparente gaucherie, les ruses de serpent dont il sait s'envelopper. Il n'y a point de malice plus noire que la bonhomie de ce campagnard américain ([2]).

(1) Cependant, lorsque l'un d'eux tombe malade, ses voisins se réunissent, et partageant entre eux les travaux de sa ferme, labourent, sèment ou récoltent pour lui. Un niais admirait devant moi ce trait de bienveillance réciproque, qui contraste d'une manière si tranchante avec tant de vilains traits de leur caractère : « Ne voyez-vous pas, lui dis-je, que, s'ils en agissent ainsi, c'est qu'ils ont intérêt à le faire; et que cet intérêt passe même avant tous les autres? Au milieu de cette indépendance sauvage qu'ils affectent de toute assistance de leurs semblables, la maladie, les infirmités, et tant d'autres misères dont l'homme subit le joug inévitable, les ramènent, malgré eux, à cette dépendance mutuelle, qui est le fond de notre nature sociale, et sans laquelle il nous serait impossible d'exister. L'instinct de la conservation suffit donc pour enseigner à un *Yankee* que, s'il abandonnait son voisin malade, lui-même, dans un cas semblable, en serait abandonné, et que, s'isoler ainsi *absolument* les uns des autres, ce serait, de gaîté de cœur, se condamner à périr. » Mon niais me comprit et fut persuadé. Il y a des niais en France qu'on ne persuade pas si vite et si aisément.

(2) On ferait, des tours subtils et facétieux des *Yankees*, un vo-

Le pourrez-vous croire, que cette manie furieuse, dont les Américains *fashionables* des

lume, pour le moins aussi divertissant, et sans doute plus véridique que le recueil de ceux qui sont attribués à nos Normands et à nos Gascons : sur un bon nombre qu'on m'en a raconté, j'en choisirai deux qui peut-être vous amuseront.

Un *Yankee* se présente un beau jour chez le spéculateur de terres qui lui avait vendu sa ferme, et qui (d'après la loi) avait l'espoir de l'en déposséder quand son premier terme de paiement viendrait à écheoir, parce qu'il le savait hors d'état de l'acquitter. — Mr. L... R... (ce sont les initiales du nom de ce spéculateur, personnage très-connu dans tout le nord de l'*Union*), lui dit le drôle, avec l'air câlin de son espèce, je viens vous payer mon premier *bill* avant l'échéance; et si vous voulez m'obliger, vous trouverez bon que je vous paie aussi les deux autres, afin d'avoir tout de suite mon titre de propriété. — Volontiers, Tom, répond le *Land-lord;* mais je ne vous croyais pas si bien en fonds : il paraît que vous avez fait tout nouvellement quelque bonne affaire. — Moi ! ah ! Monsieur L... R..., vous savez bien que je suis un pauvre homme, et ce n'est pas à des gens comme moi que viennent les bonnes affaires : c'est un ami qui m'aide. En nous promenant ensemble dans mon bois, ces jours passés, nous y avons découvert une source d'eau salée : le sel étant cher dans le pays, il croit que cela peut rapporter, et il m'a proposé de m'avancer l'argent que je vous apporte, et de s'associer avec moi, pour établir, sur ce terrain, une petite saline. — (Pendant ce discours, l'autre ouvrait de grands yeux et de larges oreilles.) — Mais, Tom, je n'avais pas réfléchi qu'en ce moment je n'ai en vue aucun placement de fonds ; il me contrarierait de recevoir ces trois paiemens à la fois : ceci demande de la réflexion. Au reste, êtes-vous bien sûr de cet ami ? Les associations sont souvent des nids à procès. Je vois avec peine que vous allez vous embarquer dans un genre d'exploitation que vous ne connaissez pas. La culture est bien mieux votre fait. Je veux, moi, vous faire faire un meilleur marché ; si la chose est comme vous le dites, je vous propose d'échanger vos cent cinquante acres de terre contre deux cent quarante d'une terre qui vaut au moins celle-là, vous donnant en même temps quittance de l'une et de l'autre. — Oh ! Monsieur L... R..., je crois que ma parole est engagée ; je ne sais si je puis.....— Allons, vous le pouvez ; votre intérêt avant tout. Je vais envoyer visiter la source, et nous passerons contrat aujour-

grandes villes sont possédés pour les distinctions aristocratiques, et qui les couvre de ridicule aux

d'hui même. — On y va donc de la part du *Land-lord* : l'eau qui en sort est effectivement salée ; et, sur le rapport qu'on lui en fait, l'affaire est conclue avant le coucher du soleil. Alors, avec son nouveau titre dans sa poche, le *Yankee*, qui était *quaker* par-dessus le marché, va enlever le sac de sel qu'il avait enterré, le matin même, dans ce petit filet d'eau, et raconte son aventure à qui veut l'entendre.

Le second tour me semble valoir l'autre : Un *Yankee* avait échangé, à une assez grande distance de sa ferme, je ne sais quoi contre un cheval et un veau. Dans la journée même, il se défait du cheval ; mais ne trouvant pas marchand pour le veau, il imagine de l'attacher, avec une corde, derrière la diligence qui le ramenait chez lui. Tant que les forces ne lui manquent pas, le malheureux animal suit, en courant, la marche assez précipitée de la voiture ; mais, au bout de quelques heures, il tombe, exténué de fatigue, à l'entrée d'un village. Son maître descend pour le relever, et demande, en même temps, à la première personne qui passe, si le général W*** était, en ce moment, sur sa plantation. On lui répond affirmativement. Il laisse repartir la diligence, et traînant son veau après lui, arrive chez ce général, qu'il connaissait et dont il était connu. — Général W***, lui dit-il, vous me voyez dans un grand embarras : veuillez m'aider à en sortir. Voici un veau de race, qui a été importé d'Angleterre ici, et à grands frais, par la voie du Canada ; et je me suis chargé de le conduire à M. S***, qui, de même que vous, s'occupe continuellement de l'amélioration de nos troupeaux indigènes. La pauvre bête se meurt de fatigue, et je désirerais lui faire prendre vingt-quatre heures de repos. — Le général, dont la tendresse était grande pour les veaux étrangers, accueille sa supplique avec empressement, fait donner à manger à l'animal, verse lui-même à l'homme rasade sur rasade, et quand il le croit suffisamment échauffé, lui demande de le mettre en lieu et place de M. S***, c'est-à-dire de lui céder le veau en question. — Mais, général W***, c'est un dépôt qui m'a été confié : j'ai contracté un engagement, je dois le remplir ; d'ailleurs, j'ai cent dollars à recevoir de M. S*** pour le prix d'achat, les frais de transport, etc. — Ne tient-il qu'à cela ? Voilà les cent dollars : le veau sera mort en route ; allons ! vous êtes mon ami plus que celui

yeux des étrangers, a pénétré jusque dans les profondeurs de cette lie plébéïenne, où fermentent en même temps toutes les passions anarchiques qui tendent au nivellement social le plus hideux et le plus dégoûtant ? Etranges contradictions du cœur humain ! misères prodigieuses de sa bassesse et de son orgueil ! Dans ces petites villes où s'agitent des rassemblemens d'individus, également stupides, également ignorans, ayant tous à peu près la même grossièreté de mœurs et de langage, où il n'y a que du petit commerce et de petits fabricans, et dont le plus gros monsieur est un épicier ou un marchand de cochons; dans de telles bicoques, dis-je, qui sont faites d'hier, on est déjà divisé en castes, la hiérarchie est établie, les rangs sont marqués : celui qui vend en gros ne fait pas sa société de celui qui fabrique ; le fabricant ne voit pas le détaillant qui vend les produits qu'il a lui-même fabriqués ; et ainsi de suite, chacun tenant fièrement sa position, et craignant par-dessus tout de déroger.

de M. S***. Vous ne pouvez balancer entre nous. — Mais s'il venait à savoir...... — Il ne le saura pas, il est impossible qu'il le sache. — Ecoutez : je tiens à ma réputation, et en même temps, je veux vous obliger. Le veau est à vous pour les cent dollars; mais, donnez-moi votre parole d'honneur que si jamais M. S*** apprenait ce qui s'est passé et qu'il fit une réclamation, vous me rendriez la bête, moi, vous rendant, comme il est juste, l'argent que je vais recevoir. — Je vous la donne. — A ces conditions, le marché est fait; mon *Yankee* prend les cent dollars, laisse son veau, et s'en retourne tranquillement chez lui.

C'est là décidément la grande et incurable maladie de ce peuple qui, seul parmi tous les autres, a établi par ses lois une égalité absolue, qui a déclaré solennellement dans sa Constitution (*Amendement*, *Art. XV*) : « que tout citoyen des Etats-
» Unis qui accepterait, recevrait ou retiendrait
» aucun titre de noblesse ou simplement hono-
» rifique, offert ou concédé par un pouvoir
» étranger quelconque, cesserait à l'instant
» même d'être membre de la nation, et de-
» viendrait incapable d'y exercer aucune fonc-
» tion publique ! »

Les habitans de la campagne ne sont pas encore arrivés à ce degré de délicatesse et de raffinement; et je n'ai pas entendu dire que le nombre de vaches que possédât celui-ci, et la quantité de sacs de blé que recueillît celui-là, les eussent jusqu'à ce jour empêchés de vider ensemble leur bouteille de wiskey; mais, au fait, le soleil luit pour tout le monde, et tout en évitant l'inconvénient des divisions, des jalousies, que fait naître dans les villes l'inégalité des conditions, ils ont trouvé un moyen simple et facile de se faire tous des gens *comme il faut*; et c'est dans cette moisson surabondante de titres, que la milice nationale répand dans toute la contrée, qu'ils l'ont trouvé. Ils sont donc convenus entre eux de *passer* officier chacun à son tour, soit dans leur régiment, soit dans

leur compagnie ; c'est-à-dire de n'en confier les divers grades que sous la condition tacite que le fonctionnaire élu se démettra, après trois mois d'exercice de ses fonctions, en faveur d'un confrère, qui cédera la place à un troisième pour le trimestre suivant, et ainsi successivement, gardant de droit, dans cette succession continuelle, et toute la vie, le titre du grade dont il a eu les honneurs pendant quelques semaines. C'est là une comédie encore plus bouffonne que l'autre : laboureurs, cabaretiers, charretiers, maçons, jardiniers, etc., ne s'abordent jamais que les noms de *colonel*, *major*, *capitaine*, à la bouche, et en se traitant de la sorte, ils gardent leur sérieux. Que vous dirai-je enfin ? Cette farce est devenue si dégoûtante, que, dans les grandes villes, où on l'a jouée pendant long-temps, même dans les classes supérieures de la société, elle ne trouve plus d'amateurs que dans les classes subalternes. La bonne compagnie leur a abandonné les grades, les titres et les honneurs de la milice ; tout titre militaire, qui n'a pas été obtenu dans l'armée de ligne, y rend ridicule celui qui le porte, et s'il est inconnu, le fait justement soupçonner d'être un homme de rien.

Il est possible de descendre encore un degré plus bas ; et là, nous trouverons le *Squatter*, espèce de cultivateur errant, qui n'ayant pas le

petit capital nécessaire pour acheter une propriété dans les limites des terres publiques érigées en *territoire* (1), va chercher une patrie dans

(1) L'érection en *territoire*, d'un espace compris entre certaines limites, est son premier degré d'aggrégation à la confédération des Etats-Unis; et c'est le Congrès qui l'ordonne, sur la demande du gouvernement, demande presque toujours provoquée par les intrigues secrètes des grands spéculateurs de terres. L'organisation première d'un *territoire* se compose : 1.° d'un gouverneur nommé par le président des Etats-Unis; 2.° d'un conseil législatif composé d'une douzaine de membres, également à sa nomination, lequel fait des lois sur toutes sortes de matières (car il y a ici fabrique obligée, perpétuelle, universelle de lois et de législateurs), lesquelles lois doivent avoir la sanction du gouvernement et peuvent être rejetées par le Congrès; 3.° d'un pouvoir judiciaire composé d'un juge pour chaque division du *territoire*; 4.° enfin, d'un délégué, élu tous les deux ans par le peuple, pour le représenter au Congrès, où cependant il n'a pas voix délibérative.

Cette première création est ordinairement suivie de ce qu'on appelle un *Land-district*, c'est-à-dire de la division des terres qui toutes, vous le savez, sont la propriété des Etats-Unis, et des opérations qui doivent en régulariser la vente. Cette division se fait par carrés de six milles, sous la direction d'un arpenteur-général, qui d'abord a soin de tracer, au milieu de la forêt, un point central, emplacement d'une ville à bâtir, et destinée peut-être à devenir quelque jour la capitale d'un nouvel Etat. C'est à ce point central qu'affluent de toutes parts les spéculateurs, les planteurs (si c'est un pays à esclaves), les petits fermiers, les artisans, puis les autorités constituées, juges, législateurs, collecteurs, puis la troupe famélique des médecins et des avocats, etc., etc. La législature s'assemble dans une cabane de branchages en attendant que le peuple souverain puisse lui ériger un Capitole (*), qui, le plus souvent, est décrété dès la première séance. Les terres sont mises à l'enchère, ou plutôt s'agiotent au milieu des manœuvres astucieuses des grands spéculateurs et de milliers de petits brocanteurs. Les premiers édifices qui s'élèvent

(*) J'ai oublié de vous dire, qu'imitateurs, ou plutôt singes du Congrès, les États particuliers appellent *Capitole* tout édifice où s'assemblent leurs législatures.

le désert, avec sa femme, ses enfans, son petit troupeau, s'arrête près d'un *creek* ou d'une source d'eau vive; et là, sur un terrain qui ne lui appartient pas, forme, à la manière des peuples nomades, un établissement temporaire, qui durera jusqu'à ce qu'il plaise au Congrès de l'en chasser. En peu de jours, le *Squatter* a su construire, avec des troncs et des branches d'arbres, une cabane suffisante pour le mettre à l'abri, lui et sa famille, un parc pour ses bestiaux, et une espèce d'enceinte pour sa volaille. Tandis que la femme file du coton, le mari abat les arbres environnans, ou les fait mourir en les *cernant* (1); plante du maïs, et prépare ainsi la terre dont il s'est emparé, à recevoir, quelque jour, de légitimes propriétaires. La distance qui le sépare d'un autre *Squatter* (car ils forment presque toujours entre eux de petites colonies), est ordinairement de sept à huit milles; et dans les limites de cette espèce de domaine

sont des granges décorées du nom d'auberges et de tavernes. De tous côtés on abat des arbres, et de leurs débris on forme des *hoghouses*, que remplaceront bientôt de jolies maisons en planches et en charpente; les souches brûlées servent de jalons aux rues et aux places publiques projetées; enfin, en quelques semaines, la ville est fondée, et souvent s'accroît et s'embellit comme par enchantement, lorsque le pays est fertile et qu'il offre de faciles débouchés. La plupart des nouveaux Etats de l'ouest et du sud, aujourd'hui si riches et si considérables, n'ont pas eu d'autres commencemens.

(1) C'est-à-dire en y faisant une incision circulaire qui arrête le mouvement de la sève.

que chacun d'eux s'est adjugé, il est seigneur et maître, et exerce son industrie sans être troublé ni envahi par son voisin (1). Vivant hors des Etats-Unis qui ne les reconnaissent pas comme citoyens, il n'est pas besoin de dire qu'ils ne jouissent d'aucun droit d'élection politique; mais n'étant de même soumis à aucune administration civile et judiciaire, n'appartenant à aucune congrégation, il faut ajouter qu'ils n'ont aucunes lois de police, aucun culte religieux, rien enfin de ce qui constitue ces premiers élémens de l'ordre social que l'on trouve même parmi les hordes indiennes les plus abruties (2); et cependant il ne serait pas vrai de dire qu'ils appartiennent à la vie sauvage, puisque c'est de la vie civilisée que cette race d'hommes est sortie; qu'elle en conserve des traditions plus ou

(1) Ils ne reçoivent, dans ces solitudes, d'autre visite que celle des marchands de bestiaux et des *pedlars* (porte-balles); ceux-ci y pénétrant pour vendre, ceux-là pour acheter.

(2) Lorsqu'ils ont entre eux des différends, il les vident à coups de poing; et par conséquent, la justice et le bon droit sont toujours du côté du plus fort. Ceci pour tous les cas possibles, le vol des bestiaux excepté. Comme leurs troupeaux sont la seule propriété qui ait pour eux une valeur réelle, l'intérêt de chacun devient alors l'intérêt de tous : le *Squatter* qui a été volé rassemble ses voisins; on poursuit le voleur, ou plutôt on le traque avec une activité et une ténacité telles, que rarement il peut échapper; et quand on l'a saisi, on le roue de coups. Quoiqu'ils n'aient pas la moindre apparence de culte religieux, et que, sous ce rapport, ce rebut de la civilisation soit encore au-dessous des tribus les plus sauvages, cependant il est assez remarquable qu'ils observent le repos du dimanche.

noins confuses, et que plusieurs d'entre eux, orsqu'ils trouvent leur intérêt à y rentrer, y rivent comme dans un élément qui ne leur est pas étranger. En effet, une loi du Congrès a-t-elle décidé que l'espace qu'ils occupent fait partie d'un nouveau territoire ? Les plus pauvres prennent tranquillement leur parti, et chassant leurs troupeaux devant eux, s'enfoncent plus avant dans le désert. Parmi les plus riches, quelques-uns, bien qu'ils pussent facilement acheter le terrain sur lequel ils sont établis, suivent la peuplade par goût, par habitude, et comme s'ils fuyaient devant la civilisation ; d'autres préfèrent rester, achètent des terres, et montent ainsi au rang de *Yankee* propriétaire et cultivateur. Dans ce changement d'état, je ne sais s'ils perdent quelques-uns de leurs vices ; mais il est indubitable qu'ils en contractent d'autres : car le *Squatter* sans culte et le *Yankee* méthodiste, ou presbytérien, ou universaliste, ayant, en fait de morale positive, le même vague d'idées, et la conscience de l'un valant celle de l'autre, le plus fripon des deux est nécessairement le *Yankee*, parce que ses intérêts sont plus nombreux et plus compliqués.

Je vous ai montré, sur tous les degrés de son échelle sociale, un peuple tel qu'il n'y en eut jamais de semblable dans le monde ; chez qui la religion, le gouvernement politique, l'admi-

nistration de la justice, le gouvernement civil, celui de la famille, les mœurs, les habitudes des diverses classes de ses citoyens, présentent tous les symptômes de la dissolution la plus effrayante ; où le principe de la souveraineté du peuple, réalisé jusque dans ses dernières conséquences (ce que jusqu'alors on avait cru impossible), après avoir dégradé, ainsi que vous l'avez vu, les intelligences, détruirait non moins violemment les corps, s'il n'était arrêté dans ses ravages par les obstacles que lui oppose la nature physique, c'est-à-dire par ces espaces immenses sur lesquels ces corps presque sans ame sont disséminés. Ce que ce principe destructeur n'a pu faire encore, un autre fléau le fait : vous avez entendu un orateur, traçant en deux coups de pinceau les traits les plus saillans des vices de sa nation, déclarer à la face de ses concitoyens : « que la calomnie et l'abus des liqueurs fortes » étaient les deux plaies les plus profondes et les » plus lamentables du peuple américain (1). » Ajoutez donc, à l'ivresse continuelle des passions politiques et du fanatisme religieux dont il est possédé, celle que produit un fleuve d'eau-de-vie, de rhum, de wiskey, qui coule sans cesse et à grands flots à travers la contrée, fleuve brûlant, dévorant, dans lequel se plonge, se roule,

(1) Voyez la Lettre dixième, p. 316, tome 1er.

se noie ce malheureux peuple, sans que rien puisse retenir les générations qui s'y précipitent les unes après les autres, ni la misère, ni les maladies, ni la mort prématurée de ceux qui les ont précédés, ni les rixes terribles, les catastrophes sanglantes, l'ignominie des châtimens publics, le désespoir et la destruction des familles, qui sortent journellement de cette source empoisonnée, ni les avertissemens et les prédictions sinistres des plus sages de leurs citoyens, qui justement épouvantés de tant de calamités, essaient de fermer cette boîte de Pandore (1); ajoutez, dis-je, un si grand mal à tant

(1) Pour atteindre ce but assurément fort louable, ils ont formé des *Sociétés de tempérance ;* et il y en a maintenant partout. Voici ce qu'on lit dans le premier rapport de celle qui fut établie à Boston en 1826 :

« Les maux résultant de l'usage immodéré des liqueurs fortes, » ont pris une telle extension et font de tels ravages, qu'ils doivent » appeler l'attention de tout philantrope, patriote et chrétien. Le » nombre des hommes qui, chaque année, périssent par suite de » ces excès, s'élève, dans notre pays, à plus de *trente mille*, et » celui des malades, des pauvres et autres malheureux, devenus, » par la même cause et jusqu'à leur dernier jour, un fardeau pour » la société, à plus de *deux cent mille*.

» On calcule que la consommation de boissons spiritueuses qui se » fait annuellement dans toute l'*Union*, s'élève à une somme de » *quarante millions de dollars* (plus de deux cent millions de francs), » et que ce qu'elle y produit d'indigens, en prenant pour base d'é» valuation l'Etat de Massachusetts, n'en coûte pas moins de *douze* » *millions* (plus de soixante millions de francs). »

Depuis cette époque, l'importation des liqueurs étrangères ayant considérablement diminué, on a voulu en tirer cette conséquence

d'autres maux, et vous compléterez l'idée que j'ai essayé de vous donner du peuple-*modèle;* et vous me comprendrez mieux lorsque j'arriverai au

que les *Sociétés de tempérance* avaient amené d'heureux changemens (*). Il a été objecté que cette diminution dans l'importation était due aux distilleries qui, depuis quelques années, s'élevaient de toutes parts dans le pays. Forcés de convenir de la vérité du fait, les optimistes ont soutenu, en comparant l'importation étrangère à la fabrication intérieure, que néanmoins il y avait, sur ce point, amélioration *sensible*. Or, l'on peut juger de ce qui en était avant cet état présent des choses qu'ils appellent une *amélioration*, puisque, tout en s'en réjouissant pour la présente année, ils ajoutent : « Cependant la *nation* se précipite encore dans des flots » de ces abominables boissons, et tels qu'ils suffiraient pour former, » chaque année, *une rivière navigable;* et les quatre-vingt-dix-neuf » centièmes de cette masse de liqueurs fortes s'exhalent en juremens, en imprécations, en larmes, en sang, et souvent produisent la misère et la mort! Quand ce fléau dévastateur cessera-t-il » de désoler notre pays? Quand nos concitoyens, *tous ensemble et* » *chacun en particulier*, auront-ils du moins la tempérance *des bêtes* » *qu'ils emploient à leur service?* »

The *nation* still makes way, every year, with a sufficient quantity of these abominable drincks, to form *a navigable river*, and ninety nine hundreths of the whole amount, is exhaled in oaths and curses, tears and blood, misery and death! When shall this sweeping pestilence cease to stalk through the land? When shall american citizens, *one and all*, become as temperate as *the beasts that serve them?* (New-York-American.)

(*) Voici un résultat des établissemens formés par les *Sociétés de tempérance*, dont j'ai été témoin, dans toutes les villes de l'*Union*, grandes ou petites, que j'ai eu occasion de visiter. Ce sont des auberges où l'on trouve une chère plus passable et à des prix plus modérés que dans les autres, mais où l'on ne sert que de l'eau pour boisson, sans qu'il soit possible de s'y procurer, à aucun prix, ni vins ni liqueurs. Qu'ont fait les autres aubergistes? Ils ont fourni *gratis*, à leur table d'hôte, l'eau-de-vie, la bière et le wiskey, qu'auparavant ils faisaient payer à part; à l'instant même, les maisons de *tempérance* sont devenues des solitudes et la risée de tout le monde, puis on s'est enivré, et l'on s'enivre un peu plus que par le passé.

chapitre des crimes, qui a été jusqu'à présent mon chapitre *réservé*.

Adieu.

P. S. Il vient de se passer ici un *petit* ou *grand* événement : car on peut lui donner l'une ou l'autre qualification, selon qu'on en est affecté. Quelques-uns s'en scandalisent ; le plus grand nombre y demeure indifférent ; moi, je me suis permis d'en rire, et j'espère que vous en ferez autant.

Un certain lieutenant de vaisseau, nommé Robert Randolph, avait été accusé de malversation dans l'exercice de ses fonctions ; et il était question de le mettre en jugement. Voilà qu'avant même qu'il ait comparu devant ses juges, le président, avec sa brutalité accoutumée, le fait rayer des cadres de la marine. Randolph est de la Caroline du sud et antijacksoniste : c'en est assez, aux yeux de Jackson, pour justifier cet acte injuste et violent.

La session finie, le susdit président s'en allait à Frédériksberg poser la première pierre d'un monument qu'on y doit élever à la mère de Washington, et le bateau à vapeur qui le portait s'était arrêté quelques momens à Alexandrie. Un individu se présente, demande à lui parler, entre dans la chambre qui lui est indiquée, se fait jour à travers quelques personnes

dont Jackson était entouré, et arrivé jusqu'à lui, commence à ôter tranquillement ses gants. Comme ils étaient étroits et qu'il avait quelque peine à s'en débarrasser (notez que la personne de Randolph était inconnue au président), celui-ci supposant qu'avant de lui parler d'affaires, ce *gentleman* veut faire avec lui ce qu'on appelle le *shake-hands* (donner une poignée de main), lui dit en lui tendant la main : « Gardez vos gants, Monsieur. » Au même instant, l'autre qui achevait de les ôter, lui applique un vigoureux soufflet, en lui disant : « Je suis Randolph. » Il s'apprêtait à lui en donner un second, lorsqu'il fut saisi, entraîné hors de la chambre par ceux qui entouraient le vieux général, et jeté sur le pont, où ils espéraient obtenir main-forte pour le faire arrêter ; mais il se trouva, tout au contraire, qu'il était couvert d'amis du coupable qui s'y étaient échelonnés pour faciliter son évasion. Randolph put donc se dégager de leurs mains, sortir du bateau, s'arrêter même quelques instans dans une taverne, et après s'y être rafraîchi, franchir sans obstacle les limites du district. Le grand jury, qui était alors en séance, lança sur-le-champ un mandat d'arrêt contre lui ; mais il était déjà hors d'atteinte.

Grande rumeur parmi les amis de Jackson ; cris furieux dans les journaux de son parti : « La ma-

» jesté des lois de la république a été outragée » dans la personne de son président ; il faut » obtenir une justice éclatante d'un aussi *lâche* » attentat (1), etc., etc. » Nouveaux mandats lancés contre Robert Randolph ; et l'on court après. On espérait le saisir dans sa propre maison où il était retourné : on s'y présente donc avec grand appareil ; mais il venait d'en sortir : « Où est-il allé, demande le constable ?—A quelques milles d'ici, pour assister à une noce, ré- » pondent ses gens ; et nous pensons que de là » il ira peut-être se divertir ailleurs. » Le constable fait son rapport, et alors on commence à réfléchir.

« Mais, se dit-on, il n'y a point de loi dans » nos codes qui mette quelque différence entre » la joue du président des Etats-Unis et celle » de tout autre individu, et par conséquent en- » tre un soufflet qu'il aurait reçu et celui qui » aurait été donné à un Irlandais ivre, et de- » venu citoyen de notre glorieuse république » vingt-quatre heures après son arrivée d'Ir- » lande ; d'où il résulte que, devant tout tri- » bunal de police, quelques dollars d'amende » termineraient l'affaire qui nous met en émoi.

(1) Je suis loin d'approuver une semblable action ; mais il me semble que l'épithète de *lâche* ne lui convient pas, et que pour concevoir un tel dessein et savoir l'exécuter avec la chance probable d'être tué sur la place, il fallait une audace et une intrépidité peu communes. C'est d'ailleurs le caractère bien connu de cet officier.

» La chose étant maintenant prévue, il sera
» peut-être à propos que, dans sa prochaine
» session, le Congrès fasse une loi qui spéci-
» fie le cas d'un président qu'*on souffletera*?
» mais comme il serait impossible de lui don-
» ner un effet rétroactif en l'appliquant à un
» président *souffleté*, Randolph s'en tirerait tou-
» jours. Le meilleur parti à prendre est donc
» d'arranger doucement, et le moins désagréa-
» blement possible, cette fâcheuse affaire. »

Il a donc été entamé, et le bruit en court, quelque négociation secrète avec l'homme à la main si rude et si légère, et par suite de laquelle celui-ci aurait trouvé son compte à s'éloigner, pour quelque temps, des Etats-Unis. En conséquence, après avoir fait un petit voyage à Richmond (Caroline du sud) où ses amis lui ont donné publiquement un grand dîner, dîner qui a été couronné par un *toast* solennel *au soufflet donné et reçu*, Randolph s'est mis en route, tout aussi publiquement, pour Philadelphie, et quelques jours après, s'y est embarqué sur le paquebot qui partait pour Liverpool :

Et le combat finit, faute de combattans.

Ainsi, voilà qu'une main faite comme une autre et attachée à un bras d'une proportion ordinaire, a pu outrager impunément l'auguste face du président des Etats-Unis, « de ce per-
» sonnage colossal qui, selon M. Cormenin *tout*

» *court*, étend *ses grands bras* de l'un à l'autre » hémisphère ! » En vérité, nous vivons dans un temps où il se passe de singulières choses, et où il se dit de singulières sottises.

LETTRE XVI.

New-York, le 1. Juin 1833.

Etats à esclaves. — Réflexions générales sur l'esclavage. — Sophismes des amis des noirs. — Machiavélisme philantropique et *négrophile* de l'Angleterre mis à nu. — L'esclavage de droit naturel dans tous les lieux et dans tous les temps. — Ce qu'il est en lui-même et ses vraies conditions. — Ce qu'il était, ce qu'il est encore dans les colonies catholiques. — Son caractère particulier dans les Etats du sud où domine le protestantisme. — Mesures prises contre la propagande des Etats du nord. — Hommes de couleur libres. — Police rigoureuse à leur égard. — Régime des esclaves. — Dans les villes. — Sur les plantations. — Traités avec humanité et ne désirant pas sortir de leur esclavage. — Contraste frappant entre les Etats du nord et ceux du sud. — Grands propriétaires. — On ne les trouve que dans le sud. — Combien supérieurs sous tous les rapports aux autres Américains. — Rapport numérique des populations blanche et noire. — Division sans cesse croissante des propriétés. — Classe des petits propriétaires. — *Privilége de la couleur* qui donne un caractère différent à son orgueil. — Son oisiveté. — Ses mœurs turbulentes. — Vices qui lui sont propres. — Irascibilité de ses passions. — Meurtres. — Duels. — Etat social dangereux et violent. — Réunis dans une aversion commune contre les Etats du nord. — La dissolution de l'Union préparée en silence par leurs meneurs et pressentie par leurs adversaires. — Arrivée de Jackson à New-York. — Servilisme et basses flagorneries des jacksoniens.

MON CHER AMI,

Je quitte le pays des hommes libres, ou soi-disant tels, pour entrer dans celui des maîtres et des esclaves ; et comme il n'y a point ici lieu de rire, je traiterai sérieusement un si grave sujet.

De toutes les questions modernes, embrouillées par les fourbes pour en faire la pâture des niais, il n'en est point sur lesquelles ils aient répandu plus de fausses lueurs et des ténèbres plus épaisses que celle de l'esclavage : « Vendre et » acheter son semblable ; s'en servir comme » d'une bête de somme ! dégrader en lui la di- » gnité de l'homme par des châtimens arbitraires » et corporels ! etc., etc. ; c'est fouler aux pieds » les droits les plus sacrés de la nature et de l'hu- » manité ; c'est violer les préceptes du christia- » nisme ; en un mot, c'est là commettre un cri- » me qui outrage à la fois les lois divines et hu- » maines ! » C'est dommage que de si belles maximes, si pleines de l'amour de Dieu et du prochain, aient été, pour la première fois, solennellement proclamées, commentées, propagées, par une nation de marchands dont la suppression de l'esclavage des noirs favoriserait les plus chers intérêts mercantiles (1) ; et qui, en attendant que le monde civilisé entre complètement dans ses vues philantropiques et financières, con-

(1) Il est démontré que la culture de ces produits, que l'on désigne sous le nom de *denrées coloniales*, et dont l'Europe ne saurait plus se passer, ne peut être faite en Amérique que par des esclaves noirs, non-seulement parce qu'ils peuvent seuls supporter la température ardente que demande cette espèce de culture, mais encore parce que la cherté de la main d'œuvre rendrait la concurrence impossible à soutenir dans tout pays où l'on y emploirait des hommes libres, *les Indes orientales exceptées*. Or, les Indes orientales sont aujourd'hui la propriété exclusive des Anglais.

tinue d'appesantir son joug de fer sur *sept millions* d'esclaves *blancs*, qu'elle a mis à la chaîne il y a environ trois siècles, dans un des trois royaumes qui composent la *ci-devant terre classique de la liberté*, dont cette nation est *grande tenancière*. C'est dommage, en vérité ; car le fond de ces propos a quelque chose de touchant.

Quant à moi, qui suis toujours en méfiance des belles phrases d'humanité, de quelque part qu'elles viennent, parce que ceux qui sont véritablement humains, c'est-à-dire charitables, ne font point de phrases, j'ai eu la pensée de considérer plus attentivement cette question de l'esclavage, persuadé que, quelle qu'elle pût être, elle n'était pas ce que voulaient la faire les publicistes anglais et les parleurs à leur suite que l'on nomme *libéraux*, et l'expérience m'ayant constamment prouvé qu'en toutes questions sociales, et *sans exception*, c'est le contraire de ce que soutient l'école du libéralisme, qui est la vérité. Pour développer les idées que celle-ci m'a fait naître, il me faudrait un volume, et je n'ai que quelques pages : j'essayerai toutefois de m'expliquer et de me faire comprendre.

« L'esclavage, disent nos modernes philantro-» pes, viole les lois divines et humaines : par » conséquent, c'est un état *contre nature*. » Si cette proposition est vraie, il en résulte que, de-

puis que le monde existe, les sociétés ont vécu d'une manière *surnaturelle;* car, dans les temps anciens, de quelque côté que vous tourniez vos regards, quelque époque qu'il vous plaise de choisir, vous trouvez partout des maîtres et des esclaves. L'esclavage est la loi commune de toutes les nations policées ou barbares, et sans la moindre exception. Chez le peuple *choisi*, les patriarches, qui ont précédé la loi écrite, avaient des esclaves; et dans la législation qu'il donne à leurs descendans, Dieu lui-même consacre la servitude. Ainsi se fait la Sagesse éternelle complice de cet état *contre nature* dans lequel les hommes s'obstinent à vivre; ainsi elle se plaît à favoriser, par ses exemples, l'odieux *miracle* de « l'esclavage se compliquant avec l'existence des sociétés. » Voilà pour les temps anciens.

Dans les temps modernes, le miracle continue: cherchez encore partout, excepté dans les pays où la lumière du christianisme a pénétré, partout vous trouverez des maîtres et des esclaves, sous le ciel brûlant de l'Afrique, au milieu des températures si variées de l'Asie, chez les sauvages qui habitent les îles enchantées de la mer du sud, jusque dans les climats les plus glacés du nord où végètent des peuplades tellement abruties et misérables, qu'on ne peut concevoir comment un homme y est en puissance d'asservir un autre

homme, qui n'est ni ne peut être plus misérable et plus abruti que lui (1).

« Nous ne vous en demandons pas davantage, » répliquent ces excellens *chrétiens* : vous con- » venez que là où le christianisme a pénétré, » l'esclavage a été aboli : est-ce à des gouverne- » mens païens que nous demandons qu'il n'y ait » plus d'esclaves ? N'est-ce pas aux chefs de la » chrétienté que se sont adressées nos exhorta- » tions et nos prières ? Or, nous voyons avec joie » et consolation, que la plus belle partie de cette » grande œuvre est déjà consommée. Toutes les » puissances européennes qui ont des colonies, » d'accord sur ce point avec l'Angleterre, dont » la politique, comme tout le monde sait, est » si franche et si généreuse, ont défendu, sous » les peines les plus sévères, que l'on continuât, » sur les côtes d'Afrique, l'abominable trafic de » chair humaine qui s'y faisait depuis des siècles; » et, c'est cette brave et loyale Angleterre qui, » dans son zèle ardent pour l'humanité, s'est » chargée de faire *gratis* la police sur toute l'é- » tendue de ces côtes, depuis le Sénégal jusqu'à » Saint-Philippe de Benguela, n'y épargnant ni

(1) Les hordes sauvages les plus dégradées qui existent dans le monde sont, sans contredit, celles que le capitaine Parry a découvertes au milieu des glaces du nord, et à la distance la plus rapprochée du Pôle, où, avant lui, aucun voyageur soit parvenu : il y a reconnu des maîtres et des esclaves.

» les soins, ni l'argent ; y consacrant ses marins » les plus habiles et ses vaisseaux les plus légers. » Maintenant pour achever cette sainte entreprise, elle s'apprête à donner au monde un grand » exemple ; et en même temps qu'elle décrète » pour ses *ilotes* d'Irlande des lois atroces qui » rivent leurs chaînes, et répond à leurs gémissemens par le sabre et les coups de fusil, elle » prépare une loi de bienfaisance et d'amour qui » abolira l'esclavage dans toutes ses colonies occidentales. Lord Grey a déclaré solennellement » que *c'était le vœu de la nation anglaise* (1);

(1) Le vœu de la nation ! lorsqu'ils faisaient la révolution de 1830, dont ils recueillent aujourd'hui les fruits, nos libéraux invoquaient de même le vœu des *masses :* c'est ainsi que ces gouvernemens de journaux et de tribunes, sans comparaison les plus lâchement tyranniques qui aient jamais opprimé les peuples, ont l'impudence d'en appeler au vœu et à la *souveraineté* de leurs victimes, chaque fois qu'il s'agit de commettre quelque grande iniquité ; et, en effet, l'iniquité est telle ici, que l'aristocratie anglaise n'eût osé la commettre, sans en jeter *démocratiquement* la responsabilité sur le peuple *souverain.* Voilà donc que les rôles ont été distribués, d'un bout à l'autre de l'Angleterre ; que partout des *Meetings* y ont été convoqués, où, de même que dans la fange de la démocratie américaine, quelques meneurs ont rassemblé quelques douzaines d'individus, lesquels se sont constitués, ont parlé, délibéré, pris des résolutions au nom de telle cité, de tel comté, dont ils s'étaient préalablement déclarés les représentans et les organes. Ceci fait, on a vu arriver, des quatre points cardinaux du royaume, des députations apportant au roi et aux chambres le vœu de la *nation ;* on a pris un air solennel et pénétré pour écouter le vœu de la *nation ;* et l'on a fini cette plate et ignoble comédie en exauçant le vœu de la *nation.* 20,000,000 sterl. (500,000,000 de francs) ont été décrétés, au milieu d'une population blanche qui se meurt de misère et

» (peu importe celui des colons, dont on fera
» d'autres ilotes, si besoin est); que pour arri-
» ver à ce noble but, on prendrait toutes les

de désespoir, pour acheter la liberté des noirs *dans la* SEULE *colonie de la Jamaïque;* et c'est là de l'argent que le gouvernement anglais aura placé à gros intérêt, s'il parvient, en donnant un tel exemple, à la destruction de toutes les colonies occidentales des autres nations de l'Europe, et même à celle de toutes les plantations des Etats-Unis dans le sud. Mais tout me porte à croire qu'il a fait un très-faux calcul, et qu'il ne tardera pas à se convaincre que, malgré tant de millions qu'il est résolu de prodiguer, l'exécution de son plan rencontrera des obstacles insurmontables dans ses propres colonies, et même à la Jamaïque, où, dit-on, il est rejeté par les esclaves encore plus que par les maîtres, du moins aux conditions qui leur ont été faites de travailler « comme des hommes libres » pour gagner leur vie. S'ils acceptent la liberté, c'est pour ne rien faire : autrement, ils préfèrent de beaucoup l'esclavage, et ils ont raison.

Voici un passage que je viens d'extraire d'un journal, et que je citerai sans réflexion : il porte en lui-même toutes celles qu'il est possible de faire sur cette détestable hypocrisie d'humanité du plus machiavélique des gouvernemens.

« L'histoire racontera peut-être quelque jour comme un fait cu-
» rieux que, dans le temps même où le gouvernement anglais ordon-
» nait définitivement que les esclaves de ses colonies occidentales ne
» seraient astreints qu'à *neuf* heures de travail par jour, on agitait
» profondément la question de savoir si l'on ne pourrait pas exi-
» ger journellement *dix* à *douze* heures de travail des *enfans* em-
» ployés dans les manufactures du pays. » — « Future historians
» may perhaps record it as a curious fact, that at a time when the
» government of Britain had peremptorily restricted the slaves of
» the West Indies to *nine* hours daily labour, it was a question dee-
» ply agitated whether the *children* employed in the factories at
» home should be compelled to work *ten* or *twelve* hours per day! »
(*Herald.*)

Décembre 1834.

Est-ce assez? non; puisque je trouve une occasion de flétrir la cruelle et détestable hypocrisie de cette nation de manufacturiers

» mesures que la prudence pourrait suggérer,
» mais enfin qu'on y arriverait... Puisse cet exem-

et de boutiquiers, qui, si long-temps, a répandu sur l'Europe ses funestes fascinations, j'en veux profiter, et, autant qu'il est possible de le faire dans une note, épuiser la matière. Des cris de réprobation s'étant élevés contre les traitemens barbares exercés à l'égard des enfans que l'extrême misère de leurs parens force de livrer au supplice lent qui leur est préparé dans les ateliers de Birmingham et de Manchester (car, grâce au perfectionnement sublime des machines industrielles, les bras des hommes restent oisifs, et ce sont les enfans qui, dès l'âge le plus tendre, fournissent aux familles le pain qu'ils en devraient recevoir), et ces cris ayant eu leur retentissement jusque dans la chambre des communes, une enquête a été ordonnée par cette chambre, à l'effet de constater si les récits que l'on faisait de ces barbaries n'étaient pas exagérés : en voici le résultat.

« Dès l'âge de huit ans, les enfans sont aptes à certains travaux dans les manufactures; particulièrement dans celles où l'on file du coton, ils y sont soumis à un travail *non interrompu* de huit à dix heures, qui reprend après une interruption de deux à trois heures, et continue ainsi, le dimanche excepté, du commencement jusqu'à la fin de la semaine (*).

» L'insuffisance du temps accordé au repos, fait du sommeil un besoin tellement impérieux pour ces enfans, qu'il leur arrive souvent d'y succomber au milieu de leurs occupations. Afin de les tenir éveillés, on les frappe avec des cordes, avec des fouets, avec des bâtons, sur le dos ordinairement, sur la tête, si besoin est. Plusieurs ont été amenés devant les commissaires de l'enquête avec des yeux crevés et des membres brisés par suite de ces mauvais traitemens; d'autres se montraient, qui avaient été mutilés par le jeu des machines près desquelles ils manœuvraient; tous ont déposé que des difformités presque inévitables résultaient pour eux de la position forcée qu'exige un travail dont les mouvemens sont continuellement les mêmes; tous, que les accidens dont ils avaient été les vic-

(*) Depuis le document produit par l'*Herald*, on voit qu'il y a eu *progrès*. D'après le rapport on exige maintenant de ces enfans VINGT HEURES de travail sur TRENTE-SIX. Ainsi un enfant *blanc* travaille 18 à 20 heures par jour, ce qui est plus que le double du temps fixé pour le labeur d'un homme *noir* !

» ple être imité par toutes les puissances mariti-
» mes ! L'humanité se trouvera ainsi rétablie
» dans ses droits si long-temps outragés ». — C'est-

times n'avaient donné lieu à aucune indemnité de la part de leurs maîtres. La plupart, faute de moyens de se faire traiter, étaient demeurés estropiés.

» Les commissaires ont en outre constaté que le régime des manufactures a, sur ces malheureux enfans, la plus pernicieuse influence; que la mort en moissonne un grand nombre avant qu'ils soient parvenus à l'adolescence; que ceux qu'elle épargne offrent, dans leurs traits livides et amaigris, dans leurs formes grêles, dans leur constitution maladive, les symptômes d'une fin prématurée. »

Voilà pour la partie physique : sous le rapport moral, le résultat est plus horrible encore.

« Les sexes y sont mêlés et confondus avec une impudeur et une profanation de l'enfance, qui soulèvent d'indignation. Ce mélange y fait naître des corruptions précoces, qui achèvent d'énerver ces générations qu'on dirait proscrites dès le berceau; rien n'est tenté pour en prévenir, ou du moins en retarder, en atténuer les effets; pour les ames sordides et impitoyables de leurs maîtres, ces pauvres créatures semblent être au-dessous des animaux. »

Je me trompe : il y a pour elles une éducation morale et religieuse : elle se compose de quelques instructions données, le Dimanche, pendant plusieurs heures, et l'on peut juger de l'effet qu'elles produisent sur des êtres hébétés par un inconcevable excès de travail, réduits, à peu de choses près, à l'état des machines dont ils sont les accessoires obligés, qu'accable sans cesse le besoin de repos, et qui considèrent ces heures comme enlevées au faible intervalle de récréation qui leur est accordé.

Pense-t-on que le tableau de tant d'horreurs ait fait éprouver quelque sensation pénible aux honorables membres de la chambre des communes, de cette chambre *réformée*, qui devait tout faire pour le peuple, en qui le peuple avait mis toutes ses espérances; et qu'il en soit du moins résulté quelque adoucissement au sort de ces malheureux enfans? non : c'est vainement que les pièces volumineuses de l'enquête ont produit, par milliers, les preuves des indicibles souffrances de ces petits esclaves et de l'éxecrable cruauté de leurs

à-dire, traduit en langage *positif*, qu'il ne se vendra plus en Europe, et même dans le monde entier, une barrique de sucre, une balle de coton, un sac de café, qui ne viennent des Indes orientales, et dont le prix ne soit perçu par des négocians anglais : *quod erat demonstrandum.*

Il n'est pas de courtier de marchandises, si peu qu'il sache son métier, qui n'ait pénétré le fond de ces déclamations si bassement hypocrites, auxquelles les cabinets de l'Europe ont eu la bonhomie de se laisser prendre ; et toutefois laissant de côté cette partie honteuse de la question, bien qu'elle soit la principale, je supposerai que c'est de bonne foi que raisonnent *les amis des noirs ;* et j'examinerai cette objection, qu'ils croient considérable, parce qu'ils la prennent dans les aveux mêmes que nous faisons de l'influence salutaire du christianisme en ce qui concerne l'esclavage.

Mais tout en reconnaissant et même en exaltant cette influence, pas un vrai chrétien, que je sache, n'a dit, ni pu dire que la loi de l'Evangile proscrivait l'esclavage et défendait d'avoir des esclaves sous peine de péché : je vois

maîtres : ceux-ci l'ont emporté ; et à une majorité de ONZE VOIX, il a été décidé qu'on pourrait continuer à les accabler, à les faire mourir de travail et de coups.

Et ce sont ces bourreaux de générations blanches, qui trouvent des phrases sentimentales, des larmes même pour les nègres des Antilles !

au contraire, que plusieurs des Paraboles de Jésus-Christ sont puisées dans les rapports légitimes du maître avec l'esclave; que les apôtres ordonnent positivement à l'esclave d'obéir à son maître; qu'une des Epîtres de S. Paul est écrite uniquement dans l'intention de remettre l'esclave Onésime à son maître Philémon. Au moyen-âge, il y avait des marchés d'esclaves dans toute la chrétienté et dans Rome même. Est-il besoin de dire qu'en France, sous les deux premières races et même fort avant sous la troisième, ce vaste royaume était cultivé par des esclaves ou *serfs* attachés à la glèbe? Enfin, ce qui tranche encore plus nettement la question, de nos jours, dans les colonies espagnoles et portugaises, il est des Ordres religieux qui possèdent de riches habitations cultivées par de nombreux esclaves, lesquels, à la vérité, ne changeraient pas leur condition pour celle de beaucoup d'hommes libres, mais qui néanmoins sont soumis à la loi de l'esclavage sous la loi du christianisme, et ont pour maîtres des ministres même de cette loi de liberté. Qu'est-ce donc que l'esclavage qui, en définitive, n'offense pas Dieu et ne blesse pas les droits de l'humanité?

Il ne faut pas une forte application d'esprit, ni une pénétration bien extraordinaire pour reconnaître, dans l'examen des principes constitutifs de la société humaine, qu'elle se partage

en trois grandes divisions : société politique, société civile et société domestique. De celle-ci, sortent les deux premières qui ne peuvent exister sans elle, tandis qu'elle vit par elle-même, sortant immédiatement des mains de Dieu, qui a dit : *Croissez et multipliez ;* et ensuite : *Père et mère honoreras*. Dans cette société, le commandement est, de droit, plus absolu que dans les deux autres : le père, à l'égard de ses enfans, y est à la fois législateur, juge sans appel de la violation de ses lois, exécuteur de ses jugemens ; et il n'est personne qui n'en puisse trouver la raison, qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'extrême faiblesse d'intelligence de celui qui obéit. S'il y a plus de liberté dans la société civile, c'est que l'homme n'y entre qu'après que son intelligence a grandi, pour ainsi parler, dans la société domestique, qu'elle y a acquis des forces suffisantes pour comprendre les lois d'ordre qui régissent cette seconde société, et assez d'empire sur ses passions pour ne pas les troubler. C'est alors seulement qu'on peut l'appeler un homme libre, parce qu'il est un homme raisonnable. L'enfant est, à la lettre, *un petit esclave ;* et de même, ne sort point de la société domestique, l'individu chez qui le développement des forces morales n'a pas suivi celui des forces physiques au degré suffisant pour qu'il puisse entrer dans les libertés de la

société civile : par conséquent, sont aussi esclaves ceux qui sont atteints de folie ou d'imbécillité. L'homme civil devient-il un homme de désordre, et cette société plus élevée à laquelle il appartient se trouve-t-elle menacée par lui dans sa sûreté et dans son repos ? au-dessus s'élève encore la société politique qui s'empare de lui, et l'en retranche, soit par les supplices, soit par l'esclavage : car ce sont sans doute des esclaves bien rigoureusement traités que ceux qui travaillent enchaînés dans les bagnes, ou qui sont étendus sur la paille des cachots. — Cet esclavage déshonore, dira-t-on. — Eh ! bien, il en est un que toutes les nations s'accordent à considérer comme honorable : c'est celui du soldat. « Il n'est rien de plus stupide qu'une armée, » a dit très-justement Montesquieu ; il devait ajouter que sa stupidité même est pour elle une condition vitale, une condition sans laquelle il lui serait absolument impossible d'exister. Le soldat est donc esclave, parce qu'il a contracté l'engagement d'être stupide ; et il ne reprend sa liberté que quand cet engagement étant fini, il est en même temps rendu au libre usage de ses facultés intellectuelles (1).

(1) Certainement la plus monstrueuse bêtise qui ait été proférée depuis la révolution de Juillet, est celle des *baïonnettes intelligentes* ; et il faut être plus stupide qu'une armée entière pour avoir accolé ensemble ces deux mots, les plus éloignés l'un de l'autre qui

Ainsi se simplifie et s'éclaircit une question obscurcie et compliquée à dessein par les sophismes d'une fausse philosophie et par le machiavélisme d'une politique sordidement avare. La société se composant d'*hommes* et non de *choses* (1), c'est-à-dire d'intelligences et non pas seulement de corps, c'est le plus ou moins de facultés intellectuelles de l'individu, qui, sauf les exceptions dont j'espère qu'on voudra bien me tenir compte, détermine le cercle social dans lequel il doit être renfermé pour ne pas troubler l'ordre général; de manière que s'il n'est pas intelligent au degré jugé nécessaire pour appartenir à la société civile, c'est à la société domestique qu'il faut remettre le soin de sa conservation ( ).

Ainsi, dans les ténèbres et les corruptions du

existent dans aucune langue. Il n'y avait qu'un des faiseurs de phrases du *Journal des Débats*, qui fût capable d'un semblable tour de force. Auprès des *baïonnettes intelligentes*, la *quasi-légitimité* est presque un trait d'esprit.

(1) J'ai le malheur d'être ici en contradiction avec l'*homme d'Etat* de la *Gazette de France*, qui n'y voyait que des *choses* et non des *hommes*. J'ajouterai même que cette sottise, presque aussi prodigieuse que les deux précédentes, aurait suffi, sans compter tout le reste, pour me le faire apprécier à sa juste valeur. Au reste, c'est ce même personnage qui a été si complètement mystifié par le mulâtre Boyer, lequel s'est montré un *homme*, lorsqu'il n'était, lui, qu'une *chose*.

(2) Ainsi sort, par l'*interdiction*, de la société civile pour rentrer dans la société domestique, l'homme tombé en enfance par la vieillesse ou par quelque maladie.

paganisme, les dernières classes du peuple, ignorantes et grossières comme elles le sont encore de nos jours, mais en outre perverties jusque dans les entrailles par des superstitions religieuses qui autorisaient tous les vices, eussent bouleversé le monde social, et de fond en comble, si la société domestique ne s'en fût emparée, et il est vrai de dire que, dans cet état si imparfait des choses humaines, l'esclavage fut un principe conservateur (1). La situation des peuples barbares dans nos temps modernes, ne différant point essentiellement de celle des païens dans l'antiquité, l'esclavage y doit être également une des conditions de leur existence, et l'est en effet; d'où il faut conclure que si le christianisme a le privilége unique de l'abolir, c'est unique-

(1) Le droit de la guerre était, chez les anciens, la principale source de l'esclavage. «Être esclave ou mourir» telle était la seule alternative offerte aux vaincus (*). Les Romains, qui triomphèrent des nations les plus policées de la terre, firent ainsi entrer dans l'obscurité de la vie domestique des hommes qui, pour le savoir et l'intelligence, étaient fort au-dessus de leurs maîtres:

« Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
» Intulit agresti Latio. »

La politique les empêcha d'abord d'en faire des citoyens; mais subjugués par leur ascendant, ils en firent du moins des affranchis. Sous les Empereurs, ces affranchis remplirent le palais, et plus d'une fois furent jugés dignes de conduire les affaires des maîtres du monde. Ainsi reprenait naturellement son niveau cette force intellectuelle qui est le principe vital de la société humaine; et ici l'exception confirme la règle.

(*) Il en est de même encore aujourd'hui chez tous les peuples barbares.

ment par sa puissance morale qu'il opère ce prodige, et que là où il ne l'a pas encore exercée assez efficacement pour que l'homme soit capable de devenir libre civilement, lui-même troublerait l'ordre public s'il prétendait qu'il ne doit pas être *domestiquement* esclave. C'est ce qu'il n'a jamais fait et n'a jamais eu la pensée de faire. Si l'Europe, grâce à sa divine et irrésistible influence, a vu l'esclavage s'éteindre au milieu d'elle, c'est par une graduation insensible, et à mesure que cette lumière pénétrait les cœurs et éclairait les esprits. Ailleurs, il ne peut qu'adoucir les lois de l'esclavage et préparer des temps de liberté, considérant jusque là comme légitimement esclave, celui qui n'a pas en son intelligence ce qu'il faut pour devenir un homme libre.

Maintenant, je le demande à tout homme qui aura conservé les premières lueurs du sens commun, quel tort fait-on à un Africain, né dans l'esclavage, en ayant les habitudes, n'ayant jamais rien vu au delà, incapable même de concevoir, en ce qui le concerne, une autre manière d'exister, quel tort, dis-je, lui fait-on, comment blesse-t-on *ses droits* et ses priviléges, en l'achetant à son maître, auquel il reconnaît lui-même le droit de le vendre, et en le transportant dans un autre pays (car le droit de l'acheter entraîne nécessairement celui de le trans-

porter), pour lui faire continuer sa vie d'esclave aux mêmes conditions, ou (s'il y a changement) à des conditions meilleures ? En effet, interrogez les nègres qui viennent de quitter les côtes d'Afrique, et demandez-leur s'ils voudraient y retourner : il n'en est peut-être pas un seul qui ne repondît négativement : le plus dur de leurs maîtres civilisés est pour eux préférable au plus clément de leurs maîtres barbares [1].

Si, dans cette situation nouvelle, ils sont mieux physiquement, osera-t-on dire que ces adorateurs de fétiches et de génies malfaisans, qui les remplissent d'une terreur continuelle et mettent ainsi le comble aux angoisses de leur misérable vie, sont dans une condition morale

(1) Un vieux colon de Saint-Domingue m'a raconté, comme témoin oculaire, que le roi d'une peuplade africaine, dont le fils avait été fait prisonnier à la guerre, vendu à un négrier français et conduit dans cette colonie, ayant offert au capitaine d'un autre négrier de lui donner dix de ses plus beaux esclaves à son choix en échange de ce fils, s'il pouvait parvenir à le lui ramener, la cupidité fit faire à celui-ci tant d'investigations, qu'à la fin il le découvrit dans les magasins d'un négociant de Léogane (*), où il était employé à faire et à raccommoder des barriques. Le messager de Sa Majesté noire lui fit aussitôt connaître la mission dont il était chargé, lui proposant de le racheter et de le ramener sain et sauf dans le palais de son auguste père. L'altesse royale refusa net et lui tourna le dos, déclarant qu'elle se trouvait beaucoup mieux de son nouvel état que du premier, et que pour rien au monde elle ne voudrait retourner d'où elle était venue. Vous voyez que je ne vais pas chercher mes exemples parmi la canaille.

(*) Ce négociant se nommait Shéridan.

plus mauvaise, lorsque transportés, par exemple, dans une colonie catholique, ils y reçoivent les premières lumières d'une religion qui les console, les persuade et leur commande tout à la fois, qui leur montre d'immortelles espérances en échange de leurs afflictions passagères, qui relève et ranime ces ames dégradées, et quelquefois jusqu'à les rendre capables de supporter la liberté, tellement que l'esclave qui, sur le sol africain, différait peu de la brute, devenu homme libre par la bienveillance d'un maître chrétien, peut comprendre cet état nouveau et en remplir les devoirs? A ces conditions, est-ce donc un acte injuste et barbare d'aller acheter des nègres sur les côtes d'Afrique, où ils sont vendus *par d'autres nègres*? Qui l'osera soutenir (1)?

(1) On dira peut-être que ces conditions n'ont pas toujours été remplies à l'égard des noirs dans nos colonies; que des maîtres y commettaient souvent, sur ces malheureux, des actes de barbarie qui demeuraient impunis; que probablement ce changement d'état, dont on vante tant les douceurs, ne leur semblait pas si doux, puisqu'ils se sont révoltés à Saint-Domingue, et ont fait, de cette première colonie du monde, un théâtre de carnage et de dévastation.

Il est facile de répondre à ces objections, qui d'abord semblent spécieuses : 1.° L'exception n'a jamais prouvé contre la règle; il est de notoriété qu'en général les esclaves étaient traités, dans l'île de Saint-Domingue, avec beaucoup d'humanité. Il y existait une législation, dite *le code noir*, qui les protégeait contre les violences excessives de leurs maîtres, de même que, parmi nous, la loi civile protége les enfans contre les excès d'un père dénaturé qui outre-passe, à leur égard, l'exercice légitime de ses droits. S'il y avait des abus,

Quant à moi, je suis si loin de le penser, que l'opération commerciale, dont le résultat est de transporter un Africain de son pays dans une des colonies des Indes occidentales, loin d'être à mes

il fallait en demander la répression ; mais détruire n'est pas réprimer. 2.° La révolte de Saint-Domingue prouve plutôt pour que contre mes raisonnemens : ceux qui la connaissent bien, et autant que la connaissent peu les déclamateurs imbéciles qui s'en font les apologistes, savent que ce ne sont pas les nègres qui l'ont faite : ils n'en avaient ni le pouvoir, ni la volonté. Elle a d'abord été conçue en Europe sous l'influence des guinées anglaises, dans les profondeurs du jacobinisme français ; et les instrumens en ont été les *mulâtres*, race d'hommes nés de l'incontinence effrénée des blancs, placés par la tache indélébile de leur naissance, et en même temps par les faiblesses et les affections de leurs pères, dans un état de liberté pire que l'esclavage, puisque, devenus hommes libres, ils n'en portaient pas moins les stygmates de l'esclave et qu'ils en partageaient les mépris : position sociale la plus fausse qu'il soit possible d'imaginer, et qui leur était d'autant plus insupportable que, par une autre inconséquence, ces pères libertins et insensés les envoyaient souvent en Europe recevoir une éducation dont le résultat était de rendre plus horrible encore cette position ignominieuse qui leur était préparée en Amérique. C'étaient là des hommes désespérés, prêts, au premier signal, à bouleverser la société qui les repoussait de son sein ; et ils l'ont fait dès que ce signal leur a été donné. S'ils ont entraîné les noirs après eux, c'est que partout la populace suit ceux qui la conduisent au meurtre et au pillage ; mais, devenus tranquilles, ils ont bien prouvé à ces mêmes noirs, dont le sang coulait aussi dans leurs veines, et parmi lesquels ils avaient eu la politique adroite de choisir des auxiliaires de leur tyrannie, qu'ils ne pouvaient vivre que dans l'esclavage ; s'étant, à l'instant même, montrés pour eux des maîtres mille fois plus rigoureux que les blancs les plus impitoyables ne l'avaient jamais été. Qui ne sait qu'aujourd'hui le nègre *libre* de Saint-Domingue, attaché à la glèbe, arrose de ses sueurs la terre qu'il est forcé de cultiver sous l'inspection d'agens nommés par le gouvernement, lesquels, selon leur bon plaisir, et pour peu qu'il se montre récalcitrant, l'assomment de coups de bâton, ou le jettent, chargé de chaînes, au fond d'un cachot ?

yeux inhumaine et coupable, me semble plutôt (toutefois sous la condition qu'elle sera soumise à une bonne police) une action humaine, charitable même, dont l'honneur n'appartiendra pas sans doute au trafiquant avide qui, dans un tel commerce, considère uniquement le produit qui peut lui en revenir, mais au gouvernement qui aura su faire tourner son avidité au profit de l'humanité. Ceci, je le répète, est incontestable en ce qui concerne l'esclavage dans les colonies catholiques, où la religion, principe d'autorité en même temps que de développement intellectuel, soumet à sa règle morale tout ce qu'elle perfectionne, et conserve ainsi sans violence tout ce qu'elle juge nécessaire de conserver. Dans les colonies où domine le protestantisme, et par conséquent dans le sud des Etats-Unis, encore que le sort de l'esclave y soit de beaucoup préférable à celui qu'il aurait été forcé de subir

Sous les blancs, il n'était qu'esclave; sous les mulâtres, il est galérien. Tel est *le progrès* qui l'a fait passer dans la société civile, après l'avoir fait sortir de la société domestique (*).

(*) Un fait avéré, c'est que des esclaves, échappés de la Martinique pour aller chercher refuge dans cette terre de *liberté*, d'où il n'est plus permis de sortir quand on y est entré, ont trouvé si charmante cette liberté qu'ils venaient d'acquérir, qu'au bout de quelques mois ils sont retournés furtivement vers leurs maîtres, au risque de ce qui pourrait leur en arriver. Un mulâtre, qui gagne ici sa vie à jouer du violon dans les bals, me disait dernièrement, qu'appelé, il y a quelques années, au Port-au-Prince, par un de ses oncles, propriétaire d'une habitation dont il voulait le faire héritier, cette condition de propriétaire à St. Domingue, sous les douces lois de ses *frères*, lui avait également paru si agréable, qu'il avait saisi la première occasion de s'évader pour revenir à New-York, y rentrer dans sa caste et recommencer à racler de son violon.

dans sa mère-patrie, cependant ce fléau religieux, gâtant tout ce qu'il touche et portant en lui-même le principe de désordre le plus actif et le plus irrémédiable qui ait jamais désolé le monde social, son influence, à laquelle rien ne peut échapper, y a changé, sous certains rapports, ces conditions salutaires de l'esclavage; et la question s'y présente sous un point de vue dont les différences, peu sensibles pour les yeux vulgaires, sont au fond réelles et considérables. C'est en l'examinant sous ce point de vue nouveau, que je vais rentrer dans mon sujet.

Je vous l'ai déjà dit, lorsque les Etats-Unis étaient encore colonies anglaises, il y avait des esclaves partout. Par degrés, les Etats du nord trouvèrent leur intérêt à n'en plus avoir, et l'esclavage disparut au milieu d'eux; ce fut l'intérêt des Etats du sud de les conserver, et ils les conservèrent: n'en cherchez point d'autres raisons. Le fleuve Potomac, y compris le Maryland au nord, devint donc une espèce de barrière qui sépara les Etats à esclaves (slave holding states) de ceux qui avaient aboli l'esclavage ([1]);

(1) Le Maryland, la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, le Tennessee et le Kentucky: tel est le groupe principal des Etats à esclaves. On en trouve encore dans quelques autres Etats, et même dans de simples *territoires*, mais en petit nombre, et ce n'est pas la peine d'en parler.

Sur ces Etats à esclaves, il en est trois qui déjà ont d'autres intérêts:

et ces derniers furent plutôt commerçans et manufacturiers qu'agricoles : ce fut le contraire des autres.

La position nouvelle où la révolution de 1776 avait placé les colonies anglaises au sud du Potomac, ne tarda pas à compliquer singulièrement les conditions de leur existence sociale.

le Maryland, la Virginie et la Caroline du nord. Leur principal produit agricole est le tabac et le blé. La première de ces deux cultures demande le travail des nègres et des terres neuves et fertiles, qu'elle a bientôt épuisées; la seconde se fait avec plus d'avantage par des mains libres. Or, les terres à tabac ne rendant presque plus rien, et le prix de cette plante ayant fort diminué, parce que l'ouest en fournit maintenant une très-grande quantité, les planteurs se sont tournés vers la culture du blé, ont appelé chez eux des émigrans laboureurs, ont établi des manufactures, et leurs esclaves leur étant devenus plus onéreux que profitables, ils en ont fait une branche de commerce. C'est là, et principalement dans la Virginie, qu'on vient les acheter pour les transporter dans le sud et dans l'ouest. Parmi les autres Etats purement agricoles, où l'on cultive le sucre, le coton, le ris et le maïs, culture qui ne peut se faire que par les noirs, la Caroline du sud tient, sans contredit, le premier rang, tant pour la richesse de ses plantations que pour les hommes instruits et même de talent qui s'y rencontrent en plus grand nombre que dans aucune autre partie de l'*Union*, ce qui en fait l'ame de cette Confédération du sud, qui cause tant d'inquiétude aux Etats du nord et au gouvernement général; Confédération qui déjà, et par son attitude seule, contrebalance la tendance despotique et usurpatrice de leur politique, et que ses meneurs sauront mettre en mouvement dès que le moment en sera venu.

Il se fait sans doute du commerce dans les principales villes maritimes de ces Etats. Baltimore à l'est, et la Nouvelle-Orléans au sud-ouest, y emploient de grands capitaux; à Charleston, Savannah, etc., il est entre les mains des marchands du nord, qui y entretiennent des agens. L'influence politique de cette classe commerçante est absolument nulle.

L'esclavage, aussi absolu qu'on le peut imaginer, s'y trouvait à côté de la liberté politique portée à son paroxisme et renouvelant jusqu'à un certain point les scènes tumultueuses du *Pnyx* et du *Forum* : il y avait là une image assez frappante des républiques de l'antiquité, toutefois avec cette différence, que la presse et le fanatisme protestant y créaient des dangers que ces républiques, quelque agitée que fût leur existence, n'avaient pas connus. Le foyer de révolte établi au sein de l'*Union* par cette anarchie de croyances dites *évangéliques*, y était entrenu, attisé par cette puissance de la presse portée à sa dernière expression ; et il avait là pour la nouvelle république un danger extrême et imminent. Tant que les Etats du nord conservèrent leurs esclaves, l'intérêt personnel les porta à comprimer le zèle intempérant des sectes prêcheuses, qui étaient prédominantes au milieu d'eux. Lorsque cet intérêt eut cessé d'exister, ces sectes frénétiques n'étant plus contenues, entreprirent une sorte de croisade contre l'esclavage ; leurs prêcheurs eurent l'audace de crier anathème contre lui jusqu'au sein des Etats du sud ; elles formèrent des *Sociétés d'Amis des Noirs*, créèrent sur les côtes de l'Afrique, où s'en tient le marché, une ville de refuge (1) qu'elles

(1) Cette ville, ou soi-disant telle, située entre la Sierra-Leone et

prétendirent peupler d'hommes de couleur rendus à la liberté, et s'emportèrent dans le Congrès, par la voix de leurs orateurs, jusqu'à demander l'entière et soudaine émancipation des esclaves. Les Etats menacés ouvrirent alors les yeux, et des révoltes partielles et sanglantes achevèrent de leur découvrir les profondeurs de l'abîme dans lequel on voulait les précipiter. De là, en grande partie, leur haine implacable, invétérée, contre les Etats du nord [1], haine

le cap des Palmes, se nomme *Liberia*; et l'on y envoie tous les ans, aux frais des sociétés des *Amis des Noirs*, quelques cargaisons de nègres libres, qui y vivent ensuite comme ils peuvent. On fait de cet établissement des récits contradictoires, mais je suis plus porté à croire ceux qui le représentent comme misérable et destiné à devenir le tombeau des pauvres abusés qui s'y sont laissés conduire et qui, à peine arrivés, déplorent leur folie et maudissent leurs libérateurs. Il faut de semblables expériences pour prouver à une génération aussi infatuée que la nôtre de tout ce qui est faux en morale et en politique, à quel point elle a extravagué en tout ce qui concerne l'esclavage et ses *intéressantes* victimes. Malheureusement, cette sensiblerie a détruit des colonies florissantes et fait répandre des torrens de sang.

Décembre, 1834.

(1) Ces amis obstinés et furieux des Noirs, malgré tant de haines et de colères qu'ils ont amassées sur leurs têtes, n'en persistent pas moins dans leurs projets insensés. Ne pouvant désormais, sans les plus grands dangers, pénétrer dans les Etats à esclaves, c'est dans l'Etat de New-York qui en est en quelque sorte la frontière, qu'ils ont placé leurs gardes avancées, c'est-à-dire élevé une de leurs tribunes les plus furibondes contre l'esclavage, excitant en même temps les passions féroces d'une population de gens de couleur, libres à la vérité, mais qui, exaspérés par leurs déclamations, ne supportent plus qu'en frémissant l'abjection dans laquelle ils vivent au milieu des blancs. Ceci devenant de jour en jour plus dangereux, non-seulement pour la propre tranquillité de l'Etat; mais encore en raison de ses relations

que ceux-ci, il le faut avouer, n'ont que trop justifiée par le continuel abus qu'ils ont fait de leur prépondérance dans le gouvernement général de la Confédération ; de là, des mesures nouvelles relativement au régime des esclaves, que, d'après la politique toute matérielle du pays, il serait difficile de blâmer; car enfin la question pour eux est « d'être ou ne pas être : » *to be, or not to be.*

1.º Ne trouvant pas, dans ce qu'ils appellent leur religion, ce qui en effet n'y est pas, ce qui n'existe que dans la religion catholique, je veux dire cette puissance à qui il appartient tout à la fois de développer et de soumettre les intelligences, ils l'ont considérée, à l'égard de leurs esclaves, non comme une auxiliaire,

commerciales avec les Etats du sud, relations qui en font presque toute la richesse et la prospérité (car on sait que l'Etat de New-York est beaucoup plus commerçant qu'agriculteur et manufacturier), la ville même de New-York s'est décidée à donner aux *négrophiles* une leçon dont ils pussent se souvenir. Excitée par des meneurs invisibles, la populace s'est portée, le 19 juillet dernier, vers les maisons et magasins des frères Tappan, deux riches presbytériens que l'on compte au nombre des plus zélés propagateurs de *l'émancipation*, et les a pillés et saccagés. De là, elle est allée dévaster une église de nègres méthodistes, puis ensuite la maison de leur prêcheur, dit le docteur Cox. Les hommes de couleur qui, malheureusement pour eux, se trouvaient dans les rues, furent assommés jusqu'à rester comme morts sur la place; les *watchmen* ayant prétendu s'opposer au désordre furent dissipés plusieurs fois à coups de pierres, et l'expédition qui dura trois jours lui paraissant suffisamment achevée, la foule se dispersa tranquillement.

mais comme une ennemie. Par conséquent, leur système a été d'éteindre en eux autant que possible toutes les croyances religieuses, et surtout de leur interdire toute communication avec les missionnaires *baptistes* et *presbytériens*, lesquels s'exposeraient aux plus grands dangers, à des dangers qui pourraient en faire, sinon des saints, du moins des martyrs, s'ils se hasardaient à recommencer au milieu d'eux leur ancienne propagande. Les prêcheurs méthodistes sont moins redoutés par les raisons que je vous ai déjà données; mais ils font néanmoins peu de prosélytes, si ce n'est parmi les nègres libres; et l'on peut considérer la race entière de ces pauvres esclaves comme à l'égal des animaux, sous le rapport religieux (1). 2.° Ils ont trouvé un moyen immanquable de les garantir des effets contagieux de la liberté de la presse: c'est de défendre qu'on leur apprît à lire. Sur ce point, la loi est formelle, uniforme, sévère dans tous les Etats; la moindre contravention est punie d'une amende, la ré-

(1) Cependant, dans les villes et dans les villages, il leur est permis de fréquenter les églises, où ils ont une place réservée dans les galeries. Sur les plantations, s'il y a une église à peu de distance, il ne leur est pas défendu d'y aller; tout se réduit là. Dans quelques endroits, ils ont des congrégations dont le prêcheur est un nègre, quelquefois libre, le plus souvent esclave: vous pouvez vous faire une idée de ses prédications. Ces congrégations sont maintenant toutes méthodistes.

cidive de la prison, quelquefois même de l'exil. Ainsi, les journaux peuvent circuler librement: ils sont, pour cette population entière, comme s'ils n'étaient pas. 3.° Enfin, par une dernière mesure, la plus importante de toutes (et tellement importante que, s'ils ne s'étaient pas décidés à la prendre, les deux autres devenaient insuffisantes), ils se sont résolus à expulser de leurs limites tous les hommes de couleur libres, à quelque nuance qu'ils pussent appartenir. Instruits par l'expérience de nos colonies insurgées, ils ont reconnu que là principalement, ou pour mieux dire, uniquement là était le danger; et que c'était pour eux une question de salut de se délivrer de cette race d'hommes, placés à la fois en dedans et en dehors de la société, objets de jalousie pour les esclaves auxquels ils offrent le seul point de comparaison qui puisse exciter leurs murmures et leur faire ressentir le poids de leurs chaînes, animés de leur côté contre les blancs d'une haine implacable qui ne pourrait s'éteindre que dans la dernière goutte de leur sang. On y a donc établi, spécialement pour eux, des lois de police rigoureuses, puis de jour en jour plus oppressives, qui ont rendu leur condition telle, qu'ils en étaient réduits à envier celle des esclaves (1).

(1) Ils furent soumis, dans beaucoup de localités, à des taxes personnelles souvent intolérables; dans quelques Etats, ils furent obli-

Alors, ils se sont successivement réfugiés et continuent encore de se réfugier dans les Etats libres. En même temps, l'affranchissement, considéré comme un acte impolitique et dangereux, est tombé partout dans la plus grande défaveur: dans plusieurs Etats, la loi le défend même expressément; et du reste, il n'est pas probable qu'aucun esclave y voulût maintenant de sa liberté, si elle lui était offerte, puisqu'à l'instant même où il serait libre, il se verrait forcé de quitter le pays (1).

gés d'avoir des curateurs de leurs biens; dans d'autres (et ce fut le plus grand nombre), la liberté qui leur avait été donnée dut répondre des dettes de leurs maîtres, contractées avant leur émancipation; et pour les acquitter, ils purent être vendus une seconde fois; s'ils étaient surpris voyageant sans passe-port (mesure à laquelle ils étaient exclusivement assujettis) ou sans leur certificat de liberté, on les arrêtait; et on les vendait encore, s'ils étaient hors d'état de payer leurs frais de prison; enfin ce fut une condition de l'émancipation nouvelle, que l'esclave émancipé quitterait à l'instant même le pays. A la Nouvelle-Orléans, où ils sont moins à craindre, parce que la ville, maintenant entourée de forts, ne laisse à la révolte des esclaves aucune chance de succès possible, on les tolère davantage, et ils y peuvent vivre à des conditions plus supportables.

(1) En sortant de là, où va-t-il? Dans les Etats du nord. Mais en y entrant, peut-il effacer cette tache ineffaçable de sa couleur, qui, partout où il y a des blancs, le relègue dans cette caste de pariahs à laquelle il appartient; de cette couleur fatale, que repousse un préjugé invincible, enraciné, pour ainsi parler, jusque dans les entrailles de l'homme, et que ni le temps, ni les lieux, ni les institutions les plus délirantes de liberté et d'égalité ne pourront jamais, je ne dis pas éteindre, mais seulement affaiblir, préjugé qui élève un mur d'airain entre la race des maîtres et cette race qu'elle croit

A ces tristes conditions, auxquelles ils joignent une organisation de leurs milices fort supérieure à celle des Etats libres, et une police vigilante et sévère à l'égard des esclaves (1), ils sont du

faite pour l'esclavage (*), qui effectivement, depuis que les sociétés existent, n'en est jamais sortie? Ami des noirs, qui que tu puisses être, pourvu que ta couleur soit blanche, réponds-moi : Voudrais-tu donner ta fille en mariage à un nègre, je le suppose riche, bien élevé, fils de roi, roi lui-même? Pas plus que celui qui déclame contre la flétrissure imprimée à l'homme qui monte sur des tréteaux, ne voudrait pour gendre un comédien. Là où le blanc est esclave du blanc, et le noir du noir, les races peuvent tôt ou tard se confondre, et l'affranchissement n'a ni de tels dangers ni de tels inconvéniens; mais établir dans son propre sein, de gaîté de cœur, et non-seulement sans nécessité, mais encore sans véritable avantage pour elle, une race ennemie, qui porte sur son front un signe à la fois de proscription et de ralliement, c'est certainement la plus insigne folie qui soit jamais montée dans des têtes humaines.

En effet (et les registres de prisons en font foi), c'est parmi les hommes de couleur libres que les Etats du sud forcent à se jeter dans les Etats du nord, où ils arrivent la plupart sans industrie et sans aucun moyen d'existence, que l'on compte, proportion gardée, un plus grand nombre de ces malfaiteurs qui vont chaque année peupler les prisons d'Etat, où les attend un esclavage mille fois plus rigoureux que celui dont ils sont sortis si fatalement pour eux.

(1) Dans les grandes villes, où les esclaves sont plus nombreux, il y a un poste de soldats casernés dans la ville même, et prêts à marcher au premier signal. Après le coucher du soleil, aucun nègre ne peut sortir de la maison de son maître sans un laissez-passer qui indique la nature de la commission dont il est chargé; et s'il est

(*) En parcourant un ouvrage anglais, où cette question de l'affranchissement des nègres est considérée à peu près sous ce point de vue, et assez raisonnablement traitée (*Travels of Captain Basil Hall*), je lis en marge de l'exemplaire que j'ai entre les mains, et écrite au crayon, la phrase suivante, qui m'a semblé mériter d'être conservée : « The race of Cam were to have a mark put on them, and they were to be » the servants of white men. » — « Les descendans de Cham devaient avoir un signe » sur eux, et ils devaient être les esclaves des hommes blancs. »

moins en sûreté ; et même, sauf des événemens extraordinaires et qui ne pourraient venir que de l'extérieur, il ne semble guères possible que, de long-temps, leur paix intérieure puisse être troublée. L'esclave n'y a pas le moindre désir de sortir de son esclavage, parce que tel est son état de dégradation intellectuelle, qu'il ne comprend pas même comment il pourrait devenir libre, encore moins comment il pourrait faire usage de sa liberté ; et il en résulte que ne donnant ainsi à peu près aucune inquiétude à son maître, il en est mieux traité, et qu'il jouit sous ses lois de la seule espèce de liberté qu'il puisse apprécier, laquelle par conséquent est pour lui bien préférable à l'autre. Et comme c'est une vérité incontestable que, dans nos sociétés modernes d'où le christianisme a banni l'esclavage, tout mouvement industriel serait arrêté, si la pauvreté ne forçait le plus grand nombre des hommes qui les composent à se condamner eux-mêmes à cette multitude de rudes travaux qui sont les bases nécessaires de tous les besoins et les premières conditions de la vie matérielle, je crois pouvoir soutenir que, dans la plus grande partie des Etats du sud, le sort des esclaves est plus doux que celui des manœuvres libres dans aucun pays du mon-

rencontré hors de la route qu'il devait suivre, il est arrêté et reçoit une correction. Sur les plantations, la loi est beaucoup moins sévère, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

de, et que là même où ils sont assujettis à travailler plus durement et avec moins de relâche, ils trouveraient encore, même en Europe, des points de comparaison qui seraient de nature à les consoler ([1]). Leur tâche journalière est moins longue que celle de nos ouvriers, quelle que soit la nature de leur industrie ; ils sont mieux nourris, n'ont aucun souci de l'avenir, ni pour eux ni pour leurs familles, et en ont peu dans le présent ; l'intérêt de leurs maîtres est de les ménager quand ils sont en santé, de les soigner quand ils sont malades ; sur les plantations, ils diffèrent peu, pour la manière dont ils sont traités, de ces laboureurs romains attachés à la glèbe et désignés sous la dénomination de *colons* ([2]) ; dans le ser-

(1) Par exemple, dans les sucreries, où depuis la coupe des cannes jusqu'à la dernière fabrication du sucre, ils travaillent jour et nuit avec de très-courts intervalles de relâche. Quelque rude que soit ce travail, il l'est moins, à mon avis, que celui des ouvriers qui s'ensevelissent volontairement dans les mines, des matelots engagés dans les voyages de long cours, particulièrement de ceux qu'on appelle baleiniers, etc., etc.

(2) En général, le système d'administration employé sur les plantations est d'imposer une tâche journalière à l'esclave, tâche toujours proportionnée à ses forces, à son degré d'industrie, et du reste tellement calculée à son avantage, qu'elle est ordinairement achevée entre trois et quatre heures du soir (*). Il a commencé à travail

(*) C'est ce qui fait, qu'en général, les esclaves préfèrent le travail des champs, quoique beaucoup plus rude, au service de l'habitation. Ces heures d'entière liberté qu'on leur laisse journellement, sont même considérées par eux comme une espèce de droit qu'il serait dangereux de leur ôter. Là où l'on a essayé de le faire, ils sont tombés dans un abattement et un désespoir qui souvent sont devenus mortels pour eux.

vice intérieur, leur traitement est absolument le même que celui de nos domestiques blancs, avec cette différence, toute à leur avantage, que, pour

ler au lever du soleil et à midi il a une heure de repos pour le dîner. Sa tâche faite, on n'exige plus aucun service de lui : il cultive le petit jardin qui lui a été concédé, va vendre ses poules, ses cochons, ses légumes au marché ; quelquefois il se loue à son propre maître pour quelque service extraordinaire ; s'il le préfère, il va faire une visite à sa femme, ou à *ses femmes*, qu'il choisit presque toujours sur quelque plantation voisine (*) ; enfin, jusqu'au lendemain matin on le perd de vue, on ne s'occupe plus de lui ; et alors, en effet, il n'y a aucune différence entre l'esclave et l'ouvrier libre qui a achevé sa journée. Le dimanche il met ses beaux habits, va à l'habitation recevoir sa ration hebdomadaire, et passe le reste de la journée à se promener, à danser, à dormir, selon sa fantaisie. Donner des tâches le matin, examiner le soir si elles ont été faites, telles sont les fonctions du gérant ou inspecteur ; le maître fait ordinairement une tournée à cheval, et donne des ordres généraux. Le nègre ou paresseux ou voleur, ou récalcitrant, reçoit, sur l'ordre que l'un ou l'autre donne, un certain nombre de coups de fouets qui lui sont appliqués par le cocher ; et il est évident que si l'on n'employait de semblables moyens de correction, et promptement, sévèrement, l'esclave ne pouvant, pour de semblables délits, être mis à la porte ou traduit devant les tribunaux comme l'ouvrier libre, une plantation ne tarderait pas à devenir un champ de pillage et de destruction.

Lorsqu'un maître vend ses esclaves, la mère ne peut être séparée de ses enfans : la paternité étant plus équivoque, et le lien du mariage étant parmi eux extrêmement fragile, la loi n'est pas si formelle en faveur du père et du mari ; cependant lorsque le fait est constaté, l'opinion publique flétrit ces séparations inhumaines ; et il y en a de rares exemples. Je ne parlerai pas des lois protectrices établies en leur faveur : elles existent partout ; mais, il faut le dire, pour la forme seulement et comme si elles n'existaient pas, parce

(*) La dépravation de leurs mœurs est extrême : et où en serait le frein ? les maîtres, pour la plupart aussi corrompus qu'eux, leur laissent sur ce point toute licence ; et à moins qu'il n'en résulte des querelles sérieuses et violentes, ils ne se mêlent en aucune manière, de ce qui se passe dans l'intérieur de leurs cases.

la plupart, nés et élevés dans la maison, ils se considèrent comme faisant partie de la famille, qui les considère aussi comme une portion inférieure de ses membres : aussi est-ce là principalement que l'on rencontre des esclaves fidèles et attachés (1). En un mot, l'esclavage, tel qu'il

qu'en effet l'exécution en est impossible. Permettez à un nègre, dans quelque cas que ce puisse être, d'appeler à un tribunal des faits et gestes de son maître, et tout est perdu. Ainsi est constituée la société domestique à laquelle il appartient, et qui ne présente, contre l'abus du pouvoir, d'autre garantie que l'affection du père et l'intérêt du maître, sauf toutefois les cas extraordinaires où la barbarie des châtimens irait jusqu'à causer la mort de l'individu. Dans un cas de cette espèce, le propriétaire de l'esclave est traduit devant les tribunaux comme homicide, et s'il est convaincu, condamné à la prison d'Etat (*).

(1) Toutefois, il est vrai de dire qu'en général les nègres sont peu attachés à leur maître, et que la crainte des châtimens est presque toujours le seul frein qui puisse les contenir. De là, un nouveau texte contre l'esclavage « qui éteint tout rapport d'affection et de bienveillance entre celui qui commande et celui qui obéit. » Mais n'en est-il pas de même, et presque sans exception, partout où il y a un pouvoir et des sujets? Les hommes ne sont-ils pas toujours disposés à haïr ceux qui les gouvernent, à murmurer et même à se soulever contre eux, dès qu'on en fait naître l'occasion; et peut-on les conduire dans la société purement politique, autrement que par la crainte? Cette haine du pouvoir n'est-elle pas plus violente, plus enracinée qu'ailleurs, dans les pays à gouvernemens *représentatifs*, où l'on est, dit-on, si libre, si heureux? C'est une vraie pitié que de tels raisonnemens.

(*) Ne voyons-nous pas de même que, dans la société civile, il existe partout certains tribunaux (les tribnuaux de police) munis de pouvoirs discrétionnaires, l'ordre public ne pouvant y être maintenu dans certains cas qu'à ces conditions despotiques et expéditives? Les citoyens libres et indépendans de la République-*modèle* (free and independent) en sentent le poids plus qu'il ne se fait sentir peut-être en aucun autre lieu du monde; et j'y vois, tous les jours, des hommes blancs du Nord traités comme il arrive rarement de l'être à un nègre du sud.

existe maintenant dans le sud des Etats-Unis, me semble la meilleure institution et la plus sagement administrée du plus *libre* des peuples : et à voir l'usage qu'il fait de sa prétendue liberté, je suis tenté, à chaque instant, de m'écrier : Vive l'esclavage !

En effet, s'il est quelque chose de frappant pour l'étranger qui voyage dans les Etats-Unis et particulièrement dans ceux de l'ouest, c'est le changement subit qui s'opère à ses yeux lorsqu'il franchit la limite qui sépare les Etats libres des Etats à esclaves. Là, il a été en quelque sorte froissé de toutes parts par une population grossière, hargneuse, insolente, qui faisant payer très-cher ses services, se maintenait avec lui, tout en le servant, sur le pied d'une insupportable égalité; ici, il rencontre une classe inférieure, tempérante dans ses habitudes, soumise, respectueuse, empressée à le servir, telle enfin qu'il pourrait se croire transporté au milieu des contrées de l'Europe les plus policées. Il remarque encore que ce peuple esclave, accoutumé à la servitude, persuadé qu'il est né pour servir et se trouvant là comme dans son élément, a toutes les apparences de la gaîté, de la paix, du contentement, et réellement est beaucoup plus heureux que cette populace libre qu'il vient de quitter, et qu'il a vue agitée de mille passions haineuses, et toujours en révolte contre la position sociale que la

pauvreté la force à subir. Ici s'établissent, entre lui et l'individu qui le sert, des rapports de mutuelle bienveillance, dans lesquels l'un et l'autre trouvent également leur avantage ; là, il y avait aversion réciproque et état perpétuel d'hostilité. Encore un coup, puisque la liberté a de si charmans résultats, vive l'esclavage !

C'est là aussi que l'on trouve, comme en Europe, la grande propriété accompagnée de la plupart des avantages qu'elle porte ordinairement avec elle, c'est-à-dire de cette véritable indépendance de position sociale, qui favorise la culture de l'esprit, qui inspire des sentimens plus élevés, qui répand sur toutes les habitudes de la vie plus d'élégance et de dignité, qui conserve le dépôt des traditions de la famille, et les préserve plus long-temps des corruptions toujours croissantes du siècle, et particulièrement ici, de cette avidité du gain qui est le trait le plus dégradant du caractère américain. C'est chez les grands planteurs du sud, que l'Européen reçoit cette noble hospitalité des châteaux de France et d'Angleterre, qu'on n'imite qu'imparfaitement dans les autres parties de l'*Union ;* et que s'offre de toutes parts à ses yeux ce luxe sans ostentation qui n'appartient chez nous qu'aux plus hautes classes de la société. Là où ils sont encore nombreux, par exemple dans la Virginie et plus particulièrement dans la Caroline du sud, ces hom-

mes également recommandables par d'immenses richesses et par plus d'instruction et de talens acquis, exercent une grande influence sur une population, composée, en grande partie, de propriétaires de toutes classes, dont par conséquent les intérêts se confondent avec les leurs ; et si la coalition égoïste des Etats du nord leur a fait perdre, dans le gouvernement général, la prééminence qu'ils y ont si long-temps exercée (1), ils ont en eux-mêmes ce qu'il faut pour lui faire payer cher, et peut-être plus tôt qu'on ne pense, ce triomphe impolitique et passager.

C'est là le beau côté de la médaille : en voici le revers. Il ne faut pas croire que dans cette portion des Etas-Unis, il en soit comme de nos colonies européennes, où la population des hommes de couleur est, avec celle des blancs, dans la proportion de dix à un, une force militaire permanente protégeant le petit nombre de maîtres contre le grand nombre de leurs esclaves : c'est tout le contraire. La population blanche y est plus nombreuse que l'autre, et à peu près dans la proportion de deux à un, proportion qui va toujours croissant par la raison que, dans la plus grande partie de cette contrée, la température du climat moins ardente que dans nos colonies,

(1) Sur sept présidens des Etats-Unis que l'on compte jusqu'à ce jour, la Virginie en a fourni quatre. Jackson est né dans la Caroline du sud.

et l'extrême fertilité des nouvelles terres permettant d'y entreprendre des cultures qui n'exigent pas le travail exclusif des nègres, l'émigration européenne se porte maintenant de ce côté pour le moins autant que de celui du nord [1]. Il y a donc, dans ce grand nombre d'hommes libres qui y abondent, des élémens plus que suf-

(1) Voici un tableau de la population de ces Etats du sud et du sud-ouest, dressé l'année dernière, que je crois exact, et qui vous donnera une assez juste idée de leur position respective. Vous y verrez, la Louisiane exceptée (et par les raisons que j'ai déjà exposées), que le nombre des hommes de couleur libres augmente ou diminue dans ces Etats, suivant qu'on y considère les esclaves comme plus ou moins nécessaires à la culture.

	BLANCS.	ESCLAVES.	HOMMES de couleur libres.
Maryland,	291,093.	102,878.	52,942.
Columbia (district),	27,635.	6,060.	6,163.
Virginie,	694,439.	460,724.	47,103.
Caroline du nord,	472,433.	246,462.	19,575.
Caroline du sud,	257,878.	315,665.	7,915.
Géorgie,	296,614.	217,407.	2,438.
Alabama,	190,171,	117,494.	1,541.
Mississipi,	70,618.	65,659.	529.
Louisiane,	89,407.	109,631.	16,753.
Tenessee,	537,930,	142,379.	4,518.
Kentucky,	518,678.	165,350.	4,816.
Missouri,	114,552.	24,986.	546.
Florides (territoire),	18,385.	15,500.	840.
Totaux :	3,579,833.	1,990,195.	165,719.

Il y a aussi des esclaves dans les territoires peu peuplés du Michigan et d'Arkansas, mais en très-petite quantité. On en rencontre même quelques-uns dans les Etats qui ne doivent plus être considérés comme Etats à esclaves, le New-Jersey et la Delawarre.

fisans pour former *une basse classe* qu'il ne faut pas sans doute comparer à la tourbe de prolétaires dont sont infestés les Etats du nord, mais qui offre beaucoup de traits de ressemblance avec leurs petits fermiers, leurs petits marchands, leurs maîtres artisans. Ceux qui exercent ces deux derniers genres de professions, habitent les villes ; les autres répandus dans la campagne, cultivent, suivant leurs moyens, c'est-à-dire selon le nombre plus ou moins considérable de leurs esclaves, une portion quelconque de terre, qui, s'ils ont peu de ces bras auxiliaires, ne rapporte que peu : s'ils n'en ont pas du tout, leur fournit à peine de quoi se vêtir et se nourrir, leur condition alors ne différant pas de celle de nos paysans d'Europe (1). Tel est l'aspect que présentent surtout les nouveaux Etats du sud-ouest : les grands propriétaires y sont rares.

D'un autre côté, le nombre de ces grands propriétaires décroît de jour en jour dans les anciens Etats du sud, l'abolition du droit d'aînesse, l'un des *chefs-d'œuvre* de l'administration de Jefferson, y divisant sans cesse les propriétés : encore

(1) C'est sans doute dans l'intention d'accroître encore le nombre de ces petits propriétaires que le Congrès a passé, autant que je puis me le rappeler, dans son avant-dernière session, une loi désignée sous le nom de *Forty acre Law*, par laquelle un pauvre homme a la faculté d'acquérir du gouvernement, et à de longs termes, quarante acres de terre, à un dollard vingt-cinq centimes l'acre (un peu plus de sept francs cinquante centimes).

quelques années, ils en auront disparu, ou du moins la moyenne et la petite propriété y deviendront dominantes. Or, ces propriétaires d'un ordre inférieur n'y valent pas mieux que leurs *analogues* des Etats du nord : ils sont comme eux, du moins pour la plupart, grossiers, ignorans, d'une probité plus que suspecte ; mais ce qu'on appelle *le privilége de la couleur*, cet avantage qu'elle leur donne de voir une population entière muette et tremblante devant eux, imprime à leur orgueil un caractère très-différent : il se compose d'une certaine hauteur aristocratique qui, mêlée à la démocratie de leurs institutions, en fait une race encore plus turbulente, plus licencieuse, plus impatiente de toute espèce de frein. Dans les Etats du nord, un travail continuel étant la première condition d'existence de presque tous leurs habitans, les passions qui fermentent sans cesse au fond des cœurs, n'y font leur explosion que dans certaines circonstances où l'ouvrier et le laboureur deviennent des hommes politiques ; et en sortant d'un *meeting*, la nécessité de retravailler pour vivre, vient absorber de nouveau toutes leurs pensées et tous leurs sentimens. Ici le travail des esclaves procure à un grand nombre de ces petits propriétaires un loisir qui leur devient funeste, et dont de tels hommes ne peuvent effectivement qu'abuser. C'est dans le sud que se

Cependant (et ceci au premier abord peut sembler encore plus étrange) c'est au milieu de

» l'antique désert, on découvrait une culture naissante; les épis rou-
» laient à flots d'or sur le tronc des *chênes* abattus, et la gerbe d'un
» été remplaçait l'arbre de dix siècles. Partout on voyait les forêts,
» *livrées aux flammes*, pousser de grosses fumées dans les airs, et
» la charrue se promener lentement dans les débris de leurs racines.
» Des arpenteurs avec de longues chaînes allaient mesurant le désert,
» et des ARBITRES *établissaient les premières propriétés*. L'oiseau cé-
» dait son nid, le repaire de la bête fauve *se changeait en une ca-*
» *bane;* on entendait gronder des forges; et les *coups de la cognée*
» faisaient, pour la dernière fois, mugir des échos qui allaient eux-
» mêmes expirer avec les arbres qui leur servaient d'asile. »

(*Génie du Christianisme.*)

N'êtes-vous pas enchanté de ce petit morceau? Comment trouvez-vous, sans compter tout le reste, cette *cyprière* où les épis roulent sur des *chênes;* ces forêts livrées *aux flammes*, dans un pays où l'usage est de ne les abattre qu'avec la *cognée;* des charrues de force à labourer les racines de chênes vieux de dix siècles; *des* ARBITRES *établissant les premières propriétés*, là, comme partout ailleurs, vendues par des commissaires du *Land-Office*, nommés par le gouvernement; des repaires de bêtes féroces, c'est-à-dire des cavernes ou trous naturellement creusés dans des rochers, changés en *cabanes* DE BOIS (log-houses) que l'on bâtit avec les troncs et les grosses branches des arbres qu'on a abattus? Se peut-il imaginer rien de plus plaisant? Oui, il y a quelque chose de plus plaisant encore : c'est de voir le géographe-compilateur Maltebrun, s'apprêtant à citer ce passage, s'écrier d'un ton pénétré : « C'est dans le Kentucky *surtout* qu'on AD-
» MIRE aujourd'hui le premier aspect de *la civilisation naissante*, si
» ADMIRABLEMENT décrite par M. de Châteaubriand (*). »

(*) Voilà bien des *admirations*. Elles me rappellent *le spectacle d'une belle nuit dans les déserts du Nouveau-Monde*, que j'ai toujours entendu citer comme une des pages les plus ADMIRABLES de *notre grand écrivain national*, dit aujourd'hui la *Gazette de France* du *premier écrivain du siècle*, disait autrefois le *Journal des Débats*. L'*illustre* voyageur *prétend* s'y être enfoncé « dans un Océan de forêts » où il a vu la lune produire, tant sur les *eaux* qu'entre les *arbres* et les *prairies* (il y a de tout cela réuni ensemble dans les forêts du Nouveau-Monde !!!), des effets qu'il assure être extraordinaires, et que j'ai quelque idée d'avoir rencontrés partout, même avant de sortir de

là, l'homme pacifique est forcé d'imiter, pour la défense, ce que fait l'homme violent pour l'attaque, et de ne marcher comme lui qu'armé du poignard, de la dague, de la canne à lance, surtout de pistolets bien chargés..... Mais n'anticipons pas sur le *Chapitre des crimes*, auquel appartiennent les détails de cet étrange état de société (1).

(1) Voici une petite esquisse du caractère des Kentuckiens, dont personne n'a contesté la vérité, et qui pourra vous donner quelque idée des mœurs de ces contrées.

« Les Kentuckiens portent toujours avec eux un grand couteau de » poche, dont ils ne manquent jamais de faire usage dans leurs querelles. On les voit habituellement assis à la porte de leurs tavernes, » se balançant sur une chaise, se curant les dents avec ce couteau, » dont la lame n'a pas moins de six pouces de longueur, ou tailladant les bancs, les poteaux, et tout ce qui se trouve à leur portée. » Cependant les Kentuckiens ne sont, sous aucun rapport, *plus querelleurs que les autres habitans de l'Ouest;* mais quand ils ont engagé la lutte, ils s'y montrent acharnés, ainsi que font *beaucoup d'Américains*, perçant, déchirant, coupant, avec la plus grande » férocité. » — « The Kentuckians all carry large pocket knives, » which they never fail to use in a scuffie; and you may see a gentleman seated at the tavern door, balanced on two legs of chair, » picking his teeth with a knife, the blade of which is full six inches » long, or cutting the benches, posts, or any thing else that may lie » within his reach. Notwithstanding this, the Kentuckians are by no » means more quarrelsome than other peuple of the Western States. » But when they do commence hostilities, they fight with great bitterness, as do most Americans, biting, gouging, and cutting unrelentingly. » (*Farrall's Rambles in America.*)

Cette peinture vous a-t-elle causé de pénibles émotions? La contrepartie qu'en a faite M. de Châteaubriand va, je l'espère, reposer votre ame sur de plus doux objets.

« Là (dans le Kentucky) régnait le mélange *le plus touchant* de » la vie *sociale* et de la vie de la *nature :* au coin d'une *cyprière* de

Cependant (et ceci au premier abord peut sembler encore plus étrange) c'est au milieu de

» l'antique désert, on découvrait une culture naissante ; les épis roulaient à flots d'or sur le tronc des *chênes* abattus, et la gerbe d'un
» été remplaçait l'arbre de dix siècles. Partout on voyait les forêts,
» *livrées aux flammes*, pousser de grosses fumées dans les airs, et
» la charrue se promener lentement dans les débris de leurs racines.
» Des arpenteurs avec de longues chaînes allaient mesurant le désert,
» et des ARBITRES *établissaient les premières propriétés*. L'oiseau cé-
» dait son nid, le repaire de la bête fauve *se changeait en une ca-*
» *bane ;* on entendait gronder des forges ; et les *coups de la cognée*
» faisaient, pour la dernière fois, mugir des échos qui allaient eux-
» mêmes expirer avec les arbres qui leur servaient d'asile. »

(*Génie du Christianisme.*)

N'êtes-vous pas enchanté de ce petit morceau? Comment trouvez-vous, sans compter tout le reste, cette *cyprière* où les épis roulent sur des *chênes ;* ces forêts livrées *aux flammes*, dans un pays où l'usage est de ne les abattre qu'avec la *cognée ;* des charrues de force à labourer les racines de chênes vieux de dix siècles ; *des* ARBITRES *établissant les premières propriétés*, là, comme partout ailleurs, vendues par des commissaires du *Land-Office*, nommés par le gouvernement ; des repaires de bêtes féroces, c'est-à-dire des cavernes ou trous naturellement creusés dans des rochers, changés en *cabanes* DE BOIS (log-houses) que l'on bâtit avec les troncs et les grosses branches des arbres qu'on a abattus ? Se peut-il imaginer rien de plus plaisant ? Oui, il y a quelque chose de plus plaisant encore : c'est de voir le géographe-compilateur Maltebrun, s'apprêtant à citer ce passage, s'écrier d'un ton pénétré : « C'est dans le Kentucky *surtout* qu'on AD-
» MIRE aujourd'hui le premier aspect de *la civilisation naissante*, si
» ADMIRABLEMENT décrite par M. de Châteaubriand (*). »

(*) Voilà bien des *admirations*. Elles me rappellent *le spectacle d'une belle nuit dans les déserts du Nouveau-Monde*, que j'ai toujours entendu citer comme une des pages les plus ADMIRABLES de *notre grand écrivain national*, dit aujourd'hui la *Gazette de France* du *premier écrivain du siècle*, disait autrefois le *Journal des Débats*. L'*illustre* voyageur *prétend* s'y être enfoncé « dans un Océan de forêts » où il a vu la lune produire, tant sur les *eaux* qu'entre les *arbres* et les *prairies* (il y a de tout cela réuni ensemble dans les forêts du Nouveau-Monde ! ! !), des effets qu'il assure être extraordinaires, et que j'ai quelque idée d'avoir rencontrés partout, même avant de sortir de

cette tourmente de passions ardentes et irascibles, et c'est seulement là, dans toute l'*Union*, que l'on retrouve encore quelques restes de cette unité de vues, de cet accord des esprits, de cette foi politique, qui, confondant l'intérêt de chacun dans l'intérêt de tous, donnent à une société où il n'y a plus de croyances communes et par conséquent plus de véritable vie, une force factice qui ressemble à la vie, et peut, pour un certain temps, en prolonger l'existence. Un lien commun, que la conduite absurde et tyrannique des Etats du nord a resserré et rendu indissoluble, unit donc entre eux tous ces Etats à esclaves, soumet de cœur et d'ame tous leurs citoyens aux conseils de quelques hommes supérieurs, qui, ayant conçu un grand dessein, peuvent ainsi compter sur le concours de tous, pour le mettre à exécution quand il en sera temps, et le conduire à sa fin. Ce dessein est connu; on le signale déjà sous le nom de *Coalition du Sud;* et la deuxième Caroline en est le foyer principal.

Manet altâ mente repostum. Je vous l'ai déjà

mon village, supposant toutefois que c'est la même lune que nous avons vue l'un et l'autre. La seule chose qui m'ait inquiété en lisant cette description, c'est de savoir si, avant de se hasarder ainsi dans les forêts du Nouveau-Monde, afin d'y contempler la lune à son aise, il a eu le soin prudent de se munir d'une boussole : car à moins d'avoir un guide de cette espèce dans sa poche, et de s'être d'abord bien orienté, c'est un miracle d'en pouvoir sortir quand on y est entré.

Les Américains sont naturellement sérieux : mais on est toujours sûr de les égayer quand on leur lit les descriptions de M. de Châteaubriand, et ses voyages sur leurs fleuves et dans leurs solitudes.

dit et répété, je le répète encore : jamais ces Etats ne pardonneront à leurs *frères* du Nord leurs déclamations, dans le Congrès et dans leurs journaux, contre l'esclavage, les croisades de leurs missionnaires entreprises dans l'intention de soulever leurs esclaves, espèce de conjuration non moins insensée que coupable contre leurs biens et contre leurs vies, conjuration qu'ils pourraient renouveler encore, si leur doctrine de l'*omnipotence* de la majorité dans les Congrès était reçue par toute l'*Union*, et si la Caroline du sud n'y avait pas déjà opposé une résistance qui leur a prouvé qu'une semblable entreprise était plus difficile à mener à sa fin qu'ils ne l'avaient d'abord imaginé. Ils ne leur pardonnent pas davantage l'abus insolent qu'ils ont fait de cette majorité pour les écraser sous le poids d'un tarif, qui les appauvrissait au profit d'une coalition de représentans manufacturiers, à la fois juges et parties dans ce grand procès entre les oppresseurs et les opprimés ; et c'est une illusion grossière de s'être persuadé que le palliatif de M. Clay ait suffi pour les apaiser. Ils ont les yeux continuellement ouverts sur cette alliance, à la fois hypocrite et impudente, du parti démocratique avec l'ancien fédéralisme, dont le but évident est de consolider la doctrine de l'*unité nationale* et par conséquent de la *puissance absolue du Congrès dans sa* MAJORITÉ. Ils composent, eux,

cette école de Jefferson, dont le principe fondamental est *la souveraineté particulière des Etats;* ils continuent d'agir en vertu de ce principe, comme le parti des *nullifiers* a déjà commencé; et la dissolution de l'*Union* qu'ils préparent en silence, sans s'inquiéter des vaines menaces et des intrigues obscures de leurs adversaires, éclatera le jour même où ceux-ci essaieront de nouveau d'abuser contre eux de cette tyrannie des *majorités*, on ne doit point se lasser de le redire, la plus lâche, la plus odieuse, la plus insupportable qui ait jamais pesé sur des hommes rassemblés en société (1). S'il leur plaît de se séparer

(1) Nous avons vu que la *nullification* avait d'abord effrayé les Etats du sud, et à tel point, qu'oubliant l'intérêt commun qui, sur l'affaire importante du *tarif*, devait les porter à se réunir à la deuxième Caroline, ils s'étaient d'abord prononcés contre cette mesure, dans laquelle cet Etat leur semblait avoir passé les bornes de son pouvoir légitime; et qu'il avait été presque abandonné à ses propres forces contre les menaces et l'action du gouvernement général. Dans une situation qu'on aurait pu croire désespérée, sa résistance énergique, à laquelle on doit incontestablement le *Clay-bill* ou *tarif réformé*, a eu pour premier effet de mettre à nu les faiblesses de ce gouvernement fanfaron et déclamateur. Le mépris que la Caroline a fait depuis de l'*Enforcing bill*, la résolution qu'elle a prise, et dans laquelle elle se maintient, de rester sous les armes, tant que ce bill qu'elle appelle *sanguinaire, liberticide, destructeur de la souveraineté et des droits les plus sacrés des Etats*, aura force de loi; l'habileté avec laquelle ses hommes d'État ont déchiré le voile qui couvrait, et les sales intrigues des meneurs du Congrès, et ce système d'administration qu'on décore du beau nom de *système américain*, et qui n'est plus autre chose que le vol et le pillage de la propriété du plus faible, légalement organisé au profit du plus fort; tout cela a ouvert les yeux et ranimé le courage de ceux dont les intérêts se confondent si

même avant cette tentative, mon avis est qu'ils en sont les maîtres, et qu'il n'est point d'*Enfor-*

évidemment avec les siens. Qu'il y ait donc un plan formé, dans le Sud, de se soustraire à la tyrannie du Nord, c'est ce dont sont forcés de convenir les écrivains publicistes les plus attachés à l'Union, telle qu'elle existe maintenant. Ils avouent, et des journaux ministériels le disent avec eux (*) : « que la Caroline du sud ne s'est soumise » que malgré elle et avec un dépit concentré, aux demi-concessions » faites par le bill du *tarif réformé*, et que si elle les a acceptées, » c'est qu'elle a reconnu la faute qu'elle avait commise de mettre trop » tôt ses projets à découvert, et avant de s'être assuré d'auxiliaires » suffisans; que depuis, ses doctrines se sont propagées; et que, lors » des prochaines élections, la Virginie se dispose à former une forte » opposition contre les envahissemens du gouvernement général, la » première condition pour être élu au Congrès devant être de jurer » *allégeance à l'Etat* et de reconnaître formellement *son droit de sou-* » *veraineté absolue et indépendante de tout autre pouvoir;* que d'après » les derniers actes de la *Convention* réunie à Charleston, on ne peut » douter que la Caroline ne prépare secrètement une coalition de » tous les Etats du sud, dont le résultat doit être leur séparation » entière de l'*Union*, pour former entre eux une confédération par- » ticulière; qu'elle s'était maintenant placée sur un meilleur terrain » que celui de la *nullification*, en ranimant leurs anciens ressenti- » mens contre les Etats *libres*, et la méfiance que ceux-ci leur inspi- » rent à si justes titres; en leur montrant la nécessité de se liguer » ensemble comme seul moyen de conserver leurs esclaves, c'est- » à-dire de défendre leurs biens et même leurs vies, que menace sans » cesse l'égoïsme avide des marchands du Nord, de ces hommes » perfides, sans principes, sans vues, toujours prêts à se livrer à tout » parti qui semblera disposé à favoriser les vils calculs de leur inté- » rêt personnel. » Ces journaux ajoutent, « qu'après leur avoir rappelé » tant de tentatives odieuses faites pour abolir chez eux l'esclavage, » la Caroline a su, profitant avec adresse de quelques paroles indis- » crètes échappées dans le dernier Congrès sur les avantages que pré- » sentait le travail des hommes libres comparé à celui des esclaves, » leur persuader que ce plan d'émancipation était loin d'être aban- » donné par la faction contraire; qu'il était d'ailleurs favorisé par

(*) Par exemple, le *Washington-Globe*.

cing-bill et d'*Arrêt de la Cour suprême* qui puissent les en empêcher.

Adieu.

P. S. Pour dédommager Jackson du soufflet que la main de Randolph lui a donné dans le Sud, les *Jackson-men* ont imaginé de faire battre des mains pour lui dans le Nord ; et en conséquence a été conçu et arrangé un voyage du président, dont l'itinéraire l'a conduit à New-York, où j'ai eu l'avantage de le revoir, croyant lui avoir fait, et sans retour, mes derniers adieux à Washington. Pour vous donner une idée de la réception qui lui a été faite ici et partout où il a passé, de celle qu'on lui prépare partout où il passera, il me suffira de vous dire qu'il n'a mis, ne met, et ne mettra le pied nulle part, qu'il ne se rencontre, face à face, avec des autori-

» l'*Enforcing-bill*, dont elle leur a peint les conséquences sous les » plus sinistres couleurs. »

Or, les journaux qui donnent de tels renseignemens et qui les soutiennent *vrais* sur tous les points, conviennent encore (les journaux ministériels exceptés) « que les griefs des Etats du sud ne sont » que trop fondés, déclarent que l'emploi de mesures violentes, » injuste en lui-même, n'aurait d'autre résultat que de hâter cette » fatale séparation, et que le seul moyen de conjurer l'orage est de » se rattacher, de toutes parts et plus fermement que jamais, à la » Constitution, et *surtout d'écarter des conseils publics ces visages* » *équivoques du nord, dont les manœuvres pourraient seules rendre* » *sérieuses de semblables menaces.* » (But to guard the public councils against the introduction from the North of those *dough faces* throug whose agency alone such threats can cease to be ludicrous).

tés municipales jacksoniennes ou fédéralistes, renforcées par des multitudes d'employés de tout genre *qui lui doivent leurs emplois ;* et nous savons qu'en fait d'adulation basse et servile, quand c'est leur intérêt d'être flatteurs et non pas insolens, les libéraux effacent non-seulement ce qui s'est jamais fait, mais ce qui, hors du libéralisme, ne pourrait même être imaginé (1).

La farce de sa réception m'a d'abord semblé risible : je l'ai ensuite trouvée dégoûtante ; et cependant, au moment même où la troupe de ses *comédiens* de New-York se prosternait le plus profondément devant lui, les habitans de Boston faisaient *à savoir* par leurs journaux, que les honneurs qu'on lui rendait dans *notre endroit*, n'étaient rien en comparaison de ceux qu'ils lui préparaient dans le leur. Or, ce sont ces mêmes fédéralistes bostoniens qui le traînaient dans la boue il y a à peine six mois, qui le traitaient alors comme le dernier des hommes n'a jamais été traité dans aucun temps et dans aucun pays ! Qu'espèrent ces deux partis dans leur inconcevable réunion, surtout lorsque leur secret est devenu celui de tout le monde, et

(1) L'adulation a été portée à ce point, que le riche ameublement qu'on lui avait préparé, dans l'un des principaux hôtels de la ville, devant être vendu aux enchères après son départ, un des journaux du parti (*The Evening Post*) a conjecturé « que la valeur de ces meubles en *devait augmenter*, pour avoir été pendant quelques jours à l'usage de cet auguste personnage ! »

qu'ils sont dans la nécessité absolue de jouer maintenant cartes sur table ? Je ne sais ; mais je suis de l'avis de ceux qui pensent qu'ils se perdront, et qu'en se perdant ils ameneront un peu plus tôt qu'elle ne devait naturellement arriver, la dissolution de l'*Union* (1).

20 Décembre 1834.

(1) Si l'on en croit les nouvelles postérieures à celles que l'on venait de recevoir, au moment où j'écrivais le *Post-Scriptum* d'une des notes de la lettre 14e (Voy. p. 163), les choses ont entièrement changé de face, et le parti-Jackson a triomphé, dans l'Etat et particulièrement dans la ville de New-York, où l'on pensait qu'il aurait le dessous. On dit que, sûr maintenant de la *majorité* dans le Congrès, ce parti va poursuivre avec plus d'ardeur que jamais ses projets hostiles contre » la banque des Etats-Unis ; » que pour lui porter un coup qu'il croit décisif et mortel, il a fait donner ordre à tous les receveurs des douanes de rejeter tous paiemens qui leur seraient présentés en *bank-notes*, et d'exiger qu'ils fussent acquittés en valeurs métalliques ; et là-dessus, le journal que j'ai déjà cité (*), lequel semble avoir reçu mission de résumer tout ce qui se dit en France d'absurde sur un pays que l'on n'y connaît guère plus qu'on ne connaît les habitans de la lune, que l'on semble même s'obstiner à ne pas vouloir connaître, ce journal, dis-je, s'écrie : « *les banquiers s'en vont ;* » et, après cette exclamation, il nous apprend « comme quoi les Etats de » New-York et de la Pensylvanie ont montré, en cette occasion, et » à l'égard de cet établissement, une *ingratitude* faite pour étonner, » vu que, de tous les Etats de l'Union américaine, ce sont ceux qui » ont le plus profité, par les canaux et entreprises industrielles que » les capitaux de la banque ont permis d'établir ; mais, ajoute-t-il » avec *profondeur*, les républiques *sont ingrates*, et nous croyons » que personne ne sera étonné de cet acte d'ostracisme républicain. » Cependant il ne faut pas croire qu'il soit aussi aveugle que celui » du citoyen d'Athènes envers Aristide : la banque n'est pas proscrite » *parce qu'elle est pure*, mais, au contraire, parce qu'elle est à la » fois la source et l'aliment de toutes *les passions basses et cupides.* » O hommes de Jackson, et vous, vieux fédéralistes manufacturiers

(*) Le *Rénovateur*.

du Nord, qui vous êtes faits leurs flatteurs et leurs acolytes, après avoir voulu les traîner aux gémonies, vous voilà donc constitués, *de par* un journaliste français, les ennemis déclarés de toutes les *passions basses et cupides*, et dans le peu de désintéressement de vos *vertus civiques*, les défenseurs de la *morale publique outragée !*... En lisant de semblables choses, j'en crois à peine mes yeux, et je tombe dans une sorte de stupéfaction. Cette stupéfaction augmente lorsque, pour preuve de l'ingratitude de ces deux Etats envers la banque, ce même journal a cité « la majorité de 2400 voix obtenue à New-York en faveur d'un candidat jacksonien. »

Me sera-t-il donné de faire enfin comprendre, et cette république américaine, et ses saturnales politiques, que rien dans le monde n'a jamais égalées? Que parlez-vous d'*élections* et de *majorités?* N'ai-je pas déjà dit et répété, me faut-il répéter encore qu'en ce pays l'homme qui roule des barriques sur le port, celui qui gâche du mortier, le chauffeur de *steamboat*, le scieur de bois, le balayeur de la rue, l'émigrant déguenillé qui sort de l'entrepont d'un brik ou d'un paquebot, le malfaiteur repris de justice qui a fini son temps, celui qui ne tardera pas à commencer le sien, et tout ce que l'imagination peut se représenter de plus sale et infâme canaille, d'une canaille qui n'eut et n'aura jamais rien à démêler avec les banques, à moins qu'il ne se présente quelque bonne occasion de les piller, que tout cela, dis-je, vote dans les assemblées électorales, au même titre que le ministre et l'ambassadeur, que le descendant de Francklin ou de Washington; qu'un vote de cette nature coûte, *prix fait*, deux schellings américains (1 fr. 25 c.) et quelques verres de wiskey; qu'il est de notoriété publique que ces meutes de bêtes féroces, dont les neuf dixièmes se composent d'*étrangers*, sont à la disposition des autorités municipales, presque partout jacksoniennes; qu'on les lance dans les élections pour tout emporter par le nombre ou par la violence; que là où elles sont les moins nombreuses, elles procèdent par les grêles de pierres, les coups de bâton, puis, s'il est nécessaire, par les coups de fusil, par la dévastation et l'incendie des maisons, à l'effet d'en écarter les hommes paisibles et qui ont quelque chose à perdre, ainsi que cela vient d'arriver à New-York et à Philadelphie; que, bien loin d'avoir la folle pensée de vouloir détruire les banques, qui sont aussi nécessaires à l'existence des Etats-Unis que l'air qu'on y respire, c'est au contraire « pour se faire banquiers, » se gorger d'or, et établir sur des fondemens inébranlables le règne de la démagogie la plus ignoble, et de la corruption la plus effrénée dont il y ait jamais eu d'exemple au milieu

des peuples les plus dégradés, que le parti-jackson s'efforce de détruire le seul établissement financier du pays (je dois lui rendre cette justice) qui soit au-dessus de toute corruption et à l'abri de tout reproche; que ce sont là des choses que les enfans eux-mêmes savent aux Etats-Unis, et dont il est honteux pour un publiciste de parler sans en avoir même la plus légère connaissance? Encore un coup qu'adviendra-t-il d'un semblable état de choses? la dissolution entière, et peut-être au milieu des plus effroyables tempêtes, de cette monstrueuse confédération : en attendant, l'américain indigène, cet archétype de l'orgueil et de la révolte, vide jusqu'à la lie le calice d'ignominie qu'il a mérité de boire pour s'être mis ainsi en contradiction ouverte avec les lois éternelles de l'ordre social ; et son premier châtiment est d'être forcé de recevoir pour tyran ce véritable *peuple souverain*, le rebut des populations de l'Europe.

LETTRE XVII.

New-York, le 15. Août 1833.

Voyage de M. de la Fayette dans l'intérieur des Etats-Unis. — Motifs politiques des honneurs qui lui ont été rendus. — Chapitre des crimes. — Vols. — Moins nombreux que les meurtres. — Pourquoi. — Plus de meurtres aux Etats-Unis qu'en aucun autre pays du monde civilisé. — Mœurs féroces de la population américaine. — Cette férocité accrue par l'usage des liqueurs fortes. — Rare application de la peine de mort. — Le vol, principal objet de la surveillance publique et le plus grand des crimes. — Nouveaux détails sur l'état de la société dans le Sud. — Atrocité des haines et des vengeances. — Catastrophes sanglantes presque journalières. — Connivence des tribunaux. — Impunité scandaleuse des assassins. — Suicides. — Aussi nombreux que les meurtres. — Prostitution publique. — Mauvaise législation qui en accroît les dangers. — Scandales prodigieux dans les familles. — Loteries. — Fureur du jeu. — Escrocs. — Incendies et accidens plus fréquens aux Etats-Unis qu'en Europe. — Police américaine, la plus mauvaise qui existe. — Conclusion.

Mon cher Ami,

Je vous avais promis une petite relation du voyage de M. le marquis de la Fayette [1] aux Etats-Unis ; et je m'apprêtais à tenir cette promesse, quoique, à vrai dire, je fusse saisi d'é-

(1) En lisant ceci, on voudra bien se rappeler que cette lettre a été écrite en 1833, M. de la Fayette étant encore vivant.

pouvante à la vue de la masse effroyable de matériaux qu'il me fallait réduire aux dimensions, relativement beaucoup trop courtes, de mes lettres, lesquelles cependant me semblent quelquefois si démesurément longues, qu'il m'arrive, en vous les envoyant, d'en frémir pour les destinées de l'*Invariable*, et d'admirer l'imprudence avec laquelle il se hasarde à en surcharger ses numéros. Il ne s'agissait pas moins que de décrire une promenade d'environ cinq mille milles (près de 1700 lieues), qui, pour être arrangée, n'a pas demandé moins que le concours du directeur-général des postes et de l'ingénieur en chef (1) de la république une et *divisible* des Etats-Unis, et dans laquelle s'est ensuite engagé un individu qui, tout le long du chemin, trouvait la nappe mise, les cloches en branle, la milice sous les armes, les canonniers à leurs pièces, les fusées et les pétards en explosion, les fenêtres et les transparens illuminés, les dames le bouquet à la main, l'orchestre à son premier coup d'archet, les demoiselles à la contredanse, les autorités constituées sur le pont du *Steam-boat* ou à la portière de sa voiture, les orateurs discourant, la populace braillant, tout le monde riant, pleurant, se bousculant; de son côté,

(1) M. M' Lean et le général Bernard, aujourd'hui aide-de-camp de Louis-Philippe. La piété filiale de M. Georges de la Fayette lui a fait un devoir de se réunir à ce grave comité.

le susdit individu, et aussi tout le long du chemin, jouant au grand homme, au grand citoyen, au grand publiciste, que sais-je? peut-être même au grand général, surtout à l'homme modeste au milieu des splendeurs de son triomphe et des transports de la publique allégresse; mangeant de tout, regardant tout, écoutant tout, discourant sur tout, complimentant les *ladies*, répondant aux complimens des *gentlemen*, suivant l'occasion, riant aux éclats ou changeant ses yeux *en deux sources de larmes*, larmes de souvenance, larmes de joie, larmes d'attendrissement; faisant tout cela, tantôt à pied, tantôt à cheval, tantôt en voiture, tantôt en bateau, et l'ayant pu faire dans l'espace de quelques mois, non-seulement sans en crever, mais ne s'en portant que mieux, et comme s'il eût entrepris la chose par ordonnance du médecin! D'y penser seulement, j'en étais tout ahuri, ne sachant par où commencer, encore moins par où finir, enfin par quel bout m'y prendre, lorsqu'un heureux hasard m'a fait découvrir que M. le marquis, trop jaloux de sa gloire pour abandonner de tels récits à quelques-unes de ces plumes impertinentes qui, de même que la mienne, ne savent pas traiter sérieusement les choses sérieuses, et semblent avoir pris à tâche, depuis près d'un demi-siècle, de se moquer de lui, avait confié le soin d'en instruire la posté-

rité à celle d'un M. Levasseur, qui n'était alors ni plus ni moins que le secrétaire intime du « vétéran de la révolution, » ou, si vous l'aimez mieux, DES *révolutions*, lequel M. Levasseur, ayant tout juste ce qu'il faut de portée d'esprit pour admirer les hauts faits « du héros des deux mondes, » et de connaissances positives pour apprécier ses doctrines politiques, raconte ce qu'il a vu de ses yeux, entendu de ses oreilles,

Et quorum pars magna fui,

pourrait-il presque dire ; car, doué, à ce qu'il paraît, d'une santé aussi robuste et d'un appétit aussi dévorant que son patron, il ne l'a pas plus quitté que l'ombre ne quitte le corps, enregistrant tout ce qui se faisait, tout ce qui se disait, tout ce qui se chantait, prenant sa part de tout ce qui se mangeait (1), et remplissant de ces belles choses deux forts volumes in-8°, enrichis d'une carte géographique et de onze planches gravées (2). Je vous renvoie donc à

(1) Ce qui se mangeait était si prodigieux, et M. de la Fayette s'y montrait si infatigable, qu'un Français dit alors, et ce me semble, assez plaisamment « que cet homme, à qui l'on reprochait depuis si long-temps d'avoir une tête de *linotte*, prouvait dans cette circonstance, et comme par une sorte de compensation, qu'il avait un estomac d'*autruche*. »

(2) Je n'ai pas lu une seule page de ces deux volumes, que je n'ai pu même me procurer ici. Je n'en parle que d'après l'analyse très-

M. Levasseur, si vous êtes curieux de connaître « l'ordre et la marche » des fêtes, et jusqu'au

détaillée qui en a été donnée dans l'*American Quarterly review;* et j'y trouve une petite anecdote qui m'a semblé valoir la peine d'être racontée.

Lorsque la discussion s'ouvrit dans le Congrès, sur la récompense nationale à offrir au compagnon de Washington, à l'illustre échappé de la déroute de *Brandyvine:* — « Nous sommes *vingt-six*, dit au » *héros* l'un des membres de la chambre des représentans, qui avons » voté contre, et cela, par quelques scrupules constitutionnels. » — » Très-bien, répondit *héroïquement* celui-ci, en lui serrant cordia- » lement la main, et si j'avais eu l'honneur d'être votre collègue, » nous eussions été *vingt-sept*, non pas seulement parce que je » partage votre opinion, mais parce que je pense que la nation amé- » ricaine n'a déjà que trop fait pour moi. » — Cependant les terres et l'argent ayant été votés, M. le Marquis a cru devoir..... ACCEPTER, par respect pour le vœu de la *majorité*. C'est un homme qu'on a toujours trouvé, qu'on trouvera toujours inflexible sur les principes du gouvernement représentatif; et la somme eût-elle été double, il aurait accepté avec la même résignation.

A cette anecdote, j'en joindrai une autre qui n'est pas moins certaine, et que M. le Secrétaire a jugé à propos de supprimer. Une députation des ministres protestans de l'Eglise épiscopale de New-York étant venue l'inviter à assister à leur prêche, l'ami de la liberté des cultes l'accueillit avec la plus grande bienveillance, et s'empressa de se rendre à cette invitation: le curé de la paroisse sur laquelle il résidait, ayant cru devoir faire une semblable démarche auprès de lui, il fit naître des obstacles, le pria poliment de l'excuser, et s'arrangea de manière à ne pas mettre une seule fois le pied dans l'église catholique.

« Tel maître, tel valet. » M. Levasseur, ayant visité le beau collége de *Georgestown*, il serait difficile d'exprimer à quel point il fut étonné, scandalisé, consterné, épouvanté d'apprendre qu'il était tenu par des JÉSUITES. On eut toutes les peines du monde à lui faire reprendre ses sens, et à lui faire entendre « qu'il n'y avait rien à craindre de ce côté, pour les LIBERTÉS de l'Amérique: » il la voyait déjà sous le joug du *parti-prêtre*. On parvint sans doute à le calmer; mais il n'est pas bien sûr qu'on l'ait entièrement persuadé.

menu des repas donnés à « l'ancienne mouche du coche de la révolution américaine, » et d'enregistrer vous-même tous les traits d'esprit qui ont pu lui échapper le long de la route; car, dussiez-vous crier au prodige, on assure que M. de la Fayette a dit des choses spirituelles..... en Amérique : le pays l'a inspiré et en quelque sorte métamorphosé.

Dans ces adulations monstrueuses, dans ces hommages insensés, prodigués à une créature humaine, quelle qu'elle puisse être (je veux oublier ici ce qu'est en effet M. le marquis), je reconnais l'un des traits les plus caractéristiques des peuples parvenus au dernier degré de corruption politique et religieuse, qui, ayant cessé de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, passent la mesure de ce qui est humainement permis dans les honneurs qu'ils rendent à l'homme (1),

(1) Quoique tous les momens de mon séjour aux Etats-Unis aient augmenté la conviction où je suis que, de tous les peuples nés et à naître, le peuple américain est celui dont les idées sont le plus étrangement faussées, tant sur les hommes que sur les choses, cependant j'ai peine à croire que ce soit sérieusement, naïvement, que les personnages froids et madrés qui conduisent ici les affaires, et avec eux les hautes classes de la société, surtout dans les grandes villes, se soient livrés à cet enthousiasme effréné, à ces transports qui ressemblaient à de l'adoration, à l'égard d'un individu dont la médiocrité, sur tous les points, éclate (et j'en prends la France entière à témoin), chaque fois qu'il a l'imprudence d'ouvrir la bouche, et d'en laisser sortir quelques paroles. C'est très-probablement un ressort politique qui a mis en jeu cette farce si extraordinaire. Parmi les gens sensés d'ici, personne n'ignore qu'une des grandes sollicitudes

et se font des dieux de chair et de sang, parce qu'ils ne peuvent plus s'élever jusqu'à celui qui est esprit et vérité. Ainsi donc en Europe Jupiter-Buonaparte, en Amérique Lafayette-Manitou; et celui-ci a certainement laissé plus de traces de son passage que l'autre. La première chose

du gouvernement de l'UNION est d'entretenir cette déception par laquelle il a su persuader aux multitudes indociles qu'il a tant de peine à conduire, qu'elles sont « le peuple le plus intelligent, le plus sage, le plus libre, le mieux gouverné, le plus heureux, etc. etc., qui existe sur la machine ronde, qui même ait jamais existé (*). » Afin de les maintenir dans cette illusion, sans laquelle elles bouleverseraient tout à leur premier caprice, ils sont obligés, pour ainsi parler, de la tenir sans cesse en haleine par les fanfaronnades de leurs journaux, par leurs discours emphatiques de *meetings* et de tribunes, par la solennité de leurs anniversaires, etc. Or, quel moyen plus heureusement trouvé que de promener au milieu de leur immense territoire, et dans tous les sens, ce vieux débris d'une révolution dont, pour elles, les souvenirs sont une religion, et les principaux acteurs des demi-dieux; de frapper ainsi les imaginations à tel degré qu'il leur conviendrait de le faire, en donnant à ce mannequin vivant telle importance qu'il leur plairait de lui donner?

C'est ce qu'ils ont fait: ces multitudes se sont laissées prendre à cet appât grossier; et le succès a peut-être passé les espérances de leurs meneurs. Nos libéraux avaient des intentions à peu près semblables, lorsqu'ils ont promené ce même individu dans le midi de la France, quelque temps avant les *glorieuses*. Aucune révolution populacière ne peut se passer de lui: il en est le précurseur *obligé*, ou pour mieux dire le *Paillasse;* car son rôle ne va jamais au delà des « bagatelles de la porte. » La pièce sérieuse se joue sans lui, et il est même rare qu'il y soit employé comme figurant.

(*) C'est ainsi que, depuis environ 150 ans (depuis 1688) l'aristocratie toute *paternelle* qui gouverne l'Angleterre, n'ayant cessé d'inventer des milliers de déceptions pour lui persuader qu'elle était la nation de l'univers la plus *heureuse* et la plus *glorieuse*, a su lui faire prendre sa gloire et son bonheur en *patience*. Maintenant que la patience lui échappe, et que, de part et d'autre, on se dit les *grosses vérités*, voyez ce qui en est, et jugez de ce qui en était.

qui a frappé mes regards, en entrant dans le port de New-York, a été le fort *Lafayette*: depuis je ne suis pas entré dans une seule ville, grande ou petite, que je n'aie été obligé de parcourir *Lafayette-Street*, *Lafayette-Square*, *Lafayette-Place*, pour arriver à *Lafayette-Tavern*; et il n'eût tenu qu'à moi d'aller, le soir, me divertir à *Lafayette-Theatre*. Il y a des centaines de navires, packets, brigs, schooners, barques, etc., qui portent le nom de *Lafayette* par derrière, quelquefois sa face par devant; et il va sans dire que j'ai voyagé sur les rivières par le *Lafayette-steam-boat*. Cette face, douée d'une expression qui, vous le savez, lui est toute particulière, se retrouve sur les *omnibus*, sur les tabatières, sur les garde-vues des lampes, sur les mouchoirs de poche, sur toute espèce d'ustensiles qui peuvent la recevoir; je l'ai revue sur des *bank-notes*, sur du papier à enveloppe, sur des étuis à lunettes, sur des boîtes de pains à cacheter, etc., etc.; enfin l'empreinte n'en est pas encore entièrement effacée sur le savon dont j'use pour me faire la barbe. Pardonnez-moi ce dernier détail, un peu familier peut-être même dans une simple lettre, mais qui, ce me semble, termine assez convenablement cette grotesque énumération [1].

[1] Il y a plus fort que tout cela : lors de son débarquement à

De toutes les impatiences que m'a causées « la nouvelle terre classique de la liberté », il n'en est point qui m'ait été plus insupportable ; et je puis dire

*qu'*elle m'a fatigué de ce nom ennemi.

Maintenant étonnez-vous de cette espèce de vision extatique dans laquelle tombe M. le marquis de la Fayette chaque fois qu'il se pose en face des Etats-Unis ; et qui, malgré toutes les concessions que vous croyiez devoir faire à ce qui lui a été accordé de facultés intellectuelles, vous semblait néanmoins un problème difficile à résoudre : est-ce donc merveille qu'un homme que l'on mentionne si honorablement, que l'on a reçu si magnifiquement, régalé si splendidement, payé si grassement, ait vu les objets dont il était environné et les voie encore à travers un prisme couleur de rose ? Quant à moi, qui, perdu dans

New-York, un individu conçut l'imagination folle d'aller remplir des tonneaux à je ne sais quelle source hors de la ville, et de vendre par les rues de « l'eau-La Fayette », (*La Fayette-Water*). On assure qu'il fit une assez bonne affaire, et que beaucoup de gens encore plus fous que lui, voulurent boire de cette eau, et la burent avec un respect religieux.

Il y a aussi une ville qui porte son nom (*La Fayetteville*) ; mais c'est la moindre chose : il n'est pas ici de grand propriétaire, quelque obscur qu'il soit d'ailleurs et qu'il doive toujours demeurer, qui n'ait le droit de donner son nom au village qui commence à s'élever sur son terrain, et dont il a grand soin de fournir à bon marché l'emplacement, afin de mieux vendre ce qui en fait les environs.

la foule, voyage *incognito*, et qu'on écorche dans les auberges, j'ai des tableaux plus sombres à vous présenter.

Après avoir commencé par le « chapitre des ridicules », je finirai donc par le « chapitre des crimes » (*chapter of crimes*), ainsi que l'appellent eux-mêmes les journalistes, qui, embarrassés de l'annonce quotidienne des vols, assassinats, suicides, etc., dont le pays est en quelque sorte inondé, ont jugé convenable de leur assigner une place distincte dans leurs colonnes, afin de n'y pas embrouiller l'ordre des matières. J'avais d'abord eu la pensée de recueillir ceux que m'offraient les journaux que je lis le plus habituellement, et d'en faire, pour parler l'argot moderne, une espèce de « statistique »; mais, quoique, dans l'espace de quelques mois, j'en eusse formé une collection qui me semblait passablement épouvantable, cependant j'ai fini par m'apercevoir que mes soins et mes recherches ne pouvaient avoir pour dernier résultat qu'un travail incomplet, par conséquent inutile; et j'ai dû renoncer à ce projet. Ni les législatures particulières, ni le Congrès, ne semblent fort empressés de faire publier, sur de semblables matières, les documens exacts qu'il est si facile de se procurer en France et en Angleterre; et ils ont, pour se montrer si discrets, des raisons que tout-à-l'heure vous pourrez apprécier.

J'en suis donc réduit à vous présenter des considérations générales, qui du moins vous donneront une idée approximative de cette plaie de l'Amérique : quelques exemples particuliers (et j'en ai à choisir) les fortifieront.

Personne n'osera dire que le tableau religieux, moral et politique, que je vous ai présenté du peuple américain, est un tableau de pure fantaisie : je ne crois pas avoir avancé une seule imputation grave qui ne fût soutenue du propre témoignage de la partie intéressée, ou du témoignage non moins décisif de faits positifs et constatés. En réunissant tous les traits de cette peinture, je me trompe fort si l'on ne se fait l'idée du peuple le plus corrompu dans ses voies, le plus effréné dans ses passions, et, comme il s'en glorifie lui-même dans l'excès de sa démence, *le moins gouverné* qui existe et qui ait jamais existé. Or, comme, dans tous les pays du monde, les crimes n'ont pas d'autre source que la violence des passions, les corruptions du cœur et de l'esprit, et une audace qui, bravant les lois, doit s'accroître encore de leur faiblesse à les punir ou de leur impuissance à les réprimer, il est évident que le pays où se trouvent réunis au plus haut degré tous ces désordres sociaux, est celui où l'on comptera le plus grand nombre de crimes, et de l'espèce la plus funeste à la société.

Il est incontestable, et la presse américaine, après avoir fait de vains efforts pour le nier, est forcée maintenant d'en convenir, que le nombre des crimes qui se commettent, chaque année, dans l'Union, augmente dans une proportion incomparablement plus grande que celle qui devrait suivre l'accroissement de sa population. Je dis *incomparablement*, et cependant ce mot n'exprimerait point assez, si je n'ajoutais que des personnes qui se sont occupées avec un soin minutieux de ces tristes calculs, autant qu'il est possible de le faire [1], m'ont assuré que très-probablement l'Angleterre, la France et l'Allemagne réunies n'offraient pas, annuellement, une liste aussi nombreuse de crimes *atroces* que les seuls Etats-Unis avec leurs douze millions d'habitans.

Il faut encore expliquer ce que j'entends par « crimes atroces » : c'est le meurtre sous toutes les formes. En effet, il y a, en Amérique, proportion gardée, beaucoup moins de vols que

(1) De tels calculs ne peuvent être que très-imparfaits, et toujours au-dessous du vrai : 1.° parce qu'il s'en faut de beaucoup que les journaux recueillent toutes les catastrophes de ce genre qui arrivent dans l'Union ; 2.° parce qu'il est impossible à un particulier de se procurer la centième partie des journaux qui s'y publient ; et d'en faire le dépouillement, dût-il passer les jours et les nuits à les parcourir. L'un des observateurs que je viens de mentionner, a compté, dans l'espace de quelques mois, *trente-cinq* meurtres (non compris les duels) dans un seul Etat (*l'Alabama*) dont la population ne s'élève pas à 300,000 ames.

d'assassinats ; et sans doute je n'ai pas besoin de dire qu'il s'agit ici de cette espèce de vols qui sont justiciables des tribunaux ; car autrement, et je l'ai déjà posé en thèse générale, tout le monde vole ici, ou du moins a une envie démesurée de voler, qui n'attend que la bonne occasion.

Il y a moins de vols, et par une raison fort simple : c'est que l'argent et tous les autres signes monétaires (c'est-à-dire les billets de banque) sont hors de l'atteinte des voleurs, par l'effet d'une coutume salutaire empruntée à l'Angleterre et perfectionnée en Amérique, en ce sens, qu'on a su l'y mettre à la portée du pauvre comme du riche : c'est d'effectuer, dans les banques, le dépôt de toutes les valeurs, même les plus minimes, que l'on possède en monnaie courante (1), n'en réservant que ce qui est absolument nécessaire pour ces petites dépenses de la famille qu'il est impossible de payer autrement qu'argent comptant; et, vu la quantité innombrable de banques fondées jusque dans les plus

(1) Cette opération se fait de la manière la plus simple : on donne à celui qui effectue un dépôt, un livret sur lequel est inscrite, mais seulement en chiffres, la somme déposée; et alors il peut tirer à volonté sur des *checks* ou mandats imprimés au nom de la banque dépositaire, tout ou partie de cet *avoir*. On ne lui paye pas d'intérêts; mais aussi on ne lui demande pas de commission : ainsi les comptes peuvent se régler à tout moment sans embarras et sans contestation.

petites bourgades, le fermier même le plus isolé peut opérer de semblables dépôts presque aussi facilement que le citadin. La campagne, dans toute son étendue et jusque dans ses coins les plus écartés, est donc désertée par les voleurs : ce ne sont pas les instrumens de labour, les ustensiles et les meubles grossiers d'une ferme qui peuvent tenter leur cupidité, et offrir une compensation suffisante aux dangers d'une invasion nocturne ; d'où il résulte qu'on dort, dans les *Log-Houses*, les portes ouvertes et dans toute la sécurité de l'âge d'or. Les grandes routes présentent à peu près la même sûreté et par la même raison : ce serait un métier de dupe de s'embusquer pour attaquer des voyageurs qui très-souvent sauraient se défendre, et dont la bourse ne renferme le plus ordinairement que juste ce qu'il faut pour payer leur dépense dans un petit nombre d'auberges et jusqu'au lieu de leur destination (1). Les petites villes, où il n'y a guère que du petit commerce et des marchands au détail, sont encore pour eux des objets de mépris : il n'y a pas là d'eau à boire ; et ils s'en éloignent

(1) J'ai vu des niais s'extasier sur cette merveille ; puis, si on les pressait un peu, finir par accorder qu'en effet il était difficile qu'il y eût des voleurs là où il n'y avait rien à voler.

Cependant la malle-poste est quelquefois attaquée et pillée lorsqu'elle porte par extraordinaire des valeurs considérables, ce qui prouve que les voleurs sont bien informés, et que pour opérer sur les grands chemins, ce n'est pas la bonne volonté qui leur manque.

en secouant la poussière de leurs pieds. C'est donc dans les grandes villes commerçantes que les voleurs en chef se donnent rendez-vous, qu'ils organisent leurs bandes, qu'ils forment des élèves, qu'ils peuvent opérer en grand, depuis la filouterie jusqu'au bris des portes, sur la quantité prodigieuse de valeurs mercantiles de tout genre, que les terres et les mers y apportent continuellement et de toutes parts (1). Là, bien qu'une police active, intelligente, ne leur donne pas un moment de relâche, qu'à peine saisis, ils soient livrés à des tribunaux et surtout à des jurés aux yeux desquels le vol est le plus grand des crimes, qui les jugent promptement et sans miséricorde, rien n'est comparable aux ruses, à l'audace de cette race désespérée, à qui l'Angleterre, et particulièrement les rues de

(1) La coutume invariablement adoptée par tous les importeurs et exporteurs de marchandises, est d'avoir leurs magasins fort éloignés de la maison qui sert de résidence à leur famille ; et il ne serait pas *fashionable* qu'il en fût autrement. Ces magasins, (à la vérité très-bien fermés,) sont ainsi abandonnés depuis le soir jusqu'au lendemain matin, à la seule surveillance des *Watchmen*, et sans qu'on prenne la précaution d'y laisser un seul gardien : aussi les voleurs américains sont-ils renommés pour leur adresse à forcer les serrures et à rompre les panneaux (*).

(*) Les Banques elles-mêmes qui sont des espèces de forteresses, ne sont pas toujours à l'abri de l'adresse et de l'audace de leurs tentatives. Depuis deux ans, trois des plus considérables de ces banques ont été volées, pendant la nuit, de sommes énormes, et particulièrement une de celles de New-York. Le voleur de celle-ci ayant été découvert par un concours de circonstances singulières, on a su de lui par quels moyens il était parvenu à s'y introduire, ce qui auparavant semblait incompréhensible, et après, a paru encore prodigieux.

Londres, envoient sans cesse de nouveaux auxiliaires (1); et, si l'on considère le cercle étroit dans lequel elle est forcée de se renfermer, il faudra reconnaître encore que, proportionnellement, il se commet ici plus de vols que dans aucun autre pays : cette proportion est même effrayante (2).

(1) Ils sont partout, dans les auberges, dans les salles de spectacles, dans les salles de vente, sur les trottoirs, dans les jardins publics, enlevant les montres, épingles et autres bijoux avec une dextérité surprenante ; le plus sûr, partout où il y a foule, est de n'en pas porter. C'est une grande imprudence de la part d'un étranger arrivant dans une grande ville, d'aller au théâtre avec un portefeuille bien garni : il peut être assuré qu'il sera tâté en entrant, et immédiatement après dévalisé. C'est là un avertissement que les inspecteurs de police de New-York se croient obligés de renouveler chaque année, au commencement de la saison qui y amène des voyageurs.

(2) Depuis le 1er novembre jusqu'à la mi-décembre 1832, dans un espace d'environ six semaines, il a été inscrit *cent-soixante-cinq* déclarations de vols sur le seul livre de la police de New-York. Ce fait est positif.

La fabrication des faux billets de banque est encore une branche considérable de l'industrie des voleurs aux Etats-Unis; et vu le nombre presque innombrable qui existe de ces établissemens financiers émettant des billets de toutes formes, de toutes valeurs, dont l'exécution typographique et chalcographique est médiocre, dont par conséquent la contrefaction présente peu de difficultés, elle en est une des plus lucratives. Il y a donc une quantité considérable de ces faux billets dans la circulation; et la variété de formes de ces signes monétaires est si grande, qu'à moins d'en avoir fait une étude spéciale, il est difficile de n'y être pas trompé. Afin de l'être le moins possible, on rejète ordinairement tous billets des banques un peu éloignées, et sur les autres, on s'en tire comme on peut.

Il vient d'être découvert une bande de ces faux monnoyeurs, dont les ateliers étaient dans le Canada, et qui, dans son organisation,

Il est rare qu'aux Etats-Unis le vol se complique de l'assassinat : M. le marquis de La Fayette expliquerait peut-être la chose en l'attribuant au bon naturel des voleurs d'outremer, à des sentimens *constitutionnels* de générosité et d'humanité, dont ne sont pas susceptibles les voleurs des autres pays : je l'explique, moi, et peut-être aussi heureusement, par cette excellente institution des « banques dépositaires », qui fait que, partout où il y a des créatures vivantes rassemblées sous un même toit, les voleurs américains s'en éloignent comme d'un lieu maudit, où il n'y a point d'argent (1). Mais la condition de ce peuple qu'on vole sans l'assassiner n'en est pas meilleure pour cela : qui sème du vent doit s'attendre à moissonner des tempêtes ; et les *législateurs* qui ont imaginé un ordre social tout entier, dont la première condition était que Dieu

embrassait toutes les banques des Etats du nord. On a été confondu du nombre et surtout de la qualité de ses agens ; des négocians, des aubergistes, des maîtres de poste, des marchands de chevaux, et un grand nombre d'autres individus, jouissant tous d'une bonne réputation et de ce que l'on considère ici comme des positions honorables, se trouvent compromis dans cette affaire, qui toutefois n'aura pas pour les coupables les suites terribles qu'elle aurait en France et en Angleterre.

(1) On ne court sans doute que rarement le risque d'être assassiné dans sa propre maison ; mais l'imprudent qui, dans les longues soirées d'hiver, s'aventurerait dans des rues peu fréquentées, y serait immanquablement assommé et dépouillé. Il y en a de très fréquens exemples.

et sa loi *positive* en seraient expulsés, se faisant ainsi comme un jeu insensé d'enivrer leur nation de toutes les passions orgueilleuses et brutales qui peuvent monter dans le cœur de l'homme, l'abandonnant sans frein à cette dernière dépravation de l'intelligence qui fait que celui qui doit obéir se persuade qu'il lui appartient de commander, ces législateurs, dis-je, auraient dû prévoir que créant un état de choses qui ne ressemblait à rien de ce qui s'était jamais fait dans le monde, il devait nécessairement produire ce qui ne s'y était jamais vu, et que s'il n'en sortait des merveilles, il enfanterait des monstres. Les monstres ont prévalu : il est arrivé (et il en devait être ainsi) que cette indépendance sauvage dont ils ont voulu faire une vertu publique, détruisant tous les sentimens d'humanité par cela même qu'elle détruisait toutes les craintes jusqu'à celle de Dieu inclusivement, a fait ici de l'homme un ennemi naturel de l'homme, chaque fois que son semblable s'est présenté à lui comme un obstacle à sa volonté perverse et sans frein ; et l'abus des liqueurs fortes achevant ce que son éducation politique et *religieuse* avait commencé, les mœurs publiques en ont pris un caractère de férocité dont il n'y a d'exemple chez aucun peuple civilisé, et à peine au milieu des hordes les plus barbares. Certes c'est avec raison que les Américains considèrent l'ivrognerie « comme la plaie

la plus profonde et l'un des plus grands fléaux » de leur pays : par elle est mis à découvert, et à tous les momens, ce qui fermente dans l'abîme des passions populaires, ce que l'orgueil national voudrait cacher à tous les yeux, ce qui devait être l'inévitable résultat de leur législation impie et anarchique. Un Américain ivre ose tout, brave tout (1) : c'est presque toujours le couteau à la main qu'il se précipite sur son adversaire; et la mort de l'un des deux combattans est souvent le résultat d'une querelle qu'a fait naître la cause la plus futile ou le plus misérable intérêt (2). Dans la vie domestique, où

(1) Voici à ce sujet et au milieu de mille autres, un témoignage qui peut sembler assez curieux. Dans le signalement donné il y a quelques mois par le shériff de *Starke county* (Ohio) d'un certain Christian Bachtle, qui avait assassiné sa femme de la manière la plus atroce, il finit la description de sa personne par ce trait remarquable : *and as most murderers, he is a* DRUNCKARD. « et de même que le plus grand » nombre des assassins, c'est un IVROGNE. »

(2) Evénemens récens : Henry Ferguson tue Ephraïm Tally. Le premier réclamait de l'autre *deux sous* dans un compte qu'ils réglaient ensemble : Tally prétendait ne lui en devoir qu'*un*.—*A Middletown*, (Dauphin county) deux hommes, jouant aux cartes, se prennent de dispute sur l'enjeu; le couteau de l'un met également fin à la dispute. L'enjeu était d'un schelling américain (12 sous 1/2 de France).

Lorsque deux Américains se battent à coups de poings, on fait cercle autour d'eux; on laisse tranquillement le plus fort assommer l'autre, et malheur à l'homme charitable qui voudrait intervenir dans cette lutte inégale! il serait lui-même assommé par les assistans.

De même pour les enfans : ils ont toujours des spectateurs de leurs combats, peut-être encore plus acharnés que ceux des hommes

ce qui l'environne touche de plus près sa brutalité et offre moins de résistance à ses emportemens, c'est pis encore : là, s'offrent des spectacles lamentables de tous les excès, de toutes les misères, de toutes les souffrances : les tribunaux en retentissent tous les jours, et heureuses les victimes qui, obtenant de leur pitié d'être séparées de leurs bourreaux, peuvent ainsi prévenir une dernière et plus effroyable catastrophe! Ce n'est point ici un événement rare et prodigieux de voir une famille entière, la mère et les enfans, tomber sous la hache d'un mari et d'un père, qui rentre chez lui, gorgé de wiskey, comme le tigre dans sa tanière (1).

faits. Gardez-vous également de tenter d'arracher le plus faible aux coups du plus fort : on tomberait sur vous, et les enfans eux-mêmes s'en mêleraient.

(1) La seule exécution qui ait été faite à New-York, depuis mon arrivée aux Etats-Unis, est celle d'un homme qui avait tué sa femme : pour ne pas blesser la *sensibilité* du peuple, de jour en jour plus *affectée* par de semblables spectacles, l'assassin a été exécuté à huis-clos, ce qui n'était pas encore arrivé, et dans leur émotion, plusieurs journalistes ont renouvelé la demande de l'abolition de la peine de mort, qui est un de leurs thèmes favoris.

Parmi ces bêtes féroces, il en est qui se sauvent et en grand nombre ; d'autres qui se tirent d'affaires par le suicide. Les deux derniers assassinats de ce genre, commis dans le courant de cet été, présentent des circonstances singulières : dans la première, l'assassin ayant tué sa femme et les deux aînés de ses enfans, a été découvert par une naïveté du plus jeune, âgé à peine de trois ans, qu'il avait voulu épargner. Le second prouve un excès d'insensibilité stupide qui se peut à peine concevoir : un ouvrier rentre ivre chez lui, tue sa femme d'un coup de hache, va se mettre tranquillement au lit, dort toute la

Depuis mon arrivée ici, je pourrais citer vingt exemples de ces épouvantables tragédies, et citer ensuite des femmes qui savent aussi très-bien se débarrasser de leurs maris ([1]). Les meurtres faits de sang-froid le sont ordinairement à coups de fusil; et il est rare qu'un homme assassiné de la sorte soit dépouillé : l'assassin a voulu se venger et rien de plus. Le parricide, l'infanticide, le fratricide, le viol suivi de l'assassinat, l'amour méprisé ou jaloux se vengeant par le poignard et se punissant ensuite lui-même par le suicide, sont des crimes dont je puis rembru-

nuit, se lève le lendemain avec la même tranquillité, et retourne à ses travaux. Le meurtre est découvert quelques heures après, et l'on trouve, à côté du cadavre de cette malheureuse, ses deux enfans endormis, dont l'un était encore à la mamelle : ceci vient d'arriver dans un faubourg de Philadelphie.

(1) Le procès d'un certain Mina et d'une dame Chapman qu'il avait épousée après la mort de son mari, a fait beaucoup de bruit aux Etats-Unis, parce qu'il offre cette singularité que l'empoisonnement de M. Chapman n'a été soupçonné que quelques mois après sa mort, et qu'ensuite l'autopsie du cadavre l'a confirmé. Mais ce qui est plus singulier encore, et n'a pas été moins remarqué, c'est que Mina a été condamné, et la femme Chapman acquittée. Or, d'après l'instruction du procès, il était évident, de la dernière évidence, que tous deux étaient coupables, ou tous deux innocens. Mais c'était l'*idée* du Jury.

A *Tow-River* (Burke County) une femme voulant éviter ces inconvéniens assez fâcheux de l'autopsie, a imaginé de brûler le cadavre de son mari, après l'avoir tué d'un coup de hache, au milieu d'un de ces profonds sommeils que lui procurait son ivresse habituelle. Son intention avait été de prévenir par ce coup de hache, celui qui lui était réservé à elle-même. On assure que celle-ci du moins a été pendue.

nir ma liste ; et ce n'est pas parce que ces crimes sont horribles que j'en fais l'énumération ; car je sais, tout aussi bien qu'un autre, qu'on les retrouve dans ce malheureux monde partout où il y a des hommes réunis en société, mais parce que, je le répète, le nombre en est ici incomparablement plus grand que partout ailleurs. Ils abondent dans les villes, et la campagne en offre encore de plus fréquens exemples ; ils débordent en quelque sorte la contrée ; et vous n'ouvrez pas un seul journal que vous n'y trouviez ces mots qui devraient être écrits en caractères de sang : *Murderer*, *alarming outrage*, *rape*, *atrocious crime*, *shocking occurrence*, *appaling avent*, *awful*, *diabolical*, etc., etc. (1).

(1) Voilà pourquoi je ne multiplie pas les citations. Le chiffre exact, ou du moins approximatif de cette multitude prodigieuse de crimes, pourrait seule vous satisfaire, et personne ne le saurait donner. Encore un coup, les papiers publics, et partout, et tous les jours, en sont remplis (*), et ma main s'est fatiguée d'en prendre

(*) Quelques journalistes, fatigués eux-mêmes d'en salir leurs colonnes, sembleraient désirer que ces tristes et honteux témoignages de l'état moral de leur pays, ne fussent pas aussi complaisamment répandus qu'ils le sont par le plus grand nombre de leurs confrères. Sur ce sujet affligeant, voici ce que je lisais, il y a quelques jours, dans le *New-York American*.

« Les annales des crimes, et il n'est personne qui ne doive en être frappé, vont » s'augmentant dans cette contrée. Des crimes atroccs, rares autrefois, dont il n'y » avait même presque pas d'exemple, sont maintenant étalés à nos yeux, dans pres- » que tous nos journaux ; il y a là indubitablement quelque concession faite à une » certaine disposition dépravée des esprits, qui les fait se complaire à de semblables » récits, disposition qui excite ceux dont le principal intérêt est de se rendre agréables » au public, à recueillir et à enregistrer avec plus de soin qu'ils ne faisaient autre- » fois les délits de tout genre et les assassinats qui se commettent dans toutes les par- » ties de notre immense territoire. Quelques-uns de ces attentats doivent être sans » doute attribués à des scélérats que la crainte des châtimens a exilés de leur propre

Et cependant ce pays où il se commet le plus de meurtres est celui où il y a le moins de condamnations à la peine capitale ; et c'est là encore

copie. Cette soif du sang, cette rage du meurtre, descend jusqu'à l'enfance : en voici deux traits qui présentent des circonstances faites pour étonner, et qui se sont passés récemment à peu d'intervalle l'un de l'autre.

Deux enfans prennent querelle et conviennent de vider leur différend à coups de poings ; ils descendent à cet effet dans une cour, chacun met habit bas, et le plus tôt prêt se précipite sur l'autre : celui-ci lui crie d'attendre, qu'il n'est pas encore préparé, le premier n'en tient compte et continue de frapper ; alors son adversaire tire de sa poche un couteau, le lui enfonce dans le ventre, et il expire au bout de quelques minutes. Ces enfans avaient de 12 à 14 ans.

Le meurtrier est traduit devant un tribunal, il n'y a rien à alléguer pour sa défense ; lui-même convient du fait. Alors les voisins se rassemblent, ils témoignent « que c'est un enfant *fort obéissant* à ses

» pays, et qui, inconnus parmi nous et par conséquent à l'abri de soupçon, » y viennent commencer une carrière nouvelle de crimes ; mais, quoi qu'il en puisse » être, il en reste encore assez dont tout le blâme doit retomber sur nous.

» Ce serait une trop grande entreprise que de chercher à pénétrer toutes les causes » de cette progression toujours croissante de crimes : nous nous bornerons aujourd'hui » à présenter le fait comme *constaté*, et ce que nous en faisons, c'est pour attirer l'at- » tention de nos lecteurs sur le rapport inséré dans nos colonnes, et présenté, la se- » maine dernière, au comité de nos *Aldermen* assistans, etc. »

The annals of crimes, it must strike every one, are swelling in this country. Atrocities, heretofore of rare occurence, or almost entirely unheard of, now meet the eye in nearly every news paper. Something of this is indoubtely to be set down to the pruriency of a vitiated taste which finds gratification in the records of crime, and thereby renders it the interest of those, eager in competition to purvey for the public gratification, to be more vigilant than formerly in collecting from all parts of our wide country, and registering the outrages against law and life. Something too is to be credited to foreign villains, who driven from their own land by the dread of punishment, come unknown and unsuspected among us to commence a new career of guilt ; but much, after all, remains of which we must bear the whole blame.

it would be too wide a field to enter upon, to seek to investigate all the causes of this increase of crimes, and indeed we only now refer *to the fact itself ;* and such we believe it in order to introduce to the attention of our readers the report in ours columns today, made last week to the Board of assistant Aldermen. etc.

un des traits caractéristiques de ces gouvernemens athées, dont le brevet d'invention appartient à notre âge maudit, de ces gouvernemens pour qui l'homme n'est qu'un système d'organes dévoués à la dissolution et au néant; de ces gouvernemens qui, lorsqu'il y va de leur propre existence, prodiguent des multitudes de ces machines pensantes comme de la vile poussière, et, à proprement parler, se baignent dans le sang humain : c'est, dis-je, un trait remarquable de leur caractère, qu'ils reculent devant l'application d'une peine qui, dans toutes les sociétés et dans tous les temps, a été la base fondamentale des codes criminels et la plus forte garantie de la sûreté pu-

» parens, qui *fait très-bien les commissions*, qui, en toutes choses, » se montre *très-intelligent* (Very Smart). » L'auditoire est ému; son émotion gagne le Jury, et cet aimable enfant qui rend des coups de couteau pour des coups de poing, est acquitté d'une voix unanime, et presque porté en triomphe après le jugement.

Le second trait est d'une nature encore plus atroce et vous fera frémir : un jeune garçon de douze ans, ayant été châtié un peu sévèrement par sa mère, imagine pour s'en venger, de lui causer la douleur la plus vive qu'il lui soit possible de ressentir; il entraîne son jeune frère, âgé de 8 ans, sur le bord de la rivière, dans un endroit écarté et profond, et l'y précipite. Le malheureux enfant revient plusieurs fois sur l'eau, l'autre reste sur le bord, jusqu'à ce que sa victime ait disparu pour la dernière fois; et lorsqu'il s'en est bien assuré, il retourne tranquillement chez sa mère, et lui raconte ce qu'il a fait. Pensez-vous que la justice se soit emparée de ce monstre? elle a laissé à la mère le soin de le punir.

Cette scène tragique est arrivée à Philadelphie, dans la ville où l'on bâtit actuellement le collége des athées; l'autre, dans une ville des environs.

blique (1). A moins que le crime ne soit accompagné de circonstances extraordinaires et dont l'atrocité ait révolté tous les esprits, juges et jurés semblent n'être occupés qu'à chercher des circonstances atténuantes qui, le réduisant aux conditions de meurtre « au second degré » (*manslaugther*, sans préméditation), leur permettent d'envoyer le prisonnier, sain et sauf, à la prison d'Etat où il est rare qu'il soit condamné pour la vie. Ajoutez que le plus grand nombre de ces scélérats échappe aux tribunaux, les investigations de la police, lorsqu'il s'agit de meurtres, devenant tout-à-coup aussi paresseuses, aussi incomplètes, qu'elles sont habiles et infatigables dans la poursuite des voleurs. Où la cupidité est la passion dominante, le vol, dans la hiérarchie des crimes, a dû passer sans doute avant l'assassinat (2).

(1) Je trouve, dans cette répugnance qu'éprouvent des juges *politiquement* athées à prononcer la peine de mort, une reconnaissance involontaire et implicite de l'intervention nécessaire de Dieu dans les actes de la justice humaine, lui seul en effet ayant droit de vie et de mort sur ses créatures, soit qu'il l'exerce directement, soit qu'il le communique à ceux qui jugent en son nom ; d'où il résulte que, si Dieu n'intervient, l'homme qui en tue un autre, ou le fait tuer en exécution de ses propres lois, commet un assassinat. Nos révolutionnaires, qui ont ôté l'image du Christ de leurs tribunaux, sont donc conséquens, lorsqu'ils demandent l'abolition de la peine de mort, ce qui équivaut néanmoins, ou à peu près, à l'abolition de toute garantie sociale.

(2) Lorsqu'on découvre le cadavre d'un homme assassiné, si les soupçons se portent sur un individu, on l'arrête, et l'on observe

Ainsi vont les choses dans les Etats *libres*, où il y a une classe populaire que, sous peine de périr, la société doit contenir; où les lois semblent avoir encore une apparence de force et les tribunaux un certain degré d'indépendance. Dans les Etats *à esclaves*, cette scène lugubre se présente sous un aspect différent.

Là, vous l'avez déjà vu, la dernière classe du peuple, placée en dehors de la société civile,

à son égard les formalités ordinaires de la justice, pour s'assurer s'il est ou n'est pas coupable. Si l'assassin prend la fuite, le Shériff donne son signalement et met un prix à son arrestation; toutefois il arrive rarement qu'il soit arrêté, surtout lorsqu'il passe dans un autre Etat. S'il est tout-à-fait inconnu, ce qui est le cas le plus fréquent, on constate le meurtre; mais on ne fait pas d'enquêtes: on n'en a ni le temps ni la volonté.

A ce sujet, je vous citerai une bonne naïveté échappée au gouverneur actuel de l'Etat de New-York, M. Marcy, dans son dernier message à la législature: « Il est digne de remarque, dit-il, que pendant l'année qui vient de s'écouler, il n'y a pas eu dans l'Etat un seul cas de *conviction* pour meurtre, ou pour autre crime capital. » — it is worthy of remark, that there has been no *conviction* for murder or other capital offence, in the state, during the past year. — Or, comme M. Marcy ne pouvait avoir le front de donner à entendre que pendant l'année 1832, il n'avait pas été commis d'assassinat dans l'Etat de New-York, cette remarque ne signifie autre chose, sinon qu'on n'a pu découvrir ou saisir un seul des assassins: il y a vraiment là de quoi se vanter.

Un fratricide vient d'être commis, il y a quelques jours, dans le Pittsylvania County par Armistead Craft, sur son jeune frère Georges Craft, et en présence du père de tous les deux. Le monstre ayant pris la fuite et n'ayant pu être arrêté, « on suppose, ajoute le gazetier, qui raconte cet horrible événement, (the Lynchburg Virginian) qu'il fait route vers les contrées de l'Ouest. » — he was supposed to be making his way to the western country. — Qu'il y parvienne, et il y sera parfaitement en sûreté.

et par conséquent soustraite à la juridiction de ses tribunaux, y peut rarement commettre des délits qui intéressent l'ordre public; et, s'il se trouve un coupable au milieu d'elle, c'est au tribunal domestique qu'il appartient, sauf de rares exceptions, de prononcer l'arrêt et de faire appliquer le châtiment. Reste donc la race des blancs pour exploiter ce vaste champ de meurtres et de violences que lui ouvrent les institutions anarchiques de son pays, ses préjugés d'orgueil encore plus irascibles et plus enracinés, les vices non moins irrémédiables de son éducation, des mœurs que la prostitution forcée des femmes esclaves rend encore plus licencieuses, plus de loisir et par conséquent plus d'indépendance dans toutes les habitudes de la vie. Là, un père sans principes et sans pudeur, qui a été pour son fils un exemple vivant de la mauvaise foi, du mensonge, de toutes les turpitudes, lui dit, au moment où il va entrer dans « la vie active », et, devenu homme lui-même, se mêler aux autres hommes : « Si quelqu'un t'appelle menteur, poignarde-le à l'instant : la moindre » insulte déshonore quand on n'en demande » pas raison. Provoque donc en duel celui qui » t'aura insulté. S'il ne répond pas à ton ap» pel, avertis-le de se tenir sur ses gardes; et, » cette formalité remplie, tue-le en quelque » lieu qu'il t'arrive de le rencontrer, et avec

» l'arme que tu jugeras la plus favorable et la
» plus sûre. » Telles sont les traditions établies : elles ont pénétré jusque dans les entrailles de cette population ; et, ce qu'on y appelle « le privilége de la couleur » établissant une sorte de solidarité entre tous les membres d'une même communauté, le meurtre, lorsqu'il a rempli les conditions qui le légitiment à leurs yeux, est sûr de l'impunité. Il est même rare que, dans un tel cas, le meurtrier cherche à se soustraire à la justice ; et, sachant à l'avance que l'opinion publique est pour lui, il va lui-même, les mains encore dégouttantes de sang, se livrer aux tribunaux. Or, que sont les juges, les shériffs et autres fonctionnaires publics, sinon des hommes élus par cette même communauté qui le protége, dont l'élection ne tardera pas à se renouveler, qui par conséquent sont dans une entière dépendance de ceux qu'ils administrent, et ne craignent rien tant que de s'attirer leur animadversion ? Sûrs de perdre toutes chances d'être réélus s'ils suivaient leur conscience (en supposant qu'ils en aient une), et se mettaient en opposition avec les préjugés du parti dominant, c'est donc ce qu'il veut (et cette volonté, il l'exprime hautement) qui fait la règle de leurs jugemens. Ils ne peuvent d'ailleurs faire aucune application de la loi sans la décision du jury ; et ce jury, on a eu soin de le

composer, ou des amis de l'accusé, ou d'hommes qui non-seulement approuvent ce qu'il a fait, mais qui, à sa place, n'eussent pas manqué d'en faire autant, qui quelquefois même l'ont déjà fait. Commencés sous de tels auspices, les débats prouvent presque toujours, et jusqu'à la dernière évidence, que celui qui a été tué *avait tort*, qu'il était l'agresseur; et le verdict de « NON COUPABLE pour cas de légitime défense » (NOT GUILTY, *because he acted in self defence*) est alors immanquablement rendu (1). Les circonstances contraires présen-

(1) Pour vous donner une idée de cette seconde série d'assassins et d'assassinats, citerai-je encore des exemples? En vérité j'hésite à le faire, craignant qu'un petit nombre de citations n'affaiblisse l'impression que vous devez ressentir de ces prodigieux excès; car c'est moins encore par leur atrocité, quelque atroces qu'ils soient, qu'ils épouvantent, que par leur multiplicité. Considérez donc ces exemples, qui tous sont récens, et que je prends presque au hasard, comme une simple indication de la manière dont se passent ces horribles scènes, et de leurs résultats.

Dans Madison County (Ohio), un vieillard nommé Roberts est tué d'un coup de fusil, dans la rue et en plein jour, par un certain Lewis. Ce même Lewis, accompagné de deux autres individus, avait tué l'année précédente l'aîné des deux fils de Roberts, et avait été acquitté par le verdict accoutumé « de légitime défense; » peu de mois après, une balle partie d'une main inconnue, mais que l'on soupçonne être celle de Lewis, avait encore frappé son second fils. Il tombe lui-même la troisième victime; et dans l'espace de moins d'une année la famille entière a disparu. Lewis n'a fait aucune tentative pour s'échapper, et sûr d'être acquitté une seconde fois, il s'est constitué prisonnier (*).

A Huntsville (Alabama), un autre Lewis se prend de dispute à ta-

(*) Le journaliste qui raconte cet événement, ajoute: « c'est le troisième meurtre » de ce genre qui ait été commis, dans le pays, depuis *cinq* jours. »

tent-elles une si palpable évidence, qu'il devienne absolument impossible d'employer cette

ble d'hôte avec un jeune homme qui saisit une chaise, et s'apprête à la lui jeter à la tête : il le prévient en lui brûlant la cervelle. Ceci est encore considéré par le jury comme un cas « de légitime défense, » et le précédent se trouve ainsi établi en justice criminelle, qu'on est en droit de faire sauter le crâne aux gens qui veulent vous donner des coups de chaise. — Ce bel exemple n'est pas perdu : dans la même ville, un jeune homme de vingt-cinq ans tue d'un coup de pistolet un vieillard de soixante et dix ans, qui avait cru pouvoir, par le privilége de l'âge, lui adresser quelques paroles dures sur la manière dont il se conduisait dans un lieu public : acquitté. — Deux concurrens se disputent une place de juge de paix : l'un des deux poignarde l'autre dans la salle même de l'élection : il est encore acquitté ; et je ne serais pas étonné qu'ensuite il eût obtenu la place. — Une femme tue son mari d'un coup de fusil ou de pistolet : le cadavre horriblement mutilé est exposé publiquement, et la femme est mise en jugement : elle avait de *nombreux amis :* elle est acquittée. — Quelque chose de plus affreux encore, et toujours dans la même ville. Un journaliste nommé Andrew Wills publie, dans son journal et sous le nom supposé de Patrick Henry, une lettre non pas insultante, mais sévère contre un individu qu'on ne m'a désigné que par les deux initiales M'. C. (il s'agissait encore d'élections ; car les élections, le jeu, les combats de coqs et les courses de chevaux sont la principale source de ces tragiques aventures). M'. C. exige que Wills lui fasse connaître l'auteur de la lettre : celui-ci s'y refuse. Il le provoque en duel : Wills refuse encore. Alors M'. C. annonce hautement la résolution de se venger ; et accompagné d'une bande de sicaires qu'il appelle ses amis, il passe la journée entière sur la place publique, armé de poignards et de pistolets. Son adversaire n'ose plus sortir de chez lui ; et aucun magistrat ne se présente pour dissiper ce guet-à-pens. Le Shériff, ami particulier de M'. C. ne veut pas intervenir ; le constable, interpellé par les amis de Wills, refuse également son ministère. Enfin ce malheureux homme trouve un juge qui veut bien recevoir sa déclaration, et obtient un mandat d'arrêt contre M'. C. Celui-ci, par la plus effrontée des moqueries, feint d'en craindre l'effet, et va se réfugier...... où ?...... chez le juge même de la cour du comté, qui, non-seulement le reçoit, mais encore lui donne toutes facilités d'épier sa victime. Cependant Wills se hasarde à sortir, pen-

formule qui porte avec elle, et de droit, l'acquittement du meurtrier : ses amis, s'ils sont les

sant que du moins, puisque son ennemi s'est caché, il y a ce jour-là sûreté pour lui. Pour son malheur, il passe devant la porte du juge, étant loin de se douter que sa maison fût devenue le repaire d'un assassin. M'. C. en sort tout-à-coup, le poursuit et le tue d'un coup de pistolet. Cette scène se passait devant plus de 200 personnes, et le maire même de la ville était présent. M'. C. est mis en jugement pour la forme et acquitté. Jusqu'ici, je ne vous ai raconté qu'un événement *ordinaire et commun :* écoutez la fin. A peine le verdict de *not guilty* a-t-il été rendu, que les amis de l'accusé font sonner les cloches, battent du tambour, tirent des coups de pistolets, font retentir l'air de leurs *hourras :* ils se rassemblent ensuite dans une taverne, et après y avoir passé la nuit dans une exécrable orgie, en sortent, ô prodige de barbarie! pour se rendre sous les fenêtres mêmes de la veuve de la victime, où ils recommencent à battre du tambour, à tirer des coups de pistolets, à pousser des hurlemens de joie (*) !!

Dans une ville du Tennessee (j'en ai oublié le nom), un individu en aperçoit un autre qui passait à cheval : il croit le reconnaître. « N'est-ce pas M.... tel, » demande-t-il à quelques habitans groupés à peu de distance de lui? Sur leur réponse affirmative, il s'avance à grands pas vers lui, et le tue par derrière d'un coup de pistolet à bout portant. On l'arrête : il est mis en jugement et acquitté. Il était aussi celui-là dans le cas de la « légitime défense. » Le verdict était à peine rendu, qu'un juré sort du tribunal. « Comment avez-» vous jugé, lui dit un homme qui attendait à la porte? — Nous » l'avons acquitté, répond ce juré. — A la bonne heure, réplique » l'autre; car il n'avait fait que me prévenir : depuis dix ans j'avais » envie de tuer cet homme-là, et s'il ne l'eût expédié, c'est moi

(*) Dans l'espace de 11 ans, où il s'est commis, dans cette ville, tant de meurtres de ce genre, qu'on ne saurait les compter, on ne peut citer qu'une *seule* condamnation. L'accusé avait frappé son ennemi de treize à quatorze coups de couteau, dans la rue et en plein jour, suivant l'usage accoutumé. Comme c'était un misérable maître d'école, sans argent et sans amis, il fut condamné à ..... *un an de prison !* toutefois il convient de tout dire : aucune des blessures n'avait été mortelle, grâce à la présence d'esprit de la victime qui, couchée à terre, s'était adroitement servi d'une de ses jambes pour parer ou amortir les coups : elle en a été quitte pour la perte de cette jambe à laquelle elle devait la conservation de sa vie.

plus forts, ne sont point encore embarrassés de le sauver. Une erreur est commise à dessein

» probablement qui m'en serais chargé. » Je tiens ce fait d'un témoin oculaire (*).

Tout dernièrement, à la Nouvelle Orléans, cinq personnes ont été poignardées dans l'espace d'une semaine, et ces crimes sont restés impunis, parce que, comme il arrive le plus ordinairement, leurs auteurs sont demeurés inconnus. On m'a cité une ville de l'Alabama (Montgommery) où cette rage de destruction, combinée avec la fureur des duels, est poussée à un degré tel, que la population de la

(*) Cependant les conséquences fatales d'un semblable état de choses n'échappent pas aux yeux clairvoyans; et il se trouve, au milieu de ces furieux, des journaux qui osent les signaler.

« Si tels doivent être long-temps, dit l'un d'eux, les résultats de l'institution » *tant vantée* du Jury, il deviendra pour nous *la plus grande des malédictions*, quel » qu'il soit ou ait pu être pour tout autre peuple; et notre communauté se trouvera » réduite à cette situation où :

» prenne qui peut prendre,
» et garde qui peut garder.

» La fin pour laquelle la société a été instituée se trouvera détruite. Chaque individu » se verra forcé de chercher en lui-même les moyens de protéger sa vie, sa liberté, » sa propriété. Quand elles seront attaquées, ce sera une nécessité pour lui de se » faire juge du dommage qu'il aura reçu, et d'exécuter lui-même le jugement qu'il » aura porté, tant pour lui que pour les siens. C'est déjà une opinion qui commence » à prévaloir, qu'un citoyen est en droit de tuer l'assassin d'un de ses parens, lors » que la loi l'a épargné.

» Or il est rare parmi nous que le meurtre soit puni. Mis en jugement, les meur- » triers, *partout*, sont *presque toujours acquittés*; et chaque absolution de ce genre » décuple le nombre de semblables crimes. »

If such be long the results of the *most eulogised* trial by jury, it will be the *greatest curse* to us, wathever it may have been to other people; and our community will be reduced to the condition where:

« They may take who have the power,
» And they may keep who can. »

the object for which society was formed will have been defeated. Each individual will find necessary to rely solely on his own strength for the protection of life liberty and property. When these are invaded, he must redress his own wrongs and take upon himself the execution of justice in behalff of himsel and his relatives, Even now a sentiment is prevailing that a person should put to death the murderer of his relatives, when he escapes the law.

But with us murder is *seldom punished*. If murderers are tried, they are *almost universally acquitted*; and each acquittal begets the crime in ten fold proportion.

dans l'acte d'accusation : l'avocat a soin de ne la relever qu'après que le jury a rendu son verdict,

ville en est sensiblement diminuée. Les habitans passent leur vie à s'entre-tuer. Quant aux duels, défendus dans les Etats *libres* et sous les peines les plus sévères, on peut dire qu'ils sont dans l'Ouest une des conditions de la vie sociale. Ils s'y font d'une manière désespérée : les combattans, tous exercés au maniement des armes à feu, sont placés à cinq pas l'un de l'autre, tirent ensemble, à un signal donné, avec des pistolets de fort calibre, et il est rare qu'un des deux ne soit pas étendu sur le carreau. Quelquefois tous les deux sont mortellement blessés. C'est encore à la nouvelle Orléans que se trouve le plus grand nombre de duellistes : ils se provoquent entre eux ; ils provoquent les étrangers ; c'est le plus grand fléau de cette ville affligée de tant d'autres fléaux.

Je finirai par quelques combats de bêtes féroces, qui vous reposeront un peu l'imagination, car vous n'y trouverez pas mort d'homme. Dans le Kentucky, dans cette contrée « où règne, dit avec une » émotion si profonde l'auteur d'Atala, le mélange le plus touchant » de la vie sociale et de la vie de *la nature*, » la coutume existait, depuis l'origine et il y a peu de temps encore, de saisir son ennemi par derrière, d'entortiller entre ses doigts quelques mèches de ses cheveux pour se donner un point d'appui, et de lui arracher un œil avec le pouce. Cette opération pour laquelle ces braves Kentuckiens avaient une adresse toute particulière, coûtait à celui qui l'avait faite une amende de quelques dollars. Toutefois le nombre des opérateurs, et par conséquent celui des borgnes, augmentant dans une progression effrayante, les membres de la législature, qui apparemment voulaient conserver leurs deux yeux, ont porté une loi très-sévère qui a mis fin à ce jeu cruel, ou du moins qui l'a rendu beaucoup moins commun. Mais comme il n'y a point encore de lois rendues en faveur des autres parties du visage, deux hommes engagés ensemble dans une lutte, cherchent surtout à se défigurer en s'arrachant mutuellement le nez ou les lèvres avec les dents, et y réussissent très-souvent. Cette coutume de cannibales est répandue dans tout l'Ouest.

Tous mes exemples sont tirés de cette partie des Etats à esclaves : penseriez-vous que ceux de l'Est sont de mœurs plus douces et offrent des caractères plus traitables ? Un de mes journaux d'aujourd'hui (*The New-York American*) que je reçois à l'instant même,

et à l'instant son client, que ce verdict vient de condamner, est mis en liberté. Enfin la nature du crime est-elle tellement atroce, qu'il y aurait trop de scandale à ne pas laisser prononcer une condamnation : ces mêmes amis sont sûrs de trouver dans le shériff un homme qui se laisse intimider, dans le geôlier un homme qui se laisse corrompre, et de fournir ainsi au coupable les moyens de s'évader et de se mettre en sûreté dans quelque autre territoire (1). C'est là sans doute un état de société sans exemple ; mais il existe ainsi : non-seulement je vous le présente

va se charger de répondre. Il raconte que, le premier de ce mois, à Columbia (Caroline du sud) deux jeunes gens, tous les deux mineurs (both minors), Samuel Rice et Baram Bobo, s'étant rencontrés dans la rue, celui-ci s'est avancé sur l'autre, la canne levée et avec l'intention de l'en frapper: Rice tire de sa poche un pistolet; les spectateurs le lui arrachent des mains. Il en tire un second qui lui est également enlevé. Alors William Rice, frère cadet de Samuel, saisit Bobo corps à corps, et le frère aîné s'avançant rapidement, un troisième pistolet à la main, et comme si ses poches eussent été une boutique d'armurier, fait feu sur Bobo et l'étend roide mort. Il a été arrêté sur-le-champ; mais il sera indubitablement acquitté. L'autre ayant levé la canne sur lui, il était dans le cas de « légitime défense. »

(1) C'est ordinairement dans l'Arkansas et dans le Texas qu'ils vont chercher refuge; et la population de ces deux territoires, dont le dernier appartient aux Espagnols, se compose, pour la plus grande partie, de cette lie et de ce rebut des Etats-Unis, c'est-à-dire des plus grands et déterminés scélérats qu'il y ait dans le monde. C'est dommage que M. de Châteaubriand n'ait pas consacré quelque gracieux « souvenir à cette société *naissante*, » qui n'est guères moins intéressante que ne l'était le Kentucky, il y a quarante ans.

sans exagération, mais, ne voulant ni ne pouvant faire ici un volume de *causes criminelles*, je déclare ne vous en avoir tracé qu'un crayon très-imparfait (1).

Le suicide marche à la suite de l'athéisme : on peut dire qu'il en est le compagnon obligé ; et en effet quel désespoir plus profond et plus irrémédiable que celui d'une ame continuellement en face du néant, lorsqu'il lui arrive de perdre les biens et les espérances de ce monde matèriel dans lequel elle a renfermé sa vie entière ? Alors, semblable au malheureux qui se dévore lui-même dans la rage de la faim, elle est affamée et ne trouve plus d'aliment ; ses angoisses se tournent en fureur, et, pour échapper à cet état de douleurs inexprimables, elle médite sa

(1) C'est là surtout, et plus particulièrement dans les Etats de l'Ouest, que cet affreux système de gouvernement « par les majorités » (quoiqu'ils lui crient anathème dans le Congrès) se présente dans ce qu'il a de plus hideux et de plus tyrannique. Cette majorité d'hommes perdus est maîtresse de tout, et maîtresse absolue. Elle ne domine pas seulement dans les tribunaux : elle s'empare encore des administrations locales, des législatures ; et l'on ne voit nulle part de plus sales intrigues et des voleurs publics plus effrontés. Là, s'il se rencontre un homme qui ait du sens, de la probité, des sentimens religieux, des connaissances acquises, une fortune indépendante, qui soit tel enfin qu'il faut être pour servir utilement et même pour honorer son pays, il n'y a pour lui qu'un seul parti à prendre : c'est de s'éloigner des affaires publiques et de cacher soigneusement sa vie. A ce prix, et pourvu qu'il se soumette de bonne grâce aux lois oppressives rendues contre la *minorité*, c'est-à-dire, contre « la propriété, » il peut obtenir le repos et la sûreté. On n'en est pas ici au régime de 93, parce qu'on peut s'en passer.

propre destruction. Depuis que d'affreux gouvernemens ont fondé leur existence sur la négation ou la séparation (c'est tout un) du seul principe de vie des sociétés, ce crime, si long-temps inconnu dans le christianisme, qui même, dans les corruptions dont le protestantisme l'a infecté, y paraissait d'abord à peine, et seulement à de longs intervalles, comme un terrible et exécrable prodige, est maintenant, vous ne le savez que trop, un événement si commun, qu'à peine y fait-on attention; et, du reste, il est bien reconnu, bien avéré que le nombre des suicides suit partout la progression de celui des athées. Ce point de *statistique* étant l'un des plus positivement constatés, il en résulte que la palme de l'athéisme appartient incontestablement aux Etats-Unis; car, ayant établi qu'il se commet ici incomparablement plus de meurtres qu'en aucun pays du monde, je soutiens que le nombre des gens qui se tuent eux-mêmes y surpasse celui des gens qui tuent les autres. C'est de même dans les journaux, une liste quotidienne et effroyable d'individus avec leurs noms, prénoms et qualités, qui se pendent, qui se noient, qui s'empoisonnent, qui se brûlent la cervelle (1). Depuis deux ans que je

(1) Beaucoup de suicides sont commis dans les accès d'une folie que l'on nomme *Delirium tremens*, et qui est causée par l'usage immodéré des liqueurs fortes.

suis ici, je m'aperçois encore que cette liste va toujours croissant, et d'autres s'en aperçoivent aussi et s'en épouvantent (1). Cette frénésie n'épargne ni le sexe ni l'âge; et ce qui n'est arrivé, ce me semble, qu'une ou deux fois dans le demi-siècle d'horreurs dont se compose notre révolution, s'est renouvelé ici trois fois depuis mon arrivée : trois enfans se sont suicidés (2).

(1) Il a été donné des signes de cette épouvante dans un journal (*the Courier and Enquirer*), à l'occasion du suicide singulier d'un jeune garçon et d'une jeune fille, qui se sont pendus dernièrement à New-York, non parce que leurs parens ne voulaient pas consentir à leur union, mais parce que, jugeant à propos de la différer à cause de leur extrême jeunesse, ils refusaient de leur fournir, *avant quelques années*, des moyens d'établissement. On y a donc signalé le suicide considéré, non-seulement comme le plus grand des crimes (the most awful of all crimes), mais plus particulièrement encore, à cause de « la grande quantité qui s'en commet, » (the frequency of its recurrence). Dans son trouble, le journaliste adresse une allocution pathétique « à tous les ministres du saint Evangile, » les invitant à tonner du haut de la chaire « avec cette AUTORITÉ qu'on leur connaît, contre un crime auquel Dieu réserve ses plus grands châtimens, et *qui étend ses ravages de toutes parts* » (this *wide spreading* sin).

(2) L'un de ces trois enfans, âgé de douze ans, s'est pendu, parce que sa mère lui avait ordonné de reporter chez le cordonnier une paire de souliers neufs qu'il désirait vivement avoir, et qu'elle ne jugeait pas à propos de lui donner. Afin qu'on ne se trompât pas sur les causes de son suicide, il s'était chaussé de ces souliers, avant de le commettre. Ceci est arrivé l'année dernière, à Boston (*).

(*) Lorsque j'écrivais ces lignes, je me flattais que la palme du *progrès* en ce genre d'horreur appartenait aux États-Unis : je suis maintenant forcé de convenir que, depuis quatre ans, la France a su les atteindre et les a même surpassés. Ce ne sont pas seulement des petits garçons de dix à douze ans qui se tuent, les petites filles s'en mêlent aussi; et c'est là une épouvante de plus que nous apportent les journaux, presque d'une semaine à l'autre.

Si, après vous avoir présenté ces horribles tableaux, j'ajoutais qu'il y a du moins cet éloge à donner aux Américains, que leurs mœurs sont moins corrompues que celles des peuples de l'Europe, vous refuseriez de me croire; et en effet rien ne pourrait expliquer pourquoi, s'abandonnant en toutes choses à l'impétuosité de leurs passions et de leurs appétits, et considérant cette indépendance de toutes lois d'ordre et de bienséance comme leur prérogative la plus précieuse, ils se créeraient des scrupules et des obstacles, lorsqu'il s'agirait de la passion la plus funeste sans doute, mais en même temps la plus entraînante de toutes celles qui affligent et dégradent la triste race dont Adam est le père. Cependant, au premier coup d'œil superficiellement jeté sur cette population, on serait tenté de lui faire sur ce point quelques concessions; mais ce serait se laisser prendre à d'hypocrites et trompeuses apparences. Dans leur tartufferie de mœurs, il faut reconnaître, comme en beaucoup d'autres choses, l'influence de ces habitudes pharisaïques du protestantisme, plus vivaces, plus invétérées peut-être aux Etats-Unis que dans aucun autre pays protestant, par la raison que les colonies anglaises et hollandaises, qui en ont été le berceau, furent d'abord uniquement composées de non-conformistes et autres religionnaires appartenant tous aux sectes

les plus rigides du calvinisme. Ce sont eux qui *créèrent* la *morale* du pays, laquelle consiste à fermer les théâtres et autres lieux d'amusemens publics, le jour du sabbat; à ne pas chanter, à ne pas danser, à ne pas jurer pendant ce saint jour, et même, pour les plus réguliers, à ne sortir de leur maison que pour aller à l'église et en revenir. Faites cela et prenez un air béat et mortifié en écoutant le prêche, en récitant ou en chantant des psaumes, et vous pourrez ensuite, en toute sûreté de conscience, mentir, voler, vous parjurer, faire une banqueroute frauduleuse, etc. Or, comment de tels *saints* ne se seraient-ils pas soulevés à cette seule pensée d'un désordre public changeant en Babylone la nouvelle Jérusalem qu'ils avaient édifiée, en l'honneur de *Christ*, dans ce monde nouveau ? Il leur convenait beaucoup mieux de faire semblant de croire que, parmi eux, de semblables abominations étaient absolument impossibles; incapables, dans leur étroite bigoterie, de comprendre qu'un tel désordre étant, pour ainsi parler, une des tristes conditions de la société humaine, surtout dans les villes populeuses, il s'agissait, non d'entreprendre la tâche insensée de l'en faire entièrement disparaître, surtout avec le misérable auxiliaire du prêche et du jugement particulier dans l'interprétation de la Bible, mais de le soumettre à

des lois de police vigilantes et sévères, qui du moins en auraient atténué les funestes effets. Ils ont donc en ceci, comme en tout le reste, rejeté les leçons de l'expérience et adopté l'inverse de ce qui se fait partout : c'est-à-dire qu'ils ont laissé au vice pleine et entière liberté d'exercer sa coupable industrie, sous la seule condition de la bien cacher, se réservant de le punir avec les plus extrêmes rigueurs, s'il était assez maladroit pour se mettre à découvert. Ainsi, bien avertis, c'est l'affaire des agens de débauche de savoir se faire des abîmes assez profonds pour se dérober à tous les yeux, de s'entourer de précautions et de mystères qui éloignent d'eux jusqu'au soupçon, et alors ils peuvent oser des prodiges de perversité et de cruauté. Ce qu'on raconte de ces maisons infâmes (*houses of assignation*) fait dresser les cheveux : elles ont des émissaires qui parcourent la ville et la campagne, prenant toutes les formes, jouant tous les rôles, employant toutes les séductions ; et, dès que les jeunes victimes que le malheur ou l'inexpérience leur a livrées en ont passé le seuil fatal, les portes s'en referment sur elles, pour ne se rouvrir qu'à celles qui ont consenti à leur déshonneur, et qui, après de longues épreuves, ont donné de sûres garanties de leur discrétion. Celles dont la vertu a résisté ou qui ne se montrent pas assez affer-

mies dans leur nouvelle carrière, *disparaissent*; et le crime devient ainsi l'auxiliaire du vice, ce que, par-dessus tout, il aurait fallu éviter (1). On trouve de ces maisons de perdition jusque dans les villages (2); et leur nombre, que personne

(1) Ces horreurs ont été en partie dévoilées dans un recueil périodique, intitulé *Magdalen facts*, qui a cessé de paraître, et dont je n'ai pu me procurer qu'un seul n°. L'auteur, qui est un presbytérien rigide, a été accusé d'exagération ; mais comme il cite des faits, il me paraît démontré que ce reproche qu'on lui adresse, ne peut toucher le fond de ses révélations, et n'est réellement applicable qu'aux formes fanatiques de son style.

Malheur encore à l'étranger imprudent, qui s'aventure dans ces coupe-gorges, avec beaucoup d'or dans ses poches : il est à peu près sûr de n'en pas sortir. C'est ainsi qu'a disparu, il y a quelques semaines, et sans laisser aucunes traces, un capitaine Hollandais, le jour même où il allait mettre à la voile. C'est là très-probablement qu'il a été engouffré, et il n'est pas un seul journal qui ait présenté une autre conjecture sur ce mystérieux événement.

(2) Les progrès extraordinaires du méthodisme doivent être comptés au nombre des causes les plus actives de cette dépravation sans cesse croissante des campagnes. Quelles mœurs pourraient résister aux *Camp-Meetings*? un document authentique présenté dans un procès dont l'UNION entière retentit encore (*), établit qu'il y

(*) Un prêcheur célèbre de cette congrégation, nommé Avery, était accusé d'avoir étranglé une jeune fille qu'il avait séduite à la suite d'un *Camp-Meeting*, après avoir inutilement essayé sur elle l'empoisonnement et l'avortement. On l'avait trouvée suspendue à un poteau, au milieu de la campagne, et dans une position qui rappelle le prétendu suicide de l'infortuné prince de Condé. Avery lui avait donné rendez-vous, ce soir même et dans cet endroit; il y avait été vu; des témoins lui avaient parlé; et il ne pouvait prouver l'*alibi*. Il a été démontré, par l'attitude de la victime et par la forme du nœud coulant, qu'il était impossible qu'elle se fût pendue elle-même, etc., etc. Enfin jamais preuves plus nombreuses et plus accablantes n'ont été réunies contre un accusé. Telle est la puissance de la secte à laquelle il appartient, qu'un jury fanatique, ou sans conscience, n'a pas eu honte de l'acquitter. C'est, depuis que je suis en Amérique, le seul événement de ce genre qui ait soulevé les esprits : en plusieurs endroits, la populace a pendu cet homme en effigie, l'a brûlé, l'a fusillé, au milieu des plus terribles imprécations; ayant osé, un jour, se hasarder dans les rues de Boston, il a manqué d'y être déchiré en pièces. Cette fureur populaire, loin de diminuer, semble s'accroître; et il est probable qu'il sera forcé de quitter le pays.

ne peut savoir, doit être considérable dans les grandes villes, à en juger par la quantité innombrable de prostituées qui, dès la chute du jour, en inondent les trottoirs, ne se faisant toutefois reconnaître qu'à certains signes presque imperceptibles, auxquels les libertins sont accoutumés. Il n'est pas besoin de dire qu'il y a des repaires de ce genre à différens degrés ; que le rebut des uns devient l'ornement des autres, jusqu'à ce que ces malheureuses créatures, arrivées au dernier terme de leur dégradation physique et morale, perdues de maladies, consumées de liqueurs fortes, aillent s'engouffrer pour toujours dans les *Penitentiaries* (1). Au reste, telle est partout la fin inévitable de la prostitution.

a maintenant aux Etats-Unis trois millions de méthodistes, ce qui fait le quart de leur population, sous la direction de dix mille prêcheurs.

(1) La description que donne de ces *female Penitentiaries* l'auteur des *Magdalen facts*, est une des plus horribles que j'aie jamais lues. Nos maisons de force sont, comparativement, des habitations *confortables* ; et il est rare que ces malheureuses résistent long-temps aux misères de tout genre qui y sont accumulées sur les tristes restes de leur existence.

Pendant près d'un siècle, le philosophisme n'a cessé de crier contre le régime des prisons et des hôpitaux monarchiques, et d'épuiser sur ce sujet ses plus belles phrases d'humanité et de sensibilité. A la place de ceux qui administraient, il eût fait des merveilles : devenu maître, il a fait mille fois pis. J'ai entre les mains un rapport présenté, ces jours passés, au corps municipal par l'*alderman* Peters, sur l'*Almhouse*, le *Penitentiary*, et les autres maisons

Ainsi donc la débauche n'est pas moins effrénée ici que dans nos villes d'Europe les plus dépravées ; et de mauvaises lois en accroissent encore les ravages en les compliquant ainsi du rapt, du viol, du meurtre, et de toutes les horreurs qu'il est possible d'imaginer.

Comment ces lois, faites par les plus insensés des hommes, pourraient-elles mettre un frein à la prostitution, puisqu'elles semblent se

de réclusion et de charité de la ville de New-York, desquelles ce magistrat peut parler pertinemment, puisqu'il est un des commissaires chargés de leur surveillance : ce qu'il en dit fait frémir. Les dilapidations scandaleuses des directeurs, l'incurie des agens subalternes, la barbarie des traitemens à l'égard des prisonniers, des pauvres, des malades, et même des enfans, passent ce qu'il m'eût été possible d'imaginer, et cependant des sommes considérables sont annuellement consacrées par la communauté au maintien de ces établissemens ! M. Peters indique quelques mesures à prendre pour remédier à ces désordres et à ces scandales : il y a lieu de douter qu'on les adopte, et même qu'elles fussent efficaces : pour couper un tel mal dans sa racine, « il faudrait que le catholicisme passât par là (*). »

(*) Lors de l'invasion du choléra, nos prêtres et nos sœurs de la charité furent leur unique ressource : à l'exception de deux, tous les ministres protestans avaient lâchement déserté la ville ; de même à Boston, à Philadelphie, à Baltimore, partout enfin, et au moment même où le fléau y faisait son apparition. Ce dévouement sublime, cette charité céleste qui allait ainsi répandant indistinctement ses soins et ses consolations sur de malheureux fanatiques qu'abandonnaient ainsi à des mains catholiques leurs infâmes pasteurs, après leur avoir appris à haïr le catholicisme, a arraché des cris d'admiration même à ses ennemis les plus acharnés. Dans la ville de Baltimore, la communauté vient de faire élever un monument à une de ces saintes filles qui a succombé au fléau dans l'exercice de cette œuvre charitable. Un don considérable leur avait été offert, comme marque de la reconnaissance des habitans : « *Ces anges sous la forme humaine*, disent les journaux protestans, l'ont refusé. » Un tel refus était fait sans doute, et plus que tout le reste, pour étonner des Américains.

faire un jeu de profaner le mariage, l'abandonnant aux règles bizarres, capricieuses, et trop souvent immorales et intéressées des sectes et de leurs ministres ; le considérant, dans plusieurs législations particulières, comme le dernier des contrats civils (1) ; y traitant, comme un délit assez léger, un crime (la bigamie) punissable de mort dans toutes les sociétés chré-

(1) Je vous ai déjà dit comment ces Révérens, de toutes robes et de toutes couleurs, concevaient le mariage, et surtout comment ils savaient l'expédier. Dans plusieurs Etats, les formes, devant l'officier civil, en sont encore plus expéditives ; et voici une petite anecdote qu'un journal m'apporte à l'instant et comme à point nommé, pour vous en donner quelque idée. — « Un couple se présente devant un juge de la cour supérieure, auquel autorisation avait été donnée pour célébrer les mariages, et demande à être marié. Le juge était occupé à écrire ; — « Très-bien, dit-il, donnez-moi votre certificat, et allez-vous-en. » — L'homme lui présente l'attestation que ses bancs ont été publiés, et attend : le juge continuant d'écrire. — Après une assez longue attente, il lui fait connaître de nouveau le motif de sa visite. — « Très-bien, » répète le juge, et il continue toujours d'écrire. — Le temps se passe encore, et l'homme et la femme, perdant patience, prient « son Honneur » de vouloir bien enfin les marier. — « Il y a une demi-heure que vous l'êtes, répond le magistrat, vous pouvez vous en retourner chez vous. » — Il disait vrai ; la loi ne demande autre chose aux futurs conjoints, « que » de déclarer, devant la justice de paix, leur intention de se ma» rier, puis de faire constater cette intention devant une cour supé» rieure. Il n'est besoin, pour un tel acte, d'aucune formule de » paroles, d'aucune autre cérémonie que cette déclaration d'inten» tion ; et voilà pourquoi le juge avait pu ne pas se déranger, un seul » instant, du travail dont il était occupé. » The law only requires an acknow ledgment of intention before a justice of peace, and a recognition of that intention by the justice in his official capacity. There is no form of words necessary to the purpose, nor any ceremony, other tham a simple declaration which the judge did not permit for a moment to disturb his meditation. (*Ohio examiner.*

tiennes ; y tolérant, non-seulement sans intervenir, mais même sans y faire attention, des scandales publics qui sont le dernier degré de la perversité humaine, et dont je ne pense pas qu'il y ait d'exemple chez les peuples les plus barbares (1) !

Aussi quels mariages ! quels pères ! quelles mères ! quels enfans ! Je vous ai montré les deux extrêmes du désordre domestique : l'indifférence pour la famille dans les hautes classes de la société, dans les dernières d'épouvantables forfaits. Mais, au milieu de ces deux extrêmes, qu'il se passe d'horreurs ! qu'il s'allume de haines ! que de larmes sont versées ! à quel point les lois les plus sacrées de la nature sont violées ! Je vous ai dit encore que c'était le retentissement journalier des tribunaux. Là sont mises à découvert des violences et des turpitudes qui navrent et

(1) A Potteville, dans la Pensylvanie, deux hommes ont *changé de femmes*, par un acte de transfert fait en très-bonne forme, « et à l'entière satisfaction de toutes les parties, » ajoute le journaliste. (To the entire satisfaction of all parties.) Cependant il ne pense pas que cet échange soit *légal*, à moins qu'il n'y ait eu divorce prononcé, soit par la législature, soit par quelque tribunal compétent. Mais ce n'est là qu'une *simple opinion* dont les *troqueurs*, que personne n'a inquiétés, se soucient fort peu.

Il en coûte un peu plus pour épouser deux femmes à la fois ; mais on le peut encore à assez bon marché. A East-Greenwich, Thomas Pepper, convaincu de bigamie, vient d'être condamné par la cour suprême, « à être exposé trois heures sur un échafaud, la corde au » cou, à trois mois de prison, et à *cinq dollars* d'amende. » Ceci fait, il peut épouser une troisième femme, si bon lui semble.

soulèvent le cœur ; et au milieu desquelles figure encore, comme simple délit, un crime, après le parricide, le plus rare chez tous les peuples et le plus exécré ([1]) !

Enfin ce peuple, le plus libre, le plus indépendant qu'il y ait sous la voûte des cieux, qui

(1) « Rien de plus honteux, de plus déplorable, disait dernièrement un journaliste (*The Courier and enquirer*) que cette multitude d'actions scandaleuses intentées devant les tribunaux, à l'occasion de querelles domestiques, de traitemens violens exercés dans le sein des familles, et qu'une sorte de pudeur devrait y ensevelir à jamais. On ne voit que femmes accusant leurs maris de les avoir outrageusement traitées ; maris récriminant contre leurs femmes ; pères portant plaintes des révoltes de leurs fils ; fils accusant leurs pères d'injustices, etc., etc. » (Wives charging their husbands with being guilty of violence and husbands recriminating, fathers charging their sons with disobedience, and sons charging fathers with injustice, etc.) Après avoir présenté d'amères réflexions sur ces scandales, « nous sommes portés à les faire, » ajoute-t-il, parce que, parmi les causes jugées dans la session » spéciale de vendredi dernier, se trouvent celles d'un mari pour » avoir maltraité sa femme ; d'une tante pour avoir battu son neveu ; d'un fils pour avoir *frappé* son père ; d'une fille pour avoir » *frappé* sa mère ! » (We are induced to make these remarks, from the fact that at the special session of friday last, among the persons tried was a husband fore assaulting his wife, an aunt for assaulting his nephew, a son for assaulting *his father*, a dangther for assaulting *his mother* !) « Se peut-il rien imaginer de pire ? (Can any thing be worse than this ?) — Oui, sans doute, il y a quelque chose de pire : c'est une législation qui (particulièrement pour les deux derniers cas) se fait complice des coupables, ou pour mieux dire, les encourage à de nouveaux attentats, en les laissant à peu près impunis. Est-ce en effet les punir que de condamner à quelque légère amende, ou à quelques jours de prison, le monstre qui a levé la main sur les auteurs de ses jours ? n'est-ce pas plutôt une affreuse dérision ?

considère, je l'ai déjà dit, comme son premier titre de gloire d'être « le moins gouverné des peuples », repousse même jusqu'à ces lois d'une police bienveillante qui, chez les autres nations, veillent sur l'individu et le défendent, en quelque sorte, contre lui-même. Ici point de règlemens qui, dans sa passion effrénée pour le jeu, protégent l'Américain contre les manœuvres effrontées et frauduleuses des loteries dont le pays est inondé, contre les ruses non moins dangereuses des escrocs qui pullulent impunément partout, et dont les victimes sont innombrables (1), contre sa propre inexpérience dans une foule de

(1) Un privilége a été accordé pour ces loteries; et soit imprévoyance, soit que la corruption s'en soit mêlée, ce qui me semble plus probable, jamais on a adopté plus légèrement un système de friponnerie plus imprudemment conçu, sans compter que, de même que tout le reste, il n'est soumis à aucune surveillance de la part de l'autorité. Cependant, quelque grossière et palpable que soit la déception de ces loteries, sans compter ce qu'y ajoutent les manœuvres frauduleuses de leurs entrepreneurs, manœuvres qui, dernièrement encore, ont été publiquement dévoilées, telle est la fureur des Américains pour toute espèce de jeux de hasard, qu'ils ne cessent d'y engouffrer leur argent, ce qui, pour beaucoup d'entre eux, finit par une ruine totale, quelquefois par le suicide. D'autres joueurs et en grand nombre, sont la proie des escrocs, dont les bandes sont aussi bien organisées et plus à l'aise qu'en Europe (*). « Gagner de l'argent, » étant l'unique pensée d'un Américain, il faut qu'il fasse des affaires, ou qu'il joue, parce que, dans l'un et l'autre cas, c'est d'argent qu'il est question.

(*) Ils ont tellement perfectionné l'espèce d'escroquerie qui se pratique au moyen des *compères*, que leurs confrères d'Europe, les honorant comme s'ils en étaient les inventeurs, appellent entre eux *vol à l'américaine* cette manière d'escroquer.

circonstances qu'ailleurs le législateur a su prévoir, contre l'imprudence et l'incurie avide des entrepreneurs de services publics et particuliers, dans des cas où il y a même danger pour la vie, etc., etc. ([1]) S'immiscer dans de telles

(1) J'en puis citer, sans sortir de New-York, quelques exemples qui n'ont pas un mois de date, qui sont vraiment surprenans. Dans un jardin public (niblo's garden) un escalier de bois s'est écroulé sous plus de quatre-vingts personnes : il y a eu des balafres, des contusions, des bras et des jambes cassés, etc. Que pensez-vous qu'il en soit arrivé à l'imprévoyant propriétaire du jardin ? rien autre chose que d'être dans la nécessité de faire rebâtir son escalier plus solidement, et toutefois si cela lui convient ; car personne ne s'en inquiète. — Les bateaux à vapeur qui servent de bac pour traverser l'*Hudson*, viennent aborder à une espèce de pont-levis, soutenu par des chaînes de fer, et qui leur sert de communication avec le rivage. Un de ces ponts, sur lequel étaient réunis plus de cinquante passagers, s'est tout-à-coup enfoncé dans l'eau où tous sont tombés. Heureusement que c'était à la marée baissante : à la marée haute, pas un seul peut-être ne se serait sauvé. Le propriétaire du bateau en sera également quitte pour relever et rattacher son pont. — On a commencé à bâtir, l'hiver dernier, dans le quartier le plus populeux de la ville, près de *Peart-Street*, une maison à cinq étages, destinée à servir de magasin et d'entrepôt à toute espèce de marchandises. Pendant qu'on l'élevait, beaucoup de personnes disaient qu'elle n'était pas construite assez solidement pour la destination qu'on voulait lui donner : on n'a pas tenu compte de leur avis ; et comme il n'y a point ici d'inspection publique sur les bâtimens, le propriétaire et l'entrepreneur n'en ont pas moins continué d'opérer d'après leur plan moins dispendieux et plus expéditif. — Chargée jusqu'au comble, la maison, quinze jours après son achèvement, a écroulé sur elle même jusqu'au rez-de-chaussée, ensevelissant sous ses décombres tous ses habitans et toutes les personnes qui, pour leur malheur, passaient en ce moment dans la rue. Le propriétaire et son maître maçon qui auraient mérité d'être du nombre, n'ont pas même été admonestés. — Enfin, ce qui semble à peine croyable, l'entrée du président dans la ville devant se faire par un pont de bois qui unit

affaires, se permettre de semblables inquisitions, serait attenter à la liberté du citoyen. Ainsi donc, à côté de ce despotisme rapace et ignoble dont je vous ai offert la peinture dégoûtante, s'offre le contraste d'une anarchie qui va jusqu'au dévergondage ; et, chacun étant entièrement abandonné à lui-même, quoi qu'il puisse faire ou entreprendre, les Etats-Unis peuvent justement être appelés « le pays aux accidens ». Il y a ici, dans l'espace de quelques semaines, plus de voitures qui écrasent les gens au milieu des villes, qui versent sur les grands chemins, qu'en France dans l'espace d'une année (1), et, dans six mois, plus d'incendies que dans l'Europe entière pendant dix ans (2). Il

à la terre-ferme un fort bâti dans la rivière (Castle-Garden), on n'avait pas même pris la précaution de s'assurer si ce vieux pont avait ce qu'il fallait de solidité pour que ce magistrat suprême y pût effectuer son passage. Le pont s'est écroulé, heureusement pour lui, au moment où son cheval touchait le sol ; et ce sont seulement des ministres et des aides-de-camp qui ont fait la culbute. Une providence a voulu que ce fût encore à la marée basse ; et l'on a pu les tirer sains et saufs de la fange, faits comme vous pouvez l'imaginer. C'est encore là un accident, et rien de plus.

(1) Ces accidens, causés par l'imprudence, par la brutalité ou par l'ivresse des cochers, étaient devenus si fréquens et si désastreux dans la ville de New-York, qu'enfin on s'est décidé à y mettre un terme par une loi qui inflige aux délinquans des amendes et même des peines correctionnelles, suivant la gravité des cas ; il n'est pas besoin de dire qu'ils sont maintenant beaucoup plus rares, mais seulement dans New-York.

(2) Depuis mon arrivée, trois petites villes ont été presque en-

se passe peu de jours sans que les journaux ne nous offrent des récits lamentables de *steam-boats*, ou sautés, ou brûlés, ou coulés à fond, catastrophes qui, presque toutes, seraient prévenues, si la visite de leurs machines était soumise à une inspection régulière. A côté d'un suicide ou d'un assassinat, on est presque toujours sûr d'y trouver la fin tragique de gens qui ont péri, soit en s'aventurant imprudemment

tièrement consumées. Les incendies sans cesse renouvelés (plus dans le Nord cependant que dans le Sud), forment encore, dans les journaux, un *chapitre* à part et presque quotidien. A New-York, le feu prend peut-être deux cent fois par an : et c'est merveille quand quelques jours se passent sans qu'on voie les pompes et les *firemen* en mouvement. Le dernier grand incendie qui a éclaté dans cette ville au mois de mai dernier, a consumé plus de deux cents maisons. Il n'y a que trop souvent perte de vie dans ces terribles accidens.

Ils se renouvellent si souvent, qu'il est impossible qu'ils ne soient pas, pour le plus grand nombre, l'œuvre de la malveillance ou de la cupidité. On en convient, et cependant je ne sais s'il y a d'exemples qu'un seul incendiaire ait été découvert et puni. Ce crime entraînant avec lui la peine de mort, le gouvernement lui-même semble craindre de faire de telles découvertes ; et il vient, dans une circonstance toute récente, d'en donner une preuve remarquable. Le feu prend, pendant la nuit, à la maison d'un bijoutier : on a remarqué que la porte d'entrée avait été ouverte avant que l'alarme eût été donnée ; et il se trouve que beaucoup de bijoux ont été volés. Des soupçons s'élèvent contre un jeune ouvrier qui demeurait dans la maison même : on l'arrête, on l'interroge : dans son trouble, il avoue qu'il est le voleur, et va avouer qu'il est l'incendiaire ; « mais » comme il y allait pour lui de la vie, ajoute naïvement le journa» liste, on a jugé prudent d'interrompre l'interrogatoire, jusqu'à ce » qu'il eût eu une première entrevue avec son conseil. » Il est assurément difficile de pousser la complaisance plus loin.

sur l'eau, soit par le feu dans leurs propres maisons; soit que la chute d'un pont, d'un échafaudage, de quelque poids énorme, l'explosion d'une arme à feu, un éboulement de terre, ou tout autre événement, résultat de leur propre imprudence, ou de l'imprudence toujours impunie des autres, les ait tués sur la place [1]. Mais on y fait peu d'attention : crimes, désordres, accidens, rien n'affecte, tout s'oublie; et l'Américain, que sa liberté licencieuse et plus encore sa cupidité insatiable ont fait le peuple le plus aventureux qu'il y ait dans

(1) Il y a mieux que cela : on peut ici, et très-impunément, tuer une créature humaine d'un coup de fusil, soit que l'ivresse l'ait fait tomber dans un fossé, soit qu'elle se promène derrière une haie, pourvu qu'on la prenne pour un ours ou pour tout autre animal. Il y a deux exemples de ces inconcevables méprises, depuis que je suis aux Etats-Unis. Un monsieur Lancing a tué ainsi à Russia, et en plein jour, un monsieur Hess. Un monsieur Ingley a été tué de même, à nuit tombante, sur le chemin d'Auburn, par un individu qu'on ne nomme pas. Le premier était derrière la haie, le second dans le fossé. « C'est une méprise malheureuse, extrêmement malheureuse », ont dit les journalistes; et à la manière dont ils le disaient, on eût été tenté de croire qu'ils plaignaient les tueurs pour le moins autant que les tués. Quant à l'autorité, elle s'est contentée de la déclaration faite sous serment, par les premiers, qu'ils avaient pris les seconds pour de véritables ours. L'honnête Lancing surtout n'en pouvait douter : c'étaient ses petits enfans, jouant *à travers champs*, qui le lui avaient dit : ils avaient aperçu *quelque chose* remuer derrière la haie; et lui d'aller prendre son fusil et de tirer sur ce *quelque chose*, qui se trouve être un homme. C'est dommage que le malheureux Hess soit tombé roide mort sur le coup. Il y a lieu de croire qu'il lui aurait fait ses excuses de l'avoir si inopinément dépêché pour l'autre monde.

le monde, n'en continue pas moins, au milieu des abîmes qui l'environnent, de se précipiter en avant vers ce qu'il appelle le *progrès*, et ce que j'appelle, moi, la fin de la société.

Je m'arrête : fatigué de ce que je vois et plus encore de ce que j'écris, il est temps pour moi de mettre fin à ces lettres, et de préparer mon retour vers cette Europe qui se meurt sans doute, mais que l'étincelle de vie qu'elle conserve encore dans son sein peut ranimer; tandis que, dans ce pays qu'il me tarde de quitter, je ne sais quel galvanisme social donne seulement les apparences de la vie à un cadavre de nation. Cependant on assure que, peu satisfaits des prodiges de destruction qu'ils ont opérés parmi nous, depuis un demi-siècle, les enfans de ténèbres, qu'un dessein encore impénétrable de la Providence a de nouveau déchaînés de l'abîme et précipités sur la France, veulent arriver à ce degré de perfectionnement révolutionnaire, de pouvoir faire plus en un jour qu'ils n'ont fait en cinquante ans ; qu'en conséquence, une ÉCOLE AMÉRICAINE ayant été publiquement ouverte au milieu d'eux, ils nous préparent, dans les profondeurs de leurs sociétés secrètes, le bienfait des institutions du peuple américain ; que le président futur de la future confédération, ex-négociant, ex-tribun, ex-ambassadeur, ex-prince, ex-roi, ex-planteur (M. Joseph Buona-

parte enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom), ayant quitté la république-*modèle*, chargé de ses précieuses traditions, et posant à peine un pied sur « l'ex-terre de la liberté », autrement dite l'Angleterre, n'attend que le signal qui lui sera donné pour passer le détroit et venir, dans cette pauvre France qui n'en peut plus, prendre possession, non pas d'un trône (il méprise aujourd'hui beaucoup les trônes), mais d'un fauteuil dont sa modestie citoyenne paraît vouloir se contenter. Libéraux ! vous avez conçu là un grand dessein, mais il présente, dans son exécution, quelques difficultés que vous ne semblez pas avoir prévues, et que je veux vous aider à résoudre : commencez, si vous vous en sentez la force, par exécuter en grand, sur votre propre population, ce que les Américains ont fait et pu faire sur celle des malheureux Indiens, par la seule raison qu'ils les embarrassaient, et qu'eux, Américains, étaient les plus forts : exterminez-en les cinq sixièmes; et, pour y parvenir, centuplez, s'il est nécessaire, l'action énergique de ces nombreuses recettes de *déblaiement* que vous a léguées cette *sublime* CONVENTION *qui n'a pas encore été comprise*, que son apologiste, M. Thiers, a essayé de nous faire comprendre, et dont vous avez reçu mission de réhabiliter la mémoire. Ceci fait, vous voilà à l'aise dans le pays, ce qui vous donne

déjà un faux air américain, et c'est quelque chose; mais le plus difficile reste à faire; et ce « quelque chose » n'est rien, si vous n'obtenez de vos voisins, au sud, au nord et à l'est, qu'ils s'éloignent respectueusement à quelques centaines de lieues de vos frontières, ne laissant dans cet espace désert, « qu'ils s'engageront à ne jamais franchir », que quelques hordes de paysans, épars, à demi nus et désarmés. Vous devrez en même temps obtenir des plus fâcheux de ces voisins, c'est-à-dire de ceux qui habitent vers l'ouest (et ceci est encore une condition de rigueur), qu'ils n'attaqueront pas vos flottes, qu'ils ne bloqueront pas vos ports, qu'ils ne couleront pas à fond vos navires marchands, attendu qu'ayant réduit et dû réduire, comme première garantie des libertés de la nation, votre armée de terre à deux ou trois régimens de ligne, qui, avec la stupide garde nationale, peuvent et doivent vous suffire pour la police intérieure, vos facultés financières ne vous permettront d'équiper, comme puissance maritime du *dernier* ordre, que quelques vaisseaux de guerre, et ce, à l'effet de vous rendre ridicules sur mer en même temps que vous vous ferez bafouer sur terre. Puis, ayant arrangé les choses de manière que, dans ce reste de population mis en réserve et calculé sur le rapport exact de votre territoire avec celui de la république

américaine, par conséquent tel qu'il convient qu'il soit pour le succès de votre expérience, il y ait le plus possible d'athées et de protestans (politiquement parlant, c'est tout un), et le moins possible de catholiques (pas du tout même de ceux-ci serait le mieux), ruez-vous alors sur la société telle que vous l'avez faite ; abusez de tout, profanez tout, faites de l'anarchie, faites du despotisme, faites de la majorité, faites de la souveraineté du peuple, faites de l'impiété, en un mot, donnez-vous pleine carrière : à ces conditions, je crois pouvoir vous accorder...... quelque deux ou trois ans d'existence avant de vous entre-manger.

Adieu : *adhuc modicum*, et, Dieu aidant (car je crois fermement que Dieu se mêle de mes destinées, ni plus ni moins que de celles des empires), j'espère vous embrasser.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

ET SOMMAIRES DES LETTRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

TOME PREMIER.

LETTRE I.

LETTRE II.

LETTRE III.

LETTRE IV.

LETTRE V.

LETTRE VI.

LETTRE VII.

LETTRE VIII.

LETTRE IX.

LETTRE X.

TOME DEUXIÈME.

LETTRE XI.

LETTRE XII.

LETTRE XIII.

LETTRE XIV.

LETTRE XV.

LETTRE XVI.

LETTRE XVII.

FIN DE LA TABLE.

